This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 303 623

Digitized by Google

EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS BRUNET
DÉPUTÉ DE LA RÉUNION

LA FRANCE
A MADAGASCAR

1815-1895

bal 55616

60.-

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

A MADAGASCAR

Digitized by Google

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Denfert-Rochereau; pièce en vers.

A outrance (Guerre de 1870-1871); série de poésies.

Histoire de l'Association générale des Francs Créoles de l'Ile Bourbon.

Gambetta; pièce en vers.

Imprimerie-librairie DROUHET et LAHUPPE, Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Ripaud de Montaudevert (scènes de la Révolution à l'Ile Bourbon).

L'abbé Dormont pendant la Commune.

Baudin; pièce en vers.

Librairie CERF, 13, rue Médicis, Paris.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 15-95.

Digitized by Google

LOUIS BRUNET
DÉPUTÉ DE LA RÉUNION

LA FRANCE
A MADAGASCAR

1815-1895

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1895

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Digitized by Google

DT469
M32B7

Digitized by Google

A MONSIEUR DE MAHY

DÉPUTÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Mon cher collègue,

Je vous dédie ce livre.

Votre ami,

Louis BRUNET.

815760

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DE M. DE MAHY

Paris, 17 janvier 1895.

Mon cher ami,

Vous me faites grand honneur et vous me donnez une précieuse marque d'amitié en me dédiant votre livre. S'il ne m'est pas permis, à cause de cela, de dire ici tout le bien que j'en pense, je peux, du moins, exprimer mon entière confiance dans l'accueil qu'il recevra du public. Il arrive au bon moment, mais il a d'autres mérites que celui de l'actualité et il est plein de documents et de faits, la plupart inédits ou ignorés. Je ne doute pas qu'il n'obtienne un succès durable.

Vos documents (ceci donne à l'ouvrage un charme de plus) vous les avez puisés surtout dans les archives de notre colonie natale, notre petite île Bourbon si vivante, si vivace, si patriote, si fidèlement frappée, dès le début de son histoire, à la ressemblance de la mère patrie. Un de nos gouverneurs, M. Desforges, écrivait au ministre, en 1725 :... « à considérer les dif-« férentes affaires arrivées dans cette colonie, on dirait

Digitized by Google

« qu'on y a voulu représenter une scène des différentes « actions qui se passent dans les plus grands États... » Rien de plus vrai. L'intensité de la vie publique est remarquable dans notre petit pays et les mœurs y sont républicaines. A de certains égards, en ce qui concerne la libéralité de l'enseignement, par exemple, et la pratique des divers modes de consultation du pays, nous avons devancé la métropole. Mais le trait le plus caractéristique de notre population est de s'être constituée, dans la mer des Indes, la vigilante gardienne du drapeau de la France, ce drapeau chéri autour duquel nos volontaires accourent toujours partout où il est engagé. Rappellerai-je les actes de nos assemblées locales à toutes époques, notre participation aux luttes de la France sous l'ancienne monarchie et la Révolution aussi bien que dans le siècle actuel? Vous êtes de ceux qui, dans la guerre allemande, ont payé de leur personne; et dans la précédente expédition de Madagascar vous avez contribué à la levée de nos compagnies de volontaires, à qui l'amiral Galiber commandant en chef a rendu ce témoignage : « Que leur « arrivée l'avait tiré du plus grand embarras... qu'ils « ont été soumis au régime le plus dur auquel puissent « être astreints des soldats... qu'ils l'ont supporté « avec une abnégation au-dessus de tout éloge, et « que jamais chez eux il n'y a eu la moindre défail- « lance[1]. »

Au Parlement, vous avez combattu le bon combat. Vous poursuivez votre ligne de conduite. Vous obéissez à notre devise créole : dévouement à la petite et à la

1. Déposition de l'amiral Galiber devant la commission de Madagascar à la Chambre des députés, le 11 juin 1884. — Voir Rapport de M. de Lanessan, novembre 1884, page 74.

Digitized by Google

grande patrie. Votre livre est l'acte d'un fidèle enfant de notre île bien-aimée.

Il portera de nouvelles lumières dans cette question de Madagascar que la politique de nos rivaux et de leurs amis avait su obscurcir, au point d'en distraire l'attention de la France, pendant de longues années, mises à profit contre la France. Les récents débats de la tribune et de la presse n'ont pas entièrement dissipé ces ténèbres. On était parvenu à semer dans notre public l'incertitude et le doute, non seulement sur l'importance de notre grande île, mais encore sur la légitimité et la validité de notre droit. On avait même réussi à enraciner chez des Français, d'ailleurs sincères, une conviction anti-française, *la négation absolue*. Pour ceux-ci Madagascar ne vaut rien, la France n'y a donc aucun intérêt, et en tout état de cause, elle n'y a aucun droit. En revanche, l'île appartient à une jeune nation, sage, pieuse, progressive, douée des dons les plus précieux de l'intelligence et du cœur, éprise de civilisation anglo-biblique, et l'on nous impute à crime de vouloir l'entraver dans son essor, qui importe à l'avenir de l'humanité. L'intérêt de l'humanité n'est-il pas supérieur à l'intérêt national français et aux droits séculaires de la France?... — C'est ainsi que l'histoire a été totalement travestie jusque dans des ouvrages français signés de noms considérables. On y trouve même le reproche, jeté de l'autre côté du détroit à la France, de manquer de générosité; et l'inconscience y est poussée jusqu'à nous faire honte d'attaquer sans raison, dans son inoffensive faiblesse, le peuple hova! — langage et situation que les journaux satiriques de Londres symbolisent dans la fable : *le Loup et l'Agneau*. — L'agneau c'est le Hova, le loup c'est la

Digitized by Google

France. On voit l'horrible bête, se dissimulant dans la brousse, les dents longues, le mufle surmonté du képi, le corps affublé de l'uniforme du soldat français, prête à se ruer sur le tendre agneau sans méfiance, doux, naïf, paisible, candide, idyllique.

Ce même peuple hova qui, par sa haute moralité, ses aptitudes civilisatrices et son goût du *Christianisme anglais* autant que par sa faiblesse, mérite nos égards, on nous le montre pourtant assez fort pour avoir subjugué toutes les peuplades environnantes dix fois supérieures en nombre, et assez habile pour avoir assis, sur l'île entière plus grande que la France, une domination incontestée. On nous le dépeint couvert de son impénétrable ceinture de forêts et de marécages, appuyé sur une armée nombreuse, aguerrie, bien outillée, bien organisée, bien commandée, capable de nous braver et de nous faire payer très cher une agression.

Ces mensonges répandus sous toutes sortes de formes, à jet continu, avec une patience insinuante que rien n'a rebutée dans un laps de quatre-vingts ans, ont eu l'effet que leurs inspirateurs en attendaient. Une légende en est issue, *l'hégémonie hova,* que notre complaisance a fini par prendre pour la réalité.

Notre politique en a subi d'étranges répercussions. Nous avons été peu à peu amenés à nous comporter, envers les Hovas, d'après des principes qui ne sont pas ceux du sens commun. Nous avons changé, en leur faveur, toutes les anciennes notions de l'art de la guerre et de la diplomatie.

Nous les avons accoutumés à nous voir tout supporter d'eux. Puis, lorsque poussés à bout, nous nous sommes décidés à les mettre à la raison, en 1883, nous

Digitized by Google

avons dépensé trente millions de francs et employé plusieurs milliers d'hommes à faire contre eux une expédition diplomatico-militaire d'un genre nouveau.

Un vieux proverbe français dit : « Oignez vilain, il vous poindra ». Nous nous sommes ingéniés à caresser, à *oindre* les Hovas. Eux n'ont rien négligé pour nous *poindre*, le plus vilainement qu'ils ont pu.

Depuis que le monde est monde, le but de la guerre a toujours été de battre l'ennemi, pour le détruire ou le soumettre ou le mener à résipiscence. Nous, à Madagascar, dans la précédente campagne, notre presque unique soin a été de ménager l'ennemi. La consigne était de ne pas attaquer. Quand un de nos officiers, loin du commandant en chef, rossait les Hovas dans quelque rencontre, on en éprouvait du regret, quelquefois on punissait notre officier parce qu'il avait désobligé les Hovas et que cela pouvait les rendre moins enclins à négocier.

Il est notoire, en diplomatie, qu'un bon moyen de persuasion est la force. Nous, vis-à-vis des Hovas, nous nous donnions l'apparence de la faiblesse, nous nous mettions en suppliante posture, imaginant par là toucher leur amour-propre et obtenir d'eux la grâce d'un traité. Eux, les barbares, en récompense de nos procédés généreux, raillent sans pitié notre amiral-diplomate. L'amiral empoche les sarcasmes. Le *livre jaune* les enregistre pour la postérité. Ces dialogues, d'un comique sanglant, font rire l'étranger et nous font rougir.

Et comme s'il n'avait pas suffi de tant de dérogations aux usages ordinaires de toute politique sensée, il a fallu, pour couronner l'expédition, que les apparences donnassent aux Hovas le prestige d'une victoire finale.

Digitized by Google

Nous sommes allés, très bravement, nous exposer pendant des heures à leur feu, immobiles, massés devant un cours d'eau que nous pouvions franchir un peu plus loin, tandis que sur la rive opposée, une troupe de Hovas, cachés derrière des retranchements, à l'abri de tout danger et tirant dans le tas, canardaient impunément nos soldats. Notre commandant en chef, lui, s'était perché sur la haute branche d'un arbre dépouillé de feuilles. Il resta là, dans son éclatant costume d'amiral, face aux tireurs, bien en vue, comme une cible. C'est miracle qu'une balle ne l'ait pas jeté bas. En fin de compte, il descendit de son arbre, et ramena en bon ordre nos soldats avec quelques blessés et tués. Ainsi se termina *la journée* de Farafate. Nous avons passé pour battus. Peu de jours après, le traité de paix était conclu.

L'histoire de ce traité est curieuse. Elle serait trop longue à relater ici. L'un des entremetteurs était le chef d'une maison anglaise, quartier général de l'espionnage hova à Tamatave. La clameur publique s'était élevée contre elle. On fit des perquisitions. Un commis, pris en flagrant délit, fut jugé et fusillé. Son chef n'en continua pas moins à se mêler ostensiblement de nos affaires.

Notre amiral commandant en chef ne savait pas un mot de la langue malgache. Mais il avait sous la main un interprète français officiel, M. Campan, chancelier de consulat, homme de carrière, possédant à fond les usages et les dialectes de l'île pour l'avoir longtemps habitée. Très honorable et d'un dévouement éprouvé. Sa présence était nécessaire. Elle était de droit. Elle était obligatoire pour le contrôle des textes. On l'écarta, malgré ses représentations. On aima mieux s'en rap-

Digitized by Google

porter au négociateur du gouvernement hova, le général anglais Digby-Willoughby et à son interprète, à lui Willoughby, un Hova de la suite du premier ministre. Naturellement ils nous trompèrent. La priorité fut donnée au texte hova. On stipula, pourtant, que le texte français ferait foi, aussi bien. Or, quand celui-ci dispose que « la France *préside* aux relations extérieures de Madagascar », le texte hova affirme qu'elle ne préside pas, mais « *contemple avec admiration* ». — Le ministre hova s'est cantonné dans son texte. Il nous a permis de contempler, jamais de présider. — Quant à Digby-Willoughby, après avoir été le chef de la soi-disant armée hova et après avoir abusé de notre confiance dans la rédaction du traité, il vint machiner des intrigues contre nous en Europe. Ces bons offices lui ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Ensuite, il joua à notre diplomatie le tour de publier une lettre restrictive du traité, que l'on avait extorquée à nos négociateurs en promettant de la garder secrète : la fameuse lettre Miot-Patrimonio, source de tant de difficultés pour nos résidents généraux.

Il est clair qu'une affaire conduite de la sorte ne pouvait que tourner à notre détriment.

A l'heure où se prépare une nouvelle expédition (évaluée, celle-ci, à quinze mille hommes et soixante-cinq millions), il m'a paru utile de rappeler ces errements afin que l'on n'y retombe pas.

Mais ne valait-il pas mieux les laisser dans l'oubli? N'est-il pas évident qu'ils sont désormais condamnés? Dès lors, le mieux n'est-il pas de n'en plus parler? Pourquoi remuer ces tristes souvenirs?

Non, il faut en parler! Il faut les divulguer, en faire palper les résultats, afin que la pression de l'opinion

Digitized by Google

publique aide le gouvernement à s'en affranchir. Ces pratiques-là ont passé dans le sang de notre diplomatie. Il y a là une accoutumance dont les effets tendent sans cesse à se reproduire. Les faire connaître est le seul moyen d'en empêcher la perpétuité. D'autre part, il est certain que les influences qui ont entravé jusqu'à présent avec tant de succès notre action à Madagascar et qui ont fait échouer misérablement toutes les tentatives de la France, sous la Restauration, sous Louis-Philippe, sous Napoléon III, sous notre République actuelle, il est certain que ces influences, du dehors et du dedans, ne se tiennent pas pour battues[1]. Elles ont perdu du terrain. Elles le regagneront pour peu que leur géniale invention, leur idée de l'hégémonie hova continue de régir notre politique.

Le fait est qu'elle domine toute la situation.

Il est vrai qu'une expédition est jugée nécessaire. Réclamée par le gouvernement, elle a été votée par les deux Chambres. Jamais entreprise ne fut plus populaire. Les préparatifs en sont faits sérieusement. Mais l'époque du départ est éloignée et d'ici là que se passera-t-il? Un coup de théâtre au dernier moment est possible. On y compte, dans un certain milieu. Un télégramme annonce que le gouvernement d'Emirne accepte nos conditions. Que faire alors? Ce qui est prévu. Un nouveau traité, un *protectorat* pétri de toutes les qualités imaginables et bardé de toutes sortes de garanties. Résultat superbe! Victoire diplomatique sans coup férir, presque sans bourse délier, pure de toute souillure guerrière. Oui! mais c'est un protec-

1. Ce qui vient de se passer pour les transports du matériel confiés à un courtier anglais en est un nouvel indice (février 1895).

Digitized by Google

torat, le ver est dans le fruit, le vice originel subsiste, *l'hégémonie hova*.

Que si, vers le mois d'avril ou de mai, il n'y a rien de nouveau, l'expédition sans doute partira. Mais quel en est le but ultime, dans la pensée actuelle du gouvernement? Encore un *protectorat*, c'est-à-dire un système fatalement imprégné du même virus, et fatalement défectueux.

Protectorat, maintien de l'hégémonie hova, c'est bien ainsi que le ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, semble, non pas l'avoir positivement promis, mais indiqué, surtout dans son discours au Sénat, et c'est ainsi qu'on affecte de le comprendre. On affecte, dans la presse favorable aux visées anglo-bibliques, d'exagérer la portée des paroles du ministre, on en prend acte, comme d'un engagement formel.

Au lieu de la chose naturelle, conforme à la vérité et au bon sens, au lieu de la prise de possession pure et simple de notre bien pour en user à notre convenance, au lieu de la souveraineté de la France hautement affirmée et posée carrément, c'est un rôle de protecteur, qu'en dépit de la victoire inévitable de nos armes on veut nous faire exercer auprès d'un gouvernement hova restauré par nous. On ne veut pas laisser à la France le choix du régime qu'il lui conviendra d'appliquer. On lui enlève à l'avance sa liberté d'action. On l'enferme dans un système unique.

J'espère qu'il n'en sera pas ainsi. J'espère que la force des choses, la pression de l'opinion publique et le patriotisme du ministre aidant, c'est la SOUVERAINETÉ qui s'imposera.

Oh! j'entends bien ce que l'on me répond! On me dit que cette fois, ce sera un vrai protectorat, avec ses

Digitized by Google

conséquences,... que nous mettrons à Tananarive, autour de notre futur résident général, non plus une escorte simplement décorative d'une cinquantaine d'hommes, mais une garnison de douze cents, moyennant laquelle notre représentant tiendra dans sa main le gouvernement hova, composé d'un personnel renouvelé à notre guise et que par ce canal notre direction se propagera dans l'île entière.

Je ne sache pas conception plus fausse. — Les éloges qu'elle reçoit de nos bons voisins d'outre-Manche nous en montrent la valeur.

On essaie de la justifier par l'exemple de la Tunisie.

Je ne connais pas assez ce qui se passe en Tunisie pour me prononcer sur le système que l'on y applique. J'ai rencontré ces jours derniers un colonel en retraite, à son retour d'un voyage d'études. Il n'était pas enthousiasmé. Il assurait que notre protectorat profitait beaucoup plus aux Italiens qu'à nous. J'ai entendu des colons tenir le même langage. Mais admettons que tout soit pour le mieux. En quoi ce qui peut convenir à la Tunisie doit-il nécessairement nous être bon à Madagascar? Les situations sont-elles le moins du monde comparables? En Tunisie vous avez un gouvernement national, ancien, accepté dans toute l'étendue du pays, par une population homogène, liée à son gouvernement par des traditions anciennes et la même religion. — On conçoit, dans ces conditions, que celui qui tient le gouvernement peut tenir le pays.

Existe-t-il rien de semblable à Madagascar, où la population est clairsemée, divisée en une vingtaine de peuplades presque toutes foncièrement hostiles aux Hovas et en révolte ouverte contre eux, depuis que nous avons voulu les faire sujettes des Hovas! La peu-

Digitized by Google

plade hova elle-même n'est pas homogène. Elle se compose de sept à huit cent mille âmes dont plus de la moitié esclaves. Elle n'est pas liée à son gouvernement par une religion unique. Bon nombre pratiquent le fétichisme, d'autres professent le protestantisme anglais, d'autres le protestantisme norvégien, d'autres le catholicisme français, ceux-ci plus rudement opprimés par le gouvernement, lequel est sectateur des missions anglaises. Et le gouvernement, qu'est-il? Demandons-le à l'un de nos explorateurs les plus récents, les plus éclairés et les plus pondérés, le prince Henri d'Orléans :

Une détestable oligarchie!... « Un gouvernement qui n'en a que le nom et qui n'est en réalité, que le syndicat de quelques familles réunies pour exploiter le plus grand nombre. — Des princes barbares, coupables encore de sacrifices humains et d'horreurs qu'il m'est impossible de décrire ici. — Une royauté reconnue maîtresse d'une île dont elle possède à peine la moitié. — Un peuple ne travaillant que juste assez pour vivre, sûr qu'il est d'avance de se voir dépouillé s'il arrive à mettre de l'argent de côté. — Une administration vendue à l'encan se payant elle-même sur ses administrés — .... Ici le vol, là le brigandage, ailleurs la piraterie. — Partout l'arbitraire, l'anarchie et, à leur suite, l'insécurité [1]. »

Le voilà pris sur le vif, ce soi-disant gouvernement, dont la prétendue souveraineté sur Madagascar, fiction inventée contre nous par le patriote et politique anglais sir Robert Farquhar au début de ce siècle,

1. Henri-Ph. d'Orléans, *A Madagascar*. Paris, Calmann Lévy, 1895, p. 37.

Digitized by Google

soutenue sans relâche par les missions protestantes, acceptée pour réelle par notre imprévoyante diplomatie est devenue et semble devoir (à moins que l'opinion publique n'y mettre ordre) rester, même après l'expédition, le pivot de notre politique à Madagascar.

La presse anglaise et tous les clergymen et leurs suppôts n'admettent pas qu'il en puisse être autrement. Ils ont pour cela leurs excellentes raisons. Mais nous!

Renouveler le protectorat, maintenir l'hégémonie des Hovas qui n'est qu'une usurpation, ce sera perpétuer le désordre où ce système a jeté Madagascar. Ce sera nous aliéner, tout de bon, cette fois, les autres peuplades dont le concours nous est pourtant nécessaire et qui, ne pouvant croire que notre intention dernière ait été de les soumettre à la race persécutrice qu'ils abhorrent, nous sont restées fidèles jusqu'à présent, en dépit de l'abandon où nous les avons laissées depuis 1885.

Le protectorat c'est la consécration de l'esclavage, quand les hommes les plus sérieux, les plus compétents, comme M. Bonnemaison [1], affirment que notre premier acte devra être d'abolir cette institution honteuse et ruineuse. Autrefois, on provoquait les sympathies de la chrétienté en faveur des Hovas, émancipateurs des esclaves. Aujourd'hui, ce mensonge est avéré. On se rabat sur la douceur du maître hova et la félicité de son esclave. L'esclavage est devenu une institution fondamentale, légitime. On en vante la moralité. On en exige la conservation de peur d'apporter, par la libération de ces infortunés, une perturbation regret-

1. Bonnemaison, *Historique de Madagascar*. Tarbes, Lescamela, 1894, in-8°.

Digitized by Google

table dans les moyens d'existence de l'intéressante oligarchie dont le prince Henri d'Orléans et tant d'autres voyageurs avant lui ont tracé le tableau véridique.

Ce que l'on veut de nous, c'est la reconnaissance à Madagascar d'une autorité autre que la France, d'un gouvernement fictif, près de qui nous accréditerons un résident, mais qui aura une existence propre, en dehors de nous, système qui implique en même temps que la prépondérance des Anglo-Hovas dans l'île, l'admission des *autres étrangers* sur le pied d'égalité avec nous. La France n'aura d'autres avantages sur eux que d'avoir les frais et la responsabilité à notre charge, outre la gloire d'avoir fait l'expédition et l'honneur de rendre profitable, facile et sûr au monde entier l'accès et le séjour de Madagascar. *Tout le monde y aura droit au traitement de la nation la plus favorisée*, c'est-à-dire que nous serons obligés de laisser accorder à tous le traitement qui nous sera fait à nous-mêmes. Ce sera comme par le passé, et plus encore, un métier de dupes.

Chacun l'entend ainsi, chez nos voisins.

Les clergymen comptent bien *avoir le droit* de continuer, à l'abri du système, leur propagande anti-française. Le commerce et l'industrie anglaise, et les aventuriers anglais de tout acabit s'apprêtent à mettre toutes les ressources de l'île en coupe réglée. Ils l'avouent ingénument dans des propectus répandus à profusion. Ne leur demandez pas, au surplus si pareille débonnaireté est de mise chez eux. Ils vous répondront que John Bull est maître chez lui, dans ses possessions d'outre-mer plus encore que dans la noble Albion. Et il vous expliquera que s'étant installé, grâce à notre bénévole diplomatie, à notre place dans l'Ouganda, il en a chassé nos missionnaires à coup de mitrailleuses

Digitized by Google

Maxim, liquidé leurs établissements par l'incendie, et massacré leurs adhérents, suspects de sympathies françaises.

Les Italiens non plus ne se gênent pas. La maison d'Orgon leur appartient. Le plan d'établissement de leurs colons à Madagascar à l'ombre de notre protectorat, est fait. Un homme qui s'y connaît, un personnage officiel, M. le consul d'Italie, l'expose en fort bons termes. Laissons-lui la parole « .... Appelés à bénéficier des ressources de ces régions, nos émigrants (émigrants italiens) pas plus que leur descendance, n'y perdront leur nationalité (la nationalité italienne). Restant sous la dépendance de leur propre pays et régis par ses lois, ils y formeront une colonie politique, commerciale et agricole, en relations constantes avec la mère patrie. — L'État y trouvera pour l'armée un *quantum* de jeunes recrues rompues aux exigences de la vie coloniale.... Il faut donc rechercher d'abord l'endroit spécial vers lequel devra être dirigée cette émigration.... C'est à la zone centrale qu'il faut donner la préférence. Ici l'air est salubre, le climat aussi sain que dans les régions saines de l'Europe. La température, pas plus élevée qu'en Italie, ne l'est jamais autant que dans nos provinces méridionales et même centrales. L'existence y est facile et peu coûteuse.... Le travail des champs est possible à l'Européen toute l'année.... Il serait bon que la première colonie fût placée autour d'un seul centre, afin de mettre les émigrants mieux à portée de se soutenir et de se prêter assistance. Ce centre ne tarderait pas à acquérir une force d'attraction qui y amènerait de nouveaux habitants, et, dans un avenir plus ou moins rapproché, servirait de point de départ à de nouvelles colonies

Digitized by Google

qui rayonneraient de là sur les différentes autres provinces de l'île pour y exercer leur industrie ou accroître leurs premières épargnes » [1].

Est-ce assez clair?

La différence entre le régime du protectorat et la Souveraineté est que le premier oblige à subir la réalisation de ces convoitises. Le second ne la tolérerait que si tel était notre bon plaisir.

Et sur quelles raisons péremptoires se fonde-t-on pour donner la préférence au protectorat?

1° On prétend que l'exercice de la souveraineté favoriserait davantage l'abus du fonctionnarisme. On s'écrie : Ne nous en parlez pas ! avec la souveraineté on ferait de Madagascar une colonie de fonctionnaires. Où a-t-on vu cela ? Pourquoi l'administration d'une colonie exigerait-elle plus de fonctionnaires que l'administration d'un protectorat ? Pourquoi serait-il moins facile, dans un cas que dans l'autre, de recourir à ce que l'on pourra utiliser des éléments locaux ?

2° On excipe de l'esclavage. On dit : avec la souveraineté Madagascar deviendrait forcément terre française. Or, terre de France affranchit tout esclave. C'est contraire à l'organisation de la société hova.

Mentionner ces objections n'est-ce pas les réfuter? En vérité, se peut-il que des considérations de cet ordre entrent dans la balance d'une si grande affaire ? La peur chimérique de compter quelques fonctionnaires de trop et l'intérêt de quelques propriétaires d'esclaves empêcheront la *France orientale* d'être terre française !

1. Citation de M. le consul Maigrot et M. l'ingénieur Cortese, dans le *Boletino consulare*. — Extrait du *Bulletin des renseignements coloniaux* de M. Gaston Laforest.

Digitized by Google

Eh bien ! n'en déplaise à nos rivaux et à leurs amis, ce n'est pas pour revivifier l'institution pourrie de l'esclavage à Madagascar, ni pour consolider le type social anglo-hova, ni pour augmenter la puissance de l'Italie et de l'Angleterre en les aidant à caser chez nous leurs émigrants et leurs colons (ennemis introduits dans la place), que la France a manifesté sa volonté et que le Parlement a voté à la requête du ministère une expédition de quinze mille hommes et une dépense de soixante-cinq millions. Nous avons meilleur usage à faire du territoire superbe que l'ancienne France nous a légué.

Nous aussi nous avons des émigrants à placer, des intérêts à sauvegarder, un idéal de civilisation à irradier, et ce que l'on disait à la Chambre des députés en 1885, vrai à cette époque, l'est encore plus aujourd'hui. Il nous semble utile de mettre ces quelques pages sous les yeux du lecteur.

« D'ores et déjà, disions-nous, un grand nombre de Français quittent chaque année la France et se dispersent dans le monde entier. La plupart périssent misérablement. Parmi les cinq à six mille [1] qui font la déclaration officielle de leur exode, une partie s'en vont dans l'Amérique du Sud, à La Plata. Le reste se mêle à la masse énorme des populations du globe, et disparaît comme une goutte d'eau dans l'Océan, en pure perte, sans profit pour la nation. Que de forces vives ainsi gaspillées, qu'il est d'un intérêt suprême, d'un intérêt urgent pour la France de recueillir précieusement, sans tarder davantage !

1. Ce chiffre a augmenté depuis, il a dépassé trente mille âmes par an ces dernières années.

Digitized by Google

« Un instinct profond les porte à se coordonner enfin, l'instinct de la conservation, qui n'anime pas seulement les individus, mais qui pénètre aussi les sociétés, et se manifeste à de certains moments décisifs par des indices que l'homme d'État doit savoir saisir et utiliser.

« C'est vers Madagascar que toutes ces forces, jusqu'à présent perdues, tendent à converger; c'est là que se rendront cette foule de gens, nos compatriotes, nos frères, que la lutte pour la vie élimine et étouffe, ou déclasse et pousse au crime sur le sol natal trop encombré! C'est à Madagascar qu'une partie des capitaux que les Français jettent dans des spéculations ruineuses iront fructifier, quand on saura que dans ce grand pays qui est à nous, et où tant d'espace reste à occuper par nos nationaux, nos gouvernants sont enfin résolus à ne plus se départir des faciles devoirs d'une politique ferme et nette.

« Sur toute la surface du globe, Madagascar est la seule terre disponible où la France puisse se développer et faire de la vraie colonisation. Madagascar, c'est deux fois au centuple les îles de France et de Bourbon, à l'époque de leur découverte. Et la fortune a voulu que ce domaine de si rare valeur soit notre propriété! Pour la grandeur et la beauté, elle est semblable à la France même. C'est une France nouvelle, la France orientale restée jusqu'en plein XIXe siècle à peu près inhabitée, à peu près inexploitée, et toute prête à recevoir le trop plein de notre vieille France, à l'étroit aujourd'hui dans ses limites continentales.

« Ce que Madagascar vous offre n'existe nulle autre part au monde. Vous le chercheriez vainement ailleurs; partout ailleurs vous vous heurtez ou vous pouvez vous

Digitized by Google

heurter à des compétitions dangereuses, à des voisinages peu commodes, ou bien vous avez affaire à des populations d'une densité excessive, murées dans leur vieille civilisation, peu assimilables, presque impénétrables à notre sang, à nos mœurs, à nos idées, et entassées sur un sol étroit, dont la moindre parcelle a son occupant, son propriétaire individuel. Là des Français peuvent prendre la direction du pays, avoir des places, devenir fonctionnaires, exploiter le commerce et l'industrie, au profit, je le reconnais, de la masse entière de la nation, et vous avez bien fait d'y mettre votre drapeau. Mais là vous ne pouvez pas essaimer, coloniser réellement.

« A Madagascar nous sommes seuls : nous avons pour frontière l'Océan; le rivage offre à notre marine des pêcheries, des abris, des rades, des ports, les plus magnifiques du globe, et des conditions locales analogues à celles qui donnent aux arsenaux de l'Angleterre une si grande supériorité sur les nôtres : la houille, le fer, le cuivre, le bois, l'eau profonde, les matériaux de construction, la facilité des approvisionnements de toutes sortes.

« Là vous avez une position stratégique incomparable, nécessaire à la France pour la sauvegarde de ses possessions, de son commerce, de sa marine marchande et militaire, de ses intérêts, de son prestige dans l'Extrême-Orient et dans l'hémisphère austral.

« Là, vous avez la terre nourricière qui commande et alimente toutes les îles et toute la navigation de cette partie de l'océan Indien.

« Là, quoi qu'en dise mon honorable ami M. Perin, vous avez un sol plantureux, propre à toutes les cultures, rempli de troupeaux de bétail en quantités

Digitized by Google

immenses, véritable Normandie tropicale comme l'a dit un éminent officier de notre marine, M. l'amiral Fleuriot de Langle qui a visité et exploré le pays.

« Là, vous avez, dans la plus grande partie du pays, un climat excellent, où les Européens peuvent vivre et travailler comme en Europe, et dans certaines régions seulement, des endroits insalubres faciles à assainir où bon nombre d'Européens sont, au surplus, déjà établis avec leurs familles et font un commerce fructueux. Là, nous avons l'espace, et aucun voisin pour nous inquiéter et nous gêner. Le pays n'a que trois millions d'habitants divisés en tribus distinctes, dispersées sur un territoire aussi beau, aussi grand que la France et dont la majeure partie est absolument vide d'habitants.

« Une seule de ces tribus nous est hostile, ou pour mieux dire le gouvernement d'une seule tribu, gouvernement détesté dans l'île entière, même dans sa propre peuplade, qui ne demande qu'à en être délivrée. Toutes les autres tribus se réclament de notre souveraineté par des traités nombreux formant une série non interrompue, où le droit antérieur et supérieur de la France est chaque fois reconnu, proclamé et invoqué par les naturels eux-mêmes. Là, nous pouvons nous étendre et diriger un salutaire courant d'immigration française, sans risquer de léser les droits individuels ni les intérêts des indigènes, car, encore un coup, l'espace ne manque pas. Là, vous pouvez vous établir sans exciter la jalousie des hommes du pays, car — circonstance d'un intérêt primordial quand il s'agit de colonisation — la proportion des femmes dépasse de beaucoup celle des hommes et l'union avec un Français est recherchée dans les

Digitized by Google

familles indigènes comme un très grand honneur.

« Là, vous êtes attendus par des populations amies où de nombreux Français ont déjà fait souche et ont donné naissance à des générations métisses très fécondes, très intéressantes, parlant français et qui sont vôtres.

« Vous ne pouvez pas les abandonner, elles, et les tribus que vous avez compromises, vous ne pouvez pas livrer tout ce monde aux vengeances de l'oligarchie usurpatrice dont les attentats n'ont été que trop favorisés par nos faiblesses passées.

« Il ne s'agit pas, au surplus, d'exterminer la peuplade hova dont le gouvernement actuel nous est hostile; il s'agit simplement de la faire rentrer dans le rang, en la délivrant elle-même de la tyrannie qui la tient sous le joug et qui se sert d'elle comme d'un instrument de révolte contre nous, de destruction contre les autres tribus de l'île.

« Elle et les autres bénéficieront de notre présence, de notre industrie, de nos capitaux, de nos lois, de la liberté et de la douceur qui accompagnent partout la souveraineté de la France, car, faut-il le répéter encore, il ne s'agit pas de détruire ou d'opprimer telle ou telle tribu de l'île.

« Le sympatique et généreux génie de la France ne s'accommode pas de ces proscriptions. Le Français ne fait pas périr les races à côté desquelles il s'implante ? il les adopte et s'y allie, les épouse, les assimile, les élève à la civilisation par les liens du sang, par la propagande, par la salutaire contagion des idées et des mœurs, par le bienfait de nos lois tutélaires. C'est ainsi que notre troisième République réalisera la pensée traditionnelle de Richelieu et de Colbert, de la

Digitized by Google

Révolution, du Premier Consul, de la Restauration : la France orientale. Quelle grandeur elle aura dans l'avenir ! Telle qu'elle est, à ses débuts, elle fait avec le monde civilisé un commerce annuel d'une quarantaine de millions, dont les trois quarts sont dans des mains françaises, commerce rudimentaire à ce chiffre de 40 millions, mais destiné à recevoir le développement que comporte un territoire plus grand que la France, plus riche, et qui, placé sur la route obligée du commerce qui s'ouvre entre l'Australasie, l'Europe et l'Afrique orientale, deviendra l'entrepôt nécessaire de ce commerce, remplissant ainsi, en face de la vaste étendue du continent africain, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au delà de l'Équateur, le rôle de Hong-kong vis-à-vis de la côte asiatique, avec cette différence que l'îlot anglo-chinois de Hong-kong ne produit rien par lui-même, tandis que Madagascar joindra aux transactions dont il sera l'intermédiaire, les ressources intrinsèques d'un grand pays [1].

« Là, dans cette possession que l'on vous conseille d'abandonner, et qui tombera aux mains de nos rivaux si vous l'abandonnez, là est la compensation des sacrifices nécessités par d'autres entreprises, moins bonnes peut-être, mais qui ont été rendues inévitables par la faiblesse et l'insouciance de notre diplomatie, insouciance que l'on s'était accoutumé à prendre pour de la sagesse, dans l'état d'esprit engendré chez nous par une longue désuétude de la vie publique, préparant les désastres où le gouvernement impérial a sombré, et les

1. Ce point de vue est signalé dans une remarquable étude attribuée à l'amiral Fournier, *les Colonies nécessaires*. Paris, Paul Ollendorf, 1885.

Digitized by Google

discordes civiles qui ont ensanglanté l'avènement de notre troisième République. Là est la réparation de nos forces. Là est le relèvement de notre marine marchande et militaire. Là vous avez, en outre des conditions stratégiques et topographiques, l'expérience déjà faite, et qui se poursuit avec succès, d'un recrutement facile, abondant, de matelots, d'hommes de peine de toute sûreté, auxiliaires excellents des équipages de vos flottes dans les mers chaudes du globe. Là vous avez, dès maintenant, pour vos diverses industries, de sûrs débouchés et de sûrs retours de matières premières. Là vous aurez, aussitôt que vous le voudrez, ne fût-ce que dans la perception des droits de douane, des sommes plus que suffisantes pour couvrir tous les frais, toutes les dépenses de l'occupation et de la colonisation. Que de sources de prospérité! que d'éléments pour la solution de la crise sociale qui sévit sur notre pays ! »

Voilà ce qu'il faut faire de Madagascar : une colonie française de peuplement sous la souveraineté directe de la France, une terre française et *un marché réservé*, soumis à notre loi, où personne autre que NOS NATIONAUX (PARMI LESQUELS SONT COMPRIS TOUS LES INDIGÈNES DE L'ILE, SANS EN EXCEPTER LES HOVAS) n'aura d'immunités que ce qu'il nous conviendra d'accorder. Nous serons chez nous. La maison pourra être hospitalière, l'étranger pourra y être admis mais il ne pourra être l'égal du maître de la maison. La France seule doit être maîtresse.

La politique du parti inféodé à notre grande voisine d'Outre-Manche en sera contrariée. C'est un petit malheur. Notre devoir et notre métier de Français n'est pas de prêter la main aux Humanitaires qui, persuadés

Digitized by Google

que « *le monde est destiné à devenir anglo-saxon et que ce sera un bien* », s'ingèrent de seconder le Destin et veulent faire de Madagascar qui est à nous, une province anglaise, comme ils ont fait naguère du Lessouto qui était aux Boërs, du Zambèze qui était Portugais, de l'Ouganda qui était à nous, de Zanzibar où nos droits égalaient ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, etc. Sans prétendre recouvrer ce qui, grâce à eux est irrémédiablement perdu, nous nous permettons de croire que la civilisation française en vaut une autre et que l'intérêt français est respectable autant que n'importe quel autre. Nous avons été assez spoliés! Pour le bien de l'Humanité, comme pour notre honneur, il n'est pas nécessaire que la France abdique ou partage le règne dans un domaine qui fait partie intégrante de notre patrimoine national.

Notre nation se doit à elle-même d'asseoir enfin sa *souveraineté* sur sa grande île de la mer des Indes, la plus ancienne possession française dans ces parages, et la plus vaste de toutes, la plus belle, la plus féconde, la plus importante à tous égards, la plus facile à conserver, la plus nécessaire au développement de notre puissance maritime, industrielle et commerciale, la seule où ne soyons gênés par aucun voisinage, celle en un mot où se trouvent accumulées, sur un territoire au moins égal à celui de la France européenne, toutes les conditions de prospérité qui font de cette FRANCE ORIENTALE le plus précieux domaine où puisse s'exercer l'activité de notre nation.

DE MAHY.

Digitized by Google

Digitized by Google

MADAGASCAR

PREMIÈRE PARTIE

(1814-1823)

LA REPRISE DE POSSESSION ET L'ADMINISTRATION DE SYLVAIN ROUX

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

CHAPITRE I

Traité de 1814. — Prétentions de l'Angleterre sur Madagascar. — M. Farquhar. — Le général Bouvet de Loziers, commandant de Bourbon, désavoué par son gouvernement. — Démarches de Sylvain Roux. — Négociations entre la France et l'Angleterre au sujet de Madagascar. — M. Desbassyns de Richemont en Angleterre. — Dépêche de lord Bathurst. — Attitude de M. Farquhar.

Au lendemain du traité de paix de 1814, qui nous enlevait l'Ile Maurice, et, par suite, le seul port que nous eussions dans ces mers, on se préoccupa, en France et à Bourbon, de réparer cette perte en usant de nos droits sur Madagascar.

Digitized by Google

Mais dès ce moment aussi M. Farquhar, gouverneur général de l'Ile Maurice et dépendances, revendiqua au nom de l'Angleterre la propriété entière de l'Ile de Madagascar, par cela seul qu'il la considérait comme une annexe de l'Ile Maurice et comme ayant été, à ce titre, cédée à l'Angleterre par le traité de 1814. C'était, comme on ne cessa de le faire observer depuis, une reconnaissance formelle que l'Ile entière avait appartenu à la France; et c'est ce qui résulte bien, en effet, de la lettre qu'écrivait M. Farquhar au général Bouvet de Loziers, commandant l'Ile Bourbon pour le roi de France, à la date du 25 mai 1816 :

« Monsieur, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, par une dépêche des Ministres de Sa Majesté en date du 2 novembre 1815, j'ai reçu l'ordre du gouvernement de Sa Majesté de considérer l'Ile de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne, sous la désignation générale de dépendances de l'Ile de France. »

Cette prétention du gouverneur de Maurice n'était pas nouvelle : il l'avait déjà fait connaître au commandant de Bourbon par lettre du 28 juin 1815. Mal renseigné sur l'étendue de nos droits et sur la portée de la clause du traité de 1814 à laquelle on se référait, M. Bouvet de Loziers avait acquiescé ou paru acquiescer à l'interprétation qu'en avait faite M. Farquhar. Mais le gouvernement français désavoua son agent à Bourbon

Digitized by Google

et, dès le 12 juin 1816, avant même d'avoir eu connaissance de la lettre du 25 mai précédent, se préoccupa de régler à notre avantage le différend existant.

A cette date, le Ministre de la marine transmettait à son collègue des affaires étrangères la prière d'ouvrir à cet égard des négociations avec le gouvernement anglais.

Le 17 septembre 1816, à la suite de démarches faites par M. Sylvain Roux — qui, lorsque les Anglais s'étaient emparés de nos établissements de Madagascar, remplissait les fonctions d'agent commercial de la France dans cette île, — à la suite aussi d'un mémoire présenté par cet agent, le Ministre de la marine adressa à son collègue des affaires étrangères une deuxième dépêche, ainsi conçue :

« Le Gouverneur de l'Ile Maurice a fait connaître au Commandant pour le Roi à l'Ile de Bourbon, dans une lettre du 28 juin 1815, qu'il considérait les possessions françaises sur la côte de Madagascar comme étant une dépendance de l'Ile de France et comme telle une propriété de S. M. B., attendu que par le traité de paix du 30 mai 1814, l'Ile de France et ses dépendances sont cédées à l'Angleterre.

« L'article 8 du traité cité porte que S. M. B. restitue à S. M. T. C. les comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792 dans les mers et sur les continents

Digitized by Google

d'Afrique, à l'exception toutefois de l'Ile de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et Seychelles.

« Les dépendances de l'Ile de France sont Rodrigue et Seychelles, l'Ile Plate, l'Ile Ronde, l'Ile aux Serpents, le Coin de mire, l'Ile d'Ambre, l'Ile de la Passe, l'Ilot Hill, l'Ile aux Dames, etc.

« Ces Iles, ou plutôt ces Ilots, sont si peu importants qu'on n'a pas cru devoir leur donner place dans le traité du 30 mai. On s'est borné à y désigner les deux plus étendues, pour déterminer la nature des dépendances qu'on jugeait inutile de spécifier.

« Si les Rédacteurs de l'article dont il s'agit avaient pu considérer comme une dépendance de l'Ile de France la côte Française de Madagascar, dont l'étendue est de 300 lieues, on ne peut croire qu'ils eussent manqué de l'indiquer nommément, puisqu'ils ont pris ce soin pour deux Ilots de peu d'importance.

« Une seule observation doit même dissiper toute incertitude à ce sujet.

« L'expression « dépendances » dût-elle être entendue dans un sens absolu, l'Ile de Bourbon soumise, dans tous les temps, au gouvernement établi à l'Ile de France, serait nécessairement restée sous la domination de S. M. B. puisque la rétrocession à la France n'en est pas nommément faite à l'article 8 du traité. C'est cependant en vertu de

Digitized by Google

ce même article qu'elle a été remise à S. M. T. C.

« Il est évident que par l'article dont il s'agit, on a voulu seulement désigner les Ilots qui sont placés à l'entour de l'Ile de France, lesquels dépendent en effet naturellement de son territoire, et que la côte Est de l'Ile de Madagascar nous est rendue en toute propriété par le traité du 30 mai 1814, comme l'Ile de Bourbon qui n'a pas été nommée dans l'article 8 du traité.

« J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien faire auprès du ministère de S. M. B. les démarches nécessaires pour que la rétrocession de cette partie de nos possessions d'Afrique soit effectuée sans délai et de me donner connaissance du résultat des soins qu'elle aura bien voulu prendre à cet égard. »

Le 30 novembre 1816, nouvelle note adressée par le Ministre de la marine et des colonies au Garde des sceaux, Ministre des affaires étrangères.

« Lorsque M. le Conseiller d'État Portal et M. Desbassyns remirent à Sir Charles Stuart une première note au sujet de la réclamation de Madagascar, cet ambassadeur en interrompit la lecture en disant qu'il n'était pas nécessaire pour lui d'entrer dans de plus grands détails, que le droit de la France était incontestable et que notre demande ne pouvait souffrir de difficulté; l'ambassadeur ajouta même qu'il croyait se rappeler avoir entendu dire à lord Castlereagh, avec lequel il se

Digitized by Google

trouvait à Paris lors de la conclusion du traité du 30 mai 1814, que la France n'avait jamais renoncé à la possession de Madagascar, et il y a lieu de croire que cette opinion n'a pas changé.

« Une difficulté avait toutefois été élevée dans le principe, relativement à la démarcation des limites de nos possessions, mais *M. Farquhar ayant revendiqué au nom du ministère de S. M. B. la propriété entière de l'Ile, par cela seul qu'il la considérait comme ayant été cédée à l'Angleterre dans le traité, le ministère se trouve avoir implicitement reconnu que la France possédait la totalité du territoire, et dès lors toute discussion de limites doit cesser*[1]. Quant à la propriété en elle-même, j'ai démontré à Votre Excellence, dans une lettre précédente, combien était fausse l'interprétation donnée à la lettre du traité.

« Comment supposer en effet qu'on aurait nommé dans cet article deux îles d'aussi peu d'importance et d'aussi peu d'étendue que Rodrigue et les Seychelles, tandis qu'on aurait compris dans le terme général *dépendances* et qu'on aurait négligé de désigner l'Ile de Madagascar, qui a 800 lieues de tour? Comment enfin aurait-on rendu à la France

1. Il est fâcheux que ce document n'ait pas été placé sous les yeux de notre diplomatie en 1885, lorsque l'on signait le traité dit « de protectorat » et plus tard, lorsque — pour faire reconnaître par l'Angleterre ce protectorat déjà vingt fois reconnu — la France ratifiait le traité fait entre l'Allemagne et l'Angleterre au mépris de nos droits séculaires à Zanzibar et à Mascate.

Digitized by Google

l'Ile de Bourbon qui n'est pas nommée dans l'article en question, si ce mot dépendances avait pu comprendre et atteindre celle de Madagascar parce qu'elle n'y est pas spécialement réservée?

« J'ai eu l'honneur d'adresser dernièrement à Votre Excellence copie d'une correspondance que M. le Commandant pour le Roi a entamée avec le Gouverneur de Maurice, au sujet de Madagascar, et dans laquelle il avance que l'Angleterre ne peut prétendre à la propriété de cette dernière Ile, attendu qu'elle n'appartient ni à S. M. T. C., ni à S. M. B., qu'elle est toujours restée dans la possession des princes du pays, que nous n'y avons jamais eu que des établissements de commerce, etc., etc. Si ces observations nous étaient opposées, il ne faudrait pas balancer à en désavouer l'auteur. M. de Bouvet n'avait été chargé en effet, ni directement ni indirectement, de remettre de telles notes et il est constant au surplus que Madagascar a toujours été considérée comme un établissement français. C'est en 1635 que notre pavillon y fut arboré pour la première fois. Une compagnie en obtint la concession et y fit un établissement en 1642, sous le ministère du cardinal de Richelieu; ces faits sont constatés par l'ouvrage même de l'un des gouverneurs, M. de Flacourt. En 1664, le Fort-Dauphin était le chef-lieu de tous les établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, la résidence d'un gouverneur général et celle d'un con-

Digitized by Google

seil supérieur. Après le massacre des Français en 1671, il n'y resta que des comptoirs commerciaux avec droit de palissades, mais ceux-ci ne relevèrent à aucune époque, ni en aucune manière, des établissements voisins et il convient de rappeler à cet égard que, lors de la capitulation de l'Ile de France en décembre 1810, le général Decaen se refusa formellement d'y stipuler pour l'Ile Madagascar, qu'il regardait avec raison comme tout à fait indépendante de l'Ile de France. Un agent commercial dont j'ai eu l'honneur de vous adresser un mémoire, le sieur Roux, se trouvait alors sur cette côte et en occupait une portion avec quelques soldats; il fut sommé par les Anglais, se rendit à leur expédition et en obtint une capitulation spéciale qui n'a aucun rapport avec l'Ile de France et dans laquelle il n'en est fait mention en aucune manière que ce soit. »

Mais déjà M. Desbassyns de Richemont, de passage à Londres, avait obtenu que le Ministère donnât l'ordre formel à M. Farquhar de renoncer à l'interprétation erronée du traité de 1814. Et le 18 octobre 1816 lord Bathurst écrivait au gouvernement anglais :

« J'ai honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Prince Régent a bien voulu admettre l'interprétation que le Gouvernement français a donnée à l'article du traité de paix du 30 mai 1814, qui stipule la reddition de certaines colonies que la

Digitized by Google

France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents d'Afrique; et je vous transmets en conséquence les ordres de Son Altesse Royale le Prince Régent qui sont que vous prendrez les mesures nécessaires pour remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que le Gouvernement français possédait sur les côtes de l'Ile de Madagascar, à l'époque susmentionnée. »

Le gouvernement anglais ne pouvait en effet remettre que les établissements détenus par lui et ces établissements n'étaient autres que ceux que possédait la France avant la guerre.

Et il faut avoir un peu plus que de la perspicacité pour lire dans cette phrase : « vous prendrez les mesures nécessaires pour remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que le Gouvernement français possédait sur les côtes de l'Ile de Madagascar », la volonté formelle de la part de l'Angleterre de contester à la France les droits de propriété qu'avait celle-ci sur les territoires autres que « les établissements que possédait la France avant 1792 ».

C'est cependant cette traduction fantaisiste que M. Farquhar va appliquer désormais à la dépêche de lord Bathurst, ce même Farquhar qui, quelques mois auparavant, affirmait et proclamait si audacieusement qu'en vertu du traité de 1814 toute l'Ile de Madagascar, dépendance de l'Ile de France, était la propriété de l'Angleterre aux droits de la France!

Digitized by Google

CHAPITRE II

Mauvaise foi de M. Farquhar. — Le capitaine de frégate Martin de Lacroix est chargé d'une mission auprès du gouverneur anglais. — Instructions qui lui sont remises. — Persistance de M. Farquhar à ne pas tenir compte des ordres de son gouvernement. — Moyens dilatoires. — M. Martin de Lacroix rentre à Bourbon. —Départ pour Londres de M. Farquhar. — L'Angleterre reconnaît nos droits. — M. Sylvain Roux est chargé de la reprise de possession des établissements français à Madagascar.

Le gouverneur de Maurice commença par nier avoir reçu la communication du Ministère anglais relative à la rétrocession de nos établissements de Madagascar.

C'est alors que les administrateurs de Bourbon, MM. Lafitte de Courteil et Desbassyns de Richemont, se décidèrent à envoyer un ambassadeur à M. Farquhar. Ils firent choix pour cette mission de M. le capitaine de frégate Martin de Lacroix, à qui ils confièrent le triplicata, qui leur avait été adressé, de la dépêche de lord Bathurst, et remirent des instructions très minutieuses et très sages. Voici quelques extraits de ces instructions :

Digitized by Google

« La lettre que nous adressons à M. Farquhar et dont nous joignons ici une copie fera connaître à M. Martin de Lacroix que l'objet principal de sa mission est d'obtenir de ce gouverneur les ordres de rétrocession des établissements français à Madagascar et se concerter avec lui sur les mesures à prendre à ce sujet. Nous remettons en conséquence à M. Martin de Lacroix le triplicata de la dépêche de lord Bathurst à M. Farquhar par laquelle il lui donne l'ordre, au nom du prince régent, de remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que possédait la France sur les côtes de l'Ile de Madagascar à l'époque du 1er janvier 1792. Cet ordre ne désignant point nominativement ces établissements, il est nécessaire que nous donnions à M. Martin Lacroix tous les renseignements que nous avons nous-mêmes sur ce point. Depuis près de deux siècles la France a été en possession de faire exclusivement le commerce de la côte Est de Madagascar, elle y a formé successivement différents établissements dont les principaux étaient placés sur les points ci-après :

Le Fort-Dauphin,
Foachère,
Sainte-Luce,
Tamatave,
Foulpointe,
Sainte-Marie,

Digitized by Google

La Pointe-Larée [1] ou Port-Tintingue,
Le Port-Choiseul.

Pendant le cours de la dernière guerre, la France ayant concentré ses établissements à Foulpointe et à Tamatave, ce furent les seuls dont les Anglais s'emparèrent; mais comme il se pourrait que depuis ce temps ils se fussent établis sur divers autres points occupés précédemment par les Français [2], il conviendra de ne pas se borner à demander la remise des établissements dont ils se sont emparés, mais de tous ceux qu'ils occupent sur toute la partie Est de l'Ile. Cette demande devra souffrir d'autant moins de difficultés de la part de M. Farquhar que *dans la lettre qu'il écrivait à M. de Bouvet le* 25 *mai* 1816, *il annonçait que son gouvernement, par cela seul qu'il croyait l'Angleterre substituée aux droits de la France sur Madagascar, prétendait au commerce de l'Ile tout entière, ce qui est une reconnaissance formelle des droits que possédait Sa Majesté Très Chrétienne, droits au reste qui résultent des différentes prises de possession effectuées par la France dans le cours des deux derniers siècles.* M. Martin de Lacroix trouvera des renseignements précieux

1. On écrit indistinctement : Larrée, Larrey, La Rée, Larée.
2. Ce document et la plupart de ceux qui sont cités dans ce livre, sont absolument inédits. Ils se trouvent parmi les archives de l'Ile de la Réunion. On ne saurait trop insister sur leur importance.

Digitized by Google

sur les établissements formés à diverses époques à Madagascar dans la lettre du Ministre de la marine à M. de Richelieu du 30 novembre 1816, jointe à une dépêche du 31 décembre même année, adressée aux administrateurs généraux de l'Ile de Bourbon et dans un mémoire dressé par M. Sylvain Roux, dernier agent français à Madagascar.

« S'il lui était objecté par M. Farquhar que la côte de Madagascar étant habitée par des peuplades indépendantes, la France ne peut y prétendre à aucun droit de souveraineté, il lui fera remarquer que les droits des puissances européennes sur les côtes habitées par des peuples sauvages n'ont presque jamais reposé sur une possession réelle de la totalité du Pays, mais qu'ils ont résulté de simples comptoirs établis sur ces côtes. Aussi pourrait-on à la rigueur ne considérer ce genre de souveraineté que comme un droit exclusif que les puissances maritimes se reconnaissent entre elles de trafiquer sur certaines côtes; ainsi, par exemple, la France est reconnue par les puissances de l'Europe comme étant en possession de toute la côte d'Afrique qui s'étend depuis le Cap Blanc jusqu'à la rivière de Gambie, et cependant elle n'est réellement maîtresse que de Gorée et de Saint-Louis, le reste du pays est occupé par des peuples indépendants qui ne reconnaissent pas sa souveraineté. Il en est de même de l'Angleterre à

Digitized by Google

l'égard de la partie de la côte d'Afrique qu'elle occupe et où elle n'a que l'établissement de Sierra-Leone et quelques petits comptoirs. La même chose a lieu sur la côte Est de ce grand continent dont le roi de Portugal est considéré comme souverain depuis la côte Natal jusqu'à l'Abyssinie.

« Il pourrait se faire aussi que M. Farquhar se prévalût pour limiter nos droits sur Madagascar du mémoire qui lui a été adressé dans le temps par MM. de Bouvet et Marchant et dans lequel ces administrateurs déclaraient que la France n'avait jamais eu de droits sur cette Ile.

« Cette objection serait facile à combattre en lui observant que ces messieurs n'ont jamais produit aucun pouvoir qui les autorisât à traiter cette question, que leur démarche a été désavouée ainsi que le prouve la correspondance ministérielle remise à M. Martin de Lacroix; d'ailleurs cette assertion était tellement démentie par les faits, qu'elle n'a point empêché les Ministres de Sa Majesté Britannique de reconnaître les droits de la France dans toute leur étendue. Au reste, M. Martin de Lacroix, vis-à-vis de M. Farquhar, devra ne pas douter que ce gouverneur ne s'empresse d'effectuer la rétrocession ordonnée par le prince Régent et il n'aurait recours aux arguments qui viennent de lui être présentés, qu'autant qu'il y serait conduit par la discussion. »

Ces instructions étaient accompagnées d'une

Digitized by Google

lettre, en date du 10 août 1817, où les administrateurs de Bourbon, après avoir fait part au gouverneur de Maurice de leur récente installation, demandaient formellement la remise de nos établissements à Madagascar.

« Quoique nous ne doutions pas que votre gouvernement ne vous ait instruit de tout ce qui a eu lieu relativement à la convention projetée, nous chargeons cependant M. Martin de Lacroix, capitaine de frégate, qui aura l'honneur de vous remettre cette dépêche, de vous donner à ce sujet tous les renseignements que vous pourriez désirer.

« Votre Excellence a dû recevoir par une dépêche de son gouvernement du 18 octobre 1816, les ordres nécessaires pour remettre aux agents de S. M. T. C. les établissements que la France possédait dans l'Ile de Madagascar à l'époque du 1er janvier 1792. M. Martin de Lacroix sera porteur du triplicata de ces ordres. Nous vous prions de vouloir bien permettre qu'il se concerte avec Votre Excellence sur tout ce qui est relatif à cette rétrocession. Nous désirerions profiter de la saison actuelle pour prendre possession de ces établissements, et notre intention est de confier cette mission à M. Martin de Lacroix. Si, comme nous le supposons, vous chargiez un commissaire d'en opérer la remise, il pourrait se rendre ici avec M. Martin de Lacroix et passer sur la flûte du roi que nous expédions à cet effet à Madagascar.

Digitized by Google

« Au surplus M. Martin de Lacroix fera connaître à Votre Excellence combien les dispositions du Gouvernement français sont favorables au commerce de votre colonie avec nos établissements à Madagascar. Nous nous trouverons heureux d'avoir à faire jouir les sujets de S. M. B. de tous ces avantages. Nous nous plaisons également à vous assurer que nous coopérerons avec vous, de la manière la plus active et la plus franche, à toutes les mesures qui tendront à anéantir le commerce des esclaves, et nous ne ferons en cela qu'exécuter les ordres de notre cour. »

Le croirait-on? Obligé de reconnaître l'existence de la dépêche du 18 octobre 1816, M. Farquhar trouva encore moyen d'éluder les ordres du gouvernement anglais. Et voici la lettre, chef-d'œuvre d'hypocrisie, qu'il écrivit aux administrateurs de Bourbon le 30 août 1817 :

« Pour ce qui concerne Madagascar, je dois vous déclarer, messieurs, que j'ai reçu en février passé, du gouvernement de S. M., l'original de la dépêche à laquelle vous vous référez, daté du 18 octobre 1816. Les instructions que renferme cette dépêche m'ordonnent de prendre les mesures nécessaires pour remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que la France possédait sur les côtes de Madagascar au 1er janvier 1792.

« Comme, dans une mesure de cette importance,

Digitized by Google

il est essentiel que je me conforme strictement à mes instructions, je vous prie, messieurs, de me faire connaître clairement et nommément quels sont les établissements que vous regardez comme ayant appartenu à la France à l'époque précitée sur la côte de Madagascar.

« Toutefois, je vous demande la permission d'observer que le gouvernement de Maurice n'a conservé à Madagascar aucun établissement sur les lieux et emplacements où les Français avaient auparavant fixé leurs postes ou palissades sur cette Ile. Sous ce point de vue, il est clair que ce gouvernement-ci n'a rien à remettre aux Français.

« Les mesures prises par le gouvernement de Maurice se sont bornées à former des traités d'amitié et à s'entretenir en bonne intelligence avec les princes et les naturels de Madagascar.

« Dans tous les cas, soyez bien persuadés, messieurs, qu'aussitôt que j'aurai reçu une réponse aux explications que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de demander à ce sujet, dans une dépêche spéciale du mois de février dernier, je mettrai tous mes soins à prévenir les obstacles qui pourraient s'élever dans l'exécution des ordres du gouvernement de S. M. »

Il n'est pas de moyens que n'invente M. Farquhar, pas de défaites qu'il n'emploie pour essayer de se soustraire à l'obligation de rendre Madagascar aux Français. Il va même jusqu'à dire à

Digitized by Google

M. Martin de Lacroix que ses ordres l'invitent bien à *prendre des mesures pour remettre aux autorités françaises de Bourbon*, etc., mais que ce n'est pas l'*ordre de remettre*; il ajoute qu'on ignore en Angleterre l'état des choses, qu'il ne possède pas nos établissements à Madagascar et qu'il ne peut pas rétrocéder ce qu'il ne possède pas; qu'il craint de s'exposer à outrepasser les ordres de son gouvernement. « Il s'est rejeté ensuite — écrit M. Martin de Lacroix [1] — sur le vague qui règne quant à la désignation des lieux à nous rétrocéder; je lui ai cité alors ceux où la France avait plus particulièrement formé des établissements, tout en glissant en même temps que depuis le XVIIe siècle la France avait exercé des droits de souveraineté sur l'Ile entière de Madagascar sans aucune contestation de la part des puissances maritimes.

« M. Farquhar n'a pas combattu cet argument dont il s'était servi dans le temps; mais il était facile de voir que votre demande le contrarie beaucoup. *Mais enfin, m'a-t-il dit, vous pourriez aussi demander toute la côte d'Afrique;* il m'a été aisé de combattre cette supposition exagérée, en lui faisant remarquer que les Anglais possèdent exclu-

1. Dépêche du 29 août 1817 de M. Martin de Lacroix aux administrateurs de Bourbon. On excusera ces trop longues citations. Mais leur utilité est telle, au point de vue des droits que nous allons faire valoir, qu'il y a lieu de les considérer comme les pièces principales du procès.

Digitized by Google

sivement sur la côte d'Afrique, au même titre que nous prétendons avoir sur Madagascar. Comme M. Farquhar dit qu'il ne peut pas rétrocéder puisqu'il ne possède pas, il ne peut se refuser à admettre que nous allions chercher à reprendre possession; effectivement il n'objecte rien à cette supposition, mais quand je lui ai parlé des petits fortins ou palissades que nous avions, entre autres à Tamatave, Foulpointe, etc., il n'en reconnaît pas. Il m'assure qu'il n'y a aucune espèce d'établissement de guerre dans l'Ile; qu'il n'y a pas un soldat, ni canons, que tout se borne dans ce genre à un entrepôt de poudre purement commercial, qu'il n'y a que des agents commerciaux. Ainsi, lui ai-je dit, Votre Excellence ne trouve aucun inconvénient à donner des ordres à tous les commandants de bâtiments de guerre anglais, à tous les agents anglais quelconques à Madagascar, de ne mettre aucune opposition aux démarches que nous ferions pour rentrer en possession de nos anciens établissements; sa réponse est alors évasive. Il dit que nous pourrons faire à cet égard ce que nous jugerons convenable, mais que les ordres qu'il a reçus sont obscurs et demandent explication; qu'il a écrit à ce sujet à sa cour dès le mois de février et qu'il attend incessamment la réponse à sa dépêche. La discussion sur ce point en est restée là. J'ai prié Son Excellence de vouloir bien me faire connaître officiellement

Digitized by Google

ses observations, sur la demande qui lui a été faite par vos dépêches. Elle me les a promises, mais ce ne sera que demain que je les aurai. »

Au reste, M. Martin de Lacroix n'ignorait pas quelles étaient les dispositions de M. Farquhar à l'égard de ce qui faisait l'objet de sa mission. Un ancien officier de la marine royale, M. Dunienville, fixé à Maurice et « assez dans la confidence de M. Farquhar », les lui avait révélées. Mais si le capitaine de frégate Martin de Lacroix s'attendait à avoir affaire à un administrateur habile, doublé d'un diplomate, rien ne lui avait fait pressentir que sous l'administrateur et le diplomate il rencontrerait on ne sait quel procédurier retors, apte à invoquer tous les moyens dilatoires que la mauvaise foi peut mettre à la disposition des plus mauvaises causes.

C'est que l'Angleterre qui, après s'être emparée de nos possessions de Madagascar, les avait abandonnées, commençait à leur trouver quelque valeur et à les convoiter, depuis que la France, en vertu du traité de 1814, paraissait disposée à s'y installer de nouveau.

C'est que M. Farquhar s'était mis en rapport avec les chefs de la Grande-Terre; « rien n'a été épargné de sa part[1], argent, caresses à différents

1. Rapport de M. Martin de Lacroix aux administrateurs de l'Ile Bourbon.

Digitized by Google

princes, entre autres à Radama, prince puissant dans l'intérieur de l'Ile, qu'on dit en état aujourd'hui de mettre vingt mille hommes sur pied, armés de fusils; des sergents anglais lui ont été envoyés pour former ses troupes au maniement des armes. Deux jeunes frères ou neveux de ce prince ont été accueillis ici avec tous les honneurs accordés à des princes européens, mangeant à la table du gouverneur, recevant partout les honneurs militaires, ils sont partis d'ici après cinq ou six mois de séjour, comblés de présents. On dit que le serment du sang a eu lieu entre le gouverneur Farquhar et les envoyés de ce prince. » En un mot, M. Farquhar a dépensé pendant les six derniers mois seulement, pour s'attacher encore plus les princes de Madagascar, « au moins trente mille piastres » — somme égale à celle qui sera affectée par la France aux approvisionnements de toute l'expédition de 1821 !...

C'est que l'on a prodigué les flatteries à Radama, « roi des Hovas [1] », et à Jean René, chef de Tamatave. Auprès du premier, une mission a été envoyée avec force présents. Au deuxième on a

1. Dans les correspondances officielles Farquhar est le premier qui écrive ainsi le nom de cette peuplade. On trouve ici la preuve de ce qui a été énoncé par plusieurs historiens : c'est l'Angleterre qui a fait la puissance hova, qui a inventé un « roi de Madagascar », uniquement pour faire pièce à la France, le jour où elle dut renoncer à invoquer de prétendus droits de possession.

Digitized by Google

expédié un ambassadeur, M. Le Sage, chargé de lui porter le titre d'aide de camp correspondant!

Aide de camp correspondant! Combien c'est heureusement trouvé. Il recevra en même temps « l'uniforme complet, avec chapeau, sabre, ceinturon, etc., de la graine potagère et le pavillon anglais ».

A ce propos, M. Le Sage, « ambassadeur de Son Excellence le Gouverneur général de Maurice, etc., etc. », écrivait à Jean René : « Monsieur et ami[1], je suis extrêmement fâché de ne pas pouvoir vous voir et remplir les ordres de Son Excellence le Gouverneur de *vous revêtir, d'une manière solennelle et en présence de toutes les personnes de Tamatave et de ma division*, de l'uniforme qu'il a plu à Son Excellence de vous envoyer en vous nommant son aide de camp correspondant. »

C'est complet.

On verra, par la correspondance de Farquhar avec Jean René[2], que des relations très étroites existaient déjà entre eux lorsqu'eut lieu la mission Martin de Lacroix.

Ce dernier comprit bien vite qu'il n'y avait rien à faire avec M. Farquhar. Toutefois il devait

1. Farquhar, lui, l'appelle simplement « mon ami » ou « mon cher ami ». La correspondance de Farquhar a été trouvée lors de la prise de Tamatave par l'expédition Gourbeyre.

2. Un métis qui, après avoir servi d'interprète à Sylvain Roux, s'installa « roi de Tamatave » et fut ainsi traité par la France et l'Angleterre.

Digitized by Google

insister et il insista. C'est alors que le Gouverneur de Maurice lui déclara formellement qu'il attendrait de nouvelles instructions « avant de concourir franchement à écarter les difficultés qui pourraient s'élever dans l'exécution des ordres qu'il a reçus de son gouvernement ».

Mais déjà il laissait voir qu'en aucun cas il ne souscrirait à la reconnaissance des droits de la France sur Madagascar. Pour l'instant il demandait que l'on énonçât clairement et spécialement ce que l'on considérait *comme les établissements appartenant à la France sur la côte de Madagascar en* 1792.

A la date du 3 septembre 1817, l'envoyé français écrivit au gouverneur anglais :

« J'ai pris communication de la dépêche du 30 août dernier que Votre Excellence m'a fait remettre pour Messieurs les administrateurs généraux de Bourbon, et j'ai profité d'un bâtiment qui faisait voile le lendemain pour cette colonie pour la leur transmettre; ainsi, il y a tout lieu de croire que Votre Excellence sera fixée sous peu de jours, quant à la désignation des établissements appartenant à la France dans l'Ile de Madagascar à l'époque du 1er janvier 1792.

« Sans vouloir moi-même donner une explication décisive sur ce point, je me permettrai néanmoins de rappeler à Votre Excellence ce que j'ai eu l'honneur de lui dire à ce sujet dans la confé-

Digitized by Google

rence que j'ai eue avec elle. C'est que, depuis l'année 1635 que le pavillon français fut arboré pour la première fois à Madagascar, la France a eu successivement des établissements plus ou moins considérables sur différents points de cette Ile. En 1665, le Fort-Dauphin était le chef-lieu de tous les établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, la Résidence d'un Gouverneur général et celle d'un Conseil supérieur.

« Depuis ce temps, la France a pris possession de l'île Sainte-Marie qui lui fut concédée en toute propriété par un prince malate du nom de Ra-Tsimolok, concession qui fut ensuite confirmée par la fille de ce prince.

« La France a eu à diverses époques des agents à la baie d'Antongil, à Foulpointe, Mananzary, Sainte-Luce, etc., etc. En 1768, M. le comte de Mandave créa un établissement dans la rivière de Funchave, plus tard le baron de Beniowski en fonda un autre dans la baie d'Antongil.

« Ces établissements n'ont jamais été contestés à la France, et aujourd'hui qu'elle rentre dans tous ses droits à Madagascar, elle doit considérer tous ces différents points comme lui appartenant aux mêmes titres qu'elle les a possédés antérieurement au 1er janvier 1792.

« J'ai à regretter que Votre Excellence ne se croie pas autorisée à prendre une décision définitive sur ce point jusqu'à ce qu'elle ait reçu les

Digitized by Google

explications qu'elle a demandées à son gouvernement. »

M. Farquhar se borna à répondre qu'il considérait le territoire de Madagascar comme propriété des naturels, qu'il n'avait formé aucun établissement quelconque aux lieux où les Français avaient des postes et palissades en 1792, qu'ainsi il n'avait rien à remettre.

M. Martin de Lacroix, estimant que « toutes nouvelles représentations de sa part seraient inutiles » et que « sa mission était désormais sans objet », rentra à Bourbon.

Quelques semaines après, M. Farquhar se rendait en Angleterre, pour essayer d'y faire prévaloir la politique de souterraines menées qu'il avait introduite à Madagascar. En apparence il n'eut pas gain de cause, car les anciens établissements français, moins Tamatave, furent rendus à la France.

Mais le cabinet de Saint-James ne désavoua pas son agent et même le récompensa de son zèle en le renvoyant à Maurice avec de nouveaux moyens d'action [1].

M. Sylvain Roux, agent commercial à Madagascar, fut chargé de faire la reprise de possession de nos établissements.

1. On retrouvera la main de M. Farquhar dans toutes les affaires de Madagascar. Il y a dans les archives de l'Ile de la Réunion une lettre qu'il adressa à Jean René lors de l'expédition de Sylvain Roux, lettre qui prouve bien que Jean René était l'espion des Anglais.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Sylvain Roux. — Son administration à Madagascar avant l'occupation anglaise. — Relations qui existaient à cette époque entre Madagascar et les colonies de l'Ile de France et Bourbon. — Prise de Tamatave en 1811 par les Anglais. — Période d'occupation.

Né à l'Ile de France le 5 juin 1765, du mariage de Jean-Baptiste Roux et de Françoise Conardelle, Jean-Baptiste-Sylvain Roux était venu se fixer, jeune encore, à la Grande-Terre où il avait fait, comme on disait alors, la traite des riz. En 1806, il est nommé agent commercial du gouvernement français à Madagascar et se fixe à Tamatave. Il crée des sous-agences sur divers points de la côte, notamment à Foulpointe où il installe un traitant, M. Jean-Baptiste Gémin, auprès de qui il place l'officier de santé Bernard Lattes. Un autre chirurgien, M. Rondeau, s'était fixé à Tamatave. Les fonctions de ces deux médecins n'étaient pas des sinécures, à ce moment où la variole régnait à l'état endémique à Madagascar. Par eux, Sylvain

Digitized by Google

Roux entretient des rapports constants avec les naturels de l'Ile, dont un grand nombre s'accoutument dès ce moment à le considérer comme leur ami et leur protecteur; par eux aussi il assure la sécurité des Iles de France et de Bourbon, qui alors étaient en relations continuelles avec Madagascar, d'où elles retiraient leurs approvisionnements en riz et en bœufs. Aucun navire ne peut être expédié sans un certificat en règle et, à cet effet, l'agent commercial se fait rendre compte hebdomadairement de l'état sanitaire de toutes nos résidences.

Rien de plus saisissant que ces rapports où l'on voit quelques Français, oubliés et perdus au milieu de peuplades sauvages, affronter les plus grands périls et la mort, une mort obscure et ignorée, en vue du devoir à accomplir. Et rien ne montre mieux quelle organisation existait déjà à cette époque, dans nos établissements de Madagascar. Voici l'un de ces rapports : « Nous, Jean-Baptiste Gémin, délégué de l'agent commercial à la résidence de Foulpointe, et Bernard Lattes, chirurgien reçu, faisant la traite de ce pays, certifions et attestons ce qui suit : qu'ayant la coutume de faire faire tous les jours la visite des esclaves, pour voir s'il n'y aurait aucun attaqué de la petite vérole, le matin du 4 de juillet, un petit noir mozambique se serait plaint de souffrir de tout le corps; l'ayant regardé de très près nous nous

Digitized by Google

sommes aperçus qu'il commençait à se faire une petite éruption sur les lèvres; de suite et par précaution il a été fait porter à deux lieues sous le vent du village et dans le milieu des bois, dans l'intérieur, où l'on a bâti un lazaret.

« Le 5, j'ai été avec l'officier de santé, en prenant les plus grandes précautions pour notre retour, pour le voir; l'éruption était beaucoup plus forte, mais il n'était pas encore décidé que ce fût la variole; le 6, l'éruption était plus forte; le 7, tout le visage était pris; le 9, le corps, les cuisses, les jambes et le visage étaient pleins; le 10 et le 11, tout le corps généralement était plein de boutons plats et de la plus mauvaise qualité, la tête même était enflée. L'officier de santé m'a dit alors que cet individu était en danger; enfin, le 12, il ne pouvait pas avaler, mais toute l'éruption était totalement faite; le 14 au matin, le petit noir boit et avale un cange; enfin le visage commence à se nettoyer, de sorte que je crois sauver cet enfant, lorsque dans la nuit du 15 au 16 il est mort. J'ai de suite donné ordre de l'enterrer au milieu des bois, comme font les naturels en pareille circonstance, de faire faire quarantaine aux personnes qui le gardaient, de brûler leur habillement, de se baigner dans la dernière rivière, ensuite les faire laver avec du vinaigre. Fait à Foulpointe, le 16 de juillet 1808, et avons signé : Jean-Baptiste Gémin, Lattes. »

Digitized by Google

Il suffit de lire ce document, qui honore grandement le médecin et l'administrateur qui, pendant dix jours, n'ont pas discontinué leurs visites au « petit noir mozambique » atteint de variole, il suffit de suivre le détail des soins donnés et des précautions prises, pour se rendre compte qu'il existait à ce moment, dans nos établissements de Madagascar, une organisation complète, une véritable administration, dont M. Sylvain Roux et, au-dessus de lui, le général Desbrulys à Bourbon, et le capitaine général à Maurice tenaient tous les rouages et centralisaient tous les actes.

Malheureusement dès l'année 1808 les communications devinrent rares avec les deux îles et, comme l'écrivait Sylvain Roux au général Desbrulys le 25 octobre 1808 : « Depuis longtemps nos communications sont interrompues par les maudits Anglais, qui tous les jours nous assiègent de leurs visites sur nos côtes ». A ce moment même une corvette ennemie « prenait et détruisait sur nos côtes six ou sept bâtiments de commerce ». La croisière française, arrivée à Tamatave le 27 octobre, se mettait vainement à la poursuite de la corvette anglaise : « Nos frégates ont appareillé le 28 de grand matin et ont aperçu la corvette ennemie le même jour à trois lieues dans le N.-E. de Tamatave. Après vingt-deux heures de chasse, cette corvette s'est échappée et sans doute va revenir entraver encore notre commerce. »

Digitized by Google

En août 1810, Sylvain Roux refusa de nouer des relations avec l'Ile Bourbon, alors au pouvoir des Anglais, qui « cherchaient un moyen de se procurer des bœufs et des salaisons, pour l'approvisionnement des vaisseaux de guerre et des nombreuses troupes qui y étaient momentanément stationnées [1] ».

Et le 19 février 1811, « deux fortes corvettes de 24 caronades de 36 et 2 transports armés, ayant à bord 120 hommes de débarquement formés du 22e régiment de ligne et du bataillon africain, se présentèrent sur la rade de Tamatave ».

Le chef de l'escadre anglaise, H. Lyme, capitaine de frégate, adressa à Sylvain Roux la lettre suivante : « A bord de la corvette de S. M. B. l'*Éclypse*, en rade de Tamatave, ce 19 février 1811. — A Monsieur Sylvain Roux, commissaire du gouvernement Français à Tamatave, etc., etc. — Monsieur, je suis chargé de vous annoncer la prise de l'Ile de France, tombée au pouvoir des troupes de S. M. B. le 3 décembre 1810 et en même temps je vous somme de me rendre le fort de Tamatave ainsi que toutes les autres places sous votre commandement. Je me permets, pour votre gouverne, de vous adresser ci-inclus la copie, certifiée véritable par M. le général en chef des troupes Britanniques, des articles de la capitula-

1. Correspondance de Sylvain Roux.

Digitized by Google

tion signée avec le général de Caën le 3 décembre dernier. Je désire beaucoup, par amour de l'humanité et pour éviter toute effusion de sang, vous voir accéder aux articles de cette capitulation, car s'il était fait quelque résistance de votre part, ou même s'il était tiré un seul coup de canon ou de fusil sur ma division, j'ai en main des forces suffisantes pour vous attaquer et vous prendre. Alors, monsieur, je me verrais dans la dure nécessité de faire votre garnison prisonnière ainsi que les diverses personnes vivantes sous votre administration. J'attends votre réponse par le retour de mon officier. »

Sylvain Roux dut se soumettre à la force et se rendre. En juin de la même année, Tamatave était reprise par la frégate française la *Renommée*, capitaine Roquebert. Peu de temps après, les Anglais s'en emparaient de nouveau, en faisaient sauter les fortifications et finissaient par l'abandonner complètement.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'exploration de Madagascar. — Tamatave. — Rapport de Sylvain Roux. — Reprise de possession. — Jean René, chef de Tamatave. — Affirmation de nos droits. — Politique proposée par Sylvain Roux. — Il se rend en France.

La France avait donc été régulièrement en possession de Tamatave et dès lors cet établissement devait être compris parmi ceux dont, en vertu du traité de 1814, elle reprenait possession en 1818 et en 1819. Sylvain Roux, qui fut chargé par le Ministère de planter notre pavillon sur nos anciens établissements, soutint avec énergie cette opinion. Elle ne devait pas triompher.

A Roux avaient été adjoints pour « l'exploration de Madagascar » M. Schneider, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, et M. Bréon, botaniste du roi.

La mission fut reçue à Tamatave par Jean René, qualifié chef de Tamatave, qui lui prodigua les témoignages d'affection et de respect. Nous donnons ci-après des extraits du rapport que Sylvain

Digitized by Google

Roux adressa à M. Milius, commandant et administrateur pour le roi à l'Ile Bourbon.

« J'ai trouvé ici de la part de ce chef Jean René et de tous les habitants, des offres de service en tous genres, et je n'ai eu qu'à me louer de leurs procédés en général.

« Je n'ai pas trouvé ici d'agents du gouvernement Britannique, ni vu à terre de pavillon de cette nation ; personne à Tamatave n'a de mission de ce gouvernement que le délégué du curateur aux biens vacants, et encore seulement pour les successions ouvertes des habitants anglais et français de ce comptoir. Comme j'aurai l'honneur de vous rendre à cet effet un compte plus détaillé lors de mon retour, à l'effet de prendre vos ordres à cet égard, je ne m'étendrai pas davantage sur le chapitre. Il existe à une demi-lieue de Tamatave un jeune Anglais, sans mission ostensible, et qui ne s'occupe que d'agriculture et de plantations de coton. Il a reçu chez lui deux jeunes prêtres anglicans qui, dernièrement, sont passés à Saint-Denis, venant de l'isle Maurice. Ces missionnaires, qui doivent retourner sous peu à Maurice pour revenir l'année prochaine, sont parvenus, depuis une vingtaine de jours qu'ils sont arrivés, à réunir dix à douze enfants de chefs et autres naturels, auxquels ils enseignent à lire par le moyen de la méthode lancastérienne; j'ai vu ces enfants répéter ces leçons et j'ai été

Digitized by Google

étonné du progrès qu'ils font pour aussi peu de temps.

« Le 6 septembre, dans la journée, j'ai fait descendre les cadeaux à faire aux chefs de Tamatave, Yvondrou et les lacs de Noss-Vey, et j'ai préparé, avec l'aide du chef Jean René, nos moyens de transport pour accélérer notre mission.

« Le 7, j'ai été attaqué d'un assez fort accès de fièvre, avec violent mal de tête, et je n'ai pu accompagner nos messieurs dans l'excursion que j'avais ordonnée sur toute la ligne et à 4 lieues en arrière de Tamatave. J'ai eu le plaisir de voir arriver ces messieurs, très satisfaits de cet aperçu, et surtout notre botaniste Bréon, glorieux d'avoir trouvé des richesses végétales dans cette promenade. Le 8, mon incommodité continuant encore, je remis au premier jour notre voyage sur les lacs. Le 9, nous eûmes une espèce de révolte à bord de la corvette; comme j'en fais un rapport détaillé et séparé, je continuerai celui de nos opérations et voyages dans l'intérieur avant de parler de cette insurrection. Le 10 au soir, nous partîmes pour Yvondrou, où nous sommes restés jusqu'au lundi 14, que nos effets sont rentrés à Tamatave. Cette excursion nous a procuré à tous le plaisir de visiter la belle rivière d'Yvondrou, semblable en général pour la beauté de ses sites, à ceux que nous présente la Loire le long de la belle jetée depuis Orléans jusqu'à Nantes. Nous rapportons

Digitized by Google

des échantillons des terres qui s'y trouvent et nous avons eu la satisfaction d'admirer les beaux endroits comme susceptibles, s'il était possible d'admettre une garantie pour nos propriétés au milieu des naturels, d'offrir de suite, et sans grands travaux, des réunions de 100 à 150 terrains d'habitations au moins. Nous avons poussé notre reconnaissance jusqu'au delà de l'ancien jardin établi par MM. Chapelier et Michaud, botanistes du gouvernement, à environ trois lieues des bords de la mer [1]; nous avons eu là un bon choix de terrain et de situation, mais les fréquentes guerres entre les naturels, et peut-être encore plus les enlèvements que les traitants de Tamatave ont fait des arbres curieux qui y étaient plantés, nous ont fait regretter de n'y plus retrouver que quelques caféiers, manguiers, et très peu d'autres arbres. La vue de ces caféiers et leur beauté nous ont pleinement convaincus; nous avons eu la satisfaction d'y trouver que toutes ces terres seraient bonnes pour cette graine, comme pour tout autre genre de plantations tropicales.

« Nous avons vu dans ce voyage plusieurs villages, dont les chefs en nous recevant nous ont accueillis de leur mieux, ils nous ont fait les cadeaux d'usage, qui nous ont nécessité de leur en faire en retour.

1. Les traces de ce « Jardin du roi » existent encore.

Digitized by Google

« Nous sommes rentrés à Yvondrou, le même soir de notre excursion. Le lendemain, nous nous sommes embarqués sur les lacs, que nous avons traversés par le plus beau temps du monde et au milieu de rives couvertes de verdure sans exemple....

« Je crois pouvoir vous dire que nous n'éprouverons pas beaucoup de difficultés à faire reconnaître nos anciens droits sur l'île de Sainte-Marie. Ici, comme à Yvondrou, les chefs que nous avons entretenus de nos droits à cet égard ne nous ont laissé aucun doute sur leur réalité. Ils nous ont représenté ce pays comme gouverné par de simples chefs de famille, qui entre eux ne reconnaissaient pas de chefs souverains.

« J'espère en outre en venir à nous faire faire une nouvelle cession de cette île, et à en faire consolider la reconnaissance par celui qui, d'après les derniers traités, se considère comme chef souverain de la Côte Orientale de Madagascar depuis la baie d'Antongil jusques à Mananzary au sud de l'île.

« J'aurai l'honneur de vous détailler tout ce que j'ai pu apprendre de plus exact sur la puissance de Radama, roi des Ovas; tout ce que l'on a pu vous dire et qui a dû paraître exagéré, se réalise néanmoins; et la France, si elle veut posséder à Madagascar un grand territoire pour y former des colonisations, devra ménager l'amitié de ce chef

Digitized by Google

puissant. J'ai trouvé ici de ses gens qui, en voyant le cadeau que j'ai été chargé de lui porter, se sont écriés que jamais leur prince n'avait vu une chose pareille et qu'il recevrait avec le plus grand plaisir ces cadeaux de votre part.... »

On a certainement remarqué ce passage du rapport : « Nous avons poussé notre reconnaissance jusqu'au delà de l'ancien jardin établi par MM. Chapelier et Michaud, botanistes du gouvernement, à environ trois lieues du bord de la mer ».

Voilà qui établit bien la possession de Tamatave par le gouvernement français.

Nous relevons encore ceci, bien plus formel, dans une lettre adressée par le commissaire du gouvernement français à Jean René, sous la date du 19 mars 1819 :

« L'on dit que vos voisins de l'île Maurice veulent envoyer des agents près de vous. Ce gouvernement est sans titres pour en agir ainsi. Vous savez que ce sont des Français qui ont payé leurs terrains à Tamatave et vous n'ignorez pas que l'emplacement du fort français et plus de trois lieues en arrière et dans le O.-N.-O. ont été vendus par votre prédécesseur à l'agent français, qui le lui paya 320 piastres.

« C'est donc une propriété française au milieu de laquelle vous demeurez, et que les chefs français désirent vous voir longtemps habiter, pour entretenir la bonne harmonie entre eux et vos naturels.

Digitized by Google

« C'est une observation que vous ne manquerez pas de faire, à quelque nation autre que des Français qui voudrait venir s'établir à Tamatave et y battre pavillon. C'est sur quoi je compte, mon cher Jean René, ainsi que sur la conviction que vous ne signerez aucun acte ou traité contraire à ces droits et aux promesses et engagements que vous avez pris envers S. M. le Roi de France. »

Aucune protestation ne fut élevée contre cette lettre, dont les énonciations restent entières. Il est très malheureux qu'en 1885 ces documents n'aient pas été placés sous les yeux de nos diplomates.

Rentré à Bourbon, sa mission accomplie, Sylvain Roux demanda à partir pour la France. Le 20 janvier 1819, il écrivait au gouverneur : « Le rétablissement de ma santé altérée par les suites de notre exploration à Madagascar me fait désirer bien vivement que vous veuillez bien avoir la bonté de m'accorder mon passage pour France par les derniers vaisseaux de cette saison ».

A quoi le gouverneur répondit qu'il avait le plus grand désir d'être agréable à M. Sylvain Roux, mais qu'il ne pouvait consentir à son départ que tout autant que lui et ses collaborateurs eussent satisfait à ce qui leur était prescrit par les instructions. « Il faut de toute nécessité, ajoutait M. Milius, que les documents de l'exploration de Madagascar me soient remis en double expédition,

Digitized by Google

et comme le Ministre me prescrit de les lui faire passer avec mes observations, il faut que j'aie au moins le temps matériel d'examiner et méditer les mémoires et plans qui me seront remis. »

Le 31 janvier, Sylvain Roux insiste :

« La saison s'écoule pour profiter des derniers vaisseaux pour France. Je désire bien que votre santé vous permette de me recevoir, pour répondre à toutes les questions que vous aurez à me faire sur ce vaste pays que je viens de parcourir. »

Enfin il se décide à soumettre par écrit au gouverneur ses observations à l'appui de l'occupation de Tamatave. Nous donnons *in extenso* cet éloquent plaidoyer, qui vient renforcer les preuves que nous avons citées plus haut que la France avait, sur cette partie de Madagascar, non seulement des droits de souveraineté, comme sur le reste de la Grande-Terre, mais encore des droits de propriété.

« Je me permets encore de vous entretenir de Madagascar et je veux vous parler de Tamatave, que je ne crois pas que nous ayons bien fait de ne pas comprendre dans les reprises de possession, que j'étais chargé de faire en cette isle. Ce lieu moins que tout autre, selon moi, devrait être excepté : 1° par la nature même des ordres de remise de nos comptoirs, adressés par Son Altesse le Prince Régent au gouverneur de Maurice ; 2° parce qu'en capitulant, j'avais été forcé d'amener

Digitized by Google

le pavillon français et que les naturels l'ont vu remplacer par celui des Anglais.

« Rien, en septembre dernier, ne s'opposait à ce que nous plantions le pavillon du Roi sur notre ancien fort. J'y étais vivement convié par le chef Jean René, qui, je suis sûr, ne ferait encore aucune difficulté de nous y revoir. En nommant pour le pays un sous-agent, et lui donnant des instructions, nous ne craindrions plus de réclamations de la part des Anglais, qui, si je me rappelle bien les écrits de M. Farquhar en octobre 1817, disaient, en réponse aux lettres et demandes de messieurs les Administrateurs généraux de Bourbon :

« Je n'ai rien à vous remettre puisque je ne « possède rien ; je n'ai point de fort, de troupes, ni « agent à Tamatave, et je ne fais qu'entretenir avec « les princes malgaches des relations d'amitiés et « de politique. »

« Il serait donc nécessaire, d'après ce, de faire pour ce comptoir comme pour Foulpointe, ce que nous avons fait à Sainte-Marie, qui certes nous appartenait bien.

« Les Anglais ont envoyé à Tamatave de soi-disant prêtres, pour l'instruction des naturels. Ce sont des hommes envoyés par Farquhar, et ces hommes attendaient, avec leurs familles, une décision du Roy des Ovas, pour se rendre dans son pays. Déjà vous savez que ce prince a de 3 à 400 hommes enrégimentés, habillés et instruits à

Digitized by Google

l'anglaise. M. Farquhar, dont c'est l'ouvrage et que l'on attend à Maurice, saisira l'occasion de l'espèce d'abandon que nous semblons faire de Tamatave, pour continuer ses relations politiques et amicales avec ces princes. Ne devons-nous pas en redouter de mauvais effets? Profitons donc, M. le Gouverneur, de notre influence chez ce prince, et malgré ce qui s'est passé pour le navire la *Prospérité* et dont je vous ai informé des particularités, l'agent que vous nommeriez n'aurait aucune peine à faire désavouer au chef des Ovas la lettre qu'on lui a fait écrire, et le forcer à punir sévèrement l'homme qui l'a écrite et qui est en ce moment à son service.

« Tout coïncide, M. le Gouverneur, à nous faire présumer que le gouvernement, d'après votre rapport, se déterminera à donner une succursale à l'isle de Bourbon, en ordonnant l'établissement de Sainte-Marie et autres lieux; entretenons nos relations d'amitiés avec le chef des Ovas et ses amis; tâchons, par tous les moyens possibles, d'éloigner les Anglais et leur influence sur le pays. Quand ils se verront prévenus sur tous les points, ils se désisteront de toute entreprise.

« Pardon, M. le Gouverneur, si je vous entretiens aussi longuement; nous avons un grand intérêt à ne rien céder aux Anglais de nos droits sur Madagascar; il ne faut donc pas leur laisser croire que nous ayons le moindre doute sur la propriété de

Digitized by Google

Tamatave, où vous pouvez envoyer un agent qui de suite y rétablirait le pavillon du Roy. »

Peu de temps après, Sylvain Roux partait pour la France. Disons tout de suite qu'il ne réussit pas à convaincre le ministère de la nécessité d'occuper Tamatave. Le gouverneur de Bourbon se contenta d'y placer un agent commercial, M. Dayot, qui, à maintes reprises, avait demandé à être investi de cette fonction.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Sylvain Roux à Paris. — Ses démarches en vue de la colonisation de Madagascar. — Son projet. — Sa correspondance avec M. Milius, gouverneur de l'île Bourbon. — Obstacles à surmonter. — Résistances inexplicables.

En se rendant à Paris, M. Sylvain Roux avait surtout en vue d'obtenir qu'une expédition importante fût envoyée à Madagascar; et, selon lui, c'était l'île Sainte-Marie qui devait être le centre de cette expédition et le chef-lieu de nos établissements à Madagascar, à cause de la proximité du port de Tintingue, situé en face de l'île Sainte-Marie.

Dès l'exploration de 1818 on voit trace de ce projet dans les lettres de M. Roux. C'est ainsi que le 24 octobre 1818 il écrivait au gouverneur de Bourbon : « Le 19 au matin, au moment où j'allais partir pour Ambaturas, nous vîmes paraître la flûte de Sa Majesté, le *Golo*, commandée par le baron de Mackau. Je me rendis de suite à bord et j'y fus reçu avec la plus grande bienveillance par

Digitized by Google

le capitaine et ces messieurs. Nous prîmes jour pour la remise de la goélette le *Lys* et fîmes transporter à bord du *Golo* la majeure partie de nos effets, laissant à bord du *Lys* quelques objets d'une absolue nécessité pour son voyage. Le 21 au matin, nous appareillâmes pour le port de Tintingue, que je me suis permis d'appeler port Bourbon.

« Je n'étais jamais venu dans ce pays, je ne le connaissais que par tradition et j'ai été bien aise de n'avoir pas à revenir sur la bonne idée que je m'étais formée de ce port qui, avec quelques ouvrages de l'art, peut devenir bien intéressant pour le gouvernement français. M. de Mackau vous rend sans doute compte de ce qu'il a vu et éprouvé lui-même, lorsque nous sommes descendus ensemble, le soir du 21. Voilà enfin résolu le problème si longtemps contesté d'un port commode et vaste sur la côte orientale de Madagascar. Nulle part, mon général, on ne trouvera dans ce pays les ressources immenses qu'offrent à la marine les alentours de ce port Bourbon à dix ou douze lieues de rayon au nord et au sud.

« Nous nous sommes enfoncés hier, avec M. de Mackau, dans une des belles rivières du port; nous y avons trouvé, à environ 3 à 4 milles de distance, des montagnes en pente douce, quoique élevées, et contenant les plus beaux bois possibles et propres à la construction : des takamakas, yudis, asi-

Digitized by Google

gnes, colophanes et bois de natte y fourmillent, et grande quantité de ces arbres n'ont pas moins de 45 à 50 pieds de hauteur et de 15 à 18 pieds de circonférence.

« J'ai toujours dit à Son Excellence, et je le répéterai encore, qu'il faudra dessécher les parties basses de ce port pour l'assainir et le rendre propre à l'habitation des hommes. Nous nous sommes convaincus, par les pentes naturelles de presque tout ce terrain, du peu de difficultés qu'il y aurait pour vider les parties basses et rendre leurs eaux dans les grandes rivières qui se jettent avec facilité dans la baie.

« Je vous remercie bien, général, du puissant secours que vous nous avez envoyé dans le *Golo*. Notre exploration en acquerra plus de considération et de crédibilité.

« Nous comptons revoir ensemble Sainte-Marie et son port. J'espère que M. de Mackau en sera satisfait. »

Débarqué à Nantes le 12 juillet 1819, M. Sylvain Roux s'empressa de se rendre à Paris, où il conduisait au roi deux jeunes princes malgaches, parents de Jean René, et que ce dernier lui avait confiés. « Sa Majesté, écrit M. Roux à M. Milius (le 15 septembre 1819), a daigné prendre ces enfants sous sa protection, et son ministre de la marine a été chargé de répondre à la lettre que Jean René avait adressée à Sa Majesté. » Il ajoute :

Digitized by Google

« Si nous partons pour Madagascar nous y ferons bonne besogne et nous vous devrons en grande partie cette réussite, par l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à notre exploration. Il sera agréable que les premiers essais entrepris pour un établissement agricole se fassent pendant que vous commandez à Bourbon, car je connais vos principes et votre amour pour le bien public et il ne sera pas indifférent, pour les commencements surtout, de trouver un dévouement sans bornes et une volonté bien prononcée pour faire réussir nos projets. Nous avons parlé de Madagascar sans exagération, nous avons simplement raconté ce que nous y avons vu et trouvé.

« Il n'en est pas de même du pays que vous gouvernez. On en trouvera toujours ses principaux habitants disposés à contrarier toute espèce d'établissement agricole à Madagascar, car vous aurez sans doute eu la bonté de remédier en partie à leur mauvaise volonté, en mettant Bréon à même de se procurer par achats les baies de girofle que plusieurs habitants notables et riches de Bourbon avaient refusées pour ne pas, disaient-ils, enrichir Madagascar à leur détriment.

« Mon général, si vous protégez nos premiers travaux, je suis certain qu'ils réussiront : peut-être que quand les habitants de Bourbon verront notre réussite, ils se détermineront à venir augmenter le nombre de nos habitants et à perdre

Digitized by Google

leurs anciennes haines contre tout projet à Madagascar[1].

« Il est à présumer que le gouvernement pourra nous expédier en février prochain. Cela sera d'autant plus important, qu'il est très convenable de prévenir les Anglais et surtout M. Farquhar, qui, je crois, n'a pas encore renoncé à ses projets sur le pays. Nos droits ne doivent cependant pas être contestés, mais nos rivaux chercheront par tous les moyens possibles à nous être désagréables, et si nous mettons trop de lenteurs à retourner visiter nos nouveaux hôtes, nous pourrions peut-être offrir aux Anglais le temps et les moyens de nous nuire. »

Nulle part nous n'avions lu jusqu'ici que la colonie de Bourbon se fût montrée hostile à la colonisation de Madagascar. C'est l'opinion contraire qui a cours dans les livres et mémoires et dans les chancelleries.

Une autre lettre, écrite aussi de Paris, le 20 décembre 1819, par M. Roux à M. le gouverneur Milius, contient ce passage : « Puissé-je bientôt vous aller retrouver et coopérer ensemble à la formation de notre nouvelle colonie, dont l'existence sera si précieuse pour l'accroissement de l'isle que vous commandez. Il sera difficile, à la vérité, de leur faire entendre cela, car en général

1. On leur reproche aujourd'hui d'être trop *madagascariens*.

Digitized by Google

tous les habitants de l'isle Bourbon, ainsi que de l'isle de France, ne verront que d'un mauvais œil que l'on s'occupe sérieusement d'un établissement agricole à Madagascar. Ils ont regardé comme sans conséquence tous les établissements commerciaux qui s'y sont formés, mais ils chercheront toujours à nuire à tout ce qui aura lieu d'un établissement un peu sérieux et vous en avez eu la preuve dans ce qui m'est arrivé par rapport à la demande de Bréon des baies de girofle : cependant une colonisation à Madagascar offrira des moyens de tranquillité et de fortune même aux habitants de Bourbon et de Maurice, mais tel est l'empire de l'habitude : ils ont crié et crieront encore longtemps contre tout établissement formé ou entrepris à Madagascar. »

En tout cas les habitants de Bourbon et de Maurice ne crient plus, au contraire.

Quoi qu'il en fût, c'est à Paris même, c'est au ministère que M. Sylvain Roux trouvait des résistances presque insurmontables. Passionné pour l'œuvre qu'il voulait voir entreprendre, hanté par le sentiment d'un grand résultat à obtenir, brûlé du feu sacré qui fait les apôtres, notre compatriote, déjà âgé, malade des suites d'un long séjour sur la côte de Madagascar, s'épuisait en démarches infructueuses auprès des puissants. Car cette histoire de Madagascar se réédite tous les vingt ans. En face d'un homme qui a la foi, on rencontre

Digitized by Google

des administrateurs qui n'ont ni les mêmes espoirs, ni la même ardeur.

Et alors?

Alors ce sont des retards sans fin, des tergiversations, des demi-mesures, qui ne servent à rien qu'à engager et à compromettre le drapeau et à provoquer des reculades.

Comment le découragement ne s'empara-t-il pas de M. Sylvain Roux lorsqu'il vit arriver le mois de mars sans que rien ne fût encore prêt, alors que, selon ses prévisions, il devait être en route depuis le mois de février pour regagner Madagascar. A ce moment (15 mars 1820), le ministère n'a même rien encore décidé : « On me fait espérer, écrit-il, que bientôt je serai renvoyé à Madagascar ». Et c'est tout. Pourtant il n'abandonne pas encore ses projets : « Peut-être, ajoute-t-il, qu'enfin nous pourrons, avec le zèle qui nous anime pour le bien du service, faire quelque chose d'intéressant pour le gouvernement français. C'est sur votre commandement que nous avons trouvé le beau port de Tintingue, ce sera sans doute encore pendant votre administration que nous y poserons les premières assises. Si Dieu protège nos travaux, je ne fais donc pas de doute que, sous peu de temps, nous pourrions offrir à nos vaisseaux un beau refuge contre le mauvais temps. » Ailleurs il manifeste l'espérance de mener à bien une entreprise contrariée sans motifs légitimes. Mais le coura-

Digitized by Google

geux pionnier sent bien autour de lui des résistances inexplicables, il sent que fatalement il faudra restreindre ses ambitions patriotiques.

« L'isle Sainte-Marie même, écrit-il, qui renferme bien près de cent mille arpents de terre cultivables, suffira pendant quelque temps à tous nos besoins. »

Oui, qu'on l'expédie régulièrement à Sainte-Marie avec le titre et les pouvoirs de commandant particulier des établissements français à Madagascar, et son habileté fera le reste.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Nouveaux retards. — L'expédition est enfin décidée. — Sylvain Roux nommé commandant particulier des établissements français à Madagascar. — Trop tard. — M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon. — Intrigues des Anglais à Madagascar. — Leurs projets. — Instructions remises au commandant particulier.

Il fallut attendre encore plus d'un an. Enfin l'expédition fut résolue. On devait partir le 15 mai, mais l'on ne put quitter le port de Brest que le 8 juin 1821. Il y avait deux ans que Sylvain Roux était à Paris !

Et combien réduite était la portée de l'expédition, combien faibles ses ressources ! Du grand but à atteindre — et dont Sylvain Roux et un vieux colon de Madagascar, M. Barthélemy Hugon, avaient séparément développé les plans au gouvernement français, — de la colonisation de la Grande Terre il n'était plus question ou si peu !

Aussi le commandant particulier — tel sera désormais le titre de M. Sylvain Roux — laisse-

Digitized by Google

t-il, dans sa correspondance avec le gouverneur de Bourbon, voir la déception qu'il éprouve et percer un véritable découragement.

« Jamais, écrit-il, je n'ai vu vouloir faire une expédition comme la nôtre avec aussi peu de moyens!

« Comme vous l'aviez pressenti, je crains de ne pas trouver autant de ressources dans notre flûte comme j'avais le droit de m'y attendre. J'ai eu beau insister auprès du ministère pour que cette flûte, ainsi que vous vous en étiez expliqué à Paris, restât à ma disposition, aussi quelques hommes pour la faire manœuvrer, je n'ai rien pu obtenir de tout cela, et je pars avec un bâtiment qui, malgré les ordres bien formels de Son Excellence, présente un armement presque en guerre et une tenue militaire, contrastant bien singulièrement avec la situation où il va se trouver à Sainte-Marie, où il doit servir d'hôpital, de magasin et de fort flottant, jusqu'à ce que nous soyons solidement établis à terre. Heureusement que mes instructions me donnent le droit de disposer de cette flûte et que celles dernières adressées par le ministère au capitaine Vergoz, qui la commande, lui prescrivent positivement d'exécuter mes ordres en tout ce que je pourrai lui commander. Sans cette précaution, et votre assistance, M. le Gouverneur, je me verrais hors d'état de pouvoir exécuter ce que j'ai promis à Son Excellence de lui offrir de résul-

Digitized by Google

tats dans l'expédition qu'elle a bien voulu me confier.

« Au surplus, quels que soient les inconvénients et les difficultés de ma situation, je ferai tout le possible pour les vaincre, et j'espère y parvenir avec l'aide de Dieu et votre assistance particulière.

« Je regretterai toujours d'être parti si tard. Malgré tout ce que je pourrai faire, je crains bien de ne pouvoir aller voir Radama cette année et sonder ses dispositions à notre égard. La démarche que lui ont fait faire les Anglais, la mise à disposition de son frère, me fait craindre de ne plus trouver chez ce prince les bienveillantes dispositions pour notre pays. »

Oui, il partait trop tard. D'abord c'était un autre gouverneur que M. Milius qu'il allait avoir pour son supérieur direct à Bourbon : c'était M. de Saulses de Freycinet, récemment nommé commandant et administrateur pour le roi des isles Bourbon et dépendances. Ce gouverneur, il l'avait vu à Paris, s'était entretenu avec lui, et il avait pu se convaincre qu'en ce qui concernait la question de Madagascar il y avait là toute une éducation, sinon une conversion à faire.

Puis l'on approchait de la mauvaise saison. Il ne fallait songer à rien entreprendre. Remis, le voyage chez Radama, « car les grandes rivières de l'intérieur de Madagascar sont tellement gonflées dès la première quinzaine de novembre, qu'il

Digitized by Google

est presque impossible aux Européens de se rendre de la côte chez ce prince ».

Hélas! il était trop tard de toutes les façons; pendant les deux années du séjour de M. Sylvain Roux à Paris, la place avait été prise, et prise par les Anglais.

Et, d'autre part, le commandant particulier allait avoir à en rabattre singulièrement de son opinion relative à la salubrité de l'île de Sainte-Marie.

Mais comme compensation il portait un volumineux cahier d'instructions, rédigé avec le plus grand soin par des personnages compétents, après rapports divers et minutieuses enquêtes.

Oh! ces missions à Madagascar! Combien n'en a-t-on pas envoyées! Combien de rapports et de statistiques rédigés! Combien d'expéditions! Combien de minutieuses instructions!

Tout était prévu, dans les instructions remises à M. Sylvain Roux, hormis les moyens d'exécution [1].

1. L'original de ces instructions a été déposé parmi les archives de la Réunion.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Nos divers agents à Madagascar pendant le gouvernement de Milius. — Des Roland. — Nagel. — Carayon. — Albrand. Dayot. — Suffisance et incapacité de ce dernier. — La mission Havet. — L'affaire de la *Prospérité*. — Irritation de Jean René. — Sévères remontrances que lui adresse Sylvain Roux. — Nécessité pour la France d'avoir un agent auprès de Radama. — Mort de Fiche.

Lors de la reprise de possession de l'île de Sainte-Marie, faite par Sylvain Roux le 15 octobre 1818, il y avait trouvé installé un vieux colon, Jacques Aubert, à qui il avait laissé le soin de surveiller ce que nous possédions dans l'île.

Plus tard, M. Milius y envoya comme commandant particulier M. des Roland, lieutenant faisant fonctions de capitaine au bataillon de Bourbon. En même temps il plaçait à Tintingue son neveu M. Charles Richard Nagel, sous-lieutenant au bataillon de Bourbon. Inutile de dire que ces officiers furent nantis, eux aussi, d'un cahier d'instructions. On y lisait notamment ceci : « Les chefs de Sainte-

Digitized by Google

Marie et de Tintingue ayant fait éclater la joie la plus grande de revoir les Français venir s'établir au milieu d'eux pour y faire prospérer leur pays, doivent dans toutes les circonstances être traités avec beaucoup d'égards de la part de MM. des Roland et Nagel. Ils cimenteront ces liaisons d'amitié en leur annonçant l'arrivée prochaine d'un grand nombre de cultivateurs et des secours en tous genres. Et ils devront les persuader des avantages qu'ils recueilleront de nos rapports avec eux. Il est convenable que MM. des Roland et Nagel rappellent souvent aux chefs de Sainte-Marie et de Tintingue les engagements sacrés qu'ils ont pris de ne reconnaître que les Français pour les maîtres du pays qu'ils occupent; qu'ils en ont fait serment devant Dieu et que, s'ils le trahissent, le Ciel les punirait par les plus grandes calamités. »

M. des Roland était bientôt remplacé par M. Louis Carayon, lieutenant au corps royal d'artillerie, qui fut fait commandant de Sainte-Marie et de Tintingue. M. Nagel était envoyé à Fort-Dauphin, où il trouva bon de molester tous les traitants et de faire expédier l'un d'eux, M. de Tourris, à l'île Bourbon.

Enfin on fit appel à un traitant fort intelligent, M. Albrand, qui avait été à plusieurs reprises chargé de missions auprès des chefs de tribus.

On s'occupa de nouer des relations amicales avec les divers chefs de Sainte-Marie et de la côte.

Digitized by Google

La garnison se composait en tout de six hommes, promptement réduits à quatre, par suite du décès de deux soldats.

M. Carayon ne tardait pas à solliciter son rappel, mais vainement. Enfin il fit avec M. Albrand une demande de concession d'un terrain à Sainte-Marie et l'obtint. MM. Carayon et Albrand se fixèrent à Sainte-Marie et y établirent une importante habitation.

C'est à Tamatave que se jouait la grande partie. Là un chef astucieux avait résolu le problème de se faire combler de présents par les deux puissances rivales, qui se disputaient son amitié pour obtenir la confiance de Radama. M. Arnoux, qui avait osé tenir tête à ce chef, avait été remplacé par M. Dayot. En vérité, le nouvel agent n'était pas de force à se mesurer avec Jean René, renforcé de conseillers anglais.

Le gouverneur Milius n'avait pas choisi spontanément M. Dayot. Il avait fallu de nombreuses sollicitations faites auprès de lui par ce traitant. Enfin, le 26 juin 1819, Dayot reçut la bienheureuse nouvelle : « J'adopte, lui écrivait le gouverneur, la proposition que vous me faites d'être choisi pour servir définitivement d'intermédiaire entre le gouvernement et les habitants de Tamatave pour la traite des bœufs. En conséquence je vous nomme dès ce jour agent provisoire et honorifique du gouvernement français; j'ajoute à ce titre celui de

Digitized by Google

subdélégué du curateur aux biens vacants à Madagascar. »

Ouf! agent provisoire et honorifique du gouvernement français! subdélégué du curateur aux biens vacants! Tant de titres pour un seul homme!

Ainsi promu mamamouchi, M. Dayot se donna le plaisir de régenter ses amis de la veille, les traitants de Tamatave; ensuite il s'imagina qu'on ne s'occupait que de sa personne à Maurice, à Bourbon et sans doute à Paris, et il écrivit au gouverneur Milius pour se plaindre de calomnies qui circulaient partout sur son compte. On l'accusait, paraît-il, d'avoir dénoncé au gouvernement un navire faisant la traite.

Mais, mon brave homme, lui répondit le gouverneur, vous n'auriez fait que votre devoir : « bien que je sois inflexible sur le commerce de la traite des noirs et que je considérasse comme un utile auxiliaire de la loi relative à cette matière tout individu qui m'instruirait officiellement du nom des bâtiments et des capitaines qui cherchent à introduire frauduleusement des esclaves dans notre colonie, il est juste cependant de dire que je n'ai point reçu de vous ni de qui que ce soit jusqu'à ce jour le moindre avis de cette espèce ».

Enfin M. Dayot se mit à rédiger force rapports, admirablement calligraphiés, adressés au gouverneur qui, en marge de l'un d'eux, put écrire ces mots : « Des phrases! rien que des phrases! »

Digitized by Google

Et quelles phrases !

Il fallait en face de Jean René un esprit autrement délié : Arnoux, par exemple, trop rude peut-être dans ses rapports avec le chef, ou Albrand, que nous retrouverons bientôt chargé d'une mission de confiance.

M. Dayot s'était donné pour principale mission d'être agréable au chef Jean René. Tout alla très bien pendant quelque temps, encore que M. Milius se vit obligé, à la date du 26 mai 1820, d'écrire à son agent provisoire et honorifique, subdélégué, etc., « d'éviter toutes les tracasseries dont les petits endroits sont susceptibles ».

A cette même époque, le gouverneur avisa M. Dayot que M. Élie, commandant le vaisseau de Sa Majesté le *Rhône*, et M. Havet, médecin naturaliste, étaient nommés envoyés extraordinaires auprès du chef Jean René et M. Havet spécialement auprès de Radama. Le 30 mai 1820, nouvelle lettre relative à la mission de M. Havet : « Cette lettre, écrit le gouverneur, vous sera remise par M. Havet, docteur en médecine, naturaliste du roi, chargé par moi d'une mission particulière auprès de Radama. Vous rendrez un véritable service aux sciences naturelles (hum ! monsieur Dayot !) en facilitant à M. Havet tous les moyens de pénétrer dans l'intérieur de Madagascar et d'arriver chez le souverain des Ovas. » L'infortuné Havet fut atteint des fièvres et suc-

Digitized by Google

comba. Son frère vint l'année suivante, recueillit ses restes et les rapporta en France. Quant à la mission de M. Élie, elle avait pour but d'établir un courant d'émigration libre de Madagascar à l'île de Bourbon. Disons tout de suite que M. Albrand fut chargé quelques mois après d'une mission semblable, dont il rendit compte au gouverneur de Bourbon par lettre du 4 août 1820 [1].

Mais déjà il n'y avait plus rien à espérer des sympathies de Jean René, lesquelles avaient passé entièrement aux Anglais depuis que l'affaire de la *Prospérité* avait eu un dénouement que ce chef considéra comme lui ayant été peu favorable.

Voici les détails de cette curieuse affaire, tels qu'ils sont donnés dans une lettre que M. Milius trouva bon d'adresser à Jean René.

La corvette du roi l'*Amaranthe*, chargée par des instructions générales et précises de saisir tous les vaisseaux qui tenteraient d'introduire des noirs de traite dans la colonie de Bourbon, aperçut dans la journée du 17 octobre 1818 la goélette la *Prospérité* qui cherchait, sous le pavillon de Jean René, à opérer clandestinement un débarquement de noirs. La corvette la poursuivit et s'en rendit bientôt maîtresse : alors elle reconnut et constata la quantité de noirs que contenait la

1. Archives de la Réunion.

Digitized by Google

Prospérité. Le capitaine Bancks [1], qui commandait la goélette, fut arrêté.

« Lorsque j'appris ce fait, écrivait M. Milius à Jean René, je crus ne pas me tromper en soupçonnant le capitaine seul d'avoir abusé de votre pavillon pour couvrir un honteux trafic dont le profit devait lui être entièrement personnel, et j'eus la satisfaction d'apprendre que je ne m'étais pas trompé. Disposé cependant à faire une exception en faveur d'un pavillon ami, il a fallu toute la rigueur des obligations que la loi de mon Souverain et de tous les souverains réunis de l'Europe m'impose pour persister dans les mesures de sévérité que je ne pouvais éviter de prendre sans me compromettre. Dans la position pénible où je me trouve par rapport à vous, j'ai du moins la certitude que vous êtes séparé de la cause qui nous occupe, et le plaisir de voir que vous n'avez pris aucune part aux tentatives de cette fraude. » M. Milius terminait sa lettre en annonçant qu'il allait demander au roi l'autorisation de rendre à Jean René la goélette confisquée.

M. Sylvain Roux, lui, n'y mit pas tant de formes et manifesta en ces termes son indignation au chef de Tamatave :

« Comment se fait-il, mon cher Jean René, que ne comptant avoir que des choses agréables à vous

1. Un Anglais.

Digitized by Google

dire, je me trouve forcé de vous faire des reproches vifs et mérités sur votre conduite?

« Comment se fait-il qu'à notre dernier passage chez vous, vous ayez abusé de moi et de M. le commandant Mackau, pour nous confier vos lettres pour M. le gouverneur de Bourbon, et nous faire même vous promettre que nous prendrions votre défense pour votre réclamation qu'alors nous croyions juste?

« Comment, Jean René, vous que j'ai toujours connu un galant homme, avez-vous pu vous laisser abuser par de perfides traitants, pour vous faire dévier des principes de délicatesse qui doivent toujours diriger le particulier honnête, et, à bien plus forte raison, celui qui, à la tête d'une peuplade quelconque, doit montrer l'exemple et toujours marcher dans le chemin de l'honneur et de la vertu!

« Vous savez, mon cher, que tout se sait, et ici M. le gouverneur n'a pas ignoré que, stupéfait de la nouvelle de l'arrestation de votre navire, vous avez prêté les mains à ce qu'un traitant que je veux ne pas nommer ait été de suite envoyé devers Radama, dont il est le frère de serment, pour l'engager à faire la réclamation de ce navire en son nom et au vôtre. Avez-vous pensé qu'on ignorait ici que votre navire était chargé à cueillette (j'en ai la preuve par des connaissements signés) et qu'en le recevant à titre de cadeau de

Digitized by Google

M. le gouverneur vous deviez lui être très reconnaissant, car il ne vous devait pas ce navire, que les tribunaux établis par notre gouvernement avaient confisqué au profit du roi, ainsi que son entière cargaison! Vous n'ignoriez pas que la traite était défendue par nos lois; je vous en avais avisé moi-même lors de ma visite en septembre dernier; et il vous a fallu une forte dose de bonhomie pour croire qu'on admettrait comme excuse celle de votre capitaine qui, expédié pour Fort-Dauphin, a été rencontré à six lieues de Bourbon, en disant qu'il avait été porté là par les courants.

« Rappelez-vous bien que vous tenez votre bien-être et la situation dans laquelle vous vous trouvez des Français seuls, qui toujours ont été les protecteurs de votre famille. N'écoutez pas les discours empoisonnés de beaucoup de traitants, qui ne cherchent et ne désirent que votre perte, en vous conseillant ce que vous avez fait.

« Faites oublier par une conduite plus mesurée ce que la vôtre a de répréhensible et de condamnable dans la circonstance actuelle. Comment vous êtes-vous oublié au point de négliger les plus grands remerciements envers M. Milius, pour sa conduite envers vous! J'espère que vous réparerez tout cela par une démarche franche, un aveu sincère de vos torts dans toute cette affaire.

« Jean René, je n'ai pas tu au gouverneur quelle était votre influence sur Radama. Si vous n'aviez

Digitized by Google

pas, d'accord avec les principaux chargeurs de votre goélette, exigé de lui la lettre qu'il a fait écrire à M. le gouverneur, jamais il n'eût songé à faire une réclamation aussi dénuée de tout fondement. Vous ne m'apprendrez pas à connaître Radama, je sais que jamais il n'eût fait un chargement pareil, et que jamais même il n'a donné une pareille quantité de noirs, sans que leur prix ne lui en ait été bien et dûment payé avant leur sortie de ses États. Vous êtes donc le seul coupable des désagréments qui auraient pu lui arriver si M. le gouverneur n'était pas assez bon pour ne voir dans toute votre conduite que de la légèreté et l'ignorance absolue de nos usages et de nos droits. Je suis chargé de vous dire que M. le gouverneur a mis sous les yeux du roi de France votre correspondance avec lui et qu'avant de répondre aux propositions que vous lui faites d'un traité de commerce, il attendra les ordres de son souverain. Il me charge de vous témoigner son extrême déplaisir que vous n'ayez pas accepté la goélette la *Prospérité* comme un don à vous fait par le gouvernement, mais en quelque sorte comme une restitution. Vous deviez cependant ne pas vous laisser abuser par les conseils qu'on a pu vous donner et croire que, dès que les tribunaux compétents avaient condamné votre navire comme de bonne prise, il était devenu la propriété de Sa Majesté le Roi de France. Nonob-

Digitized by Google

stant cette conduite de votre part, qui certes est bien faite pour offenser M. le gouverneur, il me charge de vous assurer que votre fils adoptif a été reçu chez lui avec tous les soins et les égards qu'exigeait sa position; que dans ce moment il est à l'hôpital (salle des officiers) pour y être traité de la gale, qu'il a été vacciné, et qu'enfin il a donné des ordres pour qu'il passe en France avec moi afin qu'il n'y arrive pas sans appui et sans protecteurs.

« Votre conduite, mon cher Jean René, aurait pu être jugée plus sévèrement par toute autre personne que M. Milius. Qu'eussiez-vous fait s'il se fût décidé à faire évacuer votre territoire par les traitants qui y résident et s'il avait rappelé celui qui naguère était le chef de Tamatave? Je sais que vous allez m'opposer l'intérêt que vous porte Radama. Mais une fois les traitants partis que vous fût-il resté? Pas un partisan! Et Radama, avec toutes ses menaces et toute son autorité, ne vous eût pas maintenu en place. Vous savez, mon cher, que les Européens seuls donnent en général aux divers chefs de Madagascar la considération dont ils jouissent; et si enfin le gouverneur actuel se portait à la démarche d'une évacuation, vous et votre famille seriez bien embarrassés. Radama lui-même n'eût pas trouvé son compte à une pareille mesure, car qu'eût-il fait de ses moyens d'échange?

Digitized by Google

« Vous avez du jugement, n'écoutez donc plus ces traitants intéressés qui cherchent à vous perdre. Croyez que tout ce qu'ils disent est toujours d'accord avec leurs intérêts et, lorsque vous auriez besoin d'eux ou de leurs moyens, ils vous abandonneraient.

« Vous avez dû avoir de ces exemples-là, mon cher, sans que je sois obligé de vous les rappeler.

« Continuez comme vous l'avez fait jusqu'à présent à faire jouir les Français de toute la sécurité possible pour leurs personnes et leurs propriétés. Ne vous laissez pas égarer par un vain orgueil ni une folle ambition. Sachez que Sa Majesté le Roi de France a toujours pris sous sa protection les divers chefs de Madagascar, qu'elle saura distinguer et récompenser ceux qui se comporteront avec les égards et le respect qui lui sont dus et punir ceux qui, oubliant ce qu'ils lui doivent, se permettent de traiter ses agents supérieurs avec irrévérence.

« Voilà, mon cher Jean René, les réflexions que m'a fait naître votre conduite dans l'affaire de la saisie de votre goélette. Elles me sont dictées par l'intérêt que vous savez que je vous porte. Si je m'étais trouvé près de vous à Tamatave, lorsque cet événement vous a été connu, je vous aurais détourné d'écrire aussi indiscrètement que vous l'avez fait et vous compromettre aussi inutilement. Profitez, mon cher, de cette leçon; n'écoutez plus

Digitized by Google

tout ce que l'on vous dira, ou pesez bien dorénavant vos démarches avant que de rien entreprendre. Retenez bien ceci, que vous ne pouvez croître en richesse et considération qu'à la faveur et par les moyens du gouvernement français; n'attendez votre bonheur que de lui seul, et faites de nouveaux efforts pour mériter sa bienveillance et sa protection.

« Adieu, mon cher Jean René, je pars pour France et serai bientôt de retour; croyez toujours aux sentiments que je vous ai voués. »

Or, à la date du 1er juillet 1820, Jean René eut l'audace d'écrire à M. Milius qu'il ne pouvait pas accepter la remise de la *Prospérité*, laquelle s'était perdue dans le coup de vent de février sur la pointe de Tamatave, et qu'il avait écrit au ministère, en France, pour obtenir justice.

En marge de cette lettre, M. Milius a mis : « Il y a bien de la mauvaise foi dans cette lettre.

« 1° J'ai remis la goélette à Jean René aussitôt après que les noirs ont été déclarés de bonne prise.

« 2° Il est à la connaissance de tous les traitants que, depuis cette remise, la *Prospérité* a été employée par Jean René sur la côte de Madagascar.

« 3° Jean René a expédié la *Prospérité* pour l'île de France le... et elle est allée, est arrivée à Bourbon le....

« 4° La *Prospérité* est partie de Bourbon le... et elle est allée à Tamatave....

Digitized by Google

« 5° Enfin ce n'est que dans le dernier ouragan à Madagascar que la *Prospérité* s'est perdue avec plusieurs autres bâtiments au nombre desquels étaient les *Deux-Amis*. Quelle confiance peut-on avoir dans un chef qui trahit ainsi la vérité! »

Vers cette même époque, M. Dayot profita du retour à Bourbon du navire qui portait les plis de MM. Elie et Havet pour s'y rendre lui-même et faire plainte au gouverneur contre les traitants qui, disait-il, méconnaissaient son autorité.

Revenu à Tamatave, il écrivit au gouverneur, dans le style solennel dont il possédait le secret, pour exprimer la joie immense qu'avait fait éclater Jean René en le revoyant. M. Milius, qui connaissait bien le dessous des cartes et qui n'ignorait pas les dispositions vraies de Jean René à notre égard, dut sourire à la réception de cette lettre. Au reste trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il recevait de Jean René la communication suivante, qui montre bien jusqu'à quel point ce dernier poussait cette grande affection pour M. Dayot :

« Je suis peiné d'être obligé de vous faire connaître que, voulant toujours vivre en bonne intelligence avec votre gouvernement, je ne peux l'obtenir avec votre agent provisoire par la conduite de son caractère.

« Les insultes réitérées qu'il commet tous les jours et cet air impérieux ne peuvent se digérer dans mon cœur.

Digitized by Google

« Je me borne seulement à vous dire que, pour l'amour de la bonne intelligence que je désire ardemment de contiuuer avec votre gouvernement, dont Sa Majesté le Roi de France a une preuve bien authentique par la bienveillance qu'elle a bien voulu m'accorder en admettant sous sa protection royale mon fils adoptif, j'ai à cœur de pouvoir prouver à Sa Majesté toute ma reconnaissance. Mais il m'est impossible de me soumettre aux caprices injustes d'un agent subalterne qui, par son orgueil mal dirigé, fera perdre la bonne opinion qu'on a eue jusqu'ici du gouvernement français à Madagascar.

« Ainsi, monsieur le commandant, je proteste contre l'incapacité de M. Dayot pour occuper cette place, qui est très difficile à remplir par la politique du gouvernement actuel.

« En conséquence, veuillez nous envoyer une personne digne de représenter un gouvernement aussi honorable que puissant. Par ce moyen, vous aurez des rapports vrais et des relations sûres avec les chefs souverains de Madagascar. »

Et cependant M. Dayot croyait être un très habile diplomate. On le voit écrire au Gouverneur de Bourbon : « Je crois que si un homme habile se rendait auprès de Radama, il le ramènerait facilement à son attachement naturel envers les Français dont il dit être toujours l'ami et l'enfant. Aussi je suis persuadé, mon commandant,

Digitized by Google

qu'un envoyé de votre part produirait un bon effet, d'autant plus qu'il a témoigné tout le regret possible de la mort de M. Havet. »

Or quel est l'« homme habile » que propose immédiatement M. Dayot, pour mener à bien cette négociation délicate?

Eh! c'est l'agent provisoire et honorifique, c'est le subdélégué, c'est Dayot lui-même : « Si j'étais autorisé par vous et muni de vos instructions, j'irais auprès de Radama ».

Il aurait mieux fait de se rendre compte un peu de ce qui se passait autour de lui.

Jean René, acheté par les Anglais, mettait au service de ceux-ci l'influence qu'il possédait sur Radama. Pendant que se négocie le traité, Dayot ne se doute de rien, occupé qu'il est à mille détails de nulle importance. Enfin, quand tout est irrémédiablement consommé, il écrit au gouverneur de Bourbon qu'il « s'empresse » de lui faire connaître les événements qui ont eu lieu :

« Trente-deux sujets de Radama sont arrivés ici conduits par M. Hasty, chargé de la mission de M. Farquhar. Dans le nombre trois seulement sont proches parents de Radama, dont le plus âgé, d'environ vingt-huit ou trente ans, sert de mentor aux plus jeunes de dix à douze ans.... Ils partent tous demain sur la *Gourabe*, pour aller à Maurice et de là en Angleterre.

« Le 2 novembre, Jean René convoqua tous les

Digitized by Google

résidents à une assemblée chez lui, pour donner connaissance de la proclamation de Radama, portée par M. Hasty. Trois à quatre personnes seulement s'y sont rendues.

« Je vous envoie ci-inclus la copie de cette proclamation, dictée, dit-on, par M. Hasty lors de son séjour près de Radama, à Tananarivoux; mais voici le traité secret entre lui, Jean René et Farquhar :

« Radama s'oblige à défendre la traite dans toute l'île de Madagascar. Les naturels auront le droit de vendre entre eux seulement les noirs esclaves qu'ils acquerront par héritage de leur père, soit par l'effet de leur guerre, ou par suite d'un procès. Ils ne pourront, sous quelques prétextes que ce soit, en vendre aux étrangers, ni en exporter sous peine d'être faits esclaves eux-mêmes. L'étranger, de quelque nation que ce soit, convaincu d'avoir acheté un noir dans n'importe quel endroit de Madagascar, sera renvoyé à son gouvernement.

« Le gouvernement anglais, ou M. le gouverneur de Maurice, voulant s'arroger aujourd'hui le commerce exclusif de Madagascar, les achète de Radama 50 piastres par tête : mais pour masquer ce marché, les esclaves seront exportés comme insulaires libres en location, ou employés salariés à bord des navires anglais; et, rendus à Maurice, ils seront vendus aux habitants d'après ces conditions. L'habitant payera d'avance le prix du noir, plus

Digitized by Google

les frais de transport, et sera à son compte et risques dès qu'il en aura pris livraison; et une fois que le noir aura gagné par son travail le prix qu'il aura été vendu, l'habitant payera tous les ans au gouvernement anglais un loyer de 12 piastres par tête pendant quatorze ans, au bout desquels l'esclave sera libre. — Tel est, monsieur le commandant, le traité inconcevable qui vient de se terminer par l'entremise de Jean René, qui est aujourd'hui plus que jamais dévoué aux Anglais. Je ne me permettrai pas de m'étendre plus longuement sur la conduite de ce chef peu loyal envers les Français, surtout depuis l'arrivée de M. Farquhar. »

M. Dayot découvre enfin que Jean René n'est pas « tout à fait porté pour notre gouvernement ». Il en est bien temps. Une ambassade a été envoyée par M. Farquhar auprès de Radama, elle a pu le circonvenir et l'amener à adopter tout ce que voulaient les Anglais : et c'est à peine si, pendant tout ce temps, l'agent français parle de cette ambassade, dans les lettres qu'il adresse à son gouvernement. C'est lorsque tout est fini, qu'il commence à voir clair.

Et pourtant il conserve encore des illusions, ce brave Dayot, et c'est pourquoi il demande qu'on expédie à Radama cet habile homme qui a nom Dayot.

« J'ai appris, écrit-il au Gouverneur de Bourbon,

Digitized by Google

qu'il règne un esprit de mécontentement parmi les sujets de Radama, *par rapport* à son inconduite et le traité qu'il a fait dernièrement avec les Anglais.

« Radama, dans plusieurs occasions, dans ses conversations, a témoigné du mépris et peu de confiance à Jean René, sur qui il rejette tout le blâme d'avoir laissé aller les Anglais chez lui, d'après l'avis qu'il lui avait écrit (cette lettre a été vue par le nommé Jude et autres). Il a aussi montré beaucoup de répugnance à recevoir les derniers cadeaux, de même que les envoyés de M. Farquhar; que s'il a pu consentir à les recevoir et à traiter avec eux, c'est parce qu'il est persuadé d'avance que M. Farquhar manquera encore à sa parole, et il veut avoir un dernier et puissant motif pour n'avoir désormais à l'avenir aucune relation avec la nation anglaise. »

Peut-on imaginer rien de plus puéril? Et c'est avec le plus beau sang-froid que notre agent, au lendemain de la conclusion du traité intervenu entre les Anglais et Radama, recueillait et transmettait de pareils racontars.

Mais ce n'est pas tout. Il est saisi d'ardeurs belliqueuses et prépare une révolution contre Jean René : « Les naturels du bord de la mer, dans cette partie, commencent aussi à se soulever contre le despotisme de Jean René; ils le craignent plus qu'ils ne l'aiment, croyant fermement qu'il est soutenu par les Européens français. Déjà des

Digitized by Google

rumeurs sourdes se font parfois entendre, et je crois qu'il faudrait très peu de chose pour qu'ils destituent ce chef. Son frère aîné, Fiche, très attaché aux Français, en est lui-même depuis longtemps très mécontent et jaloux. Je prévois donc une révolution prochaine entre Jean René et Fiche. »

Malheureusement pour les projets de M. Dayot, le prince Fiche mourut le mois suivant, assassiné.

L'habile homme d'État calligraphia immédiatement la lettre suivante qu'il adressa à Jean René (19 décembre 1820) :

« Monsieur le Commandant,

« C'est au nom de mon gouvernement que je vous offre les sentiments de douleur qu'il éprouvera lorsqu'il sera avisé du malheur qui vous arrive en perdant votre frère par une mort aussi funeste! Nous partageons sincèrement le regret général; sa mémoire restera longtemps gravée dans les cœurs de ceux qui ont su apprécier ses bonnes qualités!

« Il fut bon et doux dans sa vie privée, et à ces dernières qualités, il sut encore réunir celles d'être juste et brave lorsqu'il fut chef d'Yvondrou. Aimé et craint, et estimé généralement, sa perte est donc inappréciable.

« Notre douleur ne peut éprouver aucune consolation!

Digitized by Google

« A mon particulier et comme ami à votre frère, recevez, monsieur le commandant, les vifs regrets et les sentiments douloureux que partage avec vous

« Votre dévoué et affligé serviteur, l'agent provisoire du gouvernement français. »

Jean René répondit à cette épître par une lettre non moins courtoise. Ensuite il jugea bon de notifier la mort de Fiche tant au gouverneur de Bourbon qu'au Ministre de la marine et des colonies et au Roi de France.

Et l'on fut assez naïf pour répondre officiellement à ce louche personnage qui, depuis nombre d'années, trompait impudemment la France et bernait nos agents.

Mais il fallait « rester bien avec Jean René ».

Singulière politique qui, au moment où Sylvain Roux venait prendre son commandement, n'avait abouti qu'à ruiner l'influence française au profit des Anglais.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Arrivée à Sainte-Marie de Sylvain Roux et d'une partie de l'expédition. — La flûte la *Normande*, capitaine Vergoz. — Les appréhensions du commandant Roux. — Préventions de M. de Freycinet. — Installation à Sainte-Marie. — Difficultés de toutes sortes. — Les Anglais à Tananarive et à Tamatave. — La corvette anglaise le *Menay* devant Sainte-Marie. — Fière réponse de Sylvain Roux. — Appel à M. de Freycinet. — Annonce de la venue prochaine de Radama sur la côte Est. — Lagardère. — Négociation avec les chefs de Sainte-Marie et de Tintingue.

La flûte du roi la *Normande*, sous le commandement de M. Jean-Baptiste-Adolphe Vergoz, lieutenant de vaisseau, mouilla en rade de Sainte-Marie le 30 octobre 1821. Elle avait quitté Brest avant la *Bacchante*, commandant Frappas ; ces deux bâtiments portaient le personnel et le matériel de l'expédition dont, en vertu des ordres du ministère, M. Sylvain Roux prit, dès le mouillage de la *Normande*, le commandement supérieur.

Il régnait à bord de ce navire un esprit d'insubordination, dont les officiers eux-mêmes avaient

Digitized by Google

donné maintes preuves pendant le voyage, ainsi qu'il résulte des communications adressées par M. Roux au gouverneur de Bourbon le 17 septembre 1821, par lettre datée de Table-Bay, ville du Cap. Que sera-ce lorsque ces officiers, qui rêvaient une campagne glorieuse, verront leur navire transformé en hôpital flottant et eux-mêmes condamnés à l'inaction? Le commandant de Sainte-Marie avait bien pressenti ce qu'il résulterait d'un tel état de choses, il l'avait dit et écrit à maintes reprises au ministère : l'avenir devait justifier ses appréhensions.

Sylvain Roux rencontrerait-il dans M. de Freycinet un supérieur décidé à le seconder de toutes ses forces dans la tâche entreprise? Il est permis d'en douter. Non que le patriotisme du gouverneur de Bourbon ne fût pas à la hauteur de tous ses devoirs, mais M. de Freycinet arrivait de Paris et en rapportait des impressions peu favorables au projet de colonisation de Madagascar. Bien loin de partager l'enthousiasme de Sylvain Roux, il avait pour mission, semble-t-il, de refréner les ardeurs du commandant de Sainte-Marie. A peine installé dans son gouvernement de Bourbon, il avait chargé la goélette la *Vénitienne*, sous le commandement de M. Imbert, d'aller explorer la baie de Tintingue et le petit port de Sainte-Marie, et le rapport fait par M. Imbert [1] était loin de donner

1. Rapport de M. Imbert (archives).

Digitized by Google

des conclusions aussi favorables que celles contenues dans les dépêches de Sylvain Roux rendant compte de l'exploration faite par ce dernier avec M. de Mackau. De là naquirent dans l'esprit du gouverneur de Bourbon des préventions contre l'entreprise et peut-être contre l'homme qui allait en être chargé.

M. de Freycinet était en outre très ombrageux, jaloux à l'excès de son autorité. Voici les faits sur lesquels nous basons cette appréciation.

Le capitaine Vergoz avait été chargé à destination de Madagascar de 79 821 francs ou 14 617 piastres : dans la volumineuse correspondance de Roux, le gouverneur de Bourbon ne relèvera, pour ainsi dire, que ce qui a trait à l'emploi de cette somme; il extraira des dépêches les lignes qui y ont rapport et, les soulignant au crayon, les annotera toutes de ce mot : *hic*. A maintes reprises M. Sylvain Roux demandera un comptable, que le trésorier-payeur de Bourbon, M. Hugot, ne pourra lui envoyer; à maintes reprises il dira son embarras pour établir des états auxquels il déclarera sincèrement « n'entendre ni ne comprendre rien ». Le gouverneur de Bourbon persistera dans un système de suspicion à l'endroit de l'administration de Sainte-Marie.

D'autre part, Sylvain Roux avait sollicité pour le capitaine Vergoz, déjà malade, l'autorisation d'aller rejoindre sa famille à Maurice (à l'isle de France

Digitized by Google

comme il l'écrivait toujours, en bon patriote qu'il était).

En post-scriptum de sa lettre datée du Cap, il avait mis ceci : « M. Vergoz sera à vos ordres bientôt. J'ai pris sur moi de lui permettre d'aller voir sa famille à l'isle de France. Daignerez-vous accueillir la demande que je vous fais de légitimer le congé que je lui ai accordé à cet égard? J'en avais entretenu à Paris MM. Hulgam et Portier, qui me dirent qu'ils n'y voyaient aucun inconvénient, surtout lorsque vous auriez légitimé cette permission. » Le 1er novembre 1821 : « Je réitère ma prière pour que je puisse accorder au capitaine Vergoz d'aller vous présenter ses devoirs et ensuite aller voir sa famille ». Toujours de novembre : « Je me permets de vous prier de m'autoriser à laisser M. le capitaine Vergoz vous aller rejoindre; il vous portera notre argent [1]. Il vous rendra comptes verbaux de tous les objets de notre mission et pour lesquels vous voudrez bien l'interroger. Sa présence ici n'est pas nécessaire. » En décembre et janvier, nouvelles lettres, certificats du médecin. Obstinément M. de Freycinet refusait l'autorisation sollicitée.

Enfin, le 13 janvier, M. Roux prenait sur lui d'embarquer le capitaine Vergoz. « C'est contre vos ordres, je le sais, écrivait-il au gouverneur,

1. D'après ses instructions, M. Roux devait faire en sorte que l'encaisse de Madagascar ne dépassât jamais un maximum fixé.

Digitized by Google

mais je ne voulais pas être la cause de la mort de cet officier. » Déjà il était trop tard : le lieutenant Vergoz succomba en arrivant à Bourbon.

De même, lorsque Roux autorisera le capitaine Blévec, « officier distingué mais de complexion faible et qui ne paraît pas devoir résister au climat », à se rendre en congé à l'île Maurice, le Gouverneur de Bourbon donnera l'ordre de faire rentrer immédiatement cet officier.

Lui-même, Sylvain Roux, parlait d'un voyage à faire par lui à Bourbon comme chose toute naturelle, obligée; s'excusant de ne l'avoir pas encore entrepris : il fallait bien qu'il prît les ordres du gouverneur, qu'il lui soumît ses plans. Dans chacune de ses dépêches il entretenait M. de Freycinet de son projet. Mais quand sa santé compromise lui fit considérer ce voyage comme devenu indispensable, une dépêche du gouverneur lui intima l'ordre de rester à son poste, le voyage de Roux à Bourbon n'étant, de l'avis de M. de Freycinet, nullement nécessaire. L'infortuné commandant devait lui aussi payer de sa vie les incroyables préventions du gouverneur de Bourbon.

Voilà donc à quel homme Sylvain Roux allait avoir à obéir : officier distingué sans doute, ayant fait ses preuves, mais combien inférieur à M. Milius quant à l'ampleur des vues générales et au dévouement à l'œuvre spéciale de la colonisation de Madagascar!

Digitized by Google

L'île Sainte-Marie [1] est située vers le 17° degré de latitude méridionale et le 48° degré de longitude est. Elle est à l'est de celle de Madagascar, dont elle est séparée par un canal de trois quarts de myriamètre à trois myriamètres de largeur, et dont la partie la plus étroite se trouve vis-à-vis le cap Larée. Elle peut avoir cinq à six myriamètres de long sur une largeur qui varie depuis un quart de myriamètre jusqu'à un myriamètre et demi. Un bras de mer la traverse dans sa partie méridionale, et la divise en deux îlots dont le plus petit (l'îlot Madame) peut avoir un demi-myriamètre de tour.

Le sol de cette île, qui paraît au premier abord composé d'une infinité de petits monticules détachés, est néanmoins formé de plusieurs chaînes bien distinctes. Dans la partie la plus large, on en compte jusqu'à quatre dont la direction est la même que celle de l'île, N.-N.-E. S.-S.-O. Deux de celles-ci sont basaltiques et l'une d'elles suit le milieu de l'île dans toute sa longueur. Les deux autres sont d'un tuf tantôt jaunâtre et tantôt rougeâtre. Les parties basaltiques sont très fertiles et les plus élevées de l'île. De la mer, leurs sommets paraissent comme autant d'îles isolées, mais à mesure qu'on s'en approche l'espace qui les sépare se remplit et l'île Sainte-Marie se forme.

Au moment où l'expédition commandée par

1. Notes statistiques rédigées sur les ordres de M. Betting de Lancastel, directeur général de l'intérieur à l'île Bourbon.

Digitized by Google

Sylvain Roux s'installait à Sainte-Marie, il ne s'y trouvait que quatre Européens : MM. Carayon et Albrand, qui y avaient formé un établissement agricole, et deux soldats. Diverses tribus occupaient l'île. Il n'y existait aucune maison susceptible de recevoir les nouveaux colons et d'abriter les approvisionnements apportés par la *Normande* et ceux attendus par la *Bacchante*.

Sylvain Roux se mit immédiatement à l'œuvre. Il s'agissait de tout créer. Malheureusement la saison des pluies était arrivée, et avec elle la fièvre. Le commandant ne devait pas tarder à en rabattre de ses appréciations optimistes, qui lui avaient fait écrire à M. de Freycinet quelques mois auparavant, de Paris :

« L'on vous dira bien des choses de notre entreprise du nord, l'on n'en contestera pas l'utilité, mais on cherchera à vous effrayer par des pertes d'hommes. J'ai toujours, à cet égard, répondu à ces détracteurs : où sont vos preuves des pertes d'hommes pour les annoncer aussi affirmativement? La flûte le *Golo* a résidé à Tintingue, Sainte-Marie et Tamatave près de trois mois, elle n'a perdu personne sur 150 hommes d'équipage. M. Milius a envoyé en 1819 huit hommes à Tintingue et à Sainte-Marie et deux officiers : tous y ont conservé leur bonne santé. Personne ne peut affirmer avoir perdu des hommes à Tintingue ni Sainte-Marie. MM. Déchamp, Lami et Vauvercy,

Digitized by Google

qui l'un et l'autre ont fréquenté et même résidé longtemps dans ces lieux, affirment n'y avoir jamais éprouvé des maladies; pourquoi donc, quand les preuves manquent, vouloir toujours que ces lieux soient plus insalubres que dans le sud? »

Les deux tiers de l'équipage et des hommes destinés à la colonisation furent bientôt sur les cadres, et le mal n'épargna même pas les Malgaches que Roux avait engagés en passant à Tamatave.

En vain le commandant, cherchant à se rassurer lui-même, écrivait-il à Bourbon que ces malades étaient « des gens légèrement affectés de fièvres gastriques et peu dangereuses et de blessures aux pieds »; il finissait cependant par se rendre à l'évidence et se voyait contraint de faire construire sur les hauteurs un grand hôpital et deux annexes pour évacuer une partie des malades hospitalisés sur la *Normande*.

Entre temps, il suppliait M. de Freycinet d'expédier le botaniste, impatiemment attendu pour diriger la « petite colonisation ». M. Bréon pourrait se tenir prêt pour prendre passage sur la *Bacchante*, annoncée depuis longtemps, et qui devait passer par Bourbon avant de se rendre à Sainte-Marie. Toutefois, en attendant le botaniste, on se mettait sérieusement à l'œuvre, formant les ateliers au moyen des travailleurs re-

Digitized by Google

crutés à Tamatave et à Sainte-Marie même, organisant le travail, préparant tout.

Mais la grosse affaire, celle qui, dès l'origine, attirait toute l'attention, sollicitait toutes les aptitudes diplomatiques de Sylvain Roux, c'était de déjouer les manœuvres des Anglais et d'obtenir la soumission à la France du plus grand nombre possible de chefs.

En passant à Tamatave, le Commandant de nos établissements à Madagascar a démêlé nettement le réel état des choses, que « l'agent provisoire et honorifique, subdélégué, etc. » n'avait pas su entrevoir. Il comprend que c'est à Tananarive, auprès de Radama, que doit se jouer la partie suprême; aussi dédaignant Jean René, ce comparse, il trace en quelques lignes écrites à la hâte, dans une dépêche datée de Tamatave, le 21 octobre 1821, le tableau vrai de la situation : « J'ai trouvé, dit-il au gouverneur de Bourbon, Jean René fort alarmé du désir que lui a participé Radama de venir lui rendre une visite en juillet prochain, en compagnie de sa mère. Jean René craint pour cette époque de voir se réaliser les desseins que les Anglais suggèrent à Radama de venir s'établir sur la côte. Ce prince est absolument livré aux Anglais qui l'entourent, et ne lui permettent de voir que par eux. Ils ont à ce qu'il paraît de grands projets sur le pays et ils dépensent beaucoup d'argent pour cadeaux et pour

Digitized by Google

entretenir libres toutes leurs communications avec le royaume d'Ancône. Le commissaire britannique, qui ne devrait pas avoir le droit de battre pavillon à Tamatave, vient de suivre Radama dans la dernière campagne que ce prince a terminée contre les Sacalaves du sud, il l'a accompagné jusqu'à la baie de Saint-Augustin, il vante beaucoup les avantages obtenus par Radama sur le prince Sacalave. Mais, en somme, il paraît que cette guerre, qui a duré plus de six mois, a été plus coûteuse que profitable à Radama, qui avoue lui-même avoir perdu par famine et maladies une grande partie de son armée.

« Les Anglais encensent bassement Radama dont le caractère est plein d'orgueil et d'ambition. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour le porter à nous être désagréable; je sais cependant, par beaucoup de personnes bien informées, et par Jean René lui-même, que ce prince a le plus grand désir de me voir, comme l'ancien ami de son père; et si, comme je le crois, je parviens à vous faire goûter mes idées, je ne fais pas de doutes, malgré les intrigues des Anglais, que nous ne parvenions à conquérir de nouveau sa confiance et son amitié. Ce jeune prince est très infatué de sa puissance, il aime et recherche même les prévenances, et j'ai cru agir politiquement en ordonnant une salve de coups de canon pour célébrer sa victoire sur ses ennemis de Ménabé. Le chef Jean René m'avait

Digitized by Google

participé ces nouvelles arrivées hier soir et lui-même ayant salué, je l'ai imité pour que les Anglais n'aient pas occasion de nous desservir auprès de ce prince.

« Nous aurons besoin de beaucoup de circonspection pour les premiers temps de notre établissement, mais j'espère qu'à mon premier voyage à Bourbon, après avoir pris vos ordres et conféré avec vous, je surmonterai beaucoup d'obstacles. Je ne conçois guère pourquoi M. Farquhar qui, d'après ses propres lettres, disait ne chercher qu'à entretenir des liaisons d'amitié avec Radama, ait pris sur lui, sans vous en prévenir, d'accréditer à Tamatave un agent ostensible.

« Tamatave a toujours été occupé par des Français depuis 1760, je vous en administrerai les preuves quand j'aurai l'honneur de vous voir; et quand S. M. B. a ordonné en 1817 qu'on remît aux Français tous les comptoirs, forts et autres places que nous possédions avant le 1er janvier 1790 à Madagascar et aux côtes d'Afrique, les Anglais ne doivent pas venir s'établir à Tamatave, et surtout y entretenir des agents. »

Dans une autre dépêche, celle-ci du 1er novembre 1821, le commandant énonce ce qui suit :

« J'ai surpris chez Jean René, qui peut-être a été fâché de me l'avoir communiqué, un projet ayant l'assentiment particulier de Radama et par lequel ce prince ainsi que Jean René ont commu-

Digitized by Google

niqué leurs vues à M. Farquhar, qui a répondu à Jean René qu'il transmettrait à sa cour ce projet dont il goûtait fort tous les articles. Cet écrit consistait à « fournir au gouvernement britan-
« nique, soit pour ses colonies orientales, soit pour
« tous autres endroits, des hommes condamnés
« par les lois chez Radama ou chez Jean René,
« de les louer pour six ans ou plus aux Anglais,
« moyennant une redevance convenue pour cha-
« cun de ces engagés. Le difficile était de faire
« retourner chez eux ces mêmes hommes après
« l'expiration de leurs peines, mais sur l'observa-
« tion que j'en fis à Jean René, ce dernier me
« répondit : c'est là justement où nous en voulons
« venir, nous avons intérêt de nous débarrasser des
« hommes que le droit de conquête nous procure,
« nous trouverons toujours de bonnes raisons
« envers les vaincus pour leur trouver des torts
« et même des crimes, qui les mettront à notre
« disposition et légitimeront l'abandon que nous
« en faisons aux Européens, en ne motivant osten-
« siblement qu'une location de six à huit ans au
« plus, tandis que bien évidemment peu de ces
« hommes rentreront sur notre territoire. »

M. Roux songea immédiatement à envoyer un agent intelligent et habile (pas Dayot) auprès de Radama, pour faire à ce dernier des ouvertures à l'effet d'obtenir pour nous les mêmes concessions que celles faites aux Anglais. Il jeta les yeux, pour

Digitized by Google

cette mission, sur M. Albrand, ce colon de Sainte-Marie dont nous avons déjà parlé, « jeune homme qui parle bien le malgache, n'aura pas besoin d'interprète et pourra communiquer directement avec Radama ».

Mais il fallait que cet agent fût accrédité par le gouvernement français. Force fut donc à M. Roux d'attendre les instructions de M. de Freycinet, à qui il s'empressa d'écrire en lui communiquant tout un projet dont l'exécution aurait pour effet d'amoindrir l'influence anglaise à la cour d'Emyrne.

Il s'agissait d'adjoindre à M. Albrand, ancien professeur au collège de Bourbon, des instituteurs des deux sexes.

« Les Anglais, écrivait Sylvain Roux, établis depuis longtemps en ce pays, mentent impudemment quand ils prétendent et se vantent d'avoir une grande quantité de sujets suivant leurs écoles, tandis que Jean René lui-même m'a confidentiellement informé que tout cet échafaudage, si vanté par le docteur Jones, se réduisait à tout au plus une douzaine d'enfants qui suivaient ses cours et qui encore ne les fréquentaient que parce que ce même Jones, charlatan de son espèce, entretenait ces enfants, les nourrissait et les logeait à ses frais. »

Le projet d'envoyer M. Albrand auprès de Radama n'eut pas l'heur d'agréer à M. de Frey-

Digitized by Google

cinet. Cet administrateur était d'avis qu'il fallait surtout mettre Jean René dans nos intérêts. Et cependant le commandant Roux, qui connaissait bien le chef de Tamatave, avait pris soin de le lui bien dépeindre : « Je crois, écrivait-il, que, lorsque Jean René se trouve avec des Anglais, il ne néglige pas ses politesses, mais tout cela ne prouve pas selon moi qu'il est anglomane exclusif, mais seulement forcé de le paraître pour ne pas leur déplaire et rester en place sous la protection de Radama, chez lequel les Anglais sont en ce moment très influents, n'y ayant personne pour contre-balancer leurs démarches. Je vous prie donc de songer à l'envoi d'un agent ferme et bon Français pour chez Radama. »

De leur côté nos rivaux (pour parler comme Sylvain Roux dans plusieurs de ses dépêches) se préoccupaient de notre installation à Sainte-Marie. La corvette de Sa Majesté Britannique le *Menay*, capitaine Moresby, fut chargée par le gouvernement de Maurice d'aller aux renseignements auprès de M. Sylvain Roux. Elle mouilla dans les eaux de Sainte-Marie le 23 novembre 1821, et le même jour M. Moresby mettait le commandant Sylvain Roux en demeure, au nom du gouvernement de la Grande-Bretagne, de lui dire dans quel but et en vertu de quels pouvoirs ce dernier était venu former un établissement militaire sur ce point de Madagascar.

Digitized by Google

Voici la réponse fort digne qu'adressa le représentant de la France à celui de l'Angleterre :

A M. Fairfax Moresby, commandant la corvette de Sa Majesté Britannique le « Menay ».

« Monsieur,

« Je suis venu en cette île où je suis arrivé depuis plus de vingt jours pour y former un établissement d'après les ordres du roi mon maître. J'ai relâché au Cap de Bonne-Espérance, où j'ai eu l'honneur de voir M. Douckin, gouverneur de cet endroit, et auquel j'ai participé ma mission sans qu'il m'ait fait aucune observation.

« Je ne crois pas avoir besoin de vous informer quels sont les endroits où je devrai établir des postes militaires, des colonies ou autres comptoirs à Madagascar. De tous temps les Français ont eu droit particulièrement sur toute la côte orientale de Madagascar; ils y ont formé et établi presque tous les endroits de cette côte depuis le fort Dauphin jusqu'au cap d'Ambre dans le Nord.

« Je n'ai pas de qualités pour entrer en ce moment en discussion de nos droits; je vous renvoie, à cet effet, à ce qui s'est traité en 1817 entre M. Martin Delacroix, agissant au nom de MM. Delafitte et Desbassyns, et M. le gouverneur Farquhar; vous y verrez, monsieur, que le gouvernement français n'a voulu ni pu faire aucune concession

Digitized by Google

au gouvernement britannique, sur les droits de la France sur l'île de Madagascar; droits que je dois considérer comme imprescriptibles, et pour lesquels je proteste formellement, au nom de mon gouvernement, dans le cas où il y serait porté atteinte d'une manière quelconque.

« Le roi, mon maître, en m'envoyant à Madagascar, m'a nommé commandant particulier des établissements français en cette île, avec le rang de capitaine de vaisseau de la marine royale; elle m'a placé sous les ordres de M. le gouverneur et commandant pour le roi de l'île de Bourbon, duquel je dépends. Ma mission est de coopérer avec lui, et Son Excellence le gouverneur de Maurice, à l'extinction de la traite des nègres. Personne à Sainte-Marie, ni dans aucun endroit à établir par nous, n'aura le droit d'avoir des esclaves, et tout naturel ou homme noir qui serait introduit dans cet établissement est de suite affranchi, et ne peut jamais être esclave.

« Je crois avoir répondu aux divers articles de votre lettre; comme vous, je désire éviter toute espèce de mésintelligence ou de malentendu entre nos deux gouvernements. »

M. Moresby se retira à Tamatave où l'agent Dayot lui fit fête. On retrouvera ce même Dayot en 1826 à Tananarive où — d'après une lettre d'un de nos résidents — « il logeait chez l'agent anglais et à ses crochets, s'intitulant toujours agent fran-

Digitized by Google

çais ». Le mieux est de ne plus parler de ce grotesque, pour ne le pas qualifier autrement.

En rendant compte à M. de Freycinet de la visite qu'il avait reçue, le commandant particulier lui annonçait qu'il envoyait directement au ministre la lettre de M. Moresby et la réponse qu'il lui avait adressée. Et il ajoutait :

« Je vous prie, en faisant également mention de cette visite anglaise à Son Excellence, de l'engager à faire statuer en définitive par nos deux gouvernements; vous avez, dans nos archives, l'ordre de Sa Majesté Britannique de nous remettre, à Madagascar et autres lieux d'Afrique, tous les comptoirs, forts et autres points que nous possédions avant le 1er janvier 1790 : certes il est difficile de nous contester la possession de la presque totalité des points abordables de la côte orientale de Madagascar depuis le cap Sainte-Marie au sud de l'île, jusqu'au cap d'Ambre au nord.

« Les Anglais ne doivent pas avoir le droit de s'établir dans ces ports, puisque Sa Majesté Britannique, en dictant son ordre de 1816, motive qu'elle admet l'interprétation du gouvernement français pour les articles du traité de Paris de 1814, en ce qui concerne les différents ports, forts, comptoirs et autres lieux situés à la côte d'Afrique et de Madagascar, sur lesquels il n'avait pas été statué d'une manière précise; en conséquence, ordonne à M. le gouverneur de Maurice

Digitized by Google

de remettre aux autorités françaises de Bourbon tout ce que la France possédait sur les côtes avant le 1er janvier 1790 ou 1792. Il est d'autant plus intéressant pour nous d'avoir une décision précise, que vous remarquerez que je n'ai pas voulu répondre à l'article de la lettre de M. Moresby qui parle des traités de Sa Majesté Britannique avec Radama, puissant chef de Madagascar. Vous sentez que, si jamais nous éprouvions quelques obstacles à nos établissements de Madagascar, il ne faudrait pas les attribuer à Radama, mais bien à l'astuce britannique qui, comme vous voyez, se sert de Radama pour en venir à ses fins.

« Je pense bien qu'avec votre assistance et votre bienveillance pour les établissements français en cette île, nous parviendrons à ruiner le crédit actuel des Anglais auprès de Radama. Mais enfin il vaut mieux être assuré de n'être pas troublé à chaque moment dans nos propriétés et, si les Anglais ne fréquentaient pas Tamatave qu'ils n'ont pas le droit de considérer comme un poste à eux, nous les verrions bientôt abandonner leur système qui, jusqu'à présent, n'a pas été positivement celui du gouvernement britannique, mais seulement la marotte de M. Farquhar, si surtout l'on en juge d'après la conduite tout opposée qu'ont tenue à cet égard, en son absence, messieurs les généraux majors Hall et Dorlingue, agissant comme gouverneurs de Maurice. »

Digitized by Google

Comme on le voit, Sylvain Roux ne perd pas une seule occasion d'affirmer nos droits et de fournir les preuves à l'appui de son affirmation.

De toute cette belle lettre le gouverneur ne retint qu'une chose, c'est le fait par le commandant d'avoir correspondu directement avec le ministre; s'il ne l'en blâma pas... pour cette fois, il reprocha au commissaire français, comme on le verra plus loin, d'avoir répondu lui-même à M. Moresby. C'était affaire à lui, gouverneur de Bourbon.

Vers la même époque, Sylvain Roux apprit, d'un capitaine de navire de commerce nommé « Duwcher », que les Anglais voulaient s'établir à la baie de Vohémar. Il en informa immédiatement le gouverneur de Bourbon. « J'avais entretenu Son Excellence, écrivit-il, de cette baie et de ses avantages, mais je les connaissais peu alors et M. Duwcher m'a confirmé dans la bonne opinion que je m'en étais d'abord formé. Il nous serait utile peut-être d'en faire prendre possession pendant que les Anglais y songent encore peu : ce serait un second port que nous acquerrions sur cette côte. »

M. de Freycinet ne paraît pas avoir accueilli avec enthousiasme ces ouvertures. Peut-être entendait-il se renfermer strictement dans les instructions qui lui avaient été données?

En même temps, Roux avait transmis au gouverneur de Bourbon une lettre très curieuse d'un vieux traitant de Tamatave, nommé Lagardère,

Digitized by Google

qui, originaire de l'île Maurice, avait à maintes reprises déclaré et signifié aux deux gouvernements qu'il était Français et bon Français, n'ayant jamais prêté le serment d'allégeance, et qu'il entendait garder sa nationalité. Voici cette lettre, que nous transcrivons avec les annotations dont la fit suivre le commandant particulier :

« Vous me demandez des nouvelles ; M. Laquante vous a écrit à peu près ce qu'il en est, pour ne pas entrer dans des détails trop longs. Vous êtes assuré de toute la bienveillance possible que vous porte Ducasse!!!, il vous attend avec impatience ; on lui a dit que vous aviez l'art de guérir les maladies, ça lui a fait beaucoup de plaisir. Il présume que vous lui donnerez un moyen, ou plutôt un remède, pour qu'il puisse se délivrer d'une vermine dont il est attaqué depuis quelque temps, il ne fait que parler de vous et désire vous voir pour vous embrasser. Lorsqu'il apprendra votre promenade il doit faire le tiers du chemin pour vous chercher avec tous ses chevaux ; vous pouvez être certain de lui pour les choses les plus flatteuses à votre égard, il dit que vous et lui serez les maîtres de.... Je pense que j'aurai le plaisir de vous voir à Tamatave du 1er au 3 d'avril, c'est un joli mois pour aller dans les rivières. Je vous laisse au plaisir de vous voir dans deux mois et demi à Tamatave.

« Recevez les salutations cordiales de votre dévoué, « LAGARDÈRE. »

Digitized by Google

Au bas de cette lettre M. Roux a écrit :

« M. Lagardère cherche à gazer les faits en disant *Ducasse*, au lieu de *Radama*. *Il ne sera pas difficile* de comprendre qu'il veut parler des Anglais, *quand il parle de vermine*. Là où il met des points c'est de Madagascar dont il veut parler. »

Roux et Lagardère, ces deux enfants de notre belle Ile de France, conquise par les Anglais, se rencontraient dans une haine commune de l'envahisseur, l'ennemi séculaire, l'Anglais. Mais en France et à Bourbon la raison d'État dominait tout.

L'année 1821 ne s'écoula pas sans que le commandant de Sainte-Marie fût entré en pourparlers et négociations avec divers chefs de la côte et eût même établi des relations fort étroites entre lui et plusieurs de ces chefs, notamment Tsyphanin [1], chef très puissant, qualifié, dans le rapport déjà cité de M. Imbert, « Panarack de Tintingue ».

1. Ou Tsifanin.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Difficultés nouvelles. — L'état de la question exposé à M. de Freycinet. — Représentations respectueuses que Sylvain Roux adresse au gouverneur. — Mécontentement de ce dernier. — La baie de Vohémar. — Nouvelles instances de Sylvain Roux. — Singulière attitude de M. de Freycinet. — Ses reproches au commandant Roux. — Indignation de ce dernier. — Il se soumet aux exigences du gouverneur de Bourbon. — Serment d'allégeance des principaux chefs de la province de Tanibée.

Avec l'année 1822 commencent pour la nouvelle colonisation d'inextricables difficultés. Les officiers sont mécontents et demandent à rentrer, la plupart d'entre eux sont malades, beaucoup d'hommes sont sur les cadres. Cependant Sylvain Roux ne désespère pas. Il attend avec impatience les grandes pluies, qui rendront la santé à ses malades : ceci pourra sembler un paradoxe, écrit-il lui-même, mais rien n'est plus vrai cependant!

Une nouvelle préoccupe beaucoup le commandant supérieur de l'expédition : il a appris que

Digitized by Google

les Anglais ont accompagné des envoyés de Radama depuis Ymirne (comme on disait alors) jusqu'à Manourou et Mananzary, au sud, à l'effet de faire des traités avec les chefs de ce pays, sous le prétexte d'empêcher la traite des noirs. Or, ce n'est un secret pour personne que « depuis cinquante ans on n'a pas extrait 50 esclaves de ces deux endroits ». Non, cette visite a un autre but, rendu évident par l'arrivée sur ces deux points de deux goélettes armées à l'île Maurice. De plus M. Hasty, commissaire anglais, a dit à Tamatave, chez M. Glond, « qu'il allait demander au gouverneur de Maurice des moyens pour faire occuper Manourou et Mananzary, que cette rivière (Mananzary) offrait des facilités pour communiquer avec le pays de Radama, et qu'il était nécessaire aux vues ultérieures des Anglais de former un établissement sur cette rivière ».

Sylvain Roux s'empressa de communiquer ces nouvelles à M. de Freycinet, et dans deux dépêches écrites le 1er janvier 1822 il insista sur la nécessité de l'envoi d'un représentant de la France auprès de Radama. Puis entraîné par les souvenirs patriotiques qui le hantent, par le sentiment de ce qu'il convient de faire pour assurer notre prépondérance à Madagascar, ou tout au moins pour contre-balancer d'autres influences, il se permet d'exposer nettement au gouverneur de Bourbon « l'état de la question » et, avec force précautions

Digitized by Google

oratoires, car il connaît bien son chef, de lui dire ce qu'il ferait, lui Sylvain Roux, s'il était à la place de M. de Freycinet.

« Vous n'ignorez pas, monsieur le Gouverneur, que depuis bien longtemps des Français ont occupé la rivière de Mananzary, qui, depuis ce temps, a été fréquentée par des traitants français; que Manourou et Mahélas, très rapprochés de Mananzary, l'ont été également par beaucoup de Français, et que les Anglais ne peuvent, sans injustice, se permettre de parcourir aussi toute la côte orientale, où nos droits sont bien établis, pour y former des projets d'établissement ou nous y susciter des ennemis. Nous n'avons pas encore la preuve ostensible d'un établissement, mais attendrons-nous que, comme à Tamatave, après y avoir renoncé pendant quinze à vingt mois, et s'en être retirés, ils y reparaissent en nous narguant, et se permettent même d'y faire la police parmi les traitants qui, en général, sont des Français? Il est vrai de dire que le chef de Tamatave les en a priés; mais s'ils se bornaient, comme ils le disent, à n'entretenir que des relations d'amitié, pourquoi s'immisceraient-ils, sans mission ni droit, dans les discussions entre les traitants, les naturels et Jean René lui-même? Si je voulais faire cesser cet état de choses, j'aurais besoin de bien peu de paroles pour y parvenir; mais vous me recommandez tant de ménagements vis-à-vis le chef de

Digitized by Google

Tamatave, que je ne veux rien lui dire que je n'aie obtenu l'autorisation de vous-même.

« Je vous ai dit du bien de ce chef, je ne pouvais le croire aussi vain ni aussi orgueilleux que je l'ai su depuis; c'est un homme à la vérité sans moyens, ni prépondérance dans le pays, mais il se fait craindre en menaçant d'un côté les naturels de la colère de Radama, et les Européens de celle des Anglais; vous allez me dire, mais vous-même m'avez dit du bien de Jean René : cela est vrai, monsieur le Gouverneur, mais j'étais sa dupe, et ce que j'ai vu et su de lui depuis quinze jours, sans y comprendre la mauvaise réception qu'il a faite au pavillon français flottant à bord du navire de M. Arnoux, ainsi que M. Baligot, élève de marine de première classe que j'avais envoyé à Tamatave, me présente cet homme comme un sot qui se croit protégé des Anglais et se permet quelques vexations contre les Français, croyant par là faire la cour aux Anglais, et obtenir leur protection auprès de Radama.

« Il résulte enfin de toutes mes observations dans ce pays, de tout ce que je vois, que les Anglais n'osent pas se montrer trop ouvertement, mais qu'ils n'en vont pas moins à leur but par des empiétements toujours croissants, et qu'il faudrait nécessairement arrêter, si l'on ne veut pas avoir trop de difficultés pour y parvenir dans un moment plus reculé.

Digitized by Google

« Daignez vous faire représenter l'état de la question lors de l'envoi à Maurice en 1817 de M. Martin Delacroix, et vous verrez qu'alors M. Farquhar ni ses successeurs au gouvernement de Maurice n'étaient ni aussi insinuants, ni si audacieux.

« M. le baron de Richemont, s'il veut encore bien se rappeler, vous dira combien peu étaient chaleureuses les démarches faites auprès du gouvernement britannique par notre ambassadeur (M. le comte d'Osmond) relativement à nos droits sur Madagascar, mais en même temps il vous dira que lui ni son collègue M. Delafitte ne voulurent entendre à aucune observation anglaise, qui pût en quelque sorte atténuer les droits de la France sur l'intégrité de ses possessions à Madagascar. La démarche de M. Moresby, dirigée contre un officier sous vos ordres, pourrait peut-être vous offrir le moyen d'entrer en négociation, et sans vouloir vous dicter aucun avis, ce que je suis loin de prétendre, je notifierais aux Anglais l'opposition formelle de notre Gouvernement à ce qu'ils fréquentent à Madagascar les lieux que nous possédions avant 1790; et je me servirais même à cet égard des mêmes expressions dont ils se servaient lorsqu'en 1816 ils s'opposaient à ce que M. Bouvet fréquentât, sans leur permission, aucun des ports de Madagascar, qu'ils regardaient alors comme une des dépendances de l'Ile Maurice. »

Digitized by Google

Dans une autre dépêche du même jour, à propos de la baie de Vohémar dont il avait demandé l'occupation, Sylvain Roux, à qui on avait fait sentir qu'il avait été bien osé en élevant une telle prétention, s'exprime ainsi :

« Je n'avais pas l'intention de vous proposer d'en reprendre une possession nouvelle. Je voulais seulement vous demander s'il ne vous paraissait pas convenable d'y envoyer quelques hommes y résider temporairement, et y faire flotter le pavillon du Roi qui, naguère, y a été arboré. Comme les Anglais nous disputent, malgré les titres les plus authentiques, toutes les possessions que nous avons eues sur la côte orientale de Madagascar, je voulais, en faisant ces démonstrations, leur prouver que nous n'abandonnions pas nos droits sur aucun des points abordables de la côte orientale de cette Ile.

« J'ai eu l'honneur de vous faire part que M. Hasty, commissaire anglais, envoyé en résidence chez Radama, s'est établi à Tamatave, et en son absence même, y fit flotter le pavillon britannique. Je ne conçois rien à une pareille prétention : M. Farquhar lui-même qui, certes, est le seul promoteur de toutes ces mesures sans ordres patents de son Gouvernement d'Europe, disait en 1817 : « Je ne possède rien à Madagascar; je n'y « ai pas d'agent, de forts, ni troupes, et je n'ai « donc rien à remettre aux autorités françaises; je

Digitized by Google

« ne désire qu'entretenir des relations d'amitié et « de commerce avec quelques princes de l'inté- « rieur. » M. Farquhar, dis-je, a-t-il reçu de nouveaux ordres du roi, son maître, qui lui prescrivent de changer de conduite, et non seulement de chercher à entretenir des relations d'amitié, mais de faire des traités offensifs et défensifs avec les princes du pays que nous avons toujours droit de considérer comme les vassaux du roi de France, puisque leurs pères et leurs ancêtres ont, dans maintes circonstances, juré obéissance et soumission à Sa Majesté, qui, par différents édits, et notamment celui du 4 juin 1686, prononce la réunion à son domaine de toute l'île de Madagascar, pour en disposer en toute propriété, justice et seigneurerie, et ce, d'après la remise que lui en faisait la Compagnie des Indes à laquelle le Roi en avait fait abandon, sous l'obligation d'en faire foi et hommage avec redevance, par autre édit du mois de février même année 1685 et une délibération du 16 novembre même année? Ces titres sont, j'espère, assez forts pour faire abandonner à M. Farquhar toutes ses prétentions; mais tant que l'on se bornera à des échanges de notes diplomatiques, et que vous ne serez pas autorisé à vous opposer, par tous les moyens possibles, à de pareils empiétements, nous verrons s'accroître l'audace des Anglais et employer tous leurs moyens pour nous déposséder de Madagascar.

Digitized by Google

« En relisant la sommation de M. Moresby, dont je vous ai fait parvenir la copie par le navire la *Capricieuse*, de Nantes, on se convaincra qu'ils se regardent comme les alliés naturels de Radama, auquel ils suggéreront tout ce qu'ils pourront pour nous nuire.

« Je ne puis vous donner aucun avis; vous savez, bien mieux que moi, ce qu'il faut faire; mais si nous restons dans l'inaction, nous verrons s'anéantir bientôt toutes nos ressources. Les Anglais ne sont pas ici ce qu'ils veulent faire accroire; Radama est subjugué par eux. Jean René ne pouvant rien par lui-même fait tout ce que lui dictent les Anglais et se jette dans leurs bras, n'ayant aucun moyen pour résister, d'un côté à Radama qui constamment le menace, ni aux Anglais qui lui font signifier leurs volontés et leurs desseins par le même Radama, pour se mettre à couvert, en raison des réclamations énergiques qu'il n'est pas possible que notre Gouvernement ne fasse à celui de Sa Majesté Britannique pour une infraction aussi manifeste aux traités et notamment à celui de Paris de 1814, qui, par quelques-uns de ses articles pouvant présenter quelques obscurités, a été entièrement rectifié par la déclaration de Sa Majesté Britannique en 1816, qui porte qu'elle a admis l'interprétation donnée par le gouvernement français à ces articles, relatifs à la remise des comptoirs, forts et autres

Digitized by Google

places situés sur le continent d'Afrique, et îles en dépendant, et qui ordonne, en conséquence, à M. le Gouverneur de Maurice de remettre aux autorités françaises de Bourbon tous les comptoirs, forts et autres lieux qu'elles possédaient avant le premier janvier 1790. »

Mais on ne s'était pas contenté de faire comprendre au commandant particulier que ses propositions relatives à Vohémar avaient été intempestives et qu'il s'était occupé là de choses ne le regardant pas : on lui avait fait grief aussi d'avoir répondu à M. Moresby, cet officier anglais qui lui avait écrit la lettre du 23 novembre 1821.

Le commandant Roux s'inclina encore, et, non sans quelque ironie peut-être et avec une véritable amertume, il écrivit : « J'ai cru, monsieur le Gouverneur, devoir faire la réponse que j'ai faite à M. Moresby. Dorénavant je n'aurai plus, avec les Anglais, aucuns rapports de politique, et il m'est bien agréable de n'être pas chargé de discuter avec des gens aussi astucieux et de si mauvaise foi. »

Cependant il a reçu une lettre de Jean René, lui annonçant qu'il sera le très bien venu à la cour de Radama. Ne pouvant partir lui-même, pour le moment, malgré son désir de le faire, il se décide à expédier à Emirne le capitaine Arnoux qui, depuis quelques jours, a mouillé son navire dans le port de Sainte-Marie avec l'intention de l'y

Digitized by Google

laisser pendant toute la mauvaise saison. Mais il s'agit de présenter la chose à l'ombrageux gouverneur de Bourbon, sans que ce dernier s'en formalise trop. Et alors Sylvain Roux s'explique en ces termes : « J'ai besoin de la *Bacchante*, que je vous remercie de nous avoir renvoyée. Je compte me rendre avec elle à Tamatave, pour expédier M. Arnoux, afin de reprendre mes relations avec Radama. Le moment est favorable, les Anglais ne sont plus à Ymirne, ils n'y remonteront pas avant avril prochain, et, si j'attendais encore un mois avant d'envoyer M. Arnoux, je m'en verrais empêché par les orages et les débordements de toutes les rivières de l'intérieur. *J'ai suivi vos avis en m'empressant d'employer à cette mission importante M. Arnoux, dont vous avez bien raison de faire l'éloge.* C'est un bon Français, aimant son pays et son souverain avec ardeur. Je vous transmettrai la teneur des instructions dont je le nantirai, et vous demanderai votre autorisation définitive pour tout ce dont il ne fera que des ouvertures conditionnelles. Mon projet est de nous faire concéder une grande quantité de territoire dans l'intérieur de la Grande Ile, d'amener Radama à nous louer beaucoup d'engagés, dont nous avons le plus grand besoin, enfin de le faire consentir à recevoir un agent intermédiaire entre lui et nous et résidant à poste fixe à Ymirne. »

En même temps qu'il prenait cette grave réso-

Digitized by Google

lution d'envoyer, sans ordres positifs du gouverneur, un agent à Emirne, Sylvain Roux allait se décider, malgré la défense de son supérieur, et malgré le peu de succès des lettres qui ont été rappelées plus haut, à expédier le capitaine Vergoz. Ce dernier était l'objet du mécontentement de M. de Freycinet, mécontentement né, affirmait le gouverneur, à la suite de griefs formulés par Sylvain Roux. Or le commandant n'avait jamais parlé qu'en termes favorables du capitaine de la *Normande*. Aussi protesta-t-il avec énergie contre des interprétations erronées. « Je n'ai pas gardé copie de la lettre que je vous adressais de Table-Bay, relativement aux griefs que j'avais contre plusieurs officiers de la *Normande* [1]; je ne me rappelle donc pas précisément de mes expressions à ce sujet, mais je vous supplie, M. le Gouverneur, de vouloir bien revenir de toute prévention défavorable qu'auraient pu faire naître chez vous ces mêmes expressions contre le capitaine Vergoz, ou son lieutenant (M. Prévost de Langristin). Ces deux officiers m'ont toujours témoigné le plus

1. Ailleurs le commandant s'exprime ainsi : « Je suis fâché d'avoir tant tardé à recevoir vos réponses relativement à l'insubordination que s'étaient permise quelques-uns de nos officiers. Leur conduite postérieure a tellement été mesurée, qu'en vérité j'avais à vous faire part de ce changement et vous prier d'oublier tout ce que j'avais pu vous dire concernant ces messieurs. » Il souhaite toutefois voir désarmer la flûte. S'il en était réduit à 50 ou 60 hommes conduits par de bons maîtres, il « n'en serait pas plus malheureux ».

Digitized by Google

grand zèle et le plus grand dévouement dans toutes les occasions. » Puis, avec cette absolue bonne foi et cette générosité que l'on retrouve à chaque page de sa correspondance, Sylvain Roux ajoute : « Ce n'est pas le capitaine Vergoz qui a témoigné un désir immodéré d'avoir un congé, c'est moi, M. le Gouverneur, moi seul qui, le lui ayant promis, d'accord avec M. le général Hulgam et M. Portier, à Paris, vous ai écrit avec instance pour que vous eussiez la bonté de le lui accorder. Je récidive ici mes sollicitations. » A cette dépêche était joint un certificat du Dr Marquis, établissant la nécessité pour M. Vergoz de quitter Sainte-Marie.

On sait que quelques jours après on était obligé de faire partir le capitaine de la *Normande*, qui mourut en arrivant à Bourbon.

En même temps qu'il donne son attention à tant d'affaires diverses, Sylvain Roux fait faire « avec l'aide de MM. Armand, Querret et Flouer » le plan du port de Sainte-Marie. « L'exactitude de ce plan ne laisse rien à désirer, les divers dangers ont été signalés avec soin; on a marqué le mouillage où les bâtiments peuvent ancrer, sans crainte de rencontrer de coraux, et enfin on a formé une ligne de couleur bleue, indiquant un quai de carénage, dont la confection ne coûterait pas cher. »

Des plantations considérables de riz ont été

Digitized by Google

entreprises; toutefois les vivres des engagés ne sont pas fournis par leur travail, il faut subir « la rapacité des traitants, qui vendent leur riz à trois piastres et trois piastres et demie les cent livres ». Et M. Bréon[1], qui devait diriger les plantations, ne vient toujours pas. Ce retard indigne Sylvain Roux : « Si, à Paris, M. Bréon n'eût pas fait autant de démarches pour venir avec vous, M. Thouin nous en eût procuré un autre. Je suis fâché que quelque chose puisse ne pas lui être agréable, en venant chez nous pendant la mauvaise saison, mais daignez le rassurer, M. le Gouverneur, il fera comme nous et ne courra pas plus de dangers que tout le monde. »

A cette date, 2 janvier, 57 malades seulement avaient passé à l'hôpital et 31 en étaient déjà sortis. Parmi les Européens, dont le nombre était de 200 environ, personne n'avait succombé. Subitement, le 11 janvier, il faut interner 40 Européens à l'hôpital, dont 4 succombent à quelques minutes d'intervalle ! Mais laissons parler le malheureux commandant Roux, dont tous les projets sont renversés en quelques heures.

« Monsieur le Gouverneur, à l'instant même où je me disposais à expédier M. Arnoux pour chez Radama[2], au moment où je me félicitais de voir

1. Il ne vint pas du tout.
2. Les instructions de M. Arnoux étaient rédigées et copie en avait déjà été envoyée au gouverneur de Bourbon.

Digitized by Google

que je n'avais qu'un petit nombre de malades, de suite j'ai été frappé comme d'un coup de foudre, par une quarantaine de nos hommes jetés sur les cadres par la maladie....

« Par des imprudences impardonnables[1] à des hommes raisonnables et malgré l'ordre et l'avis des médecins, quelques-uns de nos hommes ont tout bravé et se sont exposés à l'air libre, dans le temps qu'il leur eût fallu au contraire conserver une transpiration abondante et continue. Il en est résulté que j'ai perdu, dans l'espace de moins de quatre heures, quatre de nos hommes.

« Le premier mort est le maître de la Masse attaché à l'expédition. Cet homme, dans une ribotte avec ses camarades de la *Moselle*, se vantait d'avoir vidé quarante bouteilles de vin, lui troisième.

« Le deuxième, M. Lambottin, homme très replet, ayant fait l'inconséquence, malgré les ordres du médecin, de monter sur le pont pour y respirer le frais, étant en forte transpiration, et m'ayant même traité d'homme dur et cruel, parce que le surprenant à manger du pain sans les ordres du médecin, je le lui ai arraché des mains.

« Le troisième, le Saint-Gérard, chef de timon-

1. Sylvain Roux ne veut pas reconnaître l'influence meurtrière du climat à de certaines époques, sur certains points et sans de certaines précautions hygiéniques.

Digitized by Google

nerie, homme aussi très replet, et ayant aussi été s'exposer à l'air frais et pluvieux, malgré les recommandations les plus contraires de la part des médecins.

« Le quatrième est le cuisinier de l'état-major, jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans, lequel, selon moi, est mort victime de la maladie, sans avoir eu à se reprocher d'inconséquences.

« Ces quatre morts, arrivées coup sur coup et avec la plus grande vivacité, ont terrorisé nos hommes; il ne faut rien moins que mon courage, et celui que montre M. Arnoux[1] pour les empêcher de tomber très malades. »

Ce qu'il faut admirer, c'est la foi robuste qui soutient le commandant. Personne n'est victime des « fièvres d'accès ». Soixante matelots ou soldats sont sur les cadres, mais aucun dangereusement malade : « Beaucoup le sont d'affection d'esprit, plus que physiquement. Nous avons en outre huit officiers ou employés civils affectés de fièvre, mais non dangereusement malades. Rien n'est désespérant ni désespéré. Je resterai à mon poste, quoi qu'il puisse arriver. Je ne conçois rien aux alarmes qu'on se plaît à répandre. Comment la mort de quatre de nos hommes terrorise-t-elle tout le monde? Je m'y perds. »

1. M. Arnoux dut retarder indéfiniment son voyage à Emirne, pour assister le commandant Roux. Il demeura à Sainte-Marie jusqu'au mois d'avril.

Digitized by Google

Il est touchant de voir le commandant défendre son île Sainte-Marie contre les accusations dont il sait bien qu'on va la poursuivre. Il pressent même un ordre d'évacuation et, par anticipation, le combat.

« Je serais bien faible et bien pusillanime pour m'effrayer de l'état dans lequel nous sommes, état auquel je m'attendais.... Quand je consulte M. Carayon, que M. Milius avait chargé, de concert avec M. Albrand, de voir et de se procurer tous les renseignements possibles sur le degré de salubrité ou d'insalubrité de Sainte-Marie, il me répond qu'il était loin de pouvoir dire que Sainte-Marie fût un endroit salubre, mais qu'il pensait et était même convaincu que jamais les Européens n'y feraient des maladies aussi dangereuses que sur tous les autres points de la côte de Madagascar; qu'il en apportait pour preuve ce qui lui était arrivé de particulier ainsi qu'à M. Albrand; quand je vois cet officier penser ainsi sur Sainte-Marie, où il réside depuis bientôt près de dix-huit mois; quand je vois les jolies plantations que ces messieurs ont faites sur leurs habitations, j'aurais bien de la peine à convenir, malgré des pertes, même considérables pour une première année, que l'île de Sainte-Marie fût trop peu favorable à l'acclimatement. Son Excellence le Ministre de la marine recommande, je l'espère, assez expressément l'occupation sous les rapports maritimes et militaires de Sainte-Marie et de Tin-

Digitized by Google

tingue; ce ne devra donc être que d'après une expérience de plusieurs années que l'on pourra se déterminer à prononcer d'une manière définitive sur la question posée dans l'article XI de mes instructions.

« Si je n'avais ici que des navires sous la conduite de bons maîtres, tout irait assez bien. Pourquoi, M. le Gouverneur, ne prendriez-vous pas sur vous d'ordonner en effet que la flûte la *Normande* serait appropriée aux dispositions prescrites par le Ministre, qui dit que : la *Normande* servira à la fois de caserne, de magasin, d'hôpital et de fort flottant (art. VIII de mes instructions)? Alors je ferai pratiquer des ouvertures dans l'entrepont et je ferai démolir toutes les cabines et les chambres qui prennent du couronnement dans la batterie jusque sur les travers du grand mât; alors il y aurait au moins de la place pour loger nos malades et tout ici irait bien mieux. Mais encore une fois je n'ai point de reproches à faire aux officiers de la Marine. C'est contre la nature des choses que je me plains.

« On n'a pas assez fait d'attention à Paris que l'on me forçait, en partant en juin, de n'arriver qu'en octobre ou novembre [1], que je devais m'attendre à être talonné par la mauvaise saison, et que

1. Et M. Léjuevel de Lacombe écrit que c'est Sylvain Roux qui a choisi, pour s'établir à Madagascar, une époque aussi rapprochée de l'hivernage!

Digitized by Google

je n'aurais jamais le temps de me prémunir contre ses effets. Vous et moi n'avons pas été écoutés en France. Cependant nous avions assez demandé que je fusse dehors au plus tard en janvier 1821. Mais enfin, monsieur le Gouverneur, je ne me plains pas. Nous aurons un moment un peu difficile à passer, la belle saison viendra et j'espère encore n'avoir pas de grandes pertes à souffrir. »

Hélas, du 13 au 31 janvier on perdait, sur un effectif de deux cents personnes, vingt-quatre hommes et femmes!

Le chirurgien en chef, M. Marquis, et son collègue, M. Duval, étaient au lit. L'officier de santé Marquer — qui ne devait pas tarder à succomber — assurait seul le service de l'hôpital. On attendait, par la *Bacchante*, un officier de santé que M. Roux avait fait demander et qui fut M. Legras.

« M. Vergoz est chez vous — écrit Roux à M. de Freycinet; — il est parti sans avoir la tête à lui et il a été porté à bord de la *Bacchante*, dans son cadre.

« M. Prévost, son second, n'a pu encore reprendre son service.

« M. Armand est parti bien malade.

« MM. Querret, Flouer, Louval et Gontier sont sur le lit, ou à peine convalescents.

« MM. Debonnaire, Sargent et Capron sont à peine convalescents et ont parfois la fièvre (ce dernier devait succomber quelques jours après).

« MM. Dubois et Vignaux sont morts.

Digitized by Google

« MM. Dubeau et Dorneau, capitaine et lieutenant d'artillerie, sont encore sur le lit très malades (le premier devait succomber).

« Moi et M. Bacigot, enseigne de vaisseau, sommes les seuls debout.

« Près de 90 hommes sont sur les cadres, tous assez bien aujourd'hui, mais pouvant redevenir encore plus malades.

« Six hommes matelots nous restant à bord, huit ouvriers au plus à terre, composent notre personnel debout. J'ai été obligé de mettre, pour le service du bord, une vingtaine de noirs, et vous devez penser, monsieur le Gouverneur, dans quel embarras je dois me trouver. Cependant si l'on vous rend des comptes exacts, on vous dira que je suis à tout partout, portant des consolations là où il est possible d'en faire parvenir.... J'ose espérer que l'année prochaine nous serons plus heureux.... »

Vient ensuite sinon l'apologie, du moins la défense obligée de l'île Sainte-Marie :

« En supposant une perte de 40 hommes en total, ce qui sera, j'espère, le maximum de nos pertes, si même nous ne restons pas beaucoup au-dessous, nous ne serons pas réduits à la situation malheureuse du chirurgien-major de la *Mayenne* (M. Aubry), qui nous rapportait qu'il était resté le dixième sur cent personnes qui, avec lui, avaient remonté en 1820 le fleuve du Sénégal.

« Nous serons encore bien moins malheureux

Digitized by Google

que l'expédition qu'envoya en mai 1807 le capitaine général Decaen à Tamatave, sous la direction de M. Mariette, car sur 27 hommes dont était composé ce détachement, 15 étaient morts le 8 juillet, lorsque j'y arrivais.

« Notre perte ne sera pas à comparer avec celle des Anglais qui, en 1811, vinrent me recevoir à capitulation, à Tamatave; ils y arrivèrent 100 hommes européens sous les ordres de six officiers et, lorsque les frégates du capitaine Roquebert arrivèrent à Tamatave en juin 1811, cette garnison anglaise était diminuée de plus des trois quarts et de cinq officiers qui y étaient morts. »

Au lieu du chiffre maximum de quarante personnes, on en perdit 76, plus du tiers de l'effectif, pendant le seul premier trimestre 1822, et 16 pendant le deuxième trimestre, en tout 92 individus, soit la moitié environ du contingent, parmi lesquels :

MM. Maquer (Jean-François) médecin;
Fabre, deuxième commis aux écritures;
Bourdageau, traitant;
Mirès, traitant;
Vignaux, garde-magasin;
Dubois, commis aux écritures;
Vigneau, traitant;
Capron, arpenteur;
Dubeau, capitaine de la compagnie d'artillerie.

Au milieu de tant de soucis, de tant de déboires

Digitized by Google

et de tant de souffrances physiques et morales, Sylvain Roux était encore obligé de répondre aux reproches que lui adressait M. de Freycinet, très irrité des deux dépêches du 1er janvier 1822, où le commandant de Madagascar s'était permis d'établir à ses yeux les droits de la France et d'indiquer la ligne de conduite qui, selon lui, devait être suivie pour l'honneur de notre pavillon et le succès de l'expédition.

« Je suis réellement fâché — écrit-il au gouverneur de Bourbon — *d'avoir pu vous déplaire en vous répétant jusqu'à satiété que les Anglais veulent nous susciter de grands embarras à Madagascar :* j'ai eu tort. »

Quelle indignation et en même temps quelle irritation de sa propre impuissance dans cette seule phrase! Et pourtant Sylvain Roux ne peut admettre qu'il ne soit autre chose que le commis du gouverneur de Bourbon. Ce n'est ni ce qu'on lui avait promis, ni ce qui est contenu dans ses instructions.

« En relisant avec attention l'article 23 de mes instructions, j'y vois qu'il n'est pas moins essentiel de *nous opposer*, par tous les moyens que la prudence permet d'employer, à ce que les Anglais exercent une influence quelconque sur les chefs de la côte orientale de Madagascar, et notamment sur le souverain de Tamatave Jean René, et sur Radama, roi des Ovas.

« J'avais d'abord cru que mes instructions me

Digitized by Google

donnaient le droit de correspondre avec le Gouverneur de Maurice, et j'étais bien résolu, en agissant avec la prudence convenable, de lui notifier que je m'opposais, au nom de mon gouvernement, à ce qu'il continuât ses relations avec les deux chefs ci-dessus cités; mais m'ayant donné l'ordre par vos dernières du mois de décembre 1821, de m'abstenir de toutes relations politiques avec le gouvernement anglais, j'ai obéi, comme je le ferai dans toutes les occasions, n'ayant rien de plus à cœur que de vous prouver mon respect pour vos ordres, et mon zèle pour les affaires de mon pays. Cependant, monsieur le Gouverneur, qu'il me soit permis de vous observer que de nouveaux ordres ne vous paraîtront peut-être pas aussi nécessaires puisque Son Excellence, en 1821, s'exprime d'une manière aussi textuelle et dit que l'on s'en rapportera à monsieur le Commandant pour le Roi, pour tous ceux que, de concert avec le commandant particulier, le premier jugerait utile de prendre encore, pour tirer le parti le plus avantageux de l'amour-propre et de l'intérêt personnel des chefs madécasses.

« *C'est donc d'après ces instructions que je me suis peut-être un peu trop appesanti sur l'effet des démarches tortueuses des Anglais envers Radama; que j'ai peut-être mis trop d'intérêt à vous en entretenir : mais je suivrai vos conseils et je temporiserai.* »

Sylvain Roux terminait cette dépêche en revendi-

Digitized by Google

quant l'honneur d'aller en personne chez Radama :

« Je ne réclame cette mission que dans l'intérêt de celle qui m'a été confiée par le roi ; je la réclame, monsieur le Gouverneur, pour qu'il ne soit pas dit que j'aie négligé aucune occasion de prouver mon zèle et de me rendre utile, car je vous le répète, c'est un voyage dur et pénible, que je me serais empressé de faire par devoir et non par plaisir. Je vous transmets la copie de la lettre de Son Excellence, du 30 avril 1821 ; vous y remarquerez qu'elle m'autorisait par écrit, ainsi qu'elle l'avait fait verbalement, à *écrire* en mon nom au roi des Ovas, ou à *me rendre chez lui, comme je le jugerais le plus convenable;* je n'ai rien voulu faire sans me concerter avec vous, ainsi que le mentionnent mes instructions, et j'attendrai vos derniers ordres, que j'exécuterai, soit que vous persistiez à envoyer monsieur Albrand, comme chargé en dernier ressort du traité que l'on pourrait conclure, soit que vous ordonniez que, conformément aux ordres de Son Excellence, j'aille chez le roi des Ovas, muni d'instructions de votre part et de celle de Son Excellence, pour arrêter en définitive ce qui sera jugé le plus convenable aux intérêts de la France. »

Le commandant de Madagascar avait le tort d'avoir raison. On le lui fit sentir rudement. Et rien n'est plus triste, plus digne et plus désespéré que la lettre qu'il écrivit à M. de Freycinet, en

Digitized by Google

réponse à la dépêche du 21 février que lui avait adressée le gouverneur de Bourbon.

« Votre lettre du 21 février, sous le n° 24, m'a extrêmement peiné. J'ai vu que les expressions de la mienne, sous le n° 38 et à la date du 30 janvier dernier, ayant été interprétées d'une tout autre manière que je n'avais pu les entendre, avaient pu peut-être vous porter à prendre de moi des impressions fâcheuses. Daignez, M. le Gouverneur, ne plus vous en souvenir, je les retire.

« Jamais, non jamais elles n'ont pu rien contenir qui dût vous désobliger : je n'en ai pu avoir l'idée ni le désir et si les expressions vous ont fait peine, je les désavoue entièrement. Mon seul et unique but a été de vous mettre en garde contre l'astuce de nos ennemis : *je me croyais m'être aperçu que de vous l'avoir peut-être trop souvent dit vous fatiguait et je disais alors que je ne vous en parlerais plus et que j'attendrais.* »

C'est fini. Le découragement envahit peu à peu l'âme de Sylvain Roux. Il sent bien que le but poursuivi ne sera pas atteint, ne peut pas être atteint. La maladie le saisit, sans le ployer. Il continuera à lutter.

Au chef ova qui s'est avancé jusqu'à la Pointe-Larée avec un millier d'hommes, et lui a fait par venir une lettre insolente, écrite en anglais[1], Sylvain Roux répond par l'envoi de la *Bacchante*

1. Archives de la Réunion.

Digitized by Google

Deux coups de canon tirés à poudre dissipent la troupe ova, qui fuit « à tire-d'aile ». Cependant il continue à négocier avec les différents chefs de la côte. Et le 24 mars 1822 il obtient la soumission des principaux chefs du pays compris entre la baie d'Antongil et Fénérif[1]. Voici le rapport qu'il en fit au gouverneur de Bourbon :

« J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal de la réunion de la très majeure partie des princes et chefs notables du pays appelé depuis peu *Tanibée*, et qui est compris entre la baie d'Antongil jusqu'au lieu nommé Fénérif dans le Sud : je ne sais si vous m'approuverez d'avoir accédé au désir que m'ont manifesté ces personnes de se constituer les vassaux de Sa Majesté, et nous reconnaître vous et moi comme leurs défenseurs. Je n'ai point eu besoin de stimuler cette réunion, elle a été dictée par la crainte de voir leur pays envahi par Radama, roi des Ovas, et je pense qu'en effet ce prince, quoique stimulé par les Anglais pour venir, dit-on, en personne prendre possession de ce pays, au mois de juillet prochain, y regardera à deux fois, lorsqu'il verra que son agression lui attirera indubitablement : primo la médiation de la France, et en définitive s'il persiste dans ses projets hostiles, les représailles du gouvernement français. Si j'en crois même les réflexions et les propos attribués à un des géné-

1. Le procès-verbal est aux Archives.

Digitized by Google

raux ovas, nommé *Rafarla Dentiane* ou *Dentienne*, qui, en février dernier, disait à Tamatave à la table de M. Glond, traitant de cet endroit, que le projet de son maître était de venir prendre possession de *Foulpointe*, la *Pointe-Larée* et *Tintingue*, l'on doit espérer que les démarches faites par les gens de Tanibée arrêteront ce débordement, car sur les observations de M. Glond, que presque tous ces endroits dépendaient du roi de France, et que même les naturels de toute cette partie s'étaient reconnus les vassaux de Sa Majesté, il répondit : « dans ce cas le roi Radama ne fera « aucune démarche de ce côté, parce que son désir « est d'être bien avec M. Roux et de constamment « entretenir une bonne harmonie avec le gouver- « nement français. »

« Sous ce rapport, malgré le peu de fond que l'on doive faire sur les dispositions des naturels de la côte Orientale de Madagascar, cependant nous serons à peu près assurés que Radama, malgré les instigations anglaises, y regardera à deux fois avant de se commettre avec nous. »

Sylvain Roux triomphe modestement, il sent bien que même vis-à-vis de son gouvernement il ne faut pas chanter trop haut victoire.

Et cependant rien n'était plus honorable et plus important pour nous que le résultat obtenu par la persévérance et l'habileté du commandant supérieur de l'expédition.

Digitized by Google

CHAPITRE X

Les collaborateurs de Sylvain Roux. — Les officiers de la *Bacchante* et de la *Normande*. — Le capitaine Dubeau. — Le capitaine Blévec. — Le greffier Débonnaire. — Le médecin en chef Marquis. — Comptabilité de l'établissement. — Affaire de traite. — Frappas. — Arnoux. — Jacques Glond, régent de Tanibée. — Nouvel appel à M. de Freycinet. — Titre et pouvoirs illusoires.

Lorsqu'un homme est à la tête d'une entreprise aussi considérable que celle qui était confiée à Sylvain Roux, il faut qu'il puisse s'appuyer sur des collaborateurs actifs, intelligents et dévoués.

Or, de ceux qui étaient arrivés à Sainte-Marie en novembre 1821 pour occuper les divers postes civils, plusieurs étaient morts et la plupart des autres étaient malades.

Les officiers de la *Normande* et ceux de la *Bacchante* n'obéissaient pas volontiers à un chef qui avait le grand tort, à leurs yeux, d'être un civil et d'avoir été, quoique civil, nommé — après la mort de M. Vergoz — commandant de la *Normande*. Ce qui n'était pendant le voyage

Digitized by Google

qu'insubordination, devenait de jour en jour plus grave. On s'insurgeait contre l'autorité du commandant à seule fin d'être remis à la disposition du gouverneur de Bourbon et de quitter Sainte-Marie. Si, dans les premiers jours, Sylvain Roux avait pu se montrer satisfait du service de ces officiers et l'écrire, les choses avaient bien changé de face depuis quelque temps et le commandant avait chaque jour à réprimer quelque nouvel acte d'indiscipline.

Des deux officiers d'artillerie, l'un, le capitaine Dubeau, serait après sa mort accusé et matériellement convaincu de malversation ; l'autre, le lieutenant Dorneau, serait mêlé à une triste histoire de traite, qui allait couvrir de honte plusieurs officiers de la *Bacchante* et de la *Normande*.

Le capitaine du génie Blévec était en congé, « malade de la poitrine ».

Le greffier en chef Débonnaire trempait dans toutes sortes d'affaires louches — et le commandant le savait sans pouvoir en obtenir la preuve.

Enfin le médecin en chef, Marquis, l'ami de Sylvain Roux, celui qui devait le suppléer pendant sa maladie, serait arrêté et conduit à Bourbon sous l'inculpation de vol d'une caisse d'argent.

Et c'est avec de tels hommes que le commandant devait assurer l'organisation et le fonctionnement des services !

Digitized by Google

Ah! il avait eu raison d'écrire qu'il était « à tout et partout ». Malade, il lui fallait néanmoins faire lui-même toute sa correspondance avec Bourbon et nos diverses résidences de Madagascar, tenir une comptabilité minutieuse, établir d'énormes statistiques constamment réclamées par le gouverneur de Bourbon et par le ministère; il lui fallait se préoccuper des approvisionnements nécessaires à l'expédition, prendre soin des malades, faire édifier des maisons, protéger les naturels engagés, lever des plans de fortifications, préparer une organisation judiciaire, entretenir des relations avec les chefs indigènes. « Il me faut, écrit-il, me considérer comme dans une place assiégée, chargé de tous les pouvoirs et de toutes les fonctions. »

Et pourtant, de Bourbon, on ne cessait de lui adresser des réclamations et même de lui faire des reproches.

Tantôt c'est la comptabilité qui est en retard.

Il répond : « Je suis en retard sans doute pour vous transmettre la comptabilité trimestrielle (on n'était qu'au 12 avril), mais qu'il me soit permis de vous représenter que j'ai par devers moi toutes les pièces originales de cette comptabilité, qu'il n'est pas prudent de les confier à la mer, sans qu'il en reste traces inscrites sur les registres ouverts à cet effet. J'ai vainement demandé à M. Hugot un agent trésorier en remplacement de

Digitized by Google

M. Vignaux : il n'a pu en trouver un à Bourbon. Ici nous sommes assez pauvres en sujets capables, et moi-même, monsieur, je n'ai ni les connaissances, ni la triture convenable pour rédiger cette comptabilité. »

Un autre jour, on reproche au commandant le congé accordé à M. Blévec. Obligé de se justifier, il explique que cet officier est extrêmement malade de la poitrine et que MM. Marquis et Duval l'ont invité à renvoyer M. Blévec à l'île de France, son pays natal, ainsi qu'il résulte du certificat des médecins, produit à l'appui de cette justification.

Puis c'est le projet d'organisation de la justice qu'il n'a pas fourni. Mais, dit-il, c'est là un objet trop essentiel et qui demande le concours et les connaissances de plusieurs administrateurs et légistes. « En effet, ajoute Sylvain Roux, quand on s'occupe du sort et des intérêts des colons et de leurs engagés, on a besoin de beaucoup méditer ce que l'on doit faire, même au provisoire. Il s'agit dans ce que vous me demandez de poser les bases sur les obligations des engagés, les avantages dont ils doivent jouir, leur discipline, leur régime dans toutes les situations où ils peuvent se trouver, enfin les droits des colons. Tout cela nécessite un concours de connaissances que je n'ai point et pour lesquelles il faut des observations de vous, de moi, de M. le procureur général et peut-être encore d'autres personnes expertes dans ces sortes

Digitized by Google

de matières. » Néanmoins il fournit son plan d'organisation judiciaire, un rapport complet sur le port de Sainte-Marie (Port-Louis), un projet très sage de colonisation, tous documents que l'on peut, encore aujourd'hui, consulter avec fruit.

Mais toutes ces réclamations du gouvernement, tous ces reproches, bien faits pour irriter un homme aussi dévoué à son œuvre et sur qui pèsent tant de responsabilités, tout cela n'est rien. Une atroce calomnie circule à Bourbon et le gouverneur s'est empressé de la lui faire connaître. On parle de traite de nègres à laquelle le commandant n'aurait pas été étranger. Des officiers de marine ont dit au gouverneur, sans rien préciser, que des offres leur avaient été faites pour organiser la traite au moyen des navires de l'État.

Le commandant fut irrité et il écrivit *ab irato* au gouverneur : « Quoique très affaibli et privé du secours de mes écrivains qui sont sur leurs lits, je ne résiste pas au désir de repousser la calomnie dont je puis paraître le sujet, ainsi que vous voulez bien m'informer vous-même.

« Je ne sais s'il est vrai qu'on ait fait des propositions à quelques officiers de la marine de coopérer à la traite des nègres : mais si ce fait est exact, ces officiers, au lieu de vous en porter plainte à Bourbon, auraient bien dû, ce me semble, m'en aviser ici et me nommer les auteurs de semblables propositions.

Digitized by Google

« Je vous dois compte des bruits qui ont couru ici, je les crois plus vrais et plus exacts que ceux que l'on a débités à Bourbon, quoique cependant je ne puis rien affirmer à cet égard, surtout en ce qui concerne la *Bacchante*.

« M. Paris nous a dit ici, en présence de MM. Prévost, Arnoux et Marquis, qu'à l'arrivée de la *Bacchante* à Saint-Paul le 22 janvier dernier, le bruit courait qu'elle y avait fait un versement de noirs nouveaux; que cependant ce n'était qu'un bruit.

« Informé de cette conversation, je pris de suite l'arrêté pour qu'immédiatement tous les officiers, employés et autres personnes résidant à Sainte-Marie fussent tenus de me fournir un recensement exact des engagés qu'ils s'étaient procurés depuis notre arrivée. »

Le commandant entrait ensuite dans des détails tellement précis qu'il fallut bien ordonner l'enquête réclamée par lui. Le résultat de cette enquête fut que plusieurs officiers se trouvèrent compromis, notamment M. Frappas, commandant de la *Bacchante*, le lieutenant Dorneau et les enseignes Louvel et Querret, tous ennemis personnels du commandant Roux. Au premier on enleva son commandement et les deux derniers furent arrêtés et conduits à Bourbon pour être jugés. Quant à Dorneau, qui pouvait invoquer la circonstance atténuante de sa maladie très grave au moment où

Digitized by Google

avait été commis le délit, on le maintint à Sainte-Marie avec son grade de lieutenant d'artillerie.

Sylvain Roux complètement disculpé, on s'en prit à ce même capitaine Arnoux qui avait, pendant plusieurs mois, si vaillamment secondé le commandant. C'en était trop! Le gouverneur de Bourbon reçut la réponse suivante, dans laquelle Roux lava complètement son ami de ces odieuses imputations :

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la manière dont j'ai été secondé par le capitaine Arnoux. Lui seul m'a soutenu dans mes tribulations. Je n'ai que des louanges à donner à sa conduite, pendant tout le temps que son navire, qu'il n'a pas quitté un instant, est demeuré dans notre port, c'est-à-dire depuis le 20 décembre 1821 jusqu'au 3 avril, époque où les vents du sud lui ont permis d'appareiller pour Tamatave et Mananzary, à l'effet d'y aller me chercher une cargaison de riz, dont je vais bientôt manquer ici.

« Il faut avouer que Bourbon renferme bien des oisifs ou des gens bien méchants, pour faire courir les bruits que vous me participez par votre lettre numéro 60.

« Non, monsieur le gouverneur, M. Arnoux ni son navire ne sont sortis de notre port que le 3 courant; et je crois pouvoir affirmer, d'après tout ce que je sais et ai vu du caractère de M. Arnoux, qu'il n'est pas capable de faire une bassesse. »

Digitized by Google

L'affaire des officiers de la *Bacchante* était à peine terminée, qu'il fallut s'occuper de celle du capitaine Dubeau. Cet officier, en qui le commandant avait la plus grande confiance, était chargé d'inventorier les effets et les fonds dépendant des successions ouvertes. Il fut établi qu'il avait distrait une partie de ces effets et de cet argent et que même il avait brisé des scellés. Fort heureusement pour lui la mort l'avait pris avant que tout ceci fût découvert ni même soupçonné ! L'on arriva même à prouver que ce capitaine du corps royal d'artillerie de la marine avait mis dans sa poche une partie des fonds destinés aux ouvriers employés sous ses ordres, et qu'il avait eu sa large part dans le fait de traite, par navire de l'État, révélé à la charge du capitaine Frappas et de ses officiers !

Si à Sainte-Marie même les choses se passaient ainsi, on peut se demander ce qui devait exister dans les résidences éloignées.

A Tamatave, tout le monde se plaignait de ce M. Dayot, dont nous nous étions promis de ne plus parler. Lagardère écrivait à M. Roux : « Vous êtes bien mal représenté ici par votre agent. En conscience cela n'est pas supportable pour une nation comme la nôtre. » Et l'opinion de M. Lagardère n'était pas celle du premier venu. Ce traitant, qui habitait Tamatave depuis de longues années, y était honoré et considéré. Quoique riche, il avait

Digitized by Google

refusé d'être l'agent commercial français, préférant, écrivait-il, « ne pas être dans les honneurs »; c'est lui qui revendiquait avec tant d'énergie sa qualité de Français : « Vous n'ignorez pas, monsieur le commandant, écrivait-il à Sylvain Roux, qu'en 1811, lorsque vous fûtes pris à Tamatave, que le commandant anglais, M. Wilson, fit appeler tous les Français à la Batterie et leur fit prêter le serment d'allégeance. Vous savez très bien que je ne voulus point le faire. En conséquence, M. le commandant, je vous déclare, par la présente, que je n'ai jamais cessé d'être Français. »

Comme Lagardère, le commandant trouvait « humiliant pour la France » d'être représentée par le sieur Dayot : « dans le moment il a été obligé de prendre la fourniture de six cents bœufs que lui a donnée un Anglais du nom de Scorwelle et le sieur Hasty [1], pour déprécier encore les Français auprès des Ovas, leur dit : « Voyez ce que sont les Français ici et en Europe, puisque leur chef à Tamatave est le « Marmitte [2] d'un Anglais. »

La conclusion du commandant était « qu'il valait mieux ne pas avoir d'agent à Tamatave plutôt que d'y avoir celui que nous avons ». Et cependant,

1. Le fameux sergent anglais qui fut envoyé par Farquhar auprès de Radama et de Jean René et devint l'âme de la politique anglaise à Madagascar. Il en a été question plus haut.
2. Homme à gages.

Digitized by Google

avec sa loyauté ordinaire, Sylvain Roux, après avoir dit que le sieur Dayot est « déconsidéré de tous », ajoutait : « Je ne sais pas s'il le mérite ».

Qu'il le méritât ou non, le fait certain est que notre agent était un personnage vaniteux et incapable, et que réellement « mieux valait ne pas avoir d'agent à Tamatave que d'y avoir celui que nous avions ».

Tels étaient, tant à Sainte-Marie que dans nos résidences diverses, les auxiliaires sur lesquels le commandant de Madagascar devait faire fond pour organiser son administration intérieure et nouer ou maintenir ses relations avec les chefs indigènes.

Disons-le : les seuls hommes qui secondèrent réellement le chef de notre expédition furent quelques traitants dévoués, pour la plupart vieux Madagascariens, comme Lagardère, Arnoux, Albrand, Carayon, tous ayant comme lui le feu sacré. Il trouva aussi un utile concours dans les chefs de Sainte-Marie, dont il obtint promptement l'obéissance et le serment de vassalité, le respect et le dévouement. Un autre chef lui fut aussi très utile : Jacques Glond, un Français, régent de Tanibée pendant la minorité du jeune prince Mandi-Tsara, qui avait été confié à Sylvain Roux.

C'est au milieu de tant de causes diverses de troubles et de chagrins, entouré de tant d'éléments d'insuccès, n'ayant plus que quelques hommes debout autour de lui, malade lui-même, c'est à

Digitized by Google

ce moment que le commandant apprit la grave mesure que prenait le gouverneur de Bourbon : on lui retirait la *Bacchante*.

Il lui fallut protester encore et il le fit en ces termes :

« Si vous gardez chez vous la *Bacchante* et que nous soyons réduits à n'avoir ici que la flûte la *Normande*, toute désarmée et amarrée à quatre amarres, comment pourrai-je garantir l'établissement d'aucunes insultes qui pourraient nous être faites, soit par les naturels de la Grande Terre réunis à ceux de Sainte-Marie, soit, ainsi que le craint lui-même le ministre, de la part des pirates sortis de l'Amérique méridionale ou des Antilles? Les Malgaches, monsieur le gouverneur, ne sont contenus que par la vue d'un bâtiment prêt à les corriger s'ils se livraient à leurs penchants et à leurs coutumes d'assassiner les Européens qui viennent s'établir dans leur pays. Ils s'inquiètent fort peu d'un bâtiment réduit à la condition d'un ponton, mais redoutent à l'excès la présence d'un bâtiment flottant, et surtout d'un bâtiment armé.

« Si M. Frappas, au lieu de s'amuser à faire la traite des nègres, eût fait ce qu'il devait faire, et ce qu'il avait promis au ministre, en mettant le plus grand zèle dans l'exécution des ordres qu'il recevait de moi, j'aurais pu alors expédier ce bâtiment pour la côte du N.-O. de Madagascar, y sonder les dispositions du puissant chef des

Digitized by Google

Sacalaves, tâcher de faire avec lui des traités susceptibles de nous offrir la tranquillité du côté de Radama, qui, s'il n'est pas contenu dans son ambition par la crainte de voir son pays envahi pendant qu'il serait absent, finirait par nous donner beaucoup d'inquiétudes, par rapport aux projets du gouvernement sur Tintingue et autres lieux de la Grande Terre.

« Monsieur le gouverneur, daignez rendre la vie et l'activité à notre établissement en rapportant votre arrêté du 3 avril relativement à la *Bacchante*. Sa Majesté, en me nommant, sur la proposition de S. E., commandant des établissements français formés et à former à Madagascar, a sans doute entendu que ce titre ne serait pas illusoire. »

Il lui fallut en outre mettre de nouveau sous les yeux du gouverneur et ses instructions et les ordres donnés par le ministère à M. Frappas.

On sent toute l'armertume qu'il y a dans ces lignes : Sa Majesté, en me nommant, sur la proposition de S. E., commandant des établissements français formés et à former à Madagascar, a sans doute entendu que ce titre ne serait pas illusoire.

Illusoire ! et ce n'était pas autre chose.

Oui, ce titre était illusoire !

Illusoires, les instructions données à M. Sylvain Roux !

Illusoires, les pouvoirs à lui conférés !

Illusoires, les projets formés !

Digitized by Google

Illusoire tout, puisqu'on avait placé le commandant sous les ordres immédiats d'un homme qui, non seulement ne connaissait pas Madagascar et ne paraissait pas se soucier d'y venir — malgré les invitations sans nombre que lui adressait le commandant, — mais encore semblait avoir un parti pris de résistance, de dénigrement et d'hostilité contre tout ce que faisait ou voulait faire le chef mis à la tête de l'expédition de Madagascar et contre l'expédition en elle-même.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Proclamation de Radama. — Manœuvres anglaises. — Ovas et Anglais à Foulpointe. — Indignation du commandant Roux. — Indifférence du gouverneur de Freycinet. — Une division navale française à Sainte-Marie. — Réception. — Appels désespérés. — Entrevue projetée avec Radama. — Lettre de ce chef. — Mort de Sylvain Roux.

Le 14 février 1822, Radama lança la proclamation suivante :

« Radama, roi de Madagascar.

« Le roi Radama croit de son devoir de prévenir messieurs les administrateurs européens et tout particulier étranger de Madagascar, de quelque nation qu'il puisse être, qui viendra résider dans cette île : que toutes acquisitions de terre qui leur seront faites par quelques chefs, soit des côtes, soit de l'intérieur, seront de nulle valeur s'il ne les approuve pas, attendu que, dès ce moment, aucun chef n'a droit ni d'en vendre ni d'en concéder sans son approbation.

« En conséquence, tout administrateur et tout

Digitized by Google

particulier étranger qui en feront de pareilles acquisitions, sans une autorisation expresse du roi Radama, seront considérés comme désobéissant aux lois; et les acquisitions qu'ils y auront acquises rentreront au domaine royal.

« Fait à Tananarivou, ce 14 février 1822,

« RADAMA. »

Cette proclamation avait été faite à l'instigation des Anglais et était dirigée contre nous. En effet, le gouverneur Farquhar n'avait-il pas déclaré dès 1817 aux commissaires français, réclamant la livraison des territoires occupés par la France avant 1790, que l'Angleterre ne détenait et ne possédait rien à Madagascar? ce qu'il fallait c'était empêcher que, de son côté, la France pût rien posséder sur la Grande Terre.

Pour arriver à ce résultat on commence par persuader à Radama qu'il est le roi de tout Madagascar, on lui adresse des députations, des présents considérables. Le gouverneur de Maurice affiche pour lui le plus grand respect et place auprès de lui cet agent Hasty, qui devra être si fatal à notre influence. Les différents ports de Madagascar, surtout Tamatave, sont sans cesse visités par les vaisseaux anglais, qui transportent ensuite à Maurice des généraux ovas auxquels on fait fête. En mai 1822, deux corvettes, le *Menay* et le *Succès*, ramènent de Maurice Hasty et le

Digitized by Google

général ova Rafarla, accompagnés cette fois d'un grand nombre de missionnaires avec leurs familles, de deux naturalistes, de divers ouvriers, sans préjudice de beaucoup de cadeaux destinés à Radama, parmi lesquels 150 barils de poudre, des tambours, des uniformes rouges, 14 cerfs, plusieurs chevaux du Cap, etc.

C'est que l'heure est proche.

Tout le monde sait que Radama doit venir en juillet visiter sa bonne ville de Tamatave et ses sujets de la côte Est. On donne même pour certain — et il faut que la chose soit bien évidente pour que Dayot lui-même, qui ne sait jamais rien, en soit informé et l'écrive — que Foulpointe sera occupée par les Ovas, sous les ordres de ce même Faralai ou Rafarla, qui est allé prendre ses instructions à Maurice. Cette occupation ne sera, ne pourra être qu'une bravade adressée à la France, une insulte à notre pavillon, un moyen imaginé par les Anglais pour porter coup à l'action diplomatique de Sylvain Roux et empêcher un accord ultérieur; ils espèrent, les Anglais, qu'en présence d'une telle agression le bon Français qui commande à Sainte-Marie ne sera pas maître de son indignation; ils comptent bien sur quelque événement irréparable.

De tout cela le gouverneur Freycinet est averti en temps utile par le commandant Roux, qui sollicite avec instance l'autorisation de s'opposer par

Digitized by Google

la force à l'occupation de Foulpointe et demande des renforts.

L'autorisation ne vint pas : au contraire, on recommanda à Sylvain Roux de continuer à entretenir de bonnes relations avec Jean René, ce traître, et on finit par lui dire que c'est le moment d'envoyer Albrand à Tananarive.

L'événement annoncé et prévu se réalisa de point en point.

« Vers la fin de juin 1822 (c'est Roux qui parle), une colonne de près de 2 000 Ovas, bien armés et même habillés, sous le commandement de Rafarla, descendit la rivière pour se rendre par le nord à Foulpointe, tandis qu'une autre colonne de moindre force s'y rendait en partant de Tamatave, escortée de M. Hasty, commissaire de S. M. B. près le roi des Ovas, un officier du génie et quelques militaires anglais. Cette occupation inattendue (pas tant que cela, puisqu'il l'avait annoncée par anticipation à M. de Freycinet) aurait été bien vite abandonnée si alors une corvette telle que la *Bacchante* ou même la *Mayenne*, portant de gros calibre, eût été à ma disposition. » Ailleurs il dit que les Ovas menacent de marcher plus au nord pour le resserrer dans sa position de Sainte-Marie et qu'ils se sont vantés de devoir passer bientôt dans cette île sur des vaisseaux anglais.

Les rapports sur l'occupation de Foulpointe

Digitized by Google

arrivent nombreux de la part des traitants français.

C'est M. Dufresne qui écrit : « MM. Albrand et Lacanetty vous auront appris la prise de possession, par les Anglais, de Foulpointe, accompagnés de 1 500 à 2 000 Ovas. Je vous aviserai aujourd'hui de l'enlèvement par monsieur le sergent anglais de notre pierre de possession ainsi que de tous les canons qui se trouvaient à Foulpointe. Toutes ces choses se sont passées devant M. Siamango. Les naturels, je ne sais s'ils confondent la pierre de possession française, mais ils sont fermement persuadés que les cendres de nos concitoyens ont été troublées. »

Voici Lagardère maintenant : « Vous avez appris sans doute l'arrivée de Rafarla et de M. Hasty à Foulpointe; ils sont établis, à ce que l'on m'a assuré, dans l'endroit où était l'ancienne palissade; ils ont déjà brûlé le bois jusqu'à Maffire-Ranou. Il y a déjà plusieurs Ovas de morts et quarante ou cinquante de malades. M. Hasty est parti sur la *Mathilda* pour Maurice et doit revenir par le même navire. »

Jacques Glond, régent de Tanibée, rassemble les principaux chefs du pays des Antavongoux et prend leur serment de résister aux Ovas et d'être fidèles à la France [1].

1. Archives : procès-verbal de cette réunion et lettres qui l'accompagnent.

Digitized by Google

Ces rapports sont transmis par Sylvain Roux au gouverneur de Bourbon à qui il soumet les observations que la situation inspire à son patriotisme.

« Il est notoire que les Ovas sont venus à main armée s'emparer d'un territoire sur lequel nous avons des droits et qui appartient à un de nos alliés depuis près de cent ans.... Vous remarquerez que les Ovas ne sont venus à Foulpointe qu'accompagnés et escortés par le sieur Hasty, commissaire du gouvernement de Maurice près le roi des Ovas. Est-ce sous le rapport de procédés d'amitié et de bon voisinage entre les deux nations que M. Hasty introduit à main armée des Ovas dans une de nos propriétés? Sans lui, corroboré des ordres secrets de son gouvernement, ces Ovas seraient-ils venus s'emparer ainsi de Foulpointe et menacer toute la partie nord jusqu'à la baie d'Antongil, province qui, depuis 1649, a toujours été visitée, habitée et occupée par les Français?

« Souffrirons-nous, monsieur le gouverneur, que ces Ovas, avec qui seuls nous devons avoir affaire, viennent, enhardis par leur nombre, écraser nos alliés, prendre leur pays, sans aucuns droits ni motifs?

« Si vous daignez m'envoyer ici la *Cléopâtre* qui, je sais, devra être à votre disposition quelque temps, veuillez lui adjoindre quelque-suns de nos autres bâtiments de guerre. Mais qu'il me soit

Digitized by Google

permis de vous représenter que si ces forces ne font que se montrer à Foulpointe, sans agir hostilement, si les Ovas refusent d'évacuer nos comptoirs, autant vaudrait qu'elles n'y parussent pas [1]. Les Ovas seraient disposés à se retirer, qu'ils seraient réconfortés par les discours de l'agent britannique, qui ne manquerait pas de leur dire : Les Français n'ont aucun droit sur Madagascar puisqu'ils vous laissent tranquillement vous établir dans un de leurs comptoirs; ainsi donc ne vous laissez plus arrêter par aucune autre considération, nous sommes vos seuls amis, chassez de votre pays les Français et alors vous ferez un grand commerce avec nous seuls.

« Mais je connais trop bien votre façon de penser, monsieur le gouverneur, pour songer que vous vous bornerez à faire voir seulement le pavillon du roi. Nous n'avons rien à démêler avec les Anglais. Ces derniers, je pense, ne peuvent en aucune manière commenter les ordres de leur roi en 1817, qui leur prescrivent formellement et textuellement de nous remettre les comptoirs, forts, places et autres lieux que nous possédions à Madagascar avant le 1er janvier 1791. Je pense que s'ils forment quelque doute sur la possession de Tamatave (en prétextant que nous n'y étions

1. Sylvain Roux connaissait bien les procédés de la politique française à Madagascar.

Digitized by Google

pas établis avant le 1er janvier 1791, tandis que, lorsqu'il en sera temps, je prouverai que depuis 1756 nous y avons des agents de commerce et un officier du génie du nom de Le Fèvre chargé d'y diriger des travaux pour l'apport de l'eau de la rivière d'Yvondrou à Tamatave), ils n'oseront pas dire que nous n'avons pas occupé Foulpointe, qui, depuis avant 1720 et presque à la naissance du pouvoir des princes malates sur cette partie, n'a cessé d'être occupée par les agents civils et militaires.

« Pardon, monsieur le gouverneur, mais si nous manquons cette occasion de réclamer nos droits et de les appuyer de la force, nous perdrons toute considération aux yeux des Anglais, des Ovas et de nos pauvres alliés. Autant alors nous retirer de bon gré que de nous voir abaissés de cette manière dans l'esprit des naturels de Madagascar. »

Au mois d'août, une division navale française se montra à Tamatave et vint ensuite mouiller à Sainte-Marie. A la vue du pavillon de la France le cœur de Sylvain Roux bondit de joie; tout malade qu'il est il se lève et va lui-même au-devant des nouvelles.

Sans doute c'est l'ordre attendu si impatiemment d'aller occuper Foulpointe et de tirer vengeance de l'insulte faite à la France ?

Non.

Ces vaisseaux français étaient chargés d'une

Digitized by Google

« mission spéciale », celle de s'assurer de l'état sanitaire de Sainte-Marie!

Ah! l'on prenait bien son temps!

En vain Sylvain Roux insiste auprès du commandant Massieux pour le décider à aller faire une démonstration à Foulpointe. Les ordres de cet officier supérieur sont formels : il doit se borner à voir, à inspecter et à faire rapport.

Plongé dans la plus profonde douleur, il fallut encore que Sylvain Roux refît pour la vingtième fois son apologie de Sainte-Marie [1]. Et rien de plus touchant que la manière dont il entreprend la justification, non de son administration, mais du pays qu'il aime et qu'il veut donner à la France.

Ce fut le dernier coup.

Il luttera encore, mais sans conviction, assuré d'avance de l'inanité de ses efforts.

Le 4 septembre, il écrit au gouverneur :

« Le premier coup de canon tiré contre les Ovas décidera de suite l'élan de toute la population des Betsimsaracs, qui n'attendent que ce signal pour n'être plus incertains du parti qu'auront pris les Français, qu'ils redoutent toujours de voir abandonner leur cause. »

Le 30 octobre :

« Il eût été possible de notifier aux Ovas de se retirer et qu'à défaut d'obéissance on se fût seule-

1. Archives de la Réunion.

Digitized by Google

ment mis en position de les canonner, nous n'entendrions plus parler de ces gens-là. »

Tout fut et devait être inutile.

On s'était borné à ordonner à Sylvain Roux d'avoir une entrevue avec Radama. Mais lui, qui avait longtemps désiré cette entrevue, il n'en voulait plus maintenant et refusa. Il ne pouvait se résoudre à faire devant Radama les génuflexions dont MM. les Anglais étaient coutumiers et à lui donner le titre de roi de Madagascar.

A la fin cependant il fallut obéir et le vieux patriote dut écrire au commandant de Foulpointe pour lui faire part de son désir de voir Radama.

Il ne devait pas recevoir la réponse que Radama daigna lui adresser : la voici, cette réponse, moins insolente encore que la lettre que le même personnage écrivit ultérieurement à M. de Freycinet [1].

« Monsieur,

« Mon général, le commandant de Foulpointe, m'ayant envoyé en service une copie de votre lettre à son adresse en date du 19 janvier dernier, par laquelle vous avez intimé un désir d'avoir un entretien particulier avec moi :

« La présente est pour vous informer que je lui ai donné des ordres de vous annoncer que je par-

1. Archives de la Réunion, lettre du 21 août 1823.

Digitized by Google

tirai d'ici dans le mois de juin pour visiter mon territoire de la côte de l'est, et établir une tranquillité fixe dans toute cette partie de mon indépendance, et comme c'est toujours mon désir d'avoir des entrevues amicales avec des officiers distingués, vous aurez cette occasion de me voir et vous pouvez être assuré d'être reçu avec toute considération et jouir du respect que je dois à Sa Très Chrétienne Majesté.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de mon estime et de mon affection....

« RADAMA,
« Roi de Madagascar. »

Le 23 février, le commandant Sylvain Roux prenait le lit.

Le 14 mars, la fièvre avait complètement disparu, mais le malade restait plongé dans un état d'abattement qui résistait à tous les stimulants.

Il succombait le 2 avril 1823.

*
* *

Il existe dans les archives de la Réunion une dépêche écrite le 24 mai 1822 par le commandant de Madagascar au gouverneur de Bourbon, où nous relevons ceci :

« Vous avez parfaitement raison dans ce que vous me dites de relatif à ma correspondance avec

Digitized by Google

le ministre de la marine : je ne pouvais pas oublier les convenances. J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre que vous m'avez retournée. Vous l'ouvrirez et vous verrez qu'elle n'est pas de moi. »

En marge d'une autre dépêche, celle-ci du 29 novembre 1822, très intéressante, très poignante — où Roux qualifie le chef ova de colosse aux pieds d'argile, qu'un seul échec fera rentrer dans la poussière, — quelqu'un a écrit : « Beaucoup de mots, très peu de faits, peu utile à consulter ».

Il suffit, semble-t-il, de rapprocher ces deux documents pour se rendre compte des préventions que l'administration de Bourbon nourrissait à l'encontre de Sylvain Roux et de l'étroite tutelle où l'on prétendait le tenir.

Et si c'est à M. de Freycinet qu'il faut attribuer la note marginale de la lettre du 29 novembre 1822, cette note-là fait juger M. de Freycynet.

La mort de Sylvain Roux condamnait aussi à mort l'expédition de Madagascar. Il l'avait conçue, il en était l'âme et le bras.

Ce n'était plus désormais qu'une nouvelle tentative inutile à inscrire après tant d'autres expériences infructueuses de colonisation à Madagascar.

La fatalité, qui avait présidé au début de celle-ci, devait l'accompagner jusqu'à la fin.

Lors de la reprise de possession de 1819, Radama

Digitized by Google

n'était encore qu'un principicule que Sylvain Roux pouvait, dans sa correspondance avec Jean René, traiter avec quelque hauteur et que Farquhar lui-même qualifiait « prince des Ovas » dans ses lettres au même Jean René. En 1821, quand eut lieu l'expédition, il est devenu, grâce aux manœuvres anglaises, « le roi puissant de tout Madagascar [1] ».

C'est en novembre, dans la plus mauvaise saison, que la *Normande* entre dans le port de Sainte-Marie, et, en deux mois, la moitié de l'effectif de l'expédition succombe, victime du climat — meurtrier à cette époque de l'année — de l'île Sainte-Marie et de la côte de Madagascar.

Cependant on pouvait ne pas désespérer.

Mais le ministère avait placé Sylvain Roux sous la dépendance d'un homme, qui lui-même obéissait sans doute au mot d'ordre venu de l'hôtel du boulevard des Capucines [2]. Or il est permis de se demander, en voyant les agissements du gouverneur de Bourbon, si ce mot d'ordre était de favoriser l'expédition.

Rien de plus puéril et de plus lamentable que notre politique à Madagascar. Et la suite des événements prouve que malheureusement les Français ont tout oublié et n'ont rien appris.

Les Anglais « se mettent bien » avec Jean René? Mettons-nous bien avec Jean René.

1. Lettre du général Rafarla (Archives).
2. L'hôtel des affaires étrangères à ce moment.

Digitized by Google

Les Anglais font la cour à Radama? Faisons la cour à Radama.

Les Anglais élèvent à Maurice et à Londres de petits princes malgaches.

Nous aussi ayons nos princes malgaches.

Ah! Sylvain Roux comprenait bien, lui, qu'il fallait agir autrement et parler haut et ferme; il comprenait qu'avec des sauvages la diplomatie n'est pas de mise, surtout quand ces sauvages sont plus fins que ceux-là qui prétendent leur en remontrer.

Combien de fois avons-nous recommencé l'expédition de 1821, toujours avec les mêmes vicissitudes, pour arriver aux mêmes résultats désastreux, après avoir commis les mêmes fautes?

Et cependant il est presque consolant de constater que si les Ovas, assistés des Anglais, se jouent de nous, ils se retournent — nous partis — contre leurs amis les Anglais et les chassent.

Il est utile de reconnaître que, si nous sommes naïfs, les Anglais le sont encore plus que nous à Madagascar, — l'histoire est là pour le prouver,... à moins qu'ils ne rêvent jouer, à prix d'or, le rôle du

Bouc, en si joli bercail,
Qui n'y fait rien et nuit à qui veut faire.

Parmi les obscurs pionniers qui tombèrent à Madagascar le nom de Sylvain Roux, à peine

Digitized by Google

sorti de l'ombre, est resté comme celui du fondateur de notre petite colonie de Sainte-Marie. Il était bon que l'histoire présentât enfin ce Français à nos générations comme le martyr de son patriotisme et de sa foi et, dans la sphère qui fut la sienne, comme l'héritier modeste, mais convaincu et intrépide, de la pensée des Richelieu et des Colbert.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

(1825-1885)

CHAPITRE I

LA PRISE DE FORT-DAUPHIN PAR LES HOVAS

1825. L'ancien chef-lieu des possessions françaises au delà du cap de Bonne-Espérance. — Acquisition du sol. — La garnison de Fort-Dauphin en 1822. — Soumission des tribus voisines. — Nouvelles manœuvres des Anglais. — Une expédition hova contre Fort-Dauphin. — Le général Ramananoulou. — Trahison. — Félicitations des Anglais. — Récit d'un témoin. — Un manuscrit de 1825. — La fin d'une légende.

Plus encore que sur tous les autres points de Madagascar, les Français étaient chez eux à Fort-Dauphin qui, durant un siècle, avait été le chef-lieu de toutes les possessions françaises « au delà du cap de Bonne-Espérance ».

En effet le sol en avait été acquis par la Com-

Digitized by Google

pagnie des Indes, des chefs de tribus qui prétendaient y avoir droit, pour un prix de *six mille piastres*. On l'avait morcelé, des ventes et des reventes s'étaient effectuées, entre Français, constatées par un répertoire de notaire que j'ai vu et compulsé dans les Archives de l'île de la Réunion.

Lorsqu'en 1822 Sylvain Roux installait une petite garnison à Fort-Dauphin, celle-ci retrouva les traces d'anciennes constructions détruites par les Hovas plus encore que par le temps. Le fort était en ruines : on le restaura comme on put, avec l'aide de quelques traitants établis dans les environs.

Les tribus voisines se soumirent volontiers à notre protectorat et acceptèrent, demandèrent même l'arbitrage du commandant de Fort-Dauphin dans toutes leurs contestations.

Mais les Anglais ne pouvaient rester indifférents à cette restauration, même partielle, de notre influence. A leur incitation, une expédition fut organisée par Radama contre Fort-Dauphin; elle fut mise sous la direction d'un chef hova, Ramananoulou.

La garnison, composée de trois soldats malades et d'un officier, ne pouvait se défendre.

Le gouvernement anglais ne crut pas devoir moins faire que d'envoyer une lettre de félicitations au roi Radama, à l'occasion de ce haut fait d'armes. Et celui-ci y répondit en rendant un décret pour

Digitized by Google

permettre aux navires anglais l'accès de tous les ports de Madagascar et pour autoriser les Anglais à s'installer dans l'île, y faire le commerce et en un mot y être traités en vrais Hovas.

Nos voisins ont célébré en termes dithyrambiques, et avec leur bonne foi ordinaire, la grande victoire de Fort-Dauphin. Et la légende s'est faite, des Français battus par les Hovas.

Je viens de déposer aux Archives du Ministère des colonies un manuscrit dont on lira plus loin le texte[1]. C'est le récit fait par un traitant français, témoin et acteur dans ces événements. Il raconte simplement à un de ses amis, vieux colon malgache comme lui, ce qu'il a vu, ce qu'il a fait. Les Hovas étaient trois mille, les Français quatre. Les Hovas eurent recours à la trahison pour soumettre ceux-ci.

Il ne fait pas de phrases, l'auteur du récit de la prise de Fort-Dauphin, il regrette « de n'être pas

1. « Paris, le 7 janvier 1895.

« Monsieur le Député et Cher Collègue,

« Vous avez bien voulu, par lettre du 20 décembre, m'adresser un manuscrit datant de 1825 et racontant la prise de Fort-Dauphin par les Hovas.

« Je vous prie d'agréer tous mes remerciements pour le don que vous faites à mon Département de cet intéressant mémoire, que j'ai fait classer aux Archives coloniales dans la correspondance générale de l'Ile de Madagascar, sur laquelle nous possédons déjà d'assez nombreux documents.

« Agréez, Monsieur le Député et Cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

« Le Ministre des Colonies,
« DELCASSÉ. »

Digitized by Google

Alexandre Dumas » pour faire connaître au pays « par la voie des journaux » la belle conduite du lieutenant de Grasse, commandant du Fort. Il ne fait pas de phrases, mais quoi de plus attachant que ce récit, dans sa nudité fruste, un peu naïve parfois? Quoi de plus éloquent que ces simples lignes :

« Nous nous rendîmes au fort et nous dîmes à M. de Grasse de prendre, pour notre compte, des naturels et de les employer à travailler aux fossés, et que d'ailleurs il pouvait disposer de nos bras et de nos moyens pécuniaires, comme il l'entendait, que nous étions prêts à périr plutôt que de voir ces sauvages s'emparer d'un territoire qui, depuis deux cents ans, avait été la propriété de la France.... »

La France! Ils sont quelques traitants, perdus dans le pays, isolés, loin de tout secours, à quatre mille lieues de la mère patrie, et ce qu'ils voient, ce qu'ils invoquent à cette heure où ils vont peut-être périr, c'est la France. Ils pourraient encore fuir, ce serait facile, mais il faudrait abandonner les trois soldats malades et leur chef, défenseurs de Fort-Dauphin : ils ne fuiront pas.

Ils seront là pour sauver cette pauvre garnison quand, après une capitulation honorable, dans laquelle on avait stipulé que le drapeau continuerait à flotter sur le fort, les infortunés seront saisis traîtreusement par les Hovas.

Ils verront, en frémissant d'indignation et de

Digitized by Google

rage, fouler aux pieds le pavillon de France, tout ce qui est sacré, tout ce qui est aimé, tout ce qui est comme la patrie même, là-bas.

« Quatre jours après la capitulation, une vingtaine de soldats sans armes se rendirent au fort, où se trouvaient MM. de Grasse, Poireau et Roger, qui étaient dans leurs cabanes à causer; ils sautèrent sur eux en les tenant fortement, tandis que d'autres grimpaient pour atteindre le petit mât sur lequel était cloué le pavillon français, qu'ils foulèrent à leurs pieds. Fouler aux pieds le pavillon français! Quelle honte était-ce pour ceux qui se trouvaient là! Ma plume se refuse à faire connaître une insulte aussi grave.... »

Il est de mode aujourd'hui de hausser les épaules devant ceux qui s'expriment ainsi et de ricaner le mot « chauvinisme ».

Le lieutenant de Grasse avait compté sur les secours demandés depuis longtemps à M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon. Trompé dans ses espérances, tombé aux mains des Hovas, il s'enfuit une nuit « par un temps affreux » et se réfugia sur un îlot, qu'il appela Saint-Charles et où, avec une patriotique ténacité, il fit de nouveau flotter notre drapeau.

Ce fut à un officier français, le commandant Penaud, qu'échut le triste honneur d'enlever, d'ordre du gouverneur de Bourbon, le cher symbole.

Digitized by Google

« Il est à votre connaissance comme à la mienne — écrit le vieux colon — que cet officier (de Grasse) fit tous ses efforts pour soutenir le pavillon français à Madagascar, et qu'il méritait bien dans cette circonstance une récompense quelconque de la part du gouvernement. Mais qu'arriva-t-il? que la corvette le *Sylphe*, sous le commandement de M. Penaud, fut expédiée de Bourbon pour l'enlever de l'îlot où il faisait encore flotter notre pavillon. »

Nous sommes à la fin du manuscrit et je cherche vainement une plainte, une récrimination, un regret personnel, de la part de ce traitant qui a perdu le fruit de ses longs labeurs.

« Voilà, dit-il, comment nous avons perdu cette colonie, qui était une bien grande ressource pour l'île Bourbon, car vous devez vous rappeler qu'en 1820 cinq millions de riz ont été traités à Fort-Dauphin et à Sainte-Luce, non compris le maïs, les voëmes, le tabac, les salaisons de bœuf et de poisson. Voyant que nous ne pouvions plus tenir par les vexations que nous éprouvions journellement de la part des Hovas (il écrit ovahs), nous abandonnâmes nos établissements, nos marchandises, nos troupeaux et nous vînmes nous établir à Bourbon. »

Et c'est tout. Ce brave homme n'eut pas d'historiographes — comme aujourd'hui le plus mince explorateur, — on ne lui décerna ni croix, ni

Digitized by Google

médaille commémorative, et la génération actuelle, à qui une circonstance fortuite me permet de présenter son récit modeste, ne le connaîtra que sous les initiales H. V. qui se trouvent au bas du manuscrit que m'a remis M. Valentin, ancien maire de Nossi-Bé — au temps où Nossi-Bé avait encore un maire.

Quant au commandant du fort, il eut le sort de tous ceux qui, à toutes les époques, firent leur devoir à Madagascar : il connut la disgrâce, comme la connut Sylvain Roux, comme devait la connaître un jour — dans une autre sphère et avec d'autres conséquences pour la France — l'amiral Pierre.

DÉPOSITION D'UN TÉMOIN

« Ce fut dans le courant du mois de mars de l'année 1825 que les troupes de Radama vinrent s'emparer du Fort-Dauphin. Il y avait déjà plusieurs jours que les naturels nous disaient qu'elles étaient en marche lorsque, pour nous en assurer, nous fîmes le voyage de Manchianac; nous ne pûmes nous imaginer que, de si loin, Radama eût envoyé une armée pour soumettre les chefs de la province d'Anos et s'emparer de l'établissement français. Mais comme il arrivait à chaque instant des courriers envoyés à Rabéfagnien, chef du village d'Ihiacha, par ceux des provinces

Digitized by Google

adjacentes, et qu'ils se plaisaient tous à dire qu'il y avait une avant-garde de l'armée campée dans le marais de Manchianac, nous nous déterminâmes M. Poireau, Ravaa de Ramalifois [1], le nommé Roger, soldat de la garnison et moi, à y faire le voyage (l'officier commandant, M. de Grasse, nous remit une lettre adressée à Radama, le croyant en personne). Nous partîmes donc sur les huit heures du matin avec plusieurs marmittes; nous prîmes le chemin de la baie des gallions, nous passâmes au petit village Dambouve, nous continuâmes notre route le long de la montagne en laissant Ihiacha à notre droite. Après avoir traversé tantôt des plaines de sable, tantôt des marais, nous arrivâmes au petit village de Manchiannac, presque exténués de fatigue. Un instant après notre arrivée vint un naturel nous annoncer que les troupes de Radama étaient aux prises avec les Antanossys; nous fîmes encore quelques pas et nous entendîmes des coups de fusil qui partaient de l'autre côté de la forêt que nous avions à traverser pour arriver à l'endroit où nous pouvions voir. Nous nous plaçâmes sur un monticule qui dominait la plaine et là nous vîmes le choc qui eut lieu entre les soldats de Radama et les gens du chef Ramaalis, qui se trouvaient de

1. *Ramalifoy*, princesse malgache, dévouée à la France, qui vint se fixer à la Réunion et y mourut septuagénaire.

Digitized by Google

l'autre bord de la rivière : ces derniers ne se soutinrent pas longtemps, car les troupes de Radama, comme vous le savez, se battent avec méthode et sont assez bien disciplinées; elles n'eurent pas beaucoup de peine à les débusquer de la petite forêt où ils s'étaient nichés. Les Antanossys des environs du Fort-Dauphin furent poursuivis jusque derrière la montagne voisine, il y eut plusieurs de tués et de blessés; le combat ne dura que deux heures environ. Dans la crainte que les Hovas ne tirèrent des coups de fusil sur nous, nous nous retirâmes dans une petite habitation qui se trouvait cachée par la forêt et là nous tînmes conseil. Ne voulant pas nous en retourner au Fort-Dauphin sans savoir ce que venaient chercher les Hovas dans cette partie de Madagascar, et comme nous avions laissé nos camarades dans les plus grandes perplexités, nous nous décidâmes à passer la rivière. Ravaa de Ramalifois, qui fut envoyée de la part de Rabéfagnien en députation près du chef commandant l'armée de Radama, et qui devait nous servir d'interprète, ne voulut pas se joindre à nous dans la crainte, disait-elle, que les Hovas ne la gardent prisonnière dans leur camp. Mes compagnons qui craignaient aussi qu'ils ne fussent arrêtés, comme espions envoyés de la part du commandant français, trouvèrent pour prétexte qu'il fallait qu'il y eût quelqu'un qui sût parler la langue des Hovas, pour pouvoir leur

Digitized by Google

servir d'interprète, et leur crainte n'était que des coups de fusil, qui pouvaient partir du camp ennemi. C'est alors que je m'offris, parlant assez passablement l'idiome du pays; je pris une grande gaule avec laquelle j'attachai un morceau de toile blanche et me mis en route en engageant un marmitte à venir avec moi. M. Poireau et le soldat Roger me voyant décidé, dans la crainte qu'on ne se moquât d'eux à notre retour au fort Dauphin, me suivirent. Nous eûmes bientôt traversé la forêt pour arriver à la rivière; mais quelle fut ma surprise quand je vis cette étendue d'eau, avec un courant rapide? je ne pus m'imaginer qu'il y eût un moyen pour pouvoir la passer; j'étais indécis de savoir si je devais la traverser ou m'en retourner, quand le Malgache qui m'avait suivi s'offrit de me faire monter sur ses épaules, en me disant que je n'avais rien à craindre; j'acceptai donc l'offre de ce digne homme, et en entrant dans la rivière il eut l'eau au cou. Ce ne fut pas sans peur que je la passai, car je craignais que quelque caïman ne vînt me couper les jambes. Rendu sur l'autre rive, il me mit par terre et je rejoignis mes camarades qui avaient passé comme ils avaient pu; nous nous arrêtâmes quelques minutes pour prendre haleine, ensuite nous traversâmes encore quelques marais pour arriver au bastion qu'avait fait cette avant-garde, pour se garantir des insultes que venaient leur faire dans la nuit les gens du chef Ramaalis.

Digitized by Google

« Quand nous fûmes près du poste, une sentinelle cria sur nous en mauvais anglais ; je répondis en malgache que nous étions des blancs, et leur fis voir à plusieurs reprises le pavillon que j'avais à la main ; nous vîmes de suite un grand mouvement dans le camp et nous entendîmes les chefs qui crièrent : « Aux armes ». Dans un instant ils furent tous sur pied et se mirent en bataille formant le carré en dedans de leur bastion. Nous voulûmes avancer, mais la sentinelle nous retint, en nous disant de rester à l'endroit où nous étions ; mes compagnons craignaient qu'ils ne fissent feu sur nous : je leur persuadai du contraire, en leur assurant qu'ils ne se permettraient pas de faire du mal aux blancs et que d'ailleurs nous n'étions pas armés, pour qu'ils pussent craindre quelque chose de notre part. Je demandai donc à parler au commandant du poste ; après quelques difficultés, on nous le fit venir ; il était encore ému du feu qu'il venait d'essuyer et n'osait s'approcher de nous, dans la crainte que nous ne fussions des Antanossys déguisés qui venaient pour les surprendre. Je lui dis donc en langue du pays de ne rien craindre, que nous étions des blancs et que nous voulions seulement savoir d'eux ce qu'ils venaient chercher dans cette partie de l'île Madagascar. Alors il s'approcha, et comme il vint à tomber de la pluie dans le moment, je lui témoignai la crainte que j'avais de me mouiller, en lui disant que cela me ren-

Digitized by Google

drait malade de la fièvre; il nous invita de suite à rentrer dans leur camp; nous eûmes un peu de peine à sauter par-dessus les branches d'arbres qu'ils avaient jetées au delà du bastion qui était à peu près de la hauteur de quatre pieds, alors Rafitte, car c'est ainsi que se nommait le capitaine qui commandait cette avant-garde, fit faire un passage et nous invita à entrer; nous ne fîmes pas de grandes difficultés. En entrant il nous fit rendre les honneurs, en faisant présenter l'arme à toute sa troupe, qui dans un instant s'était rangée en bataillon carré : il appela trois ou quatre capitaines pour faire le cabarre (qui est, comme vous le savez, ce que nous appelons conseil) en nous disant de rentrer dans sa tente, où il avait fait placer un tapis du pays par terre pour nous recevoir ; nous nous assîmes tous comme font les Malgaches quand ils se rassemblent, et là je portai la parole en leur demandant quelles étaient leurs intentions en venant dans le pays; ils me répondirent que c'était pour s'emparer de toute la partie sud de l'île Madagascar et principalement du Fort-Dauphin, sans faire de mal à personne, et qu'ils avaient une lettre de Radama pour les traitants. Je dis donc à Rafitte qu'il pouvait nous la remettre, il fut la chercher, et quand nous vîmes que la suscription portait : *A Messieurs les traitants du Fort-Dauphin*, nous la décachetâmes. Après l'avoir lue ils voulurent la reprendre, je leur fis concevoir

Digitized by Google

que cette lettre nous était adressée et qu'il fallait qu'ils nous la laissassent pour la porter à nos camarades; ils ne voulurent pas et la gardèrent en nous disant que le général commandant la grande armée nous la remettrait lui-même. Comme nous crûmes qu'il n'y avait que cette avant-garde qui n'était composée à peu près que de trois cents hommes, nous leur fîmes quelques questions, ils nous répondirent que la grande armée était à peu de distance, et qu'elle était de six mille hommes et que le lendemain elle serait campée dans la plaine Déhéchall. Voyant qu'il commençait à faire nuit, et qu'il était temps de nous retirer, nous leur dîmes que nous allions partir, parce qu'il y avait un long trajet à faire de l'endroit où ils étaient pour se rendre au Fort-Dauphin; ils ne nous répondirent pas et sortirent brusquement de la tente. Tous les capitaines se rassemblèrent en groupe et tinrent cabarre; ne sachant pas ce qu'ils voulaient, ce qu'ils allaient nous faire, je les écoutai attentivement et j'entendis qu'ils se disaient entre eux : « devons-nous les garder, ou les renvoyer? » Je répétai à mes compagnons, en français, ce qu'ils venaient de dire, et nous craignîmes pendant un moment qu'ils ne fissent un mauvais parti de nous; alors ils s'approchèrent et nous dirent que nous avions l'air d'être des espions de Rabéfagnien et qu'ils nous garderaient dans leur camp, « surtout celui-là » en me montrant,

Digitized by Google

« il a la barbe longue et parle trop bien, pour qu'il ne soit pas un Antanossy »; et, en s'adressant au Malgache qui nous avait suivis : « Tu nous « trompes, ce sont des gens du pays ». Enfin ce Malgache soutint *mordicus* qu'il disait la vérité, qu'il ne les trompait pas, que nous étions réellement des blancs, que nous demeurions au Fort-Dauphin, où nous étions établis pour acheter du riz et des bœufs; moi, qui certainement n'avais pas envie de passer la nuit dans ce marais, je me défendis le mieux que je pus, en leur assurant que nous étions des commerçants et que nous n'avions nullement l'intention de les tromper; enfin ils finirent par nous laisser partir, mais toujours avec la crainte que nous ne fussions des naturels de l'endroit, qui venaient pour savoir ce qui se passait dans leur camp.

« Nous reprîmes donc la route par laquelle nous étions venus et nous arrivâmes au Fort-Dauphin sur les huit heures et demie du soir. Aussitôt notre arrivée nous apprîmes par des courriers, envoyés à Rabéfagnien par les chefs des environs, que la grande armée était campée au milieu de la plaine Déhéchall. Les traitants qui voulurent avoir des nouvelles s'empressèrent de venir nous trouver à la maison de M. Adam, où nous nous étions arrêtés pour nous rafraîchir. Nous leur dîmes donc ce que nous avions vu et leur fîmes connaître la manière dont étaient installées les troupes de

Digitized by Google

Radama dans leur camp. Alors M. Tostée, un de mes amis que vous avez aussi connu, désirant voir la grande armée, m'invita et me pria de faire le voyage avec lui de la plaine Déhéchall; quoique je fusse encore fatigué de celui que je venais de faire, je convins donc de repartir le lendemain. Nous fîmes nos dispositions à la hâte, nous envoyâmes chercher des marmittes au grand village, nous fîmes préparer nos cadres et nos petites provisions. Le soir même, le chef Rabéfagnien, qui désirait qu'il y eût quelqu'un qui allât en ambassade pour lui près du général de Radama, supplia Ravaa de Ramalifois de faire le voyage avec nous; elle se décida, mais avec la condition qu'il paierait des marmittes pour la faire porter, étant fatiguée du voyage qu'elle venait de faire. Nous convînmes donc de partir le lendemain et nous nous séparâmes pour aller nous reposer.

« Nos dispositions étant faites de la veille, nous nous levâmes de très grand matin, nous fîmes appeler nos marmittes qui étaient allés coucher au village de Tananamboni, que vous connaissez bien, nous préparâmes une petite halte, composée de quatre bouteilles de vin et d'une douzaine de biscuits, que nous donnâmes à porter à un marmitte que la curiosité engageait à nous suivre, et nous nous mîmes en route vers les sept heures du matin. Nous reprîmes le même chemin de la veille et nous repassâmes par le village de Manchiannac;

Digitized by Google

il serait inutile de vous faire la description des endroits où nous avons passé; ce serait une répétition qui deviendrait fastidieuse, car tous ceux qui ont voyagé dans l'intérieur de l'île Madagascar diront comme nous qu'ils n'ont vu et traversé que des lacs d'une très grande étendue, des marais, des forêts, des montagnes, des plaines de sable, et quelques petits villages qui ne peuvent attirer l'attention des voyageurs, si ce n'est celui de Tananarive où Ranavalo fait sa résidence, qui se trouve à cent et quelques lieues du Fort-Dauphin.

« Lorsque nous eûmes traversé la rivière de Manchiannac, nous vîmes le village d'Accounde, où nous nous arrêtâmes pour nous reposer des fatigues que nous éprouvions par le balancement des cadres. Nous trouvant dans l'incertitude de savoir quel accueil nous ferait le général de Radama, nous expédiâmes de suite un marmitte lui annoncer notre arrivée et lui demander s'il voulait nous recevoir. Voyant que ce marmitte tardait à revenir, nous fûmes à sa rencontre. Plusieurs naturels que nous vîmes sur la route nous dirent que le camp des Hovas était à une très petite distance de l'endroit où nous étions. Alors nous gravîmes une petite montagne, qui se trouvait devant nous, et nous vîmes effectivement la plaine Déhéchall qui est d'une très grande étendue, entrecoupée de canaux que les habitants font tous

Digitized by Google

les ans pour donner cours aux eaux stagnantes qui inondent leurs horacs ou champs de riz, dans le temps des avalaisons; au milieu se trouvent de petits villages de distance en distance. Nous redescendions lorsque nous rejoignîmes le marmitte que nous avions envoyé au général de Radama, pour savoir si nous pouvions avoir une conférence avec lui; ce marmitte nous rapporta que Ramananoulou (nom du général qui commandait l'armée) nous faisait dire qu'il ne pourrait nous recevoir que le lendemain, sur les huit heures du matin. Nous fûmes donc dans l'obligation de rétrograder et de nous en retourner au village d'Accounde pour pouvoir y passer la nuit. Rendus à ce village, nous ne vîmes pas un seul Malgache et personne qui pût nous recevoir; les Antanossys, qui craignaient que les soldats de Radama ne leur fissent du mal, abandonnèrent leurs cabanes et se retirèrent dans les montagnes; nous choisîmes la case la plus propre du village et nous nous installâmes le mieux que nous pûmes. Comme nous étions poussés par la faim, nous nous mîmes à manger le biscuit et à boire le vin que nous avions portés; un Malgache, qui à notre arrivée s'était caché, sortit des brousses et vint à nous en disant qu'il nous avait pris pour des Hovas qui venaient pour le tuer. Ce Malgache, qui me reconnut, me demanda si je voulais manger du miel; je lui répondis qu'il nous ferait plaisir s'il pouvait

Digitized by Google

nous en procurer. Il fut donc chercher un grand plat de bois dans lequel il y avait une douzaine de rayons d'un miel très épais et, tout en mangeant, je lui fis quelques questions et lui demandai ce qu'étaient devenus les habitants de ce village; il m'apprit qu'ils s'étaient retirés dans une caverne à l'approche des troupes de Radama, avec leurs femmes et leurs enfants.

« Si vous avez été dans cette partie de l'île Madagascar, vous devez savoir que ce village d'Accounde est situé sur le bord de la rivière de Manchiannac, à quelque distance dans l'ouest du Fort-Dauphin et que tout près de là, sur la gauche, se trouve le beau lac de Fannezaïre que les voyageurs regardent avec extase lorsqu'ils arrivent sur la petite montagne qui sépare Accounde des villages situés dans la vallée Déhéchall. Lorsque nous eûmes pris notre petit repas, un peu remis de nos fatigues, nous allâmes parcourir le village afin de trouver une case assez propre pour y passer la nuit; nous en choisîmes une qui venait d'être bâtie et qui n'avait pas encore été habitée. Nous commencions à nous installer lorsque le Malgache dont je vous ai déjà parlé nous dit qu'il ne consentirait jamais que des blancs logeassent dans la case d'un simple naturel et qu'il fallait nécessairement que nous prissions possession pour la nuit de celle du chef; que d'ailleurs les blancs ne devaient loger qu'en Donac (Palais du roi) et ce palais, mon ami, n'était qu'une

Digitized by Google

mauvaise baraque tout enfumée dans laquelle il était impossible de pouvoir se tenir debout.

« Je ne chercherai pas à vous faire la description de tous les endroits par lesquels nous avons passé, il faudrait pour cela que j'eusse la plume d'Alexandre Dumas; mais seulement je vous dirai que cette nuit a été pour nous la plus horrible qui soit possible; nous avons été obligés de rester assis jusqu'au lendemain, ayant nos porteurs autour de nous, munis de branches et de feuillages pour chasser les cousins qui nous dévoraient malgré le feu que nous faisions dans la baraque.

« Dès le grand matin nous levâmes le camp et nous nous mîmes en route. Nous eûmes bientôt traversé les marais qui séparent Accounde de la plaine Déhéchall; aussitôt rendus sur le petit monticule, nous vîmes les tentes des Hovas et, une fois dans la plaine, nous rencontrâmes quelques soldats qui étaient à fourrager : nous marchâmes encore quelques minutes et nous arrivâmes au premier poste, où on nous fit descendre de nos cadres sous prétexte qu'il fallait qu'on prévînt le général en chef et, de corps de garde en corps de garde, nous étions arrêtés et obligés d'attendre que la même formalité fût remplie.

« Arrivés au dernier poste, nous fûmes retenus plus longtemps; cet ordre avait été donné par Ramanañoulou, pour qu'il eût la facilité de faire rassembler toutes ses troupes qui se trouvaient

Digitized by Google

éparses dans la plaine; et aussitôt qu'elles furent réunies, il nous envoya un de ses aides de camp pour nous conduire jusqu'à sa tente qui était placée au milieu du camp. Je ne saurais vous peindre, mon ami, quelle fut la terreur des Antanossys qui nous avaient suivis, lorsqu'ils virent les deux chevaux du général; ils ne purent s'empêcher de jeter un cri; il semblait que c'était pour eux une armée de cavalerie; ils restèrent tous ébahis et ne voulurent plus continuer à porter nos cadres qu'ils avaient déposés par terre; cependant, après toutes les représentations que nous leur fîmes, ils se décidèrent à les reprendre et à nous suivre. Cela doit vous donner une idée de la pusillanimité de cette peuplade, qui s'effraye pour la moindre des choses et qu'un coup de canon ferait fuir jusqu'à Cianneballab. Lorsque nous eûmes approché de la tente du général, on nous fit encore attendre quelques minutes pour donner le temps de faire un passage, car il faut vous dire que l'armée, qu'on disait être de 6 000 hommes, n'était tout au plus composée que de la moitié, et le bruit qu'ils avaient répandu sur leur nombre ne fut que pour donner l'épouvante aux Antanossys et à la garnison du Fort-Dauphin. Le général, pour nous recevoir, avait fait prendre les armes à toute sa troupe; elle était sur 7 rangs, formant le carré et commandée par un major qui fit rendre les honneurs à notre entrée dans cette espèce de muraille composée de

Digitized by Google

baïonnettes, et c'est ce qui fit dire à mon ami Tostée, en regardant derrière lui, que nous étions perdus. Il était assis dans un grand fauteuil, deux autres se trouvaient placés devant, et, au milieu, une natte étendue par terre; son costume attira notre attention : il avait un habit rouge doublé de soie, un pantalon de drap vert, des bottines à l'anglaise, des épaulettes d'or en grosses torsades, un chapeau bordé d'un galon en argent large de trois doigts, des gants jaunes qu'il tenait à la main et un beau sabre placé entre ses jambes; à quatre pas derrière lui se trouvaient tous les officiers supérieurs, en grande tenue, sur deux rangs, leurs sabres dégainés; un domestique le couvrait d'un parasol rouge; enfin, mon ami, Ramananoulou, fit tout ce qui dépendit de lui pour nous recevoir de la manière la plus imposante qui soit possible.

« En approchant de ce groupe d'officiers hovas, l'envie de rire me prit; leurs costumes hétéroclites et le sérieux de Ramananoulou me firent rester immobile pendant plus de 10 minutes; après l'avoir abordé et salué, sans proférer une parole, il nous fit signe de la main de nous asseoir; Tostée et moi nous nous assîmes; ne voyant pas Ravaa, je portai la vue derrière moi et je vis qu'elle était debout; alors je me levai et lui donnai mon siège : je fis cela pour faire apercevoir au général en chef que Ravaa était une femme considérée parmi nous. Voyant que personne ne cherchait à rompre le

Digitized by Google

silence, je dis à un capitaine de Rabéfagnien, qui se trouvait avec nous, de porter la parole. Alors la conversation s'engagea : le général nous parla de la lettre qui nous avait été adressée par Radama, il nous demanda si le commandant du poste du Fort-Dauphin était un officier et s'il y avait beaucoup de troupes; nous fîmes répondre par Ravaa, qui nous servait d'interprète, parce qu'aucun de nous ne connaissait l'idiome des Hovas, que la garnison du Fort-Dauphin était assez forte et qu'elle était commandée par un officier de mérite; nous lui dîmes cela pour chercher à l'intimider, car vous devez vous rappeler que le pauvre M. de Grasse n'avait avec lui que les soldats Roger, Gérard et Milliam, quelques traitants qui ne pouvaient se tenir debout avec les fièvres; voilà, mon ami, les forces qu'avait cet officier pour défendre le pavillon français qui flottait sur le portique du fort, qui n'était qu'un endroit clos de murs où nous avions installé quelques mauvaises pièces de canon prises sur la plage et établies sur des piquets en bois : ce qui aurait pu tuer nos pauvres hommes en faisant feu sur l'ennemi. Après nous avoir fait connaître le temps qu'il avait mis à se rendre de Tananarive à la plaine Déhéchall et la maladie de l'une de ses femmes qui avait la fièvre du pays, il appela un de ses valets et demanda la lettre qui lui avait été adressée par M. de Grasse, en nous priant d'en faire la lecture pour que le contenu lui

Digitized by Google

soit rendu en sa langue, ce que son secrétaire n'avait pu faire. Alors je pris cette lettre, je la lus en français et la fis interpréter par Ravaa; arrivé à un paragraphe où le commandant du Fort-Dauphin lui disait que le gouvernement français ne renoncerait jamais aux droits qu'il avait sur la province d'Anossy, parce que cette propriété appartenait à la France non par droit de conquête, mais bien pour avoir été acquise par la compagnie des Indes-Orientales, 6 000 piastres d'Espagne, des anciens chefs du pays, il prit la parole et nous dit : « Ces chefs-là n'avaient pas le droit de vendre « une terre qui avait été donnée par Dieu au grand « roi Radama ». Ensuite il me demanda s'il était écrit dans le pavillon qui flottait au Fort-Dauphin que cette terre était la propriété du roi de France. Je ne pus répondre dans le moment tant j'étais ému, je tremblais de colère, je craignais de ne pouvoir me retenir, et aussitôt m'être un peu remis je lui dis que le roi de France n'avait pas besoin d'écrire dans son pavillon pour faire connaître que cette terre lui appartenait, qu'il suffisait qu'il flottât dans l'endroit pour prouver que cette propriété était celle de la nation française; que d'ailleurs, il avait dû voir dans les ports et rades de Madagascar des navires français, que le pavillon était le même et qu'il n'était pas écrit que ces navires appartinssent à une autre nation.

« Voyant que nous ne pouvions rien tirer de ce

Digitized by Google

sauvage, nous prîmes congé de lui et nous remontâmes dans nos cadres, nous disposant à faire route de suite pour le Fort-Dauphin, où les traitants nous attendaient avec la plus grande impatience. Comme il nous tardait de nous rendre, nous fîmes le trajet de la plaine Déhéchall au Fort-Dauphin d'une seule traite, et aussitôt notre arrivée nous prévînmes le commandant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, qu'il fallait que nous nous missions en état de défense; alors M. de Grasse nous invita à faire porter toutes nos marchandises dans l'enceinte du fort, ce que nous ne voulions pas, lui objectant qu'elles seraient toutes pillées si nous venions à être pris d'assaut.

« Après avoir fait connaître au commandant de Grasse l'intention qu'avait le général de Radama de se rendre immédiatement au Fort-Dauphin, il nous pria de l'aider de nos moyens pour qu'il eût à se fortifier, afin de pouvoir soutenir le pavillon français; nous l'engageâmes à prendre des marmittes pour travailler avec ses soldats à la petite fortification que nous fîmes pour empêcher que les troupes ennemies ne s'approchassent de trop près et pour que nous eussions le temps de prendre toutes nos mesures afin d'obtenir une capitulation qui pût nous mettre à l'abri d'être pillés et peut-être égorgés par des gens qui ne respectent nullement les lois établies entre les nations.

« *Le lendemain, nous nous rendîmes au fort, et*

Digitized by Google

nous lui fîmes toutes les offres qui furent en notre pouvoir; nous lui dîmes de prendre, pour notre compte, des naturels et de les employer à travailler aux fossés et que d'ailleurs il pouvait disposer de nos bras et de nos moyens pécuniaires comme il l'entendrait, que nous étions prêts à périr plutôt que de voir ces sauvages s'emparer d'un territoire qui depuis deux cents ans avait été la propriété de la France. Il accepta et nous nous disposâmes à soutenir un siège.

« Cet officier travailla jour et nuit à sa petite fortification; il montra dans cette occasion un courage qui fut remarqué de tous les Français qui se trouvaient au Fort-Dauphin. Mais était-il possible qu'avec trois soldats et quelques traitants il eût pu s'opposer à l'invasion des Hovas dans la province d'Anossy? Non, cela était impossible; aussi, qu'arriva-t-il? Deux jours après notre départ de la plaine Déhéchall, l'armée vint se camper à Ambouve et le général en chef fit rassembler tous les habitants des environs pour leur faire connaître qu'ils étaient les sujets du « grand roi Radama » et pour qu'ils se soumissent à ses lois; un major les publia à haute voix à tout le peuple de Rabéfagnien qui se trouvait assemblé dans la petite plaine d'Ambouve. Deux jours après l'arrivée des Hovas au Fort-Dauphin, le général Ramananoulou vint faire défiler son armée à deux cents pas environ de la petite batterie qu'avait faite M. de Grasse,

Digitized by Google

et cet officier, voyant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de résister à des forces aussi considérables, proposa au général de Radama de capituler et obtint de laisser flotter le pavillon français qu'il avait cloué sur le portique du fort, pendant un mois, et de rester dans l'enceinte jusqu'à ce qu'il pût partir. Ce temps avait été demandé par M. de Grasse parce qu'il croyait que M. de Freycinet, gouverneur de l'île Bourbon, lui eût envoyé des forces pour soutenir le pavillon français et il fut trompé dans son attente; car au mépris de tous les traités et de toutes les conditions, les Hovas profitèrent de ce qu'ils allaient et venaient dans le fort comme ils voulaient, pour s'en emparer; voici comment ils s'y prirent : quatre jours après la capitulation, une vingtaine de soldats sans armes se rendirent au fort, où se trouvèrent MM. de Grasse, Poireau et Roger, qui étaient dans leurs cabanes à causer; ils sautèrent sur eux en les tenant fortement, tandis que d'autres grimpaient pour abattre le petit mât sur lequel était cloué le pavillon français qu'ils foulèrent à leurs pieds. *Fouler aux pieds le pavillon français!... Quelle honte était-ce pour ceux qui se trouvaient là! Ma plume se refuse à faire connaître une insulte aussi grave!* C'en était fait pour le pauvre M. de Grasse. Car il faut vous dire que je me trouvais avec le sieur Dandereau à causer devant l'établissement Prairie, lorsque je vis les

Digitized by Google

soldats hovas qui grimpaient sur la muraille pour abattre le pavillon; j'invitai donc ce dernier à venir avec moi. En arrivant au fort, nous trouvâmes M. de Grasse qui était tenu par 7 ou 8 Hovas, dont un lui serrait le gosier et allait probablement l'étouffer si je n'étais arrivé à temps; les autres étaient sur Poireau et Roger et les auraient infailliblement assassinés, si je ne leur avais dit, en malgache, de lâcher ces blancs-là et de ne pas leur faire de mal; enfin, ils me comprirent et les lâchèrent. Alors j'invitai M. de Grasse à quitter cet endroit et nous fîmes de suite enlever ses effets que nous déposâmes dans l'établissement Dandereau, où il se retira avec ses trois malheureux compagnons d'infortune. Voyant qu'il n'était pas en sûreté au Fort-Dauphin, il se décida à partir dans la nuit par un temps affreux, et se dirigea du côté de Sainte-Luce, où il alla s'établir sur un des îlots qu'il nomma l'île Saint-Charles.

« *Il est à votre connaissance comme à la mienne, que cet officier fit tous ses efforts pour soutenir le pavillon français à Madagascar et qu'il méritait bien, dans cette circonstance, une récompense quelconque de la part du gouvernement; mais qu'arriva-t-il? que la corvette le « Sylphe », sous le commandement de M. Penaud, fut expédié de Bourbon pour l'enlever de l'îlot où il faisait encore flotter le pavillon de la nation française.... Je puis vous assurer, mon ami, que si j'avais eu une plume*

Digitized by Google

plus exercée, j'eusse fait connaître par la voie des journaux la belle conduite de cet officier et celle des malheureux Français qui se trouvaient au Fort-Dauphin, lorsque les Hovas sont venus s'emparer de cet endroit.

« Voilà comment nous avons perdu cette petite colonie qui était d'une bien grande ressource pour l'île Bourbon, car vous devez vous rappeler qu'en 1820 cinq millions de riz ont été traités au Fort-Dauphin et à Sainte-Luce, non compris le maïs, les voëmes, le tabac, les salaisons de bœufs et de poissons qui étaient expédiés tous les ans de ce petit point de l'île Madagascar. Voyant que nous ne pouvions plus tenir par les vexations que nous éprouvions journellement de la part des Hovas, nous abandonnâmes nos établissements, nos marchandises, nos troupeaux et nous vînmes nous établir à Bourbon. »

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'EXPÉDITION GOURBEYRE

1829. Mort de Radama Ier. — Ranavalona la Cruelle. — Nos nationaux spoliés. — M. de Cheffontaines et le Conseil colonial de Bourbon. — Envoi de Gourbeyre. — L'ultimatum. — Il est rejeté. — Prise de Tintingue. — Proclamation du premier ministre. — Devant Foulpointe. — A Tamatave. — Le corps de débarquement. — Terreur des Hovas. — Prise de Tamatave. — A Ambatoumanoui. — Retour à Foulpointe. — Bombardement. — Héroïque conduite du capitaine Schoëll. — Prise de la forteresse de Pointe-Larée. — Retour à Bourbon.

Radama Ier, celui-là même que les Anglais affectèrent d'appeler « roi de Madagascar » et avec qui Sylvain Roux avait tenté à plusieurs reprises de nouer des relations amicales [1], était mort le 24 juillet 1828.

L'une de ses femmes, Ranavalona, fut proclamée reine à la suite d'une révolution de palais, et inaugura dans le sang le long règne qui lui valut,

1. Voir 1re partie : La reprise de possession.

Digitized by Google

parmi les peuplades malgaches, une effroyable célébrité.

C'est à ce moment que la France, pour tirer vengeance de la spoliation et du meurtre de plusieurs de nos nationaux, se décida à envoyer une expédition à Madagascar. Le capitaine de vaisseau Gourbeyre en fut chargé, sous les ordres immédiats du gouverneur de Bourbon, M. de Cheffontaines.

Voici le programme qui fut arrêté par ce gouverneur, en Conseil Privé :

L'expédition n'aurait recours à la force que si la reine n'acceptait pas les conditions de la France. L'ultimatum porterait l'occupation par les Français du port de Tintingue; il exigerait la reconnaissance des droits de la France sur Fort-Dauphin et le rétablissement sous son protectorat des anciens chefs malates et betsimisaracs. Le chef de la députation devrait demander une réponse nette et prompte. Passé le délai de huit jours, il se retirerait sous la protection du commandant de l'expédition, qui prendrait alors des dispositions pour appuyer les revendications de la France.

Le 16 juin 1829, le capitaine de vaisseau Gourbeyre partit de Bourbon. Il avait sous ses ordres : la frégate *Terpsichore*, la gabare l'*Infatigable*, le transport le *Madagascar*; à l'île Sainte-Marie il ralliait les corvettes la *Chevrette*, la *Nièvre* et le *Colibri*; et le 9 juillet, dans l'après-midi, il mouillait en rade de Tamatave.

Digitized by Google

Le corps de débarquement se composait de 427 hommes.

Gourbeyre remit au gouverneur de Tamatave, André Soa, l'ultimatum destiné à la cour d'Émirne, et se dirigea sur Tintingue dont il s'empara le 2 août et qu'il fortifia.

C'est là que lui parvint la réponse de la reine, ainsi conçue :

« Je recevrai avec plaisir les ambassadeurs du roi de France, mais je ne consentirai jamais à ce que vous vous établissiez sur mon territoire; si c'est parce que je suis femme que vous m'avez écrit sur un ton arrogant et que vous croyez me faire la loi dans mes États, je vous montrerai que vous vous êtes trompé. »

En même temps le premier ministre répondait à la prise de Tintingue par une proclamation interdisant à tout Malgache de vendre des vivres aux Français, sous peine de mort.

De son côté, le gouverneur de Foulpointe refusait d'admettre un navire français sur cette rade, sous le prétexte que nous étions en guerre avec « sa nation ».

Aussitôt le commandant Gourbeyre fait voile pour Tamatave, où il mouille le 10 octobre 1829. Le 11 au matin, il dépêche vers le gouverneur de Tamatave un messager pour demander à ce fonctionnaire hova s'il consent à traiter. Sur la réponse négative de celui-ci, le commandant Gourbeyre

Digitized by Google

fait ouvrir le feu. Un boulet enflamme les poudres et le fort saute. Les Hovas, effrayés, abandonnent la place et s'enfoncent dans les bois.

Deux jours après, le capitaine Schoëll, à la tête d'une compagnie de Yolofs, marcha sur Ambatoumanoui, la nouvelle position où l'ennemi s'était retranché après le bombardement de Tamatave. Sa compagnie délogea à la baïonnette les Hovas, qui perdirent plus de cinquante hommes.

Le commandant Gourbeyre voulut alors infliger une leçon au gouverneur de Foulpointe. Le 27 octobre, sa division évoluait dans cette rade et prenait ses positions de combat. Après quelques boulets lancés par nos vaisseaux, les vigies signalent l'évacuation des blockhaus. Les nôtres croient à un facile succès. En réalité, c'était une ruse du chef hova Rackelly, pour nous amener à opérer un débarquement.

Nos soldats, à peine débarqués, s'avancent au pas de course, mais ils se trouvent en présence de palissades derrière lesquelles s'abrite l'armée hova, et que protègent huit pièces de canon. Ils sont mitraillés à bout portant. Le brave capitaine Schoëll se fait tuer à son poste de combat, au premier rang des assaillants. Aussitôt sa compagnie de Yolofs prend la fuite, mettant la confusion dans les rangs. Les nôtres battent en retraite et se rembarquent.

Pendant ce temps les Hovas décapitaient les

Digitized by Google

malheureux Français restés sur le champ de bataille, dont les têtes, encore sanglantes, furent portées en triomphe au bout des sagaïes.

C'est pour compenser l'effet produit par cette malheureuse journée, que Gourbeyre vint mettre le siège devant Pointe-Larée, en face de l'île Sainte-Marie.

Le 4 novembre, le feu commença. Après avoir mitraillé les Hovas pendant deux heures, Gourbeyre ordonna l'attaque à la baïonnette. Les Français s'avancèrent sur deux colonnes, massacrant tout, défonçant à coups de crosse les poitrines des Hovas qui n'avaient pu s'enfuir. La forteresse tomba en notre pouvoir. Les Hovas avaient perdu 120 hommes.

Le commandant Gourbeyre, devant l'exiguïté des forces de la division, ne put s'avancer plus à l'intérieur et récolter le fruit des sacrifices faits. Il installa une garnison de 400 hommes à Tintingue, sous le commandement du capitaine d'artillerie Gally, et fit voile pour l'île Bourbon.

La politique a de dures exigences. Malgré les réclamations sans nombre du Conseil colonial de Bourbon, du commandant Gourbeyre, de tous ceux qui avaient à cœur le maintien de notre situation à Madagascar, le gouvernement de la France ne vengea pas la mort des Français tombés devant les palissades de Foulpointe.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'EXPÉDITION ROMAIN DESFOSSÉS

1845. Un édit de Ranavalona. — Protestations des *vasas*. — Romain Desfossés commandant de la station navale de la mer des Indes. — Il est envoyé à Tamatave par le gouvernement de Bourbon. — Le *Berceau*, la *Zélée*. — Le *Conway* et le capitaine Kelly. — Vaines tentatives de conciliation. — Le bombardement de Tamatave. — La retraite.

Le 13 mai 1845, à deux heures de l'après-midi, tous les *vasas* [1] habitant Tamatave et les environs étaient convoqués chez le grand juge Philibert. Là se trouvaient massées des troupes hovas.

Au milieu de l'indignation générale provoquée par ces mesures inattendues, on donna lecture d'un ordre ainsi conçu :

« A partir de ce jour, tous les habitants et traitants seront tenus de prendre la loi malgache faite en ce jour concernant les étrangers, c'est-à-

1. *Vasas* : les blancs et, en général, les étrangers.

Digitized by Google

dire de faire toutes les corvées de la reine, d'être assujettis à tous les travaux publics, même ceux que font les esclaves; de prendre le *tanguin* [1], lorsque la loi les y oblige; — d'être vendus et faits esclaves, s'ils ont des dettes; — d'obéir à tous les officiers et même au dernier des Hovas, ne leur accordant aucune des prérogatives que la loi malgache accorde à ses sujets; — de ne sortir de Tamatave sous aucun prétexte et de ne faire aucun commerce avec l'intérieur de l'île. — Quinze jours de réflexion sont accordés aux traitants et commerçants. Si à ce terme ils n'ont pas accédé, leurs clôtures seront brisées, leurs marchandises livrées au vol et au pillage, eux-mêmes seront embarqués de force sur le premier navire qui se trouvera en rade. »

Cette loi de spoliation et d'expulsion atteignait tous les Européens, aussi bien les Français que les Anglais. Voilà quel était le plus clair résultat de la politique de Farquhar.

Ceci se passait sous le règne de Ranavalona (Ranavalo Manjaka Ire) dite « la Cruelle ».

En vain les résidents européens protestèrent-ils énergiquement contre cette loi inique. « Les Hovas sont maîtres chez eux de changer du jour au lendemain », leur fut-il répondu au nom de la reine.

1. *Tanguin* : poison qui constituait l'une des trois épreuves judiciaires en usage chez les Hovas.

Digitized by Google

Dès que ces nouvelles parvinrent à l'île Bourbon, M. Romain Desfossés, commandant de la station navale de la mer des Indes, dirigea sur Tamatave le bâtiment de guerre la *Zélée*. Le lieutenant Fiéreck, qui commandait cette corvette, avait ordre d'abriter sous notre pavillon tous les Européens, de quelque nationalité qu'ils fussent, qui lui demanderaient protection.

En même temps un navire anglais le *Conway*, capitaine William Kelly, avait été expédié de Maurice.

Lorsque le commandant Romain Desfossés arriva à son tour, montant la corvette le *Berceau*, il trouva les deux vaisseaux en rade de Tamatave. La *Zélée* était arrivée la première. M. Fiéreck avait eu avec le chef de Tamatave une conférence qui n'avait pas abouti. Le capitaine Kelly avait eu, lui aussi, dès son arrivée, une entrevue avec le gouverneur hova. Il n'avait pas été plus heureux que son collègue français.

M. Romain Desfossés pensa qu'il était de sa dignité de ne pas faire de nouvelles ouvertures aux Hovas.

De concert avec le capitaine anglais, dont les griefs étaient les mêmes que les nôtres, il envoya un ultimatum au gouverneur de la place. C'était le 15 juin 1845. A midi, toutes les dispositions étaient prises pour le cas où les Hovas refuseraient de se soumettre à l'ultimatum.

Digitized by Google

Le *Berceau* occupait le centre; à droite se trouvait le *Conway*, et la *Zélée* à gauche.

A deux heures, le général hova Razakafédy rendit la réponse suivante, qui fut portée à bord du *Berceau* :

« Nous avons reçu votre lettre et nous vous déclarons que nous ne pouvons changer la proclamation que nous avons donnée comme loi de Madagascar. Je vous salue.

« Signé : RAZAKAFÉDY,
« Commandant et gouverneur de Tamatave. »

Aussitôt le branle-bas de combat est ordonné. A deux heures et demie, on ouvre le feu. Après deux heures de bombardement, on se prépare à opérer un débarquement : 300 Anglais et Français se jettent dans les chaloupes et en quelques instants, à force de rames, ils atteignent le rivage.

Le fort était masqué par un rideau de manguiers. « En avant! » cria le lieutenant Fiéreck. Les soldats s'élancent à sa suite. Mais le lieutenant tombe, frappé à la tête.

La haie de manguiers franchie, le corps de débarquement se trouva en face du fort, au haut duquel flottait le haillon qu'encore aujourd'hui nos diplomates décorent du nom de « drapeau hova ». Ce fort, en partie fait de terre de brique, était entouré d'un revêtement extérieur. Un talus d'une certaine épaisseur complétait les travaux de protection.

Digitized by Google

Les soldats escaladèrent cette enceinte sous le feu des Hovas. Un Français put même se hisser jusqu'au « drapeau » hova, dont il s'empara et qu'il voulut bien partager avec le capitaine anglais. Les canons furent encloués. Encore quelques minutes, et le fort et la ville étaient à nous. Mais à ce moment précis les munitions manquèrent. Celles qui restaient, mouillées lors du débarquement, ne pouvaient pas servir : en effet, les soldats avaient été obligés d'entrer dans l'eau jusqu'à mi-ceinture, car à Tamatave il n'y a pas de débarcadère; ce sont les naturels qui viennent vous enlever du canot pour vous porter sur le terrain sec[1]. Cette fois-là, les porteurs avaient fait défaut et pour cause.

La retraite sonna. Comme à Foulpointe elle fut tellement précipitée qu'on ne releva même pas les morts. Leurs têtes allèrent orner les piques malgaches; elles furent ensuite plantées sur des pieux, en pleine ville de Tamatave.

J'ai raconté ailleurs ce qu'il en advint[2]. Le lendemain de ce malheureux échec, la division levait l'ancre et la reine pouvait insolemment proclamer qu'elle avait « vaincu ensemble les Français et les Anglais coalisés ».

Durant huit années Madagascar devait rester fermée au commerce européen.

1. Voir ci-après : *En voyage*, Tamatave.
2. *En voyage* : Sainte-Marie de Madagascar.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LA MISSION DUPRÉ

1862-63 : Radama II. — Laborde et Lambert. — Le sacre de Radama : M. Dupré à Tananarive. — Un traité de commerce. — La compagnie de Madagascar. — Départ pour la France du commandant Dupré, dans le but de faire ratifier le traité. — Ratification. — Assassinat de Radama.

Le trône laissé vacant par la mort de la reine Ranavalona, celle qu'on a pu qualifier de « Caligula femelle », échut à son fils, le jeune prince Rakoto, qui prit le nom de Radama II.

Rakoto avait été en partie élevé par deux Français : Laborde et Lambert.

Établi depuis bien longtemps à Madagascar, Laborde avait réussi à créer à Mantasoua, près de Tananarive, d'immenses ateliers. Vers 1855, il s'était adjoint un autre Français, Lambert.

Bien qu'après le bombardement de Tamatave [1] tous les étrangers eussent été obligés de fuir Mada-

1. Expédition Romain Desfossés.

Digitized by Google

gascar, Laborde et Lambert avaient eu la bonne fortune de se faire tolérer par la sanguinaire Ranavalona. Ils jouissaient même à la cour d'un certain crédit. Ces deux patriotes en avaient profité pour développer l'heureux naturel de l'héritier présomptif et avaient su lui inspirer l'amour du progrès et un véritable attachement pour la France.

Aussi la nouvelle de l'avènement de Rakoto avait-elle été saluée avec joie par tous les Français. Napoléon III chargea le commandant Dupré, chef de la station navale de la mer des Indes, de le représenter au sacre du jeune roi.

L'escadre française se rendit dans les eaux de Madagascar et le commandant Dupré, avec une suite assez nombreuse, se fit transporter à Tananarive.

De son côté, et malgré le dépit qu'il éprouvait des préférences du nouveau roi pour les Français, le gouvernement britannique avait envoyé auprès de Radama, afin de représenter la nation anglaise à la cérémonie du couronnement, une ambassade ayant à sa tête le général Johnstone. Mais, quel qu'eût été l'empressement de nos rivaux, il ne leur fut guère profitable, car, aux fêtes du couronnement, ce fut au commandant Dupré que fut réservée la place d'honneur. Quant aux envoyés anglais, on les reçut avec politesse mais assez fraîchement.

Quelques jours après, Lambert était créé « duc d'Emyrne » et Laborde était agréé officiellement par Radama, comme « consul de France à Tananarive ».

Digitized by Google

En échange, Napoléon reconnaissait Radama comme « roi de Madagascar, sous la réserve des droits de la France [1] ».

Laborde et Lambert, les deux amis du nouveau roi, devinrent ses conseillers. Sous leur inspiration, Radama rendit une série de décrets d'un libéralisme réel.

Après avoir renvoyé les ministres de sa mère pour s'entourer de jeunes gens imbus, comme lui, des idées nouvelles, Radama abolit les corvées dites du roi; les droits de douane et de péage, très préjudiciables au commerce et à l'industrie; la consultation des *sorciers*, détenteurs du *siguide*, et, en général, toutes les pratiques superstitieuses. Ensuite il proclama la liberté des cultes et autorisa le libre accès de l'île à tous les étrangers.

De plus il signait, avec le commandant Dupré, un traité « de commerce et d'amitié » aux termes duquel nos nationaux et nos produits devaient jouir à Madagascar d'une situation privilégiée. En revanche, la France devait prêter à Radama son appui pour qu'il pût réunir à sa couronne les provinces sakalaves et avoir la haute main sur les affaires de toute l'île. Singulière façon — il faut le dire en passant — de maintenir « les droits de la France ».

1. Il y avait là contradiction évidente. Mais ne fallait-il pas suivre les errements de la politique anglaise?

Digitized by Google

Le commandant Dupré se rendit en France pour faire ratifier ce traité par l'empereur.

Entre temps, Lambert proposait à Radama et faisait signer par ce prince une charte autorisant la formation d'une *compagnie de Madagascar*. Cette compagnie, qui avait à sa tête M. Paul Desbassyns de Richemont, sénateur, « avait pour but l'exploitation des mines, des forêts, des terrains situés sur les côtes et dans l'intérieur. Ladite compagnie avait le droit de créer des routes, canaux, chantiers de construction, établissements d'utilité publique; de faire frapper des monnaies à l'effigie du roi.... »

Les réformes introduites dans l'administration et dans les mœurs n'étaient pas pour plaire aux conseillers de l'ancienne reine et à leurs partisans, tous fidèles aux anciennes traditions, non plus qu'aux Anglais, dont la charte « Lambert » et le traité de commerce et d'amitié ruinaient le prestige et l'influence à Madagascar. Le vieux parti, adroitement excité par les intrigues des méthodistes — en particulier du Révérend Ellis, — se mit à travailler dans l'ombre, excitant les populations contre ce roi qui « livrait le pays aux vasas ».

Cependant le commandant Dupré avait fait ratifier le traité par l'empereur et revenait à Madagascar. Mais les méthodistes avaient continué leurs sourdes menées. M. Ellis, qui soudoyait les mécontents, alla même jusqu'à fomenter la conspi-

Digitized by Google

ration, prêcher la révolte, provoquer l'émeute. Le 12 mai 1863, les partisans de Radama étaient égorgés et lui-même périssait étranglé.

M. Ellis ne craignit même pas d'outrager la mémoire de Radama. Il fit imprimer dans le *Commercial Gazette* de l'île Maurice que « Radama avait nui au royaume et que sa mort était profitable au pays ». Impossible d'avouer plus cyniquement sa participation à l'assassinat de Radama et de ses amis.

C'est seulement en arrivant à Tamatave que le commandant Dupré, porteur du traité ratifié, connut ces événements.

Il apprit en même temps que la reine, à l'instigation du R. P. Ellis refusait de reconnaître la charte « Lambert ». Suivant la tradition, il envoya un ultimatum — encore un! — auquel il fut répondu, toujours suivant la tradition, avec insolence.

Bien qu'il eût sous ses ordres une véritable escadre (l'*Hermione*, la *Licorne*, le *Curieux*, le *Surcouf*, l'*Indre*), le commandant s'abstint de toute démonstration contre Tamatave.

Il jugea sa mission terminée et alla reprendre son poste à la tête de la station navale, à la Réunion. Il lui fallut un sang-froid extraordinaire pour ne pas céder au désir qu'il dut éprouver d'infliger une exemplaire leçon aux assassins de notre « allié » d'un jour.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES VOLONTAIRES DE L'ILE DE LA RÉUNION [1]

1883-85 : Une fête patriotique à la Réunion. — Les plaines de la Redoute. — La médaille de Madagascar. — Discours du gouverneur Richaud. — Les descendants des compagnons de Mahé de Labourdonnais. — Les Bourbonnais dans l'Inde. — Volontaires dans les Hunes! — Des braves. — L'appel de 1883. — Les crédits votés par le conseil général. — Plus de 700 volontaires. — Le carnet d'un volontaire. — Mauvais traitements. — Toujours prêts. — Le conseil général de l'île de la Réunion. — Adresse au Parlement et au pouvoir exécutif.

I

Une grande fête patriotique était célébrée à l'île de la Réunion le 26 juin 1887. Ce jour-là le gouverneur, M. Richaud, dans une revue d'hon-

1. J'ai été amené à publier ce chapitre non pour la glorification de nos compatriotes de la Réunion, mais à la suite d'un article paru dans *l'Eclair* et plusieurs autres journaux, relatant les réflexions d'un capitaine anglais sur les services que pouvaient rendre les colons dans une action contre Madagascar. On y lisait ce passage :

« Un bataillon d'Annamites serait préférable au contingent de

Digitized by Google

neur qui eut lieu dans les plaines de la Redoute, place d'armes de la colonie, distribuait aux volontaires de la Réunion, ainsi qu'aux soldats réguliers et aux marins, la médaille de Madagascar que venait de créer le Parlement.

Dans une allocution vibrante, M. Richaud rappela que, partout où le drapeau français a été engagé, il s'est rencontré des Bourbonnais parmi ses défenseurs.

Puis il dit leur rôle dans les guerres qui eurent lieu à la fin du siècle dernier et durant celui-ci.

Et cette fête du 26 juin 1887 avait une signification d'autant plus haute, qu'elle se célébrait dans ces plaines où, il y avait bientôt trois quarts de siècle, une poignée de créoles tint tête à une armée anglaise.

« Volontaires de la Réunion — s'écria le gouverneur, — vous avez voulu vous montrer les dignes descendants de ces vaillants créoles qui secondèrent Mahé de Labourdonnais dans ses vastes entreprises sur ces mers.

l'île de la Réunion, car, dans la précédente guerre, les créoles ont servi surtout à peupler les hôpitaux et l'on n'en a presque rien pu tirer.

Au reste, le même journal, *l'Éclair*, a publié le 25 décembre les observations auxquelles cet article a donné lieu de ma part. Ce nouvel article porte les titres et sous-titres ci-après :

DES BRAVES. — LES VOLONTAIRES DE LA RÉUNION. — *Les Annamites opposés aux colons de la Réunion. — Une interprétation erronée. — L'avis de M. le député Brunet. — Exemples historiques. — La Réunion, terre de braves.*

Digitized by Google

« Ce sont les premiers Français établis à Madagascar qui ont colonisé Bourbon et l'île de France. Vous ne l'avez pas oublié et, au premier appel de la patrie, vous êtes venus vous ranger à côté de nos marins et de nos soldats pour défendre les droits de la France et l'honneur de son drapeau.

« Labourdonnais, ne recevant que des secours insuffisants de la métropole pour exécuter les vastes projets qu'il nourrissait pour la grandeur de la patrie dans ces mers et dans l'Inde, deux fois, en 1741 et 1746, fit appel à vos ancêtres pour le seconder et son appel fut toujours entendu. Il put même, en 1746, construire, armer et équiper sept vaisseaux; vos forêts, hélas! en partie disparues, lui fournirent les bois; vos terres si fertiles lui donnèrent les vivres pour approvisionner ses navires nouvellement construits et ravitailler ceux envoyés par la métropole; 2 000 de vos compatriotes vinrent se mêler aux 1 300 marins recrutés par la compagnie. Ils firent tous vaillamment leur devoir. Leur bonne humeur et leur habileté à manier le mousquet étaient légendaires, et quand l'heure du combat sonnait, on entendait ce commandement : Volontaires bourbonnais, dans les hunes! Tous répondaient à cet appel et faisaient bravement leur devoir.

« L'histoire des volontaires de la Réunion est intimement liée à celle de la conquête de l'Inde. Ils étaient au siège de Madras, à la prise de Gingy,

Digitized by Google

devant Trinquemale et Gondelour. Une compagnie de Bourbonnais accompagnait Bussy dans sa campagne héroïque à travers l'Inde.

« Rappellerai-je le nom légendaire de Montvert, ce brave qui, sur la gabare la *Bourbonnaise*, dans un combat où tout semblait désespéré parce que l'ennemi était supérieur en nombre, menaçait de brûler la cervelle à celui qui toucherait à la drisse du pavillon?

« Il sut donner une énergie surhumaine à ses compagnons, et la modeste gabare la *Bourbonnaise* mit en fuite un vaisseau.

« Et lorsqu'au commencement de ce siècle la métropole, occupée à combattre la coalition européenne formée contre elle, était impuissante à défendre ses colonies, vos pères voulurent rester français et surent longtemps tenir l'ennemi en échec.

« Bouvet, un créole, s'immortalisa sur mer. Sur terre, les vôtres repoussèrent plusieurs fois, et notamment à Sainte-Rose, l'ennemi tentant de débarquer.

« A la Rivière Saint-Pierre, une poignée de braves se jeta dans les lames et força les canots chargés de combattants à virer de bord.

« Et lorsque tout parut désespéré, lorsque l'ennemi, au nombre de 12 000, vint souiller cette terre française, une poignée de braves, sur cette plaine de la Redoute, combattit en désespérés. Ce jour-là on put dire que tout était perdu fors l'honneur.

Digitized by Google

« Ceux qui avaient combattu ce jour-là ne voulurent pas prêter le serment d'allégeance à leur maître d'un jour, ils se rendirent en France pour s'engager dans les rangs de notre armée et combattre l'ennemi qui cette fois envahissait la patrie.

« A la porte Clichy, sous les ordres de l'immortel Moncey, il y avait un groupe de créoles qui se battirent en désespérés. Les annales de votre pays ont conservé pieusement les noms de Nicole de La Serve, d'Aubert, de Loupy, de Sully Brunet.

« Vous aussi, vous avez eu vos jours de combat. Vous étiez à Majunga, autour de Tamatave, à Farafatte et à Sahamafy, et vous avez prouvé que les traditions de courage que vous avaient léguées vos ancêtres n'étaient pas perdues.

« Vous êtes rentrés aujourd'hui dans la vie privée; montrez, en attendant que la patrie fasse de nouveau appel à votre dévouement, que vous possédez les vertus qui font le citoyen utile à son pays, comme vous vous êtes montrés bons soldats. »

II

Dès les premiers événements de Madagascar en 1883, la population de l'île de la Réunion avait, par voie de pétition, sollicité du gouvernement métropolitain la faculté pour la colonie de lever un bataillon de volontaires.

Digitized by Google

Cette autorisation fut accordée, à la suite des démarches des députés de la colonie et le conseil général vota d'enthousiasme les fonds nécessaires.

Ancien maire de la commune de Saint-Benoît, resté maire honoraire, celui qui écrit ces lignes rappelle avec quelque fierté que c'est cette commune qui répondit la première à l'appel du gouverneur de la Réunion, en fournissant en un seul jour un contingent considérable de volontaires.

Il faut ajouter qu'en 1884, à la suite d'une circulaire du gouverneur Cuinier, qui entraîna une protestation du maire de cette même commune, le gouverneur adressa à celui-ci, le 23 août, la lettre suivante : « J'ai vu avec regret, par votre lettre du 19 courant, que vous aviez cru être visé dans le passage de ma circulaire du 13 qui parle des municipalités dont je n'ai obtenu qu'un médiocre concours pour le recrutement de notre bataillon de volontaires; il me semble que vous pouviez, avec plus de raison, vous reconnaître dans ces anciens maires, aujourd'hui réélus, qui ont mis leur influence au service de cette œuvre patriotique. Vous êtes certainement un de ceux auxquels je pensais en le disant.

« *Je n'ai pas oublié que Saint-Benoît a fourni le plus gros contingent l'année dernière pour les deux premières compagnies....* »

Toutes les communes de l'île : Saint-André, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Jo-

Digitized by Google

seph, pour ne parler que des grands centres, montrèrent le même enthousiasme; en quelques jours plus de 700 jeunes gens s'étaient enrôlés pour la campagne, avec un engagement d'un an.

L'année suivante, on fut un peu plus froid et c'est même ce qui explique l'échange des lettres rappelé plus haut.

Ah! ils avaient été étrangement traités, les premiers volontaires de Bourbon. Les besognes les plus ingrates, les plus répugnantes, leur étaient réservées, avec les épithètes les plus malsonnantes, par certains officiers dont le nom est resté inoubliable parmi ces jeunes gens.

L'un de ceux-ci[1] a publié, dans la *Revue Bourbonnaise*, « le Carnet d'un volontaire ».

« Faut-il parler, écrit-il, des surprises que nous réservait la caserne et de l'équipement fort incomplet que l'administration locale — peu compétente en matière d'armement — jugea à propos de nous octroyer? Faut-il rappeler qu'entre autres effets indispensables, qui nous manquaient, nous n'avions ni capote, ni sac? Et pourtant le conseil général avait, dans un élan patriotique, voté 300 000 francs!

« Toutes ces misères nous laissaient pleins d'enthousiasme et d'illusions!... »

L'enthousiasme demeura jusqu'à la fin, mais pas les illusions.

1. M. Saint-Rémy Loupy.

Digitized by Google

Ces malheureux jeunes gens furent si odieusement traités par l'ancien lieutenant de zéphirs qui leur servait de capitaine, qu'ils auraient pu être en droit d'adresser des reproches à ceux qui les avaient poussés à s'enrôler.

On doit dire à leur éloge qu'ils souffrirent patiemment et ne firent entendre aucune plainte.

Mais ils n'ont rien oublié. Prêts à faire leur devoir au premier appel de la mère patrie, ils y apporteront le même enthousiasme, sans les illusions!

« Rentrés dans la vie privée », suivant l'expression du gouverneur Richaud, ils n'eurent que des déboires, leur qualité d'anciens volontaires était devenue pour eux un titre à l'indifférence et même à l'animadversion des administrateurs. Les choses en vinrent à ce point que celui qui écrit ces lignes crut devoir, en 1892, se faire l'écho des réclamations des anciens combattants de Madagascar, dans la lettre ci-après, signée « Un volontaire » et adressée au vice-président de la Chambre, M. de Mahy :

« Je suis un ancien volontaire de Madagascar et, à ce titre, je viens vous demander de m'écouter un moment.

« Un jour notre maire —celui de Saint-Benoît — nous réunit à la mairie et nous dit qu'il fallait partir pour Madagascar. Le drapeau de la France avait été insulté par les Hovas et le gouvernement

Digitized by Google

était décidé à leur infliger un châtiment exemplaire. Il fallait que la colonie s'associât à ce mouvement et envoyât ses enfants à la guerre malgache. Il nous dit encore bien des choses, qu'il serait trop long de vous rapporter, parla beaucoup de vous — qui étiez alors ministre, je crois — et de M. Dureau, nous affirmant que l'un et l'autre vous aviez pris des engagements en notre nom.

« Après lui, le commandant des milices nous harangua aussi et fut très écouté. En fin de compte la séance n'était pas terminée que plus de 70 d'entre nous, et moi des premiers, nous avions signé notre nom sur la table de la mairie. Cela nous faisait l'effet d'une scène comme celle que l'on nous avait fait apprendre à l'école, dans le livre d'histoire où l'on voit en un coin de la page une petite gravure représentant les volontaires qui vont s'enrôler et prêter serment « sur l'autel de la patrie ».

« Il y a des gens qui blaguent l'enthousiasme, mais ce sont des abrutis, des buveurs d'absinthe ou des sans-cœur, à moins qu'ils ne soient de simples cucurbitacées. C'est bien bon, je vous assure, de faire simplement son devoir, sans phrases, empoigné par les grands souvenirs, les beaux exemples et ce je ne sais quoi qu'on appelle patriotisme, encore un mot dont rient les *Prussiens à l'intérieur*. J'appelle Prussiens à l'intérieur, les gens qui passent leur temps à débiner leur pays, à se battre les flancs pour faire de l'esprit

Digitized by Google

entre deux bocks de bière allemande, et qui ont le cœur et les pattes du lièvre, qu'on dit être le plus pleutre de tous les animaux.

*
* *

« Ce chiffre de 70 augmenta rapidement. Les autres communes, y compris le chef-lieu, suivirent l'exemple de Saint-Benoît. Dieu! la belle propagande que nous fîmes alors les uns et les autres! Nous allions à la gendarmerie recevoir l'instruction militaire. M. Cuinier, un bien brave gouverneur, mit les volontaires de Saint-Benoît à l'ordre du jour dans une lettre que le maire fit afficher. Il vint même chez nous et nous fit un discours. Ça me rappelait, car je suis un peu lettré, les discours de M. de Beaufort, quand il promettait aux soldats qui allaient « en Alger » livrer bataille aux infidèles et aux pirates, des bombances sans fin, les invitant à... délivrer « les belles Turquesses ». Seulement M. Cuinier parlait un français un peu plus pur que le roi des Halles.

« Nous devions avoir des terres à Madagascar, des places et de la gloire aussi. L'un de nous s'écria : « Ça nous suffit, la gloire! » Que voulez-vous, monsieur le député, les Français sont toujours les mêmes, nous sommes des Français du Midi, exubérants et se payant beaucoup de mots.

« On nous mena à Saint-Denis, à la caserne,

Digitized by Google

où nos amis et nos maires, sans calembour, nous venaient voir souvent, nous portant des consolations et mille douceurs.

« Des consolations ! nous n'en avions pas encore besoin. On était plein d'ardeur. C'est quand on s'embarqua que ce fut dur. Comprenez-vous qu'on avait oublié de nous donner des couvre-pieds et des sacs ! Quelqu'un — pas nous évidemment — en fit l'observation au gouverneur, qui répondit que ce n'était pas arrivé et que l'on nous expédierait cela à Majunga ou ailleurs.

*
* *

« Un des nôtres a publié le « Carnet d'un volontaire ». Lisez cela, monsieur le député, si vous voulez savoir de quelle manière nous avons été traités là-bas... comme les derniers des derniers. Pour nos chefs européens, nous étions *des nègres*.

« Le comble de l'humiliation nous était réservé. Le jour où nous avions quitté Saint-Benoît, un chauffeur du chemin de fer, nommé Roc — si mes souvenirs sont fidèles — avait été relevé vertement par le maire, parce qu'il s'était permis de se moquer de nous. Quelque temps après, nous le recevions comme sous-lieutenant à Majunga ! Ce qu'il nous fit de misères, à nous autres, volontaires de Saint-Benoît ! ce qu'il nous humilia parce que nous avions assisté à son humiliation ! Depuis ce

Digitized by Google

temps-là et ici même, nous avons pu nous blaser sur cette mise à l'index de ceux qui votent pour les adversaires du Crédit foncier. Il y a des gazettes et même des fonctionnaires qui ne pardonnent pas à des citoyens d'appartenir à la commune de Saint-Benoît. Il est vrai qu'on a des compensations.

« A Madagascar, nous n'avons pas eu de compensations, mais le sieur Roc, l'insulteur des volontaires, fut bel et bien décoré, étant Européen.

« Je pourrais vous citer beaucoup de noms et des plus honorables de la colonie qui se trouvent inscrits sur les tombes de nos volontaires à Madagascar, car nous conservons pieusement leur souvenir.

« D'autres sont revenus malades, tous indignés, ayant une honte au cœur, non pour eux, mais pour la France! Les officiers français les avaient traités comme des disciplinaires, plus mal encore : mais c'était bien, si du moins le but avait été rempli.

« Hélas! et vous en souffrez comme nous, monsieur le député, plus que nous peut-être, c'était Miot qui avait remplacé les Pierre et les Le Timbre! C'était Patrimonio qui négociait au nom de la France! Nous quittions Madagascar en vaincus.

*
* *

« Rentrés chez nous nous apprenions par les journaux et les récits, que les plus odieux contes avaient

Digitized by Google

été brodés sur nous par nos chefs. Vous nous avez rendu justice, vous, à la tribune française, et nous vous en remercions. Plus tard, un ministre aussi proclama, au nom du gouvernement, les services rendus par les volontaires de Bourbon. Enfin le 14 juillet, on nous fit défiler en parade, M. Richaud nous fit un discours, encore un discours! et la médaille commémorative nous fut remise avec beaucoup de tamtam. N'avions-nous pas été décorés dans la personne du lieutenant Roc?

« Depuis ce temps quelques-uns de nous ont réussi, avec de la protection, à se faire nommer douaniers ou gardes de police.

« Moi j'avais pensé avoir un lopin de terre, cinq ou six hectares, à Diégo-Suarez et y travailler. Mais les concessions de quelque étendue ne sont réservées qu'aux Européens. Les Mauriciens aussi en obtiennent. Est-ce le gouverneur qui le veut ainsi? On m'affirme qu'il a des ordres.

« Cependant, j'ai voulu essayer et j'ai demandé un passage. J'avais signé « Volontaire de Madagascar ». Mais il m'a été déclaré que « l'on ne donne pas de passage pour Diégo-Suarez. »

III

Dans sa séance du 18 décembre 1894, la Chambre des députés a voté une loi autorisant les jeunes gens de la Réunion à contracter des enga-

Digitized by Google

gements pour la durée de l'expédition qui va s'ouvrir à Madagascar.

Cette honorable exception, faite en faveur de l'île de la Réunion, est la récompense du patriotisme dont a fait preuve, en toutes circonstances, la population de cette terre

> Bien petite, il est vrai, perdue au sein de l'onde,
> Mais qui partout, ô France, où flottent tes drapeaux,
> A fourni des soldats et parfois des héros [1].

Je crois devoir donner ici le texte du rapport de M. le baron Reille et le compte-rendu de cette partie de la séance du 18 décembre.

Adoption d'un projet de loi tendant à autoriser les jeunes gens de la Réunion à contracter des engagements.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le baron Reille, au nom de la commission de l'armée.

M. LE BARON REILLE. J'ai l'honneur, au nom de la commission de l'armée, de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser les jeunes gens originaires de la Réunion, et domiciliés dans les possessions françaises de la côte orientale d'Afrique, à contracter des engagements pendant la durée de l'expédition de Madagascar.

Voix nombreuses. Lisez! lisez!

1. Louis Brunet, — poésie composée pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Français tombés dans les plaines de la Redoute en 1810.

Digitized by Google

M. le Président. Il n'y a pas d'opposition?...

La lecture est ordonnée.

M. le baron Reille, *rapporteur, lisant.* Messieurs, le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant les jeunes gens originaires de l'île de la Réunion à contracter des engagements volontaires pour la durée de l'expédition de Madagascar.

Ce projet, renvoyé à l'examen de votre commission de l'armée, a été soutenu devant elle par M. le ministre de la marine, et nous devons le remercier d'avoir donné ainsi une satisfaction pratique et immédiate au sentiment qui s'est clairement manifesté dans cette Chambre lors de la discussion des crédits nécessaires pour l'expédition.

Il y a le plus réel avantage pour le pays à appeler aussi promptement et en aussi grand nombre que possible à faire partie du corps expéditionnaire ces Français de l'Afrique orientale, dont le patriotisme supporte impatiemment l'exclusion du service militaire et que leur endurance des climats coloniaux rend plus particulièrement aptes à la campagne projetée.

M. de Mahy. Très bien! très bien!

M. le baron Reille. Votre commission a accepté à l'unanimité le texte présenté; elle espère toutefois que le gouvernement ne s'arrêtera pas dans cette voie et qu'en s'associant au projet d'application du service obligatoire à l'île de la Réunion,

Digitized by Google

présenté par M. de Mahy et adopté par la commission de l'armée, il donnera une satisfaction plus complète à de généreuses ardeurs dont notre honorable vice-président s'est fait ici, si souvent, le sympathique écho. (*Très bien! très bien!*)

Les Français de la Réunion, après avoir volontairement fourni une fraction du corps expéditionnaire, se prépareront ainsi à faire face, par le service obligatoire, aux nécessités de la relève et de l'occupation ultérieure.

Votre commission estime aussi qu'il y aurait avantage à aller plus loin dans la voie indiquée par le ministre de la marine, et à accorder aussi aux Français de la métropole et de nos autres colonies la faculté de s'engager pour la durée de l'expédition. L'article 61 de la loi du 15 juillet 1889 semble contenir implicitement cette faculté, mais le texte, dans sa lettre, la limite malheureusement au seul cas de mobilisation générale.

Nul doute que, si une semblable disposition était édictée, un grand nombre d'anciens soldats de notre admirable infanterie de marine ne tinssent à honneur de se replacer sous les ordres de leurs anciens chefs et de faire partie de la colonne expéditionnaire. (*Très bien! très bien!*) Ayant l'expérience du séjour dans les climats tropicaux, parvenus à l'âge où la vigueur atteint son maximum, ils apporteront au milieu de nos

Digitized by Google

engagés volontaires plus jeunes un concours précieux pour le succès de nos efforts.

Sous le bénéfice de ce double vœu, votre commission a chargé son rapporteur de vous proposer l'adoption du projet de loi suivant :

« *Article unique.* — Les jeunes gens originaires de l'île de la Réunion et qui sont domiciliés dans les possessions françaises de l'Afrique orientale peuvent être autorisés à contracter des engagements volontaires pour la durée de l'expédition de Madagascar, en vue de leur incorporation dans les troupes coloniales affectées à cette expédition.

« Les conditions de l'engagement et la situation des hommes qui seront admis à le contracter seront déterminées par décrets. »

Messieurs, il y a urgence à ce que ce projet soit voté immédiatement. Au nom de la commission et d'accord avec le Gouvernement, j'ai l'honneur de demander la déclaration d'urgence et la discussion immédiate. (*Très bien! très bien! — Aux voix!*)

M. Félix Faure, *Ministre de la marine.* Le Gouvernement est d'accord avec la commission.

M. le Président. Je consulte la Chambre sur la déclaration d'urgence, demandée par la commission d'accord avec le Gouvernement.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence. — Elle décide ensuite qu'elle passe à la discussion de l'article unique du projet de loi.)

« *Article unique.* — Les jeunes gens originaires

Digitized by Google

de l'île de la Réunion et qui sont domiciliés dans les possessions françaises de l'Afrique orientale peuvent être autorisés à contracter des engagements volontaires pour la durée de l'expédition de Madagascar, en vue de leur incorporation dans les troupes coloniales affectées à cette expédition.

« Les conditions de l'engagement et la situation des hommes qui seront admis à le contracter seront déterminées par décrets. »

(L'article unique est mis aux voix et adopté.)

IV

Il fut un temps où l'île Bourbon, aujourd'hui la Réunion, était le trait d'union entre la métropole et Madagascar. Au reste la Grande-Terre ne faisait commerce, à cette époque, qu'avec Bourbon et Maurice.

Mais depuis quelques années notre colonie de la mer des Indes est véhémentement soupçonnée de vouloir faire à son profit et à son profit exclusif la conquête de Madagascar. C'est un fait. Il y a sans doute là-bas quelque monarque en disponibilité, aspirant à succéder à Ranavalo-Manjaka? ou bien les lauriers de Béniowski empêchent-ils de dormir ces ambitieux insulaires? Si bien qu'il existe une école d'hommes d'État qui veulent faire Madagascar sans les Bourbonnais à peu près comme d'autres rêvaient la République sans républicains.

Digitized by Google

Pour être ambitieuse, la comparaison ne laisse pas d'être juste.

En effet des relations étroites existent entre les deux îles depuis trois cents ans. Une partie de notre colonie a été peuplée par des Malgaches, introduits à diverses époques, et aujourd'hui une classe nombreuse de la population, qui vient en ligne droite de ces Malgaches fixés à la Réunion, sert la France avec intelligence et dévouement dans les fonctions publiques et dans nos armées de terre ou de mer.

Toutes les expéditions qui ont eu lieu à Madagascar sont parties de Bourbon ou y ont passé. On a vu d'autre part qu'elles avaient été placées sous l'autorité directe du gouverneur de cette colonie et des conseils locaux, qui même en avaient eu l'initiative.

C'est qu'alors le mot d'ordre n'avait pas encore été donné de considérer Madagascar comme un État indépendant, et le chef des Hovas comme « le roi puissant de tout Madagascar ».

C'est qu'alors aussi cet axiome n'avait pas cours : surtout se méfier des Bourbonnais.

J'ai dit comment le conseil général de la Réunion et la population tout entière durent pétitionner pour obtenir la faveur d'envoyer des volontaires à la dernière guerre malgache.

On ne tarda pas à se rendre compte, dans cette colonie, que les Baudais, les Le Timbre, les amiral

Digitized by Google

Pierre, avaient été remplacés par des hommes résolus à faire la paix à tout prix. Sans doute des instructions dans ce sens leur avaient été données.

Tant de sacrifices devaient donc rester stériles?

C'est alors que le conseil général prit les résolutions contenues dans le procès-verbal ci-après :

Séance du jeudi soir 19 *novembre* 1885.

M. le Président donne lecture de la proposition suivante, déposée par M. Brunet et signée par 23 membres du Conseil :

« Nous avons l'honneur de proposer au Conseil général de nommer une commission de 5 membres qui sera chargée de faire une adresse au pouvoir exécutif et aux Chambres relativement à la question de Madagascar.

« Saint-Denis, le 19 novembre 1885.

« Ont signé : MM. Louis Brunet, Azéma, Crestien, Loupy, Drouhet, Sénaud, Féry d'Esclands, Robert, Potier, Desjardins, de Laprade, de Pontlevoye, Gérard, Cornu, Laperrière, de Pindray, Larrée, Gabriel Lahuppe, E. Hugot, A. Babet, E. Bellier, Paulet, P. Crémazy. »

M. Louis Brunet demande l'urgence afin que la commission puisse se réunir immédiatement,

Digitized by Google

rédiger l'adresse et la soumettre au Conseil à la fin de cette séance ou demain au plus tard.

M. le Président. La malle pour la France pouvant partir mardi prochain, il est nécessaire, en effet, que la commission qui va être nommée puisse travailler immédiatement la rédaction de l'adresse et la soumettre aujourd'hui, demain au plus tard, à la sanction du Conseil. Je proposerai en conséquence que la commission se réunisse pendant la suspension de séance. A la reprise, elle rapportera l'adresse qu'elle aura élaborée.

M. Hugot appuie la motion de M. le Président pour les mêmes motifs qui viennent d'être exposés.

Le Conseil prononce l'urgence et désigne pour faire partie de la commission :

MM. Azéma, Brunet, Féry d'Esclands, Crestien, Hugot.

La commission fonctionnera pendant la suspension de séance.

M. le Président. La commission chargée de rédiger l'adresse au Pouvoir exécutif et au Parlement s'est réunie et a l'honneur de vous soumettre le projet qu'elle vient d'élaborer.

La parole est à M. L. Brunet, rapporteur.

M. Brunet. Voici le projet d'adresse que votre commission soumet à votre approbation :

Digitized by Google

Adresse au gouvernement de la République et au Parlement.

« Messieurs,

« Depuis plus de deux cents ans l'île de Madagascar appartient à la France et a été occupée sans interruption par des Français.

« La métropole et notre colonie ont payé du sang de leurs enfants le droit de voir flotter le pavillon national sur la Grande-Terre.

« L'histoire des sacrifices faits pour consacrer ces droits a été retracée éloquemment à la Chambre des députés par les représentants de l'île de la Réunion et d'autres membres distingués du Parlement.

« Nous ne vous parlerons pas, messieurs, du rôle qu'ont joué nos compatriotes de l'île de la Réunion pendant cette longue période. Comme soldats, comme marins, ils ont occupé une place honorable dans l'armée et dans la flotte de la France ; comme pionniers, ils ont colonisé l'île de Madagascar, cette France orientale, et ne l'ont jamais abandonnée. Un grand nombre d'entre eux ont payé de leurs biens et de leur vie ce dévouement à la mère patrie et à la civilisation.

« Ce n'est pas là, il est vrai, un titre qu'il convienne d'invoquer devant vous. L'amour de la patrie est une vertu française. Ce n'est pas auprès

Digitized by Google

des représentants de la France que des Français d'outre-mer yiendraient se faire honneur d'une telle vertu.

« Mais, qu'il nous soit permis de vous rappeler que l'île de la Réunion a toujours considéré la terre de Madagascar comme une terre française, comme un prolongement de la patrie, et que c'est la France elle-même qui l'a entretenue dans cette pensée et a encouragé l'expansion vers Madagascar de nos capitaux et de nos populations.

« Qu'il nous soit permis de vous rappeler que, naguère encore, par une indigne violation du droit des gens, nos nationaux ont été maltraités par une peuplade barbare et expulsés des domaines qui leur avaient été concédés ou qu'ils avaient acquis....

« L'île de Madagascar vous appartient; nous vous demandons d'occuper définitivement une terre qui est à vous, qui est votre bien, le bien de la France.

« MM. Azéma, président du Conseil général (*président*), Féry d'Esclands, Crestien, Hugot, L. Brunet (*rapporteur*). »

M. le Président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix, au vote nominal, l'adresse proposée par la Commission.

Digitized by Google

Le résultat du scrutin donne :

Membres présents	20
Majorité	11
Pour	20

Le Conseil général a adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : MM. Azéma, Féry d'Esclands, Crestien, A. Babet, Brunet, Cornu, Desjardins, Drouhet, Gérard, Hugot, Lahuppe, Laperrière, de Laprade, Larrée, Potier, Robert, Sénaud.

Cette adresse, le croirait-on ? le Parlement n'en eut jamais connaissance. Le ministre chargé du département des colonies jugea bon de la conserver dans les cartons. Prit-il même la peine de la lire ?

Et le traité Patrimonio-Miot fut ratifié.

La résidence générale, installée à Tananarive, prit un soin extrême d'éviter tout rapport avec l'île de la Réunion. Celle-ci, mise à l'index, ne reçut même pas la visite du premier Résident, qui débarqua en pays anglais, à Mahé-des-Seychelles, et de là se fit conduire à Tamatave.

Enfin — ce fut le couronnement de l'œuvre — une dépêche ministérielle signifia au gouverneur de la Réunion l'interdiction absolue d'accorder des réquisitions de passage sur les paquebots des Messageries Maritimes aux Réunionnais désireux d'aller travailler à Madagascar.

Cette mesure n'a été rapportée que l'année dernière, à pareille époque, à la suite d'une protestation indignée des représentants de la Réunion.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

UNE MISSION A DIÉGO-SUAREZ

1888-1889 : Les instructions ministérielles. — Notre territoire de Diégo-Suarez. — Anamakia. — La rivière des Caïmans. — Baie des Amis. — Vallée de Béthaïki. — Mangoaka. — Montagne d'Ambre. — Les plateaux d'Antsirane. — Les forêts. — Colonisation. — Le port. — Travaux exécutés et à exécuter. — Importation et exportation. — Les concessions. — Conclusion.

Les documents ci-après ont trait à une mission que l'auteur de ce livre accomplit en 1888-1889, et qui fut comme la suite naturelle des faits relatés dans le dernier chapitre.

La situation signalée dans le rapport n'a pas beaucoup changé depuis cette époque.

Digitized by Google

Les instructions ministérielles.

Mission à Diégo-Suarez.
Développement de la colonisation.

—

Paris, le 29 novembre 1888.

Le sous-secrétaire d'État à M. Louis Brunet, Président du Conseil général de la Réunion.

Monsieur,

..... Vous vous attacherez spécialement à l'étude de la mise en valeur possible du territoire de Diégo-Suarez par la colonisation. Voici d'ailleurs les points sur lesquels j'appelle spécialement votre attention.

Quelle est l'étendue des terres cultivables ? celle des terres actuellement cultivées? la nature des cultures ? le rendement par nature de produit ? Quelles plantations nouvelles peuvent être tentées ? Combien de concessions ont été accordées jusqu'à ce jour ? A combien de titulaires ? Quelle est la population ? Combien de concessions peuvent encore être attribuées en atteignant seulement les limites qu'on ne pourrait dépasser sans soulever la question de délimitation laissée intentionnellement en suspens ?

Quel est en ce moment le mouvement maritime ? celui de l'exportation ? celui de l'importation ? Que peut-on espérer pour l'avenir ?

Quelles sont les différentes branches de commerce

Digitized by Google

et d'industrie actuellement exploitées ? Quelles sont celles que l'on pourra exploiter à l'avenir ?

Combien de travailleurs sont installés dans la colonie en tenant compte des nationalités ? Combien pourraient y trouver occupation ?

Quelle est la catégorie de travailleurs qu'il faut envoyer à Diégo-Suarez ? Des agriculteurs ? des ouvriers ? Pour ces derniers, de quels corps de métier ? Combien de chaque état ? Quelles ressources faut-il exiger d'eux avant le départ ? Faut-il choisir des gens mariés ou des célibataires ? Les enfants supportent-ils bien le climat ? Quelles recommandations faut-il faire aux émigrants au point de vue des vêtements, de l'outillage, de la pacotille à emporter ? Quels conseils en ce qui concerne l'hygiène ?

Peut-on utiliser dans l'intérêt du commerce, et dans quelles proportions, les travaux exécutés dans le port par l'administration militaire ?

Quelles sont les ressources financières de la colonie ? la situation actuelle du budget local ? Y a-t-il possibilité d'augmenter ses revenus ? par quels moyens ? dans quelle proportion ?

Telles sont les questions sur lesquelles devront porter plus particulièrement vos investigations et qui feront l'objet du rapport que vous aurez à m'adresser.

Agréez, etc.

Le sous-secrétaire d'État,

A. DE LA PORTE.

Digitized by Google

Le rapport.

Notre territoire de Diégo-Suarez n'est pas considérable. Les points susceptibles d'être cultivés sont — en outre de la ville d'Antsirane et du plateau y attenant — le plateau d'*Anamakia*, les terrains avoisinant la *rivière des Caïmans*, la vallée de la *baie des Amis*, la vallée de *Béthaïki*, les plaines de *Mangoaka*, les pentes et les plateaux de la *Montagne d'Ambre*.

On essaiera dans cette étude de faire connaître quelle est la situation actuelle de notre possession et de rechercher quels sont les moyens à employer pour y développer la colonisation.

Une observation générale s'impose au début de ce travail, c'est que le gouverneur n'a auprès de lui ni conseil d'administration, ni aucun autre comité consultatif. Si le chef de la colonie venait à disparaître, par qui serait-il remplacé?

Depuis plus d'un an un décret a été rendu, qui rattache à Diégo-Suarez les îles de Nossi-Bé et de Sainte-Marie. La première de ces dépendances possède un conseil municipal[1] (et il n'y en

1. Depuis l'on a supprimé tout cela. Après avoir enlevé son autonomie à notre belle colonie de Nossi-Bé, on lui a retiré son conseil élu, son conseil administratif, son tribunal.

Encore aujourd'hui Diégo-Suarez, qui est habité par une population d'origine européenne, ne possède aucune assemblée élue. Il suffit qu'un citoyen quitte la métropole ou les vieilles colonies pour perdre son droit de vote, son droit à la représentation directe.

Digitized by Google

a pas à Diégo-Suarez), un conseil privé (et un conseil privé ne peut exister qu'auprès d'un Gouverneur), tous les rouages enfin d'une administration propre. La justice est rendue à Nossi-Bé par un juge-président à compétence étendue : à Diégo-Suarez, ni organisation administrative, ni organisation judiciaire.

I

LES TERRES CULTIVABLES

Plateau d'Anamakia.

Ce plateau s'étend de la ravine des *Maques* au pied de la colline de *Mahatinzo*; il a une superficie de 800 hectares environ, dont les sept dizièmes sont affectés à la culture presque exclusive du riz, entreprise par des indigènes, Makoas[1] et Betsimisaracks (au nombre de 580 environ).

50 hectares environ sont détenus et travaillés par des colons originaires pour la plupart de l'île de la Réunion : MM. A. Gangnant, G. Hoareau, Ethève, Gabriel Turpin, Emile de Lanux, Vincent Paris, Sarda, Fontaine, Dalleau, Nativel, etc.

Les plantations faites par les colons sont fort belles : légumes variés, grains, racines alimen-

1. On écrit aussi *Maquouas*.

Digitized by Google

taires, tabac, vanille, arbres fruitiers dont la pousse est remarquable.

MM. Béchard, créole de l'île Maurice, et Yves Moreau, Européen, y possèdent des rizières.

Aucun sol n'est plus fertile que celui d'Anamakia. Les plateaux sont sillonnés en tous sens par de nombreux cours d'eau dérivés et conduits par les colons.

Malheureusement, il n'existe pas de route pour conduire d'Anamakia à Antsirane, de sorte que les colons ne peuvent pas retirer de leurs produits tous les revenus sur lesquels ils seraient en droit de compter, et, d'autre part, la ville d'Antsirane, si fréquemment privée de légumes frais, ne peut qu'à de rares intervalles s'approvisionner des denrées provenant d'Anamakia. Les jours d'arrivée des paquebots-poste, les colons, assurés de l'écoulement de leurs denrées, les transportent en bateau, mais ces circonstances ne se présentent que deux fois par mois.

Nous pensons qu'il est facile d'établir une route charretière entre les deux points (Antsirane et Anamakia), et que cette création ne nécessiterait que fort peu de travaux d'art. Cinquante hectares de bonne terre peuvent être encore concédés.

On exposera, dans un chapitre spécial, les observations générales auxquelles donnent lieu le mode de concession en vigueur et le système de colonisation employé.

Digitized by Google

Rivière des Caïmans.

Des portions de terre sont occupées, le long de cette rivière, par quatorze concessionnaires :

MM. Théodore Héros, P. de Lanux, Jadin, Fossard, Calteau, P. Parent, Mme veuve Rivière, tous de la Réunion.

MM. Rémy Touche, Claverie, Honneau, Roche, Berthoud, Blanchet et Garin, Européens.

La plupart de ces concessionnaires habitent Antsirane et plusieurs y font du commerce.

Environ 70 hectares de terrain sont cultivés. Il n'existe pas de rizières. Le maïs, les racines alimentaires, les haricots, les voëmes y viennent très bien. On y a fait aussi des tentatives de plantations de vanille, de café et de cannes à sucre, qui paraissent devoir réussir. Reste la question de savoir si ces plantes, d'une très belle venue pendant la saison pluvieuse, résisteront aux brises desséchantes qui soufflent pendant plus de six mois de l'année. Nous estimons qu'à défaut d'irrigation ces terres ne pourront être mises en culture que du mois de décembre au mois d'avril et ne pourront dès lors recevoir que des légumes et des grains alimentaires.

Il est vrai que ces terrains sont abrités par une lisière de forêt, mais c'est là une protection insuffisante contre les brises et qui ne remédie pas à la nécessité de l'irrigation. Or l'irrigation n'est pos-

Digitized by Google

sible que sur certains points, et à la condition que les colons aient des concessions assez importantes pour les indemniser des frais considérables que nécessiterait l'adduction des eaux à travers les terrains mis en culture, ce qui n'est pas.

Baie des Amis.

Au fond de cette baie, se trouve une vallée que l'on peut traverser pour se rendre d'Antsirane à Anamakia.

L'artillerie et l'infanterie de marine y ont créé des jardins. On y remarque les légumes les plus variés, des plantations de bananiers et de belles pépinières de plusieurs sortes d'arbres. Cette vallée n'a pas une grande étendue.

Vallée de Béthaïki.

Cette vallée comporte environ cent hectares, mais elle est très marécageuse et, pour être habitable, devrait être drainée. En l'état, elle peut servir à la culture du riz. Il y existe actuellement deux petits villages indigènes dont les habitants sont exclusivement adonnés à la garde de quelques bœufs.

Aucune concession n'y a été faite ni même demandée.

Mangoaka.

Il existe dans cette localité huit villages indi-

Digitized by Google

gènes, occupés par 156 habitants qui s'adonnent à l'élevage des bœufs et à la culture du maïs.

Les terres sont susceptibles d'être irriguées, à peu de frais. Si l'on retire 150 hectares de terrain occupés par les indigènes, et une concession de 100 hectares qui vient d'être accordée à M. de Maupas (lequel n'en a pas encore pris possession), il ne reste plus qu'une faible superficie de plaine, à *Mangoaka*, susceptible d'être concédée.

Pentes et plateaux de la montagne d'Ambre.

Les plateaux de la montagne d'Ambre sont couronnés de fort belles forêts, dont quelques-unes environnent des plaines dénudées où pousse l'herbe appelée vulgairement « l'herbe à caille ».

Les pentes, qui s'étendent à perte de vue et dont on ne peut apprécier la superficie, sont entourées de lisières de forêts et recouvertes de la même herbe. On pourrait y faire l'élevage sur une grande échelle, mais l'eau manque. On rencontre sur les plateaux deux ruisseaux, dont l'un dans le voisinage du pavillon du gouverneur : difficilement on pourrait capter et conduire ces eaux, d'ailleurs insuffisantes.

Digitized by Google

II

LA VILLE ET LES PLATEAUX D'ANTSIRANE

A l'origine de la colonisation on s'était installé à Diégo. Mais depuis deux ans la ville s'est déplacée et il ne reste plus à Diégo, proprement dit, que l'hôpital, le logement du médecin en chef et des officiers, et quelques cabanes.

C'est à Antsirane, séparée de Diégo par un bras de mer, que sont les administrations et les troupes et qu'il faut chercher les derniers vestiges du commerce et de l'industrie de la colonie.

Dans le cirque d'Antsirane les maisons, recouvertes toutes en tôle, sont construites à peu de distance les unes des autres, presque se touchant.

On tend à s'établir sur le plateau, où le sol est très riche, mais qu'il faut à toute force irriguer à cause des fortes sécheresses qui, à certaines époques de l'année, brûlent tout. Là des concessions nombreuses peuvent être faites, dont, au moyen de l'eau de la rivière des Caïmans — que l'on peut y conduire, — la mise en culture serait une source d'aisance, sinon de fortune, pour beaucoup de petits colons.

Actuellement deux fontaines, dont le débit est très faible, sont destinées à alimenter d'eau la population d'Antsirane, s'élevant à plus de

Digitized by Google

4 000 âmes. Récemment les habitants se sont vus privés d'eau pendant plusieurs jours, les fontaines ayant tari; pour les besoins des troupes, on s'approvisionnait par bateaux, à Diégo; en temps ordinaire, un fonctionnaire est placé près de chaque fontaine, pour surveiller et régler l'emploi de l'eau par les habitants et empêcher que personne ne puisse être servi avant les troupes : de là des récriminations sans nombre de la part de la population, de là des plaintes dont les journaux des autres colonies et de la Métropole[1] se font naturellement et justement l'écho, et qui nuisent au bon renom de la colonie nouvelle.

Au reste, il semble qu'à Diégo-Suarez tout ce qui est civil doive céder le pas à l'élément militaire.

Est-ce vice d'organisation? insuffisance d'instructions? Le gouverneur lui-même n'a pas toujours été considéré par le commandant des troupes comme le chef réel de la colonie.

Cette question des pouvoirs non séparés est la source d'un conflit permanent, et, en tout cas, toujours latent.

Un projet de canalisation a été dressé, par les soins de l'artillerie, à l'effet d'approvisionner d'eau la ville d'Antsirane. Mais il y a lieu d'observer que si c'est l'artillerie qui exécute ce travail et si la

1. Aujourd'hui Diégo-Suarez possède deux journaux : *l'Avenir* et *le Clairon*.

Digitized by Google

surveillance du canal appartient à l'autorité militaire et non à l'autorité civile, la situation actuelle ne sera que faiblement modifiée; en effet, il paraît certain que le projet se préoccupe peu de la distribution d'une partie des eaux sur le plateau d'Antsirane parmi ces terres qu'il est indispensable d'irriguer, et ceci semble assez naturel de la part des auteurs du projet, car le plateau précède le cirque et la ville, point extrême où se trouvent actuellement placées toutes les constructions militaires et civiles [1].

Entre les mains de l'autorité civile des concessions d'eau pourraient être consenties moyennant redevances. Au reste beaucoup de personnes pensent qu'il serait excellent et moins coûteux de mettre en adjudication les travaux dont il s'agit. Mais il faudrait peut-être commencer par doter la ville d'Antsirane d'une municipalité, à laquelle le chiffre de sa population lui donne droit. Rien n'empêcherait que la commune ne prît à sa charge un tel travail et n'y fît face au moyen d'un emprunt que couvriraient les redevances et de la subvention métropolitaine.

Alors le plateau d'Antsirane, habité et mis en culture grâce à l'eau qui le fertiliserait, assurerait la prospérité de la ville, rafraîchie et assainie par les plantations d'arbres.

1. On a renoncé à ce projet.

Digitized by Google

III

LES FORÊTS

Sur tous les points de notre territoire dont il vient d'être parlé, il existe des forêts. Les arbres sont de haute futaie, très droits et de bonnes essences. L'exploitation en est facile, mais il faudrait ne s'y livrer qu'avec une excessive prudence, de crainte d'enlever aux terres cultivables ces abris naturels.

Toutefois on peut trouver excessive la défense absolue qui est faite aux colons d'Anamakia, notamment, de demander à ces forêts les bois nécessaires pour la construction de leurs maisons ; aussi sont-ils obligés de loger dans des paillottes dont quelques-unes sont dans le plus misérable état. Rien n'empêcherait que l'on ne marquât certains arbres, en décroissance, et qu'on ne permît aux colons de les travailler et de les employer.

De même doit-on penser qu'il n'est pas de bonne administration d'avoir transporté aux montagnes d'Ambre — au prix de quels frais et de quels sacrifices ! — les matériaux nécessaires à la construction du pavillon et du poste que l'on entendait y établir, alors que sur les lieux on pouvait trouver tous les bois nécessaires, pièces, planches et bardeaux.

Digitized by Google

Mais la construction même de ce pavillon était-elle chose nécessaire? On l'appelle un sanatorium, et nous croyons en effet que l'air que l'on respire sur les montagnes d'Ambre, que nous avons visitées, est salutaire et vivifiant. Mais, en l'état, ce sanatorium ne pourra jamais profiter qu'à l'administrateur qui aura les moyens de se faire transporter sur les lieux et d'avoir des correspondances très coûteuses avec la ville pour son approvisionnement.

IV

COLONISATION

Le chiffre de la population s'élève à environ 4 467 âmes [1], savoir :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Indigènes et Comoriens.....	1684	1005	2689
Venus des colonies françaises (notamment de la Réunion)..	397	130	527
Venus de France (y compris les troupes).....	1143	15	1158
Venus de l'étranger (y compris les Mauriciens).....	77	16	93
	3301	1166	4467

Le nouveau venu à Madagascar se trouve aux prises avec deux facteurs de ce climat : la chaleur, et les émanations telluriques, l'un et l'autre portant

1. Aujourd'hui ce chiffre a triplé.

Digitized by Google

de rudes atteintes à l'homme qui n'est pas né sur ce sol.

Autant que possible l'Européen n'y doit arriver qu'à partir du mois de mai jusqu'en octobre. Il a ainsi le temps de s'accoutumer aux nouvelles conditions de son existence; il doit être revêtu de laine, sur la peau même, car les transitions brusques de température sont fatales. Les vêtements doivent être de couleur blanche; une sobriété parfaite est exigée, car les excès, en tous genres, sont les meilleurs auxiliaires de la malaria.

Un des meilleurs moyens d'éviter la fièvre est de vivre, non dans l'isolement en rase campagne, mais dans les centres de population : l'agglomération humaine qui, ailleurs, crée la fièvre typhoïde et autres maladies infectieuses, est un préservatif de l'intoxication tellurique. On a reconnu qu'au centre des villes situées dans les plaines marécageuses, la fièvre ne sévit pas. Il est donc nécessaire de créer des bourgs peuplés. Nulle part, la fièvre n'a fait plus de victimes qu'au poste de Mahatinzo, où l'on avait voulu construire un sanatorium pour les troupes. Le sanatorium n'est possible, dans ces climats, qu'à une altitude égale ou supérieure à 3 000 mètres.

En ce qui concerne l'amélioration du climat — et la destruction des effluves palustres par des travaux de drainage, de canalisation, les effets de ces tra-

Digitized by Google

vaux —, dans les climats torrides sont hypothétiques et beaucoup plus théoriques que démontrés. Le reboisement, s'il n'arrête pas les émanations telluriques, a du moins l'avantage d'améliorer le climat sous le rapport thermométrique et de fournir des ombrages salutaires.

On ne peut guère espérer un acclimatement individuel définitif *sur le littoral*, s'il s'agit d'hommes de race européenne, surtout d'hommes du Nord, et à plus forte raison d'hommes accoutumés à un certain bien-être.

Les créoles de Bourbon, de Maurice et des autres colonies sont mieux en situation de fournir les éléments d'une colonisation à Madagascar.

Aux uns et aux autres les hauts plateaux de l'île Bourbon offrent, à proximité, des sanatoria de premier ordre, où il faudra indispensablement qu'ils aillent se retremper quelquefois, à moins qu'on ne leur facilite l'accès des plateaux de la montagne d'Ambre.

Voilà pour ce qui concerne l'individu. Au regard de sa descendance, on peut malheureusement être affirmatif.

Le meilleur moyen de constituer une population douée des aptitudes nécessaires pour résister au climat est l'union avec les filles du pays. C'est une nécessité anthropologique, historiquement démontrée.

Quant aux précautions purement hygiéniques,

Digitized by Google

consistant à se préserver du soleil, à user quotidiennement de bains froids, à se nourrir convenablement, à ne jamais coucher en plein air, à sortir le moins possible la nuit, à se soumettre de temps en temps aux préparations de quinquina pendant quelques semaines, elles relèvent de la médecine courante et n'ont pas besoin d'être indiquées ici.

V

LE PORT

Travaux exécutés et à exécuter.

Les seuls travaux existant sont un pont débarcadère, et à droite et à gauche de ce pont, une sorte de jetée en mauvais état, le tout créé par l'administration militaire qui l'a ensuite cédé au service local moyennant 30 000 francs.

Cet appontement ne sert à personne qu'au gouverneur et aux personnages officiels. Le transport des voyageurs et des marchandises se fait au moyen de bateaux qui sont halés sur le rivage. Il semblerait naturel d'autoriser l'accès de ce pont à tous, car on ne comprendrait pas autrement l'utilité de l'acquisition qu'en a faite la colonie.

Dès le mois d'avril 1887, le gouverneur a demandé au département la construction d'un phare à la passe de Diégo-Suarez. En effet les

Digitized by Google

voiliers qui arrivent de nuit ou par les temps de brume, en face de cette passe, sont obligés de piquer au large et de se laisser entraîner par les courants violents qui portent vers le nord. Il leur faut des journées et même quelquefois des semaines pour regagner l'alignement de l'entrée.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité d'avoir des feux de direction pour l'entrée de la rade. Les marins qui fréquentent ces mers pensent que le réseau serait complet au moyen des travaux ci-après.

Un phare d'une portée de 15 milles sur l'île de Nossi-Valona; un feu de port, d'une portée de 3 ou 4 milles, à une dizaine de mètres au-dessus de l'île ou à l'accore nord du cap Frédéric; un simple fanal à pétrole, entretenu par le poste du cap Frédéric serait suffisant et peu onéreux. Ce fanal pourrait n'être allumé que lorsque le poste de signaux de télégraphe optique, établi dans le voisinage du cap Frédéric, constaterait l'approche d'un navire manifestant par ses manœuvres son intention de donner dans la passe.

Un phare serait indispensable sur le cap d'Ambre (portée, 20 milles).

Un petit feu fixe blanc sur Nossi-Hao (portée, 12 milles).

A l'intérieur de la baie de Diégo-Suarez, il faudrait un fanal rouge de 4 à 5 milles sur Nossi.

Enfin un fanal rouge de portée sur l'accore est

Digitized by Google

du cap Diégo, et un fanal vert de 3 milles de portée sur la petite pointe nord-ouest d'Antsirane.

Tel est le réseau que la marine du commerce et surtout les Messageries voudraient voir établir.

L'administration de la colonie estime qu'avec un feu sur l'île aux Aigrettes et un phare à l'entrée, on pourrait toujours pénétrer de nuit à Diégo-Suarez.

VI

IMPORTATION ET EXPORTATION

Si l'on excepte quelques boutres venant de Zanzibar ou d'Anjouan, on peut dire que la rade de Diégo-Suarez n'est visitée que par les paquebots des Messageries maritimes et par des bateaux de la station navale.

Les commerçants et même le service local subissent souvent des retards considérables et très préjudiciables, surtout pour les premiers, à raison du peu d'heures pendant lesquelles les paquebots des Messageries maritimes doivent séjourner dans la baie (huit heures ou dix heures au plus). Or jusqu'ici c'est le service local qui fait lui-même, par ses propres forces, le déchargement des marchandises portées par les Messageries, car la compagnie n'a encore fait rien installer à cet effet : d'où une autre cause de retard.

Digitized by Google

Les exportations sont à peu près nulles. En janvier, février 1889, elles n'avaient porté que sur les spiritueux, pour une somme représentant environ 4 250 francs. Il n'est parlé que pour mémoire de peaux de bœufs représentant 250 francs.

Cette constatation, pénible à faire, prouve qu'il n'existe aucune relation commerciale entre les tribus indigènes, notamment les Hovas, et nos nationaux de Diégo-Suarez; or rien ne serait plus facile, à notre avis, que d'entretenir ces relations qui, à l'origine, avaient paru devoir se créer. Mais d'une part le mauvais vouloir du gouvernement hova, d'autre part les entraves apportées par notre gouvernement (sous forme d'impôts), ainsi qu'on l'expliquera dans un autre chapitre — tout a contribué à créer la situation actuelle, déplorable à tous les points de vue. On espérait beaucoup du commerce des bœufs, de l'écaille, de la corne, du caoutchouc, etc. — et aussi de celui des grains que fournissent les terres de l'intérieur. Mais c'en est fait pour le moment de ce commerce.

Est-ce à la certitude de ne pas avoir de frêt au retour qu'il faut attribuer la persistance avec laquelle les navires de commerce s'éloignent de Diégo-Suarez? Faut-il croire, par réciprocité, que c'est la crainte de ne pas avoir de débouchés qui contribue à arrêter les transactions entre nos nationaux et les indigènes?

Quoi qu'il en soit de ces considérations, il en

Digitized by Google

est deux autres qui assurément ne sont pas étrangères à l'état de choses actuel, si elles n'en sont pas la cause la plus directe. C'est d'abord et surtout la difficulté où, pendant une partie de l'année, se trouvent les navires à voile de doubler le cap d'Ambre pour pénétrer dans le port de Diégo-Suarez. Même les navires à vapeur ne peuvent pas entrer de nuit dans le port, à cause de l'absence de phares et autres feux dont l'installation est réclamée depuis longtemps.

D'autre part, comment concentrer à Diégo-Suarez le commerce de cette partie de Madagascar, si les denrées de l'extérieur sont assujetties à l'impôt? si les naturels, de passage sur notre territoire, se voient soumis à une lourde taxe de prestation (9 francs par tête), plus élevée que dans toutes nos vieilles colonies ?

N'avons-nous pas oublié, dans cette colonisation de Diégo-Suarez, les principes posés par nous-mêmes, Français, en matière de colonisation ? Ces principes sont ainsi formulés dans les instructions données au commandant de Madagascar, par le ministre secrétaire d'État à la marine et aux colonies, baron Portal :

« Tenir, jusqu'à nouvel ordre, le port ouvert à tous les pavillons, et en toute franchise, et, à cet effet, entretenir les apparaux les plus nécessaires aux bâtiments de commerce. »

On allait jusqu'à accorder des primes à l'impor-

Digitized by Google

tation et à l'exportation, système assurément condamnable, mais dont l'emploi montre bien avec quelle sollicitude le pouvoir poussait au développement de la colonie.

Enfin, pour parer à toutes les éventualités et dispenser le gouverneur de recourir à des impôts, on assurait la marche de la colonie pour quatre années, parce qu'il « importe au succès de l'établissement de pouvoir se passer pendant les premières années de secours directs de la métropole, soit parce que les expéditions peuvent éprouver des retards, soit parce qu'il peut arriver tel événement qui suspende les relations de la colonie ».

Assurément l'auteur de ce mémoire ne préconise pas l'application de telles mesures, qui seraient les unes — comme les primes — mauvaises et peu en rapport avec les idées économiques modernes, les autres — comme l'approvisionnement de quatre années — inopportunes, inutiles et impraticables. Mais du moins pourrait-on affranchir les colons de Diégo-Suarez des impôts qui pèsent sur eux et faciliter le transit des marchandises en réglant les droits d'entrée.

Il n'existe à Antsirane aucune industrie; toute industrie qui s'y installerait serait immédiatement assujettie à l'impôt[1]. Au reste le défaut d'eau nuit

1. L'obligation où la *graineterie*, installée à Diégo-Suarez depuis 1890, s'est vue d'arrêter ses affaires, ne justifie que trop ces observations.

Digitized by Google

à tout essai de ce genre, de même que l'absence de routes est une entrave au commerce avec l'intérieur.

VII

DES CONCESSIONS

Rien de plus rudimentaire que la manière dont sont faites les concessions.

Il existe un registre non coté ni paraphé, sur lequel on énonce que M.... demande une concession. Cette énonciation est suivie de la signature de l'impétrant ou, lorsque celui-ci ne sait pas signer, d'une croix tracée par lui. Il n'y a pas d'arrêté de concession définitive, pas même de concession provisoire.

Les concessions urbaines sont faites moyennant une redevance et à la charge par le concessionnaire de construire en planches sa maison et de la recouvrir en tôle : faute par lui soit de payer la redevance, soit d'accomplir dans un délai assez restreint les obligations relatives à la maison à construire, la concession lui est retirée sans forme de procès, sans sommation préalable, sans arrêté de révocation. Bien plus, des malheureux qui avaient fait les plus grands sacrifices pour satisfaire aux prescriptions rigoureuses du pouvoir, en règle par conséquent pour leurs redevances et pour le reste,

Digitized by Google

se sont vu brusquement et même brutalement retirer les portions de terre où ils étaient arrivés à s'installer, et cela sans indemnité préalable, uniquement parce que leur parcelle de terre était considérée comme nécessaire au service militaire.

Sans prétendre obtenir qu'il en soit dès ici procédé à leur égard au moyen des sages prescriptions qui, en France et dans les vieilles colonies, régissent l'expropriation pour cause d'utilité publique, les colons — qui vont s'installer à Diégo-Suarez sur la foi des encouragements et des promesses émanés de toutes les autorités, — les colons auraient droit de demander pour leurs propriétés une protection immédiate et efficace.

Mais que faire lorsque tous les pouvoirs sont centralisés entre les mains d'un gouverneur, maître absolu de procéder comme il l'entend, en toutes choses, et ayant même le droit de légiférer en matière d'impôts? Fatalement, et si bien intentionné que puisse être le haut fonctionnaire armé de ce droit redoutable, des erreurs peuvent être commises, qui dégénèrent en abus.

Les concessions rurales sont essentiellement provisoires et aléatoires; elles comportent en général une superficie de cinq hectares, insuffisante à un colon venu dans un pays neuf non seulement pour y gagner le pain quotidien, mais encore pour y chercher fortune. Elles ne sont destinées à devenir définitives que le jour où elles

Digitized by Google

auront été complètement entourées. Telle est la règle.

A cette obligation, qui est imposée aux concessionnaires de cinq hectares, échapperont évidemment les personnes qui, sans même être encore venues à Diégo-Suarez, ont bénéficié des concessions de cent hectares. Il serait à désirer que le même traitement fût appliqué à tous.

On peut s'étonner que des agriculteurs comme Gangnant[1], duquel nous avons lu l'éloge dans un rapport officiel, et qui en peu de temps a mis tout son terrain en culture — ainsi que nous nous en sommes assuré, — on peut s'étonner que de tels travailleurs ne soient pas autrement favorisés et n'obtiennent pas de plus considérables concessions : à leur égard l'expérience est faite et ils ont aujourd'hui, ce qu'ils ne possédaient peut-être pas au début, des ressources suffisantes pour mettre en valeur et faire fructifier de grandes étendues de terrain.

Le malheur de nos colonies nouvelles, c'est qu'on n'y voit en général, au début, que des personnes que des revers de fortune ou autres ont poussées à s'expatrier. Venus sur un territoire neuf pour y chercher l'existence, les colons, dénués de tout moyen de travail, sont appelés à déployer, dans la lutte pour la vie, une énergie d'autant plus

1. Il est mort à la peine, il y a trois ans.

Digitized by Google

grande qu'ils sont moins favorisés sous le rapport de la fortune. Nous avons vu, dans des colonies étrangères, venir se fixer et travailler des métropolitains déjà riches, ou du moins aisés. Ceux-ci ne sont pas condamnés à consacrer toutes leurs forces à la conquête pénible du pain quotidien; et dès lors le résultat de leurs efforts, toujours puissamment secondés par l'autorité, profite autant à la chose publique et à la colonie qu'à eux-mêmes.

Mais placez sur un sol inconnu un homme qui ne compte, pour vivre le lendemain et peut-être le jour même, que sur le produit de son travail. Que fera-t-il, sinon absorber toutes ses forces vives dans une tâche ingrate? Pour coloniser fructueusement, l'homme doit posséder les premiers éléments de la colonisation; or non seulement les colons de Diégo-Suarez n'ont obtenu du gouvernement métropolitain aucun avantage, mais même les secours médicaux, qui leur avaient été promis formellement, ne leur sont pas accordés — à moins qu'ils ne viennent se faire traiter à l'hôpital, moyennant 1 fr. 50 par jour.

La colonisation d'un pays a été comprise autrement par les administrateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui favorisaient de toutes les manières les pionniers allant s'établir à Madagascar et ailleurs.

Et même dans la première moitié de ce siècle, le gouvernement de la Restauration, désirant fonder

Digitized by Google

sur un point de Madagascar un établissement agricole, n'hésitait pas à faire aux colons de sérieux avantages (voir les instructions données à M. Roux, commandant particulier des établissements français à Madagascar).

Non seulement on a renoncé à ces pratiques excellentes, mais encore on a entendu demander à une colonie naissante de se suffire à elle-même :

D'où l'obligation pour les administrateurs de cérer des impôts tellement lourds qu'en une seule année (1888) on a pu à Diégo-Suarez constater l'exode de plus de 700 indigènes et colons.

Digitized by Google

CHAPITRE II

EN VOYAGE

Septembre-Octobre 1894.

I

TAMATAVE

La valise. — Deux nouveaux assassinats. — Les réquisitions. — A la découverte. — La ville. — La plage. — Aperçu de Tamatave. — Fitacons et bourjanes. — Arrivée du courrier. — Conséquences d'un retard. — M. Larrouy.

Le paquebot est à peine mouillé en rade de Tamatave que l'on se demande anxieusement :

« Est-elle arrivée ? »

Elle, c'est la valise, la fameuse valise diplomatique attendue de Tananarive et dont l'arrivée doit concorder avec le passage de chaque courrier.

Cette fois, 26 septembre 1894, elle est en retard, la valise, et plus en retard que toujours, car elle n'est signalée nulle part sur la route.

Digitized by Google

Et de plus, le résident général — arrivé à temps, lui, quoique ayant quitté Tananarive à peu près à la même date que la valise — doit prendre place à notre bord.

De graves événements sont annoncés. La guerre est imminente.

Deux nouveaux assassinats :

M. Louvemont, agent de la maison Rebut et Sarraute, et M. Gellé, agent de la maison Lastelle, ont été tués par les fahavalos, doublés des Hovas.

Deux têtes de Français à ajouter à toutes celles qui ornent les pieux devant les cases malgaches.

Et la valise n'arrivait toujours pas.

Première réquisition faite par le résident afin d'obliger le paquebot à attendre par delà les heures réglementaires.

Entre temps la colonie française de Tamatave se réunit à la résidence pour haranguer M. Larrouy et le charger de porter ses doléances auprès du gouvernement métropolitain.

La colonie française? autant dire la colonie européenne, car tous à Tamatave, ou à peu près tous, s'abritent sous notre drapeau.

Et la valise n'arrivait toujours pas.

Les donneurs de nouvelles affirmaient qu'on l'avait enlevée par ordre du ministre hova.

Une escouade de 15 hommes, sous les ordres d'un Français, est envoyée à la découverte.

Deuxième réquisition.

Digitized by Google

Pour utiliser leurs loisirs les passagers de l'*Ava* vont visiter la ville qui, de loin, leur apparaît charmante avec ses maisons blanches aux toits rouges, jetées au milieu des bouquets de verdure.

Sur la plage de sable clair où vient atterrir le canot, une foule de *bourjanes* (porteurs malgaches), drapés en des lambas aux vives couleurs, se précipitent pour offrir leurs services. Et lorsque la marée est montante, comme il n'y a pas de débarcadère, ce sont eux qui vous enlèvent pour vous transporter sur le terrain sec.

Tamatave est le chef-lieu maritime de l'île de Madagascar; c'est le principal marché de la côte orientale. Construite sur le sable, elle se divise en deux parties : la *ville blanche*, qui est très bien bâtie, à l'européenne, et où le voyageur rencontre des hôtels confortables. Il s'y trouve un résident français, le consul anglais, le consul allemand et aussi un gouverneur hova. La *ville malgache* est très originale, avec ses rues étroites et tortueuses et ses cases dont les toits se rejoignent, à la façon orientale, par-dessus la rue.

Toute la journée on pouvait voir les passagers de l'*Ava*, circulant en longues files, par les rues molles de la ville, sur des *fitacons* que les bourjanes portaient en chantant.

Le fitacon, appelé *filanzane* dans l'intérieur, est une sorte de palanquin particulier au pays. Il se compose d'une petite chaise, supportée par deux

Digitized by Google

brancards, et sur laquelle s'assied le voyageur, assez commodément; de chaque côté sont des appuis pour les bras; les pieds reposent sur une planchette. Quatre porteurs placent les extrémités des brancards sur leurs épaules; et les voilà dévalant, sans se soucier du poids, tantôt marchant, tantôt courant, toujours chantant.

« Trois jours, disait Colomb, et je vous donne un monde. »

Il en a fallu trois et demi pour que la valise arrivât!

La voici enfin. Que recèle-t-elle dans ses flancs? La paix, la guerre ou quelque nouvelle fumisterie des Hovas?

Ce qu'elle recèle?

Mais il nous semble que le résident général doit le savoir, lui qui, avant de quitter Tananarive, a signé les dépêches contenues dans la valise.

Et les gens simples de se dire : pourquoi ne les a-t-il pas portées avec lui, ses lettres?

Pourquoi?

Parce qu'il quittait Tananarive quelques heures avant l'heure réglementaire.

Ce qui prouve une fois de plus que la lettre tue.

Conséquence :

Trois jours et demi de retard, et une grosse, très grosse dépense au compte de la compagnie ou de l'État, sans parler des ennuis de toutes sortes pour les passagers.

Digitized by Google

Une compensation cependant : nous trouvons en M. Larrouy un patriote qui nous paraît prêt à soutenir à Madagascar la politique des Le Timbre, des amiral Pierre, la vraie politique française, celle qui doit désormais inspirer tous les actes du gouvernement.

Puisse-t-elle triompher enfin et assurer désormais la sécurité de nos nationaux !

II

SAINTE-MARIE

Ce qu'en dit M. Génin. — La situation de cette île. — Son importance. — Jadis et aujourd'hui. — Le sol. — Le climat. — L'îlot Madame. — Un acte de courage. — *Hic capita jacent.*

Je n'engagerai pas les « jeunes élèves » à apprendre l'histoire des colonies françaises dans les livres officiellement recommandés par nos ministres.

S'il faut en croire M. Génin — dans le manuel plein d'intentions excellentes qu'il a publié avec garantie du gouvernement, — l'île Sainte-Marie-de-Madagascar est un point insignifiant et dangereux, lieu d'élection des cyclones et des fièvres. Là quelques manguiers rabougris, fatigués de croître, minés sans doute aussi par les fièvres, démontrent avec une navrante éloquence et la

Digitized by Google

pauvreté du sol et l'insalubrité du climat. Aucune plante ne vient et les hommes meurent. Il serait sage d'évacuer au plus tôt cette île, que la France n'aurait jamais dû coloniser.

N'en déplaise à M. Génin, il faudrait au contraire ne plus laisser Sainte-Marie dans le honteux abandon où nous l'oublions depuis trop longtemps et lui rendre l'importance que comportent sa situation géographique et la fertilité de son sol.

C'est Sainte-Marie qui fut choisie en 1819 pour la base de notre colonisation à Madagascar ; c'est par elle que l'on commença la « reprise de possession ». Hélas! Sylvain Roux, l'apôtre et la victime d'une œuvre à laquelle il consacra sa vie, connut tous les déboires et endura toutes les souffrances pour avoir donné à son pays un port sur lequel l'Angleterre avait jeté son dévolu.

Située en face de cette baie d'Antongil, qui fut si longtemps le point d'atterrissement de nos flottes de guerre et le centre de notre commerce avec Madagascar, non loin de l'île Marosse, où Mahé de Labourdonnais constitua de toutes pièces sept navires, armés au moyen des volontaires de l'île de France et de l'île Bourbon — Sainte-Marie fut longtemps la suzeraine reconnue et proclamée d'un grand nombre de tribus dévouées à la France. Encore aujourd'hui, malgré le système adopté depuis le traité de 1885, nos relations se continuent avec les indigènes de Tintingue, Foulpointe,

Digitized by Google

la Pointe-Larée, qui, le jour où nous le voudrons et grâce à notre établissement à Sainte-Marie, nous aideront à réoccuper cette partie de Madagascar, qui jadis fut nôtre.

Quant au sol, les grandes plantations de girofliers existant à Sainte-Marie démontrent qu'on peut mettre en terre autre chose que les « patates » dont parle M. Génin.

Certes, il y a là-bas des fièvres, comme partout, mais on s'y fait aussi, pourvu que les précautions élémentaires soient prises. Je sais tels de nos compatriotes, établis à Amboudifoto ou à Tomani depuis trente ans, qui n'abandonneraient pas volontiers ce Chanaan de leurs premiers rêves.

Un bouquet d'arbres au milieu de la mer : ainsi l'île Sainte-Marie se révèle à celui qui l'aperçoit du bateau. Et cette impression reste entière, accrue et fortifiée encore lorsqu'on approche, lorsqu'on débarque.

Un bras de mer sépare l'île en deux parts non reliées entre elles, car le pont métallique étudié et annoncé depuis si longtemps reste toujours à l'état de projet.

C'est l'îlot Madame qui est le siège de la résidence, d'un bel hôtel, du phare et de chantiers de construction. Il est situé tout au fond de la baie superbe de Port-Louis. Des allées de vieux manguiers énormes le traversent dans tous les sens,

Digitized by Google

procurant la fraîcheur aux habitants de l'îlot durant les heures torrides.

Je ne ferai pas la description de Sainte-Marie. Mais, sans partager l'enthousiasme de Flacourt, qui la considérait comme un vrai paradis, on peut penser que les exagérations pessimistes des auteurs officiels ne sont pas pour encourager les coloniaux et les colons.

Sur l'îlot Madame s'élève un monument historique.

En 1845, une expédition franco-anglaise, après avoir débarqué hâtivement à Tamatave, était mise en échec. On fit retraite, abandonnant les morts et les blessés.

Leurs têtes, plantées au bout de pieux, ornèrent pendant dix ans la place de Tamatave. Un jour un Bourbonnais[1] alla les prendre et il se trouva que cet acte de courage fut en même temps une action très simple, qu'on s'étonne d'avoir vue si longtemps différée.

Ces tristes restes ont été transportés à Sainte-Marie, lors de l'expédition de 1883.

Sur le roc, en haut de la colline, est le mausolée, modeste et impressionnant : un piédestal de deux mètres de hauteur environ, tout blanc, surmonté d'une croix en fer. On y lit :

HIC CAPITA JACENT !

1. Charles Jeannette.

Digitized by Google

III

NOSSI-BÉ

Nossi-Bé il y a dix ans. — Situation géographique. — Nossi-Comba. — Sépultures malgaches. — Une centralisation fâcheuse. — Le triomphe de la logique administrative. — L'expédition 1883-84. — Pennequin et sa compagnie « maquoua ». — Compagnies sakalaves. — Leurs casernes à Nossi-Bé et à Diégo-Suarez. — Le dernier descendant de Jean Bart. — Surcouf.

On a connu il y a dix ans Nossi-Bé prospère et florissante. En relations de commerce et d'échange avec la Réunion, Madagascar, Zanzibar, Bombay, elle était un entrepôt important et justifiait l'acquisition qu'en avait faite la France vers 1840.

Nossi-Bé se trouve située à l'entrée de l'immense baie de Pssandava et forme avec elle un port magnifique, accessible de jour et de nuit aux bâtiments du plus fort tonnage. Elle est le centre d'un groupe d'îles qui nous appartiennent et dont quelques-unes sont habitées.

Sur l'îlot de Nossi-Comba, qui n'est séparé de Nossi-Bé que par un étroit chenal, est la sépulture des familles royales de la côte ouest de la Grande-Terre.

Encore aujourd'hui il n'est pas rare de voir un convoi de barques quitter le continent malgache pour transporter à Nossi-Comba les restes de quel-

Digitized by Google

que haut personnage (s'il est permis de parler ainsi) antankare ou sakalave. L'administrateur de Nossi-Bé ne refuse jamais cette autorisation et consent à interdire aux étrangers l'accès du cimetière, que les Malgaches désirent conserver inviolé.

Il y aurait de curieuses recherches à faire là.

On a pris à tâche d'enlever à Nossi-Bé une partie de son importance : autrefois elle possédait une administration autonome, avec conseil privé, organisation municipale, maire, tribunal de première instance, etc. Aujourd'hui tout cela n'existe plus. C'est Diégo-Suarez qui administre Nossi-Bé, où un administrateur réside et ne gouverne pas.

O triomphe de la logique!

Par le courrier qui quitte Marseille le 12, des instructions concernant Nossi-Bé sont adressées : le paquebot s'arrête bien à Nossi-Bé, mais non les instructions, qui doivent continuer leur voyage jusqu'à Diégo-Suarez. L'administrateur n'en aura connaissance que par le retour du courrier, alors il devra attendre encore un mois pour faire passer sa réponse au gouverneur de Diégo-Suarez, lequel la transmettra au ministère par le paquebot suivant.

Ci..... trois ou quatre mois pour un échange de dépêches qui aurait pu avoir lieu en moins de vingt-cinq jours.

Il est banal de rappeler l'histoire du ministre qui voulait que le même boulanger fît du pain à

Digitized by Google

Mayotte le matin et à Nossi-Bé le soir. Mais l'on peut croire que ce géographe émérite a été distancé par celui qui conçut la pensée de simplifier les rouages administratifs en rattachant Nossi-Bé à Diégo-Suarez.

Tout concourt à ruiner Nossi-Bé. Les belles exploitations de cannes, si prospères il y a quelques années, sont en plein abandon. Des usines à sucre, établies à grands frais, se vendent pour rien, se donnent. C'est que nos nationaux ne sont pas protégés contre l'indigne exploitation dont ils sont l'objet de la part des travailleurs indigènes, qui se sauvent sur la Grande Terre dès qu'ils ont reçu une avance de quelque importance.

Elles sont si belles cependant et si riches, ces terres de Nossi-Bé. Tout y vient par enchantement. Le sol est fertile à ce point que l'on y fait facilement de cinq à dix coupes de cannes. Pas de culture méthodique, pas d'engrais, la nature supplée à tout.

Et c'est ce beau domaine que la France laisse dans un abandon honteux.

Nossi-Bé rappelle l'un des plus brillants faits d'armes de l'expédition de 1883-84. C'est tout au fond de la baie que le capitaine Pennequin — aujourd'hui lieutenant-colonel — soutint avec tant d'intrépidité le choc des Hovas.

Pennequin, à la tête de la compagnie « maqoua », composée entièrement d'indigènes aguerris en

Digitized by Google

quelques jours, avait aidé le corps d'occupation à chasser les Hovas du pays des Antankares, nos alliés. Mais, à un certain moment, l'on avait dû revenir en arrière, parce que le pays où l'on s'aventurait n'était pas suffisamment connu. C'est alors que Pennequin, avec sa petite troupe, fut chargé de protéger la retraite de nos fantassins et de nos marins.

Les tirailleurs tinrent tête à plus de 2 000 Hovas, cantonnés sur les hauteurs, leur infligèrent de grandes pertes et ne se retirèrent qu'après avoir mené à bonne fin leur mission de salut.

C'était là une véritable victoire. On ne devait pas la pardonner à Pennequin. Le mot d'ordre à cette époque n'était-il pas : épargner les Hovas et faire triompher la politique anglaise?

La compagnie « maqoua » formée par Pennequin servit de type à l'organisation des compagnie de Sakalaves. Une récente décision a augmenté le nombre de ces compagnies.

On peut les visiter dans leurs casernements à Nossi-Bé et à Diégo-Suarez. Ce sont des hommes solides, bien bâtis, qui attendent avec impatience que l'heure sonne de leur revanche, à eux.

Aux approches de Nossi-Bé nous nous passions un récent numéro du journal *la France*, qui rappelait que le dernier descendant de Jean Bart, lieutenant de vaisseau, avait été inhumé à Hell-Ville, chef-lieu de Nossi-Bé, en 1846. La tombe

Digitized by Google

de cet officier, disait le journal, était en ruines. Les passagers de l'*Ava* ouvrirent immédiatement une souscription et je pus remettre en leur nom à M. François, le sympathique administrateur de Nossi-Bé, une somme assez ronde, pour la réfection du tombeau de Pierre Bart.

Ces noms historiques se retrouvent à chaque instant dans nos possessions de la mer des Indes; le capitaine de frégate qui, auprès du commandant Bienaimé, nous faisait les honneurs du *Primauguet*, porte un nom de bon augure et qui sonne comme un appel de clairon : Surcouf.

IV

MAYOTTE

Les quarantaines. — Joli système. — M. Le Myre de Vilers. — M. Ranchot. — L'escale nécessaire. — Notre manière de coloniser. — Une suggestion. — Fonctionnaire invraisemblable. — Chez le gouverneur. — L'ultimatum.

Il s'agit de savoir si nous serons mis en quarantaine; grosse question, car depuis quelque temps le système s'est introduit ici d'isoler le pays, parce que des cas de variole avaient été observés sur une partie de la population à la Réunion.

Si le paquebot arrivait directement de la Réunion, sans escales, il aurait libre pratique, le temps

Digitized by Google

écoulé depuis le départ pouvant largement représenter la période de quarantaine d'observation.

Mais comme il a touché Tamatave, Diégo-Suarez, Nossi-Bé, c'est contre ces divers points, ou à proprement parler contre Nossi-Bé, qu'il faut se mettre en garde.

Il y a là un petit système sanitaire très intelligemment compris sans doute, et supérieurement appliqué, mais qui ne doit pas faire la richesse de Mayotte.

En ces matières, l'île Maurice nous rend encore des points. C'est elle qui, après avoir introduit l'influenza à la Réunion, et alors que cette vraie peste battait son plein à Port-Louis, mettait néanmoins en quarantaine les navires venant de la Réunion parce que l'influenza y existait.

Pour cette fois, nos appréhensions ne devaient pas se réaliser, fort heureusement, et l'*Ava* allait pouvoir communiquer.

Un vapeur entre en même temps que nous dans la rade de Mayotte et vient, comme nous, mouiller en face de l'îlot de Dzaoudzi : c'est l'*Amazone*, des Messageries maritimes, avec le courrier de France.

Comme nous, l'*Amazone* arrive avec un certain retard. A bord se trouve M. Le Myre de Vilers, qui se rend à Tananarive, porteur de l'ultimatum. Cette coïncidence permettait à M. Larrouy, le résident général rentrant, et à M. Le Myre de Vilers

Digitized by Google

d'échanger leurs impressions. Je me borne à souhaiter le bonjour à ce dernier, qui s'est avancé avec M. Larrouy jusqu'à l'arrière du bateau au moment où je passe, avec ma famille, dans l'embarcation que nous a envoyée M. Lacascade, le très aimable gouverneur de Mayotte.

M. Ranchot est aussi à bord de l'*Amazone* et sa présence ne contribue pas médiocrement à nous donner l'espoir d'une situation très nette. On se loue beaucoup à Tamatave de l'énergie de ce résident, qui a su trouver le moyen de parler aux Hovas comme il convient.

On cite de lui des traits de fermeté — et c'est une expression atténuée — de nature à faire frissonner d'horreur l'ombre de l'amiral Miot, qui, à Farafate, fut vainqueur par contumace.

Quand j'écris *ombre*, je n'entends pas dire que le signataire du traité du 17 décembre 1885 soit tout à fait passé de vie à trépas.

Il n'est jamais question de Mayotte sans que l'on cite l'opinion de M. Botet, qui déclare qu'aucune colonie n'est mieux placée pour devenir en quelques années le centre d'un commerce considérable, à cause de sa situation au milieu du canal de Mozambique, à mi-distance de Madagascar et du littoral africain et formant l'escale nécessaire de tous les caboteurs.

A Mayotte, comme à Nossi-Bé, à Sainte-Marie, un peu partout chez nous, une sorte de découra-

Digitized by Google

gement se lit sur la physionomie des colons. Depuis cinquante ans qu'elle est à nous, cette île a déjà connu son apogée et sa décadence. Plusieurs de nos compatriotes y ont apporté leur fortune, leur intelligence, leur jeunesse. Aujourd'hui ils sont usés et ruinés, la désespérance est en eux.

C'est en vain qu'ils tournent les yeux vers la mère patrie, à eux si chère : elle ne fait rien pour eux. Les colons c'est l'ennemi.

Faut-il accuser les administrateurs? Ils ne sont ni meilleurs, ni pires. En ce qui concerne le gouverneur de Mayotte, il faut reconnaître qu'il est plutôt bienveillant et désire donner satisfaction à la population. De M. Lacascade personnellement, il n'y a que du bien à dire; mais c'est le système qui est déplorable.

On ne fait rien pour faciliter l'agriculture, qui ne trouve pas chez les indigènes le concours des bras nécessaires; les impôts sont considérables, bien trop lourds pour l'industrie et le commerce ; on éloigne les capitaux et les bonnes volontés par un ensemble de mesures politiques et administratives qui tuent la colonisation.

Il y a tout à refaire dans nos possessions de la mer des Indes et ce ne sont pas les rapports officiels qui indiqueront le remède au mal. J'ai eu souvent la pensée que, de ce côté-là aussi, le Parlement devrait diriger ses enquêtes. Le jour où une commission de la Chambre sera nommée pour

Digitized by Google

se transporter sur les lieux, entendre les doléances de nos nationaux, sonder la plaie, peut-être arrivera-t-on à une solution pratique. On déplace les députés pour compléter sur les lieux un dossier d'élection et on ne le ferait pas pour assurer la prospérité de notre immense empire d'outre-mer!

Les gens sensés et sages hausseront les épaules devant cette suggestion : qu'ils proposent autre chose alors, mais que du moins nos compatriotes sachent qu'ils ne sont pas décidément condamnés.

Que dire de l'histoire de cet invraisemblable fonctionnaire qui, occupant par intérim et par hasard les fonctions de procureur de la République, fait *passer à tabac* un citoyen honorable qui s'est permis dans la rue de le regarder de travers? Les Français de Mayotte ont dû recourir au gouverneur pour obtenir la mise en liberté de leur compatriote; ils ont adressé à leur délégué un mémoire très complet de cette affaire, destiné à un certain bruit dans le Landerneau colonial.

Revenons à des idées plus riantes.

Le gouverneur avait ouvert tout grand son hôtel à ceux des passagers de l'*Ava* désireux de rester un moment à terre. Sa charmante famille en faisait les honneurs avec beaucoup d'aménité et de grâce. Bientôt même le piano et les chants....

Cependant une chaleur torride emplissait la salle de ses ondulations suffocantes. Éventails et casques — j'allais écrire claques — s'agitaient ner-

Digitized by Google

veusement dans l'air alourdi et pesant, se heurtant dans la fraternité de communes préoccupation : l'asphyxie à conjurer. M. Lacascade invite ses hôtes à se promener sous les larges vérandas de l'hôtel. Un peu de brise et la glace à profusion dans les coupes de champagne donnent un moment l'illusion du froid.

On rentre à bord où les nouvelles circulent. Chacun se prétend au courant du but de la mission Le Myre de Vilers; mon voisin donne même le texte de l'ultimatum : deux mille hommes à Tananarive en garnison, sinon l'expédition immédiate.

M. Larrouy, à qui j'en parle, est beaucoup moins avancé que mon voisin.

Ces diplomates!

Digitized by Google

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE [1]

CHAPITRE I

L'INTERPELLATION DU 22 JANVIER

1° A la Chambre : Discussion sur la politique générale du gouvernement à Madagascar. — 2° Dans la presse : Flamberge au vent. — Trop hautes conceptions. — Un kabar.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Louis Brunet sur la politique générale du gouvernement à Madagascar.

M. Louis Brunet. — Messieurs, la malle de Madagascar était attendue hier. J'espérais que

1. Dans cette partie du volume, l'auteur a entendu réunir, en vue de l'histoire de la campagne qui va être entreprise, les documents relatifs à la discussion à laquelle il s'est livré dans la presse et à la Chambre des députés durant l'année 1894. Le gouvernement a rappelé en effet, à l'appui de sa demande de crédits pour l'expédition, que c'est l'ordre du jour pris le 22 janvier 1894 qui lui avait fait l'obligation d'agir à Madagascar, même avant que les crédits eussent été votés.

Digitized by Google

les nouvelles apportées par le courrier me dispenseraient de poursuivre devant vous la discussion de l'interpellation que j'avais eu l'honneur de déposer; mais vous avez pu voir par tout ce qui a été publié dans les journaux d'hier et de ce matin, que rien n'est changé à Madagascar, que tout s'y aggrave. Dès lors, messieurs, plus que jamais s'impose la nécessité, pour la sauvegarde de nos droits dans cette île, pour l'intérêt de nos nationaux et pour la dignité de la France, d'une discussion publique à la tribune, au sujet des faits dont Madagascar est le théâtre.

J'avais aussi espéré qu'un autre que moi, ayant une autorité considérable dans cette assemblée et une compétence spéciale sur les questions coloniales et sur celle de Madagascar en particulier, serait venu appuyer les considérations que j'ai l'intention de faire valoir devant vous. Vous savez quelles circonstances éloignent l'honorable M. de Mahy, pour quelque temps encore, de nos séances.

Au début même de cette discussion, avant d'examiner les questions qui doivent vous être soumises, je désire, messieurs, écarter quelques préventions qui se sont fait jour, sinon dans cette Chambre où vous êtes tous au courant des questions coloniales, du moins dans l'opinion, préventions qui ont eu leur écho dans la presse.

Quand on parle de Madagascar, immédiate-

Digitized by Google

ment surgit le fantôme des complications diplomatiques.

N'est-il pas vrai qu'un certain nombre d'esprits facilement impressionnables se figurent que l'Angleterre est là, nous surveillant, prête à intervenir si nous faisons respecter nos droits? N'entendez-vous pas des personnages presque officiels vous dire, quand il s'agit de faire ce qui est votre droit et votre strict devoir à Madagascar : « Mais l'Angleterre? »

Il faut en finir avec cette légende et ces craintes puériles. (*Très bien!*)

L'Angleterre, en tant que gouvernement, est correcte vis-à-vis de nous à Madagascar. Elle est, officiellement du moins, respectueuse observatrice des traités de 1885 et 1890. Et, chaque fois que les représentants de l'Angleterre à Madagascar ont à intervenir vis-à-vis du gouvernement hova, ils se servent toujours de l'entremise du ministre de France.

Dernièrement encore — ceci se passait à Diégo-Suarez, — le gouverneur d'une province voisine, celle d'Ambouimarine, sachant qu'un commodore anglais se trouvait dans la rade de Diégo-Suarez, voulut lui offrir ses très humbles salutations, ce qu'il s'était dispensé de faire vis-à-vis de deux généraux français qui, les années précédentes, avaient passé à Diégo-Suarez pour des inspections. Lorsqu'il annonça sa visite au commodore Ken-

Digitized by Google

nedy, ce dernier lui répondit : « Faites-vous présenter par le gouverneur de Diégo-Suarez ». Et c'est ce qui eut lieu. Notre gouvernement fut tellement surpris... — mon honorable ami M. Delcassé, ancien sous-secrétaire d'État aux colonies, proteste en souriant; je retire le mot « surpris » pour le remplacer par « satisfait ». — Le gouvernement français fut tellement satisfait de cet incident qu'il adressa des compliments officiels au gouverneur de Diégo-Suarez, M. Froger.

Le protectorat de la France à Madagascar a été reconnu et proclamé par l'Angleterre dans le traité du 5 août 1890, où on lit notamment : « Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît le protectorat de la France sur l'île de Madagascar, avec ses conséquences... ».

Je suppose, messieurs, qu'il est inutile de vous rappeler les autres clauses de ce traité. Le gouvernement anglais déclare formellement reconnaître le protectorat de la France sur Madagascar. Dès lors, cette question de complication diplomatique doit être écartée. Il est inutile aussi, messieurs, de faire justice d'une autre légende qui représente le gouvernement hova comme disposant de forces militaires considérables, pouvant tenir en échec des troupes européennes. C'est ici que ces bruits-là naissent et sont soigneusement entretenus par ceux qui ne veulent pas de l'expansion de la France à Madagascar. Vous êtes bien fixés à cet égard.

Digitized by Google

On dit encore — et ceci a été énoncé quelquefois dans la presse, peut-être même dans nos couloirs — que ceux qui, comme moi, parlent de Madagascar, n'ont qu'un but : déterminer le gouvernement à faire une expédition. Il ne m'appartient pas — je n'ai pas pour cela la compétence nécessaire — d'indiquer au gouvernement ce qu'il a à faire pour maintenir notre situation à Madagascar. Je crois, j'ai la confiance — et je sens que tels sont la pensée et le vœu de la Chambre — qu'il saura nous défendre; et je vous prie d'écarter absolument la pensée que quelques-uns de vos collègues, soit parce qu'ils sont coloniaux, soit parce qu'ils peuvent avoir d'anciennes et longues relations avec Madagascar, entendent se substituer au gouvernement dans la conception que celui-ci doit avoir des devoirs qui s'imposent à lui en tant que gouvernement.

La vérité, messieurs, c'est que tous vous sentez bien qu'il n'est que temps d'agir, que les choses ne peuvent pas continuer ainsi, que tout cela est lamentable; la vérité est que tous, comme moi, vous êtes profondément affligés par la situation qui est faite à nos nationaux; c'est que, à l'arrivée de chaque courrier — chez moi c'est une pensée de presque tous les instants, — vous êtes hantés par cette impression que nous avons là-bas des compatriotes qui souffrent, qui sont victimes et qui ne sont pas protégés. Il est donc indispensable

Digitized by Google

que le gouvernement sache une fois pour toutes quelle est la volonté de la Chambre à l'égard de Madagascar. (*Très bien! Très bien!*)

Vous me permettrez, messieurs, d'examiner avec vous très brièvement le traité de 1885, celui qui a constitué notre protectorat sur la Grande Terre.

Je n'ai pas à refaire l'historique de tout notre passé à Madagascar. A maintes reprises, des orateurs, qui ont une grande compétence en ces questions coloniales — j'en aperçois plusieurs devant moi et je rappellerai encore celui dont l'absence est regrettée de tous ici (*Très bien!*), — ces orateurs vous ont fait l'histoire d'une terre si longtemps française, et qui, depuis 1885, en vertu du traité signé par MM. Miot et Patrimonio, n'est plus qu'un pays de protectorat. Combien de fois, avant 1885, les Chambres françaises avaient-elles déclaré que Madagascar était nôtre! Combien de fois avez-vous manifesté l'intention de maintenir nos droits! Et il a fallu, après une campagne victorieuse, et comme sanction de cette campagne, qu'un traité intervînt, en vertu duquel le roitelet d'une province barbare, le roi des Hovas — que jusque-là la France avait toujours refusé de reconnaître — fût déclaré souverain absolu de Madagascar! Le rêve caressé depuis 1815 par Farquhar comme le vrai moyen de mettre obstacle à notre expansion était réalisé par des diplomates français!

Digitized by Google

Messieurs, jetez les yeux sur la carte de la grande île : d'un côté ce sont les Sakalaves, de l'autre les Betsimisaracks, divisés en une infinité de tribus ; et, au sommet, au point culminant, c'est Tananarive, avec les Hovas, tribu d'origine étrangère, peu considérable, qui, grâce à nous et par nous, détient la souveraineté de Madagascar, exerçant des droits de suzeraineté sur les tribus autochtones, au mépris de la longue occupation du sol par celles-ci, et au préjudice des Français qui y sont établis depuis trois cents ans.

Voilà à quel résultat nous sommes arrivés. Examinons cependant ce traité de 1885.

Le ministre de France doit être le ministre des relations extérieures du gouvernement hova. Vous savez comment cette clause du traité est respectée et je n'ai pas besoin de vous rappeler l'histoire des exequatur. Vous savez comment, à maintes reprises, alors que les gouvernements anglais, allemand et américain demandaient au ministre de France, à la France, la délivrance de l'exequatur, le vieux ministre hova intervenait pour dire : « Ce n'est pas à la France que vous devez vous adresser ; c'est à moi ».

Comment le traité de 1885 est-il respecté ? Je me borne à citer un seul fait.

Après un cyclone qui a dévasté une partie de l'île de Madagascar, la population mauricienne, restée Française de cœur, comme vous le savez, malgré

Digitized by Google

son loyalisme envers la reine d'Angleterre (*Très bien! Très bien !*), s'empressa de faire une grande souscription. Les fonds furent envoyés au ministre de France pour être remis au gouvernement hova et distribués aux malheureuses victimes de ce cataclysme. Nous eûmes alors cette honte de voir le ministre hova écrire au gouverneur de Maurice — et si la presse française a fait le silence sur cette lettre, on a pu la lire dans l'*Indépendance belge* : « Dorénavant, c'est à moi que vous voudrez bien vous adresser, et non pas au représentant du gouvernement de la France : je n'ai besoin de l'intermédiaire de personne ».

M. Charles Roux. — Les Français qui veulent avoir quelquefois raison des Anglais sont obligés de se faire naturaliser citoyens anglais.

M. Louis Brunet. — C'est malheureusement vrai dans quelques colonies; cela ne l'est pas pour Madagascar, parce que la situation y est telle, qu'à l'heure présente Anglais et Allemands sont souvent obligés de recourir au protectorat de la France pour obtenir justice.

L'article 6 stipule : « Les citoyens français pourront résider, circuler et faire le commerce librement dans toute l'étendue des États de la reine.... Nul ne pourra pénétrer dans les propriétés, établissements et maisons occupés par les Français ou par les personnes au service des Français que sur leur consentement et avec l'agré-

Digitized by Google

ment du résident.... » Vous verrez tout à l'heure comment cette clause est exécutée : non seulement on pénètre dans les propriétés, mais on les pille et on les incendie.

On lit dans l'article 14 : « Le gouvernement de la République, afin de seconder la marche du gouvernement et du peuple malgache dans la voie de la civilisation et du progrès, s'engage à mettre à la disposition de la reine les instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'atelier qui lui seront demandés. » C'est cependant à une autre nation que les Hovas s'adressent pour avoir les instructeurs qui leur enseignent d'une singulière façon à marcher dans la voie de la civilisation. (*Rumeurs.*)

J'ai voulu jeter un rapide coup d'œil sur ce traité de 1885. Je me refuse à qualifier cet instrument diplomatique; l'expression qui vient sur mes lèvres, sans dépasser ma pensée, ne serait pas de mise ici. Mais j'ai le droit de répéter qu'il a été signé à la suite d'une expédition victorieuse, entreprise par la France, et qu'il a eu pour conséquence de nous faire faire un brusque saut en arrière de plus d'un siècle.

M. le comte de Lanjuinais. — C'est vrai!

M. Louis Brunet. — Aujourd'hui, on veut que nous soyons sous le régime d'un certain protectorat; on veut que le traité de 1885 soit la loi de nos relations avec la reine des Hovas, ou mieux avec son premier ministre.

Digitized by Google

Soit; mais ce traité ne peut aller à l'encontre du droit des gens, et il n'y a pas de traité au monde qui puisse stipuler que, lorsque plusieurs de nos nationaux sont massacrés dans un pays quelconque, fût-ce sur une terre de protectorat, dans un pays couvert par un traité de protectorat, il faille courber la tête et garder le silence.

Je ne saurais faire grief au gouvernement qui est sur ces bancs des faits qui se passent à Madagascar; je ne m'adresserai pas davantage au Ministère qui l'a précédé. Il s'agit ici d'une série de faits qui sont la conséquence logique des événements, la suite inévitable de la politique générale suivie à Madagascar depuis 1885.

Mais je suppose qu'on doit comprendre qu'il est temps d'agir; je pense que le gouvernement doit être fatigué — c'est « indigné » que je devrais dire, car c'est le sentiment qui s'empare de moi chaque fois que cette question est soulevée — de recevoir, par chaque courrier, des nouvelles désastreuses qui montrent que non seulement les biens et la vie de nos nationaux, mais aussi les biens et la vie des étrangers que nous avons le devoir de défendre — car c'est à nous qu'on s'adressait, comme on l'a fait en 1885, si des étrangers étaient encore victimes de sévices de la part des Hovas — que les biens et la vie de nos nationaux et des étrangers sont compromis, que

Digitized by Google

l'incendie ravage leurs possessions et que beaucoup ont succombé.

Des hordes de bandits, avec la protection ostensible des Hovas, ayant parmi eux des Hovas, parcourent le pays; tout est mis à feu et à sang, et lorsqu'on s'adresse à celui qu'on appelle le premier ministre, on ne peut obtenir justice. Il n'y a plus de sûreté pour personne; c'est le drapeau français lui-même qui est insulté journellement.

Telles sont les nouvelles qui nous arrivent. J'ai là tout un dossier sur cette affaire; bien que je connaisse le patriotisme de la Chambre, je ne veux pas abuser de sa patience et faire défiler sous ses yeux la longue série de pièces qui relatent les faits qui, depuis plusieurs années, s'accomplissent à Madagascar. Vous connaissez le martyrologe de nos frères assassinés. La liste des victimes est longue, trop longue assurément, et de nature à impressionner même les esprits les plus optimistes.

Voyez, depuis quelques mois seulement : c'est un envoyé du Ministère de l'instruction publique, Muller, qui est assassiné par les Fahavalos, disait-on, par les Hovas, ou du moins avec leur concours, dit aujourd'hui un témoin oculaire. Je veux bien croire la première version : mais qu'a-t-on fait pour obtenir justice? On s'est adressé au premier ministre. Alors qu'a fait le premier ministre?

Digitized by Google

Rien. Son gouverneur, son sous-ministre, était complice, et peut-être le premier ministre lui-même!

Est-ce que le gouvernement n'avait pas, en présence de cette fin de non-recevoir, un devoir strict à remplir?

Je désire traiter cette question sans passion. Je néglige volontairement certains articles de journaux émanés de la presse de Madagascar, qui sont un légitime appel aux armes. « Sonnons la charge », dit l'un d'eux. Et un autre : « Nous sommes pillés, assassinés! »

Mon intention, je vous l'ai dit — et je crois que cela impressionnera davantage l'opinion, — est de traiter devant vous la question de Madagascar comme une question d'affaires. Ecartons donc les témoins qui paraissent directement intéressés.

Mais de grâce écoutez ceci : « Encore un cadavre. — Comme on le verra plus loin à la lecture de l'extrait du *Progrès de l'Imérina*, un Français vient encore d'être tué dans le Nord. Cette fois c'est un simple colon, un ouvrier, venu à Madagascar, sur la foi des traités, pour gagner honorablement sa modeste existence. »

Oui, sur la foi des traités, car c'est le Parlement et le gouvernement qui ont encouragé nos compatriotes à émigrer à Madagascar. Vous vous souvenez en effet que vous avez voté 100 000 francs l'année dernière pour favoriser cette émigration. (*Très bien! Très bien!*)

Digitized by Google

Si je ne craignais d'abuser de l'attention bienveillante que vous voulez bien m'accorder, je vous dirais, messieurs, que c'est dans une colonisation sage et libre, sans trop de fonctionnaires, qu'est peut-être en partie la solution du grand problème social qui est à l'ordre du jour de cette Assemblée. (*Marques d'approbation.*) Mais il est tard et vous m'écoutez depuis longtemps déjà. Nous parlerons un autre jour de ce sol fécond et généreux qui rend au centuple ce que lui confie la main du travailleur. (*Très bien! Très bien!*)

Vous votez des crédits pour envoyer nos nationaux à Madagascar; ils y sont assassinés, et le gouvernement n'agit pas! Voilà ce qu'il faut retenir.

Lisons encore :

« 16 *novembre* 1893. Nouvelles du Bouëni. — D'après les nouvelles qui nous parviennent de la province du Bouëni et dont on lira plus loin les détails, les Fahavalos continuent leurs meurtres, leurs incendies, leurs pillages et déprédations, sans que, jusqu'à ce jour, les gouverneurs locaux aient pris aucune mesure pour les arrêter. Que ce soit négligence, impuissance ou complicité, les résultats n'en sont pas moins désastreux. Nous avons à enregistrer le pillage d'un poste de l'exploitation Suberbie et le meurtre d'un Français. »

Messieurs, j'ai là encore les appréciations de la presse tout entière, depuis *le Figaro* jusqu'à *l'In-*

Digitized by Google

transigeant, depuis *l'Autorité* jusqu'à *la Lanterne*; voici les articles d'un journal dont le conservatisme n'est pas douteux, *le Temps*; ceux d'un journal absolument colonial, très bien renseigné, qui n'est pas l'ennemi des sous-secrétaires d'État, *la Politique coloniale*.

Si vous me permettez de faire encore quelques citations, je les emprunterai à ce dernier journal, qui, ainsi que je vous l'ai dit, est en relations constantes avec nos colonies :

« 28 *décembre*. — Encore un crime à Madagascar! Le 21 octobre dernier, à quatre heures du matin, une bande de deux à trois cents Fahavalos est venue attaquer, sur la route de Majunga, la station aurifère de Mandratry, concédée à M. Suberbie. Le chef du poste, M. Guilhaumès, qui avait déjà été, il y a deux mois, l'objet d'une attaque de même nature, a opposé une résistance digne de tout éloge; bien qu'il n'eût pour le seconder que quelques Français et une cinquantaine d'indigènes, dont quatre seulement étaient armés de winchesters, il n'a pas craint d'engager la lutte. L'attaque comme la défense n'ont pas duré moins de trois heures. Le poste n'était protégé que par des palissades sans importance; la valeur personnelle des assiégés a dû suppléer au reste. »

Oui, cette fois, la valeur personnelle des assiégés a suppléé au reste; mais, le mois suivant, plusieurs d'entre eux étaient assassinés! (*Sensation.*)

Digitized by Google

N'ai-je pas le droit de dire au gouvernement : « Qu'avez-vous fait pour les venger, pour obtenir les réparations qui nous sont dues? Qu'avez-vous fait quand le drapeau était engagé? »

J'ai la douleur de répondre moi-même à cette question : On n'a rien fait! Du moins, a-t-on tenté quelque chose? A-t-on envoyé, sinon un ultimatum, du moins des demandes d'explication? Oui, on a dû adresser des demandes d'explication, mais quand arrive la réponse, ou négative ou aléatoire, que faisons-nous? J'ai le droit de le demander au gouvernement, et j'ai encore la douleur de répondre pour lui : Nous ne faisons rien!

Ainsi que je vous le disais au début de cette discussion, j'avais pensé ne pas maintenir cette interpellation, voulant laisser au gouvernement plus de latitude encore que je ne vais lui en laisser tout à l'heure; car, encore une fois, je ne viens pas faire le procès du Ministère : j'entends seulement m'expliquer devant vous et avec le gouvernement au sujet de ce qui se passe et démontrer la nécessité d'une intervention énergique. Les nouvelles reçues hier m'ont obligé de donner suite à l'interpellation annoncée. Ces nouvelles, vous les connaissez peut-être. Les voici :

« Ils ont pillé (toujours les brigands enrégimentés sous l'œil bienveillant du gouvernement hova), ils ont pillé les fermes de Bemarivo et d'Ambodimanoro et circulent par centaines autour de

Digitized by Google

Bevony, d'Apapamena et de Marovoalabo. Depuis un mois, les habitants de ces deux derniers villages sont obligés d'aller bivouaquer dans la forêt.

« Les brigands ayant dérobé 250 bœufs à Soavinandriana, dix-huit hommes de cette localité se mirent à leur poursuite. Ces indigènes aperçurent leurs bœufs près de Bevony; mais grande fut leur surprise en constatant que les détenteurs du bétail volé n'étaient autres que le commandant et les soldats de ce dernier village. On peut juger de la discussion. La conclusion fut que les dix-huit habitants de Soavinandriana disparurent. Le commandant de Soavinandriana, inquiet de ne pas voir reparaître les premiers émissaires, envoya de nouveau six hommes. Ces malheureux furent arrêtés; trois sont aux fers; les autres ont pu s'échapper et raconter ce qu'ils ont vu.

« Le 23 novembre, à cinq heures du matin, les Fahavalos sont venus en grand nombre attaquer le village de Tsarasaotro, situé à environ 20 kilomètres de Suberbie-Ville, sur la route de Tananarive.

« Ces bandits ont fait une décharge générale sur les ouvriers de l'exploitation française, au moment où ceux-ci se rendaient sur les chantiers. On a compté quatre morts, dont trois femmes. Neuf personnes ont été grièvement blessées; deux d'entre elles n'ont pas tardé à succomber à leurs blessures. L'ennemi a emmené quatre prisonniers,

Digitized by Google

dont un homme et trois femmes. Le combat a duré une heure et demie; à la fin de l'action, les Fahavalos ont précipitamment emporté leurs blessés, craignant qu'ils ne fussent reconnus par les habitants de Tsarasaotro.

« On affirme que la bande dont il s'agit aurait été envoyée par le commandant Mariarano, Ramiandravola, 11e honneur, ami intime de Ramasombazaha. Les envoyés de Ramiandravola auraient, en passant dans le Manavava, pris des renforts à Komadio. Pendant le combat, les ouvriers de Tsarasaotro ont parfaitement reconnu, du côté des assaillants, des gens de Mariarano et de Komadio.

« Le 24 novembre, les Fahavalos ont jeté la panique dans le poste de Firingalava, situé près d'Ampasirihy. Tous les ouvriers, au nombre de trois à quatre cents, se sont enfuis, abandonnant leur chef M. Laporte, employé de M. Suberbie. M. Laporte a dû se réfugier au poste de Ranomandry, tandis que le village de Firingalava devenait la proie des flammes. »

Voilà ce qui se passe à Madagascar.

M. le comte de Lanjuinais. — C'est le brigandage officiel!

M. Louis Brunet. — Absolument! Ce sont les Hovas eux-mêmes qui organisent le pillage, et quand on s'adresse au premier ministre, celui-ci consigne sa porte. (*Mouvements divers.*) Actuellement, je dois le reconnaître, il nous fait la grande faveur,

Digitized by Google

depuis un mois environ, de bien vouloir recevoir le résident de France. Mais pendant six mois c'est vainement que, malgré le texte même du traité de protectorat, le résident français a demandé audience. Pendant qu'on recevait les représentants de l'Angleterre, de l'Allemagne, la porte était refusée au ministre de la France !

Les mêmes nouvelles se trouvent dans *le Petit Marseillais*, qui a les récits de première main, puisque c'est dans le port de Marseille que les paquebots des Messageries maritimes entrent; puisque c'est la première étape, sur le sol natal, de ceux qui viennent de Madagascar. Voici ce que dit, dans son numéro d'hier, ce journal, dont personne ne contestera la modération :

« Le lendemain du combat, les Fahavalos se livrèrent à une vaste orgie; les deux prisonniers français en profitèrent pour se soustraire à la surveillance de l'ennemi. Ils rentrèrent au poste sans vêtements, exténués de fatigue, après deux jours et une nuit de marche sans nourriture. La conduite, pendant l'action, du chef de poste, M. Guilhaumès, fut vraiment admirable; par son courage il a sauvé de la mort et de la captivité un grand nombre de ses ouvriers.

« M. Guilhaumès et ses deux compagnons français, aidés de quatre soldats indigènes munis seulement de dix cartouches, ont soutenu un siège de plus de quatre heures contre la bande des Fahavalos

Digitized by Google

armés de fusils Snyders. Les assiégés se trouvaient réfugiés dans un petit réduit entouré d'une palissade dont les trois côtés n'étaient même pas complètement achevés. Le feu était terrible, mais moins encore que la rage des Fahavalos, qui criaient aux soldats et à l'officier malgaches : « Retirez-« vous, mais livrez-nous les blancs! »

« Pendant ce temps, souligne *le Courrier de Madagascar*, une troupe que le gouverneur avait envoyée le 16 octobre se cachait dans un repli de terrain sans oser porter secours. Ce renfort aurait pu, vraisemblablement, délivrer les assiégés, mais il y a lieu de croire que des ordres avaient été donnés dans un autre sens....

« M. O. Ferrand, notre agent résidentiel à Mananzary, a été l'objet d'injures graves de la part des Hovas, qui ont badigeonné d'immondices la porte de sa résidence. Il est à remarquer que M. Ferrand est un des représentants français à Madagascar les plus consciencieux, toujours animé des meilleurs sentiments à l'égard des gens avec lesquels il était appelé à traiter. En conséquence, il est permis de se demander ce que signifient les injures dirigées contre notre représentant. Sont-elles une façon de la cour d'Emyrne de faire voir à la France qu'elle se moque d'elle ? Ce serait, en ce cas, un démenti que nous comprenons, aux partisans d'une politique pacifique à Madagascar.

« L'agitation, d'ailleurs, se constate partout, et,

Digitized by Google

dans les tribus du Sud, elle prend chaque jour des proportions plus grandes. A Matitanana, les Antaiony et les Mepamambako sont en guerre parce que les premiers ont poussé les serfs des seconds à la révolte contre leurs maîtres. A Manambondro, le roi des Antaimanambondro ravage le pays situé au sud de sa résidence. Les gouverneurs hovas sont impuissants à réprimer les désordres. »

En présence de ces faits, est-ce que le gouvernement n'a pas le devoir de sortir de son indifférence ?

Ce n'est pas tout, messieurs! Un ancien membre de cette Chambre, l'honorable M. Martineau, délégué d'une de nos possessions de Madagascar, est arrivé hier, et vous avez pu voir dans les journaux qui ont reçu la confidence de ses impressions ce qu'il pense de la situation du pays. Déjà, dès la malle précédente, au groupe colonial, on nous avait donné lecture des communications de M. Martineau, et certainement les révélations que nous faisait le délégué de Nossi-Bé au sujet de Madagascar avaient été de nature à impressionner profondément ceux de nos collègues qui, comme moi, font partie de ce groupe. Vous avez peut-être lu, dans le procès-verbal publié par les journaux coloniaux, les déclarations de l'honorable président de ce groupe au sujet des affaires de Madagascar.

Dans une réunion qu'il a faite à Saint-Denis,

Digitized by Google

de l'île de la Réunion, M. Martineau a exposé la situation d'une manière très nette et très claire. Pour lui, tout retard serait un recul; plus nous différons d'agir, plus le danger sera considérable pour nos nationaux.

Quand je dis « tout retard », il ne faut pas qu'on travestisse ma pensée; il ne faut pas qu'on me fasse dire que je réclame du gouvernement de faire dès demain une expédition armée. Une pareille résolution est dans la sphère de ceux qui ont, en même temps que la responsabilité du pouvoir, la sauvegarde de l'honneur national. Ce que je demande, moi, tout ce que j'ai le droit de demander, c'est l'intervention du gouvernement, son action en vue d'assurer la protection de nos nationaux et le respect du drapeau!

Et puis, il faut bien que je borne mes revendications. Nous autres, coloniaux, il paraît qu'en matière coloniale nous sommes suspects. (*Protestations.*)

Un de nos plus aimables et charmants collègues — je parle ainsi parce qu'il est de ceux qui me font regretter (et je dis là peut-être une naïveté) de n'être parmi vous que depuis deux mois, — M. Pourquery de Boisserin, passant, il y a quelques jours, dans les couloirs et frappé, en nous rencontrant, M. de Mahy et moi, de notre air un peu triste — et c'était bien naturel, car les nouvelles reçues la veille n'étaient pas réjouissantes,

Digitized by Google

— nous dit à tous les deux : « Vous parlez de Madagascar ? » Et, se tournant vers moi, il ajoutait : « Vous savez, vous êtes, vous autres, un peu suspects dans ces questions, vous êtes de la Réunion ».

Eh bien ! permettez-moi, messieurs, de vous faire la profession de foi d'un colonial, et cela au nom de tous ceux qui, dans cette enceinte, ont l'honneur d'être les députés des colonies, mais qui, de même que vous représentez aussi vous-mêmes toute la France extérieure, ont le légitime orgueil de croire et de dire qu'ils sont les représentants de toute la France. (*Applaudissements.*)

Avant d'être coloniaux nous sommes des Français ayant conservé les traditions de cette forte race de Provençaux, de Normands, de Bretons qui se sont répandus dans le monde à une certaine époque et ont colonisé tant de terres jusqu'alors inconnues ou inexplorées. Ceux-là furent nos ancêtres. Nous sommes les descendants non dégénérés de ces Français-là, et avant tout nous voyons la France. Je dis plus : nous ne voyons qu'elle ! Qu'est Madagascar, qu'est même notre terre natale, cette douce miniature de la France, lorsque la patrie est en jeu ?

Sachez que tous ceux qui sont là-bas n'ont qu'une pensée : la France ; que c'est vers elle que leurs espoirs se portent, qu'ils attendent — car quelques-unes de nos colonies n'ont pas encore

Digitized by Google

de câbles sous-marins, monsieur le président du conseil, — qu'ils attendent avec une impatience fébrile l'arrivée du courrier. Et alors, il n'y a plus ni républicains ni conservateurs : il n'y a que des Français, — des Français d'outre-mer, qui sont deux fois Français, — comme l'écrivait l'un de nous, peut-être celui qui vous parle en ce moment, dans sa prime jeunesse, quand le vent des émotions généreuses faisait battre plus vivement cncore son cœur. (*Très bien! Très bien!*) Car ils souffrent deux fois, messieurs, quand la France souffre ! Ils sont loin et restent de longues semaines sous le coup des appréhensions. (*Applaudissements.*)

C'est au nom de la France, messieurs, que je vous convie à demander au gouvernement d'agir à Madagascar.

Mieux que plusieurs d'entre vous peut-être, je suis à même de connaître la situation, et c'est pourquoi je suis venu vous en entretenir. Sur de telles questions il est bon qu'on s'explique.

Le paquebot qui est arrivé hier n'a pas apporté que les tristes nouvelles que je vous ai annoncées. Il a rapporté les restes mortels du pauvre Muller, il a rapporté son corps décapité — car la tête est encore en terre malgache, sur un pieu, devant quelque case de chef hova. (*Sensation.*)

Et Muller n'a pas été la seule victime.

A tous, messieurs, missionnaires de la science ou autres, explorateurs, soldats, marins, à tous

Digitized by Google

ceux de nos compatriotes qui vont au loin soit tenter les conquêtes pacifiques au nom du pays, soit défendre le drapeau engagé, nous devons reconnaissance et admiration.

Et lorsqu'ils tombent, frappés par la maladie, sur ces champs de bataille pacifiques ou guerriers, nous avons l'âme en deuil.

Mais quand ce n'est pas la maladie qui les a terrassés, quand ils sont morts en des lieux inconnus, frappés par des assassins, et lorsque ces assassins restent impunis, messieurs, la France leur doit autre chose que des regrets et des oraisons funèbres! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Notre honorable collègue M. Louis Brunet a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, résolue à soutenir le gouvernement dans ce qu'il entreprendra pour maintenir notre situation et nos droits à Madagascar, rétablir l'ordre, protéger nos nationaux, faire respecter le drapeau, passe à l'ordre du jour. »

M. le Président du conseil. — Le gouvernement ne s'oppose pas à l'ordre du jour déposé par M. Louis Brunet, mais il désire que dans une question de cette nature et sur un ordre du jour — de préférence même sur celui dont M. le Président vient de donner lecture, — s'affirme, si possible, l'unanimité de la Chambre. (*Très bien! Très bien!*)

Digitized by Google

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Brunet.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Je constate que le vote de la Chambre a été unanime.

*
* *

Flamberge au vent [1].

Quand le fantoche malgache que notre diplomatie feint de prendre au sérieux rassemble son ombre de conseil pour examiner les décisions ombreuses de la France, il parle comme l'alouette à ses petits :

« *Ils* ont expédié une note très sévère?

— Bon, mes amis, volez toujours. Ce ne sera pas pour cette fois.

— Mais *ils* ont interdit l'entrée des armes et de la poudre.

— Bon, mes enfants, incendiez toujours les usines et faites entrer la poudre de guerre et les armes. Ce ne sera pas encore pour cette fois.

— Mais voilà qu'ils envoient des troupes.

— Des troupes?

— Oui, à la Réunion et à Diégo-Suarez.

1. Cet article et les suivants ont paru dans le journal *la France*.

Digitized by Google

— C'est pour le coup, mes fidèles, que vous pouvez voler, incendier et assassiner à votre aise. »

Oui, voilà ce que dira le plus cacochyme et le moins redoutable des Béhanzins lorsqu'il apprendra la décision vigoureuse arrêtée hier par le Conseil des ministres.

Augmenter d'une compagnie la garnison de la Réunion et celle de Diégo-Suarez en vue des événements de Madagascar!

Mais à quoi rime cet envoi de troupes et quels événements attendez-vous encore?

Renforcez les garnisons de nos colonies, celles-ci ne s'en plaindront pas, cela fait « aller le commerce ». Et c'est tout. Mais ce n'est pas là-bas qu'on a à craindre les bombes ; les seuls troubles qu'on y ait remarqués jamais, c'est l'impéritie, le despotisme et la suffisance administratifs, qui les ont fomentés.

Est-ce pour défendre nos possessions de la mer des Indes? O comble d'ironie! Depuis dix ans les sous-secrétaires d'État annoncent que la question est à l'étude. En 1887 (dépêche officielle), un projet de loi était déposé. Mais où sont les neiges d'antan? On en est encore au point exact où était l'île de la Réunion quand son gouverneur, le général des Brulys, se coupa la gorge « pour ne pas sacrifier les habitants à la défense inutile de cette île ouverte ». Ce qui n'empêcha pas les habitants de se défendre utilement durant deux années encore.

Digitized by Google

Commencez donc par établir un câble entre vos diverses possessions. Il y en a aussi, des projets pour le câble! Et les commissions! ce qu'il en a fonctionné.

Les commissions ne servent — chacun sait ça — qu'à interrompre la prescription pour les hauts fonctionnaires qui, leur congé expirant, ne pourraient plus palper solde entière. On les bombarde membres d'une commission.

Ah ! ça n'a pas traîné longtemps, en Angleterre, après la trombe qui a dévasté l'île Maurice. Et depuis le mois de novembre dernier un câble relie à la métropole nos anciennes possessions de l'Ile de France et des Seychelles.

Cette augmentation des garnisons de la Réunion et de Diégo-Suarez, savez-vous ce que cela veut dire ? Que l'on peut assassiner en paix nos nationaux à Madagascar, qu'on ne fera rien cette année encore... ni les suivantes.

Comment! Il y a quelques jours encore, nous apprenions que les prétendues troupes envoyées contre les Hovas déguisés en Fahavalos, s'étaient plus rapidement dispersées que l'armée d'Ochosias! On est venu piller et l'on a failli assassiner l'un des nôtres en plein Tamatave. Les fonds envoyés à Suberbie-Ville ont été volés par l'escorte elle-même! Des hommes, des protégés à nous, ont été violentés et menés en esclavage! On continue à voler, à piller, à assassiner!

Digitized by Google

Et le gouvernement renforce la garnison de la Réunion!

Et les bons mois, avril, mai, juin, vont passer. Alors il sera trop tard pour agir.

Pardon! qu'un Français, qu'un des nôtres essaye de se défendre lui-même, arme une troupe, creuse un fossé, fortifie sa « plantation », alors on trouvera de l'argent, des canons et des soldats pour — même durant la plus mauvaise saison — réduire ce rebelle.

Mais il faut cinquante millions et quinze mille hommes pour réduire six cents brigands déguenillés et ce personnage ridicule que la diplomatie française appelle S. E. Monsieur le premier ministre.

*
* *

Trop hautes conceptions.

On vient de distribuer à la Chambre des députés un projet de loi portant ouverture au Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, au titre de l'exercice 1894, d'un crédit supplémentaire de 1 014 500 francs.

Il s'agit d'augmenter les unités de combat présentes à la Réunion et à Diégo-Suarez.

A la Réunion, le nombre des compagnies d'infanterie de marine serait élevé de deux à quatre.

Digitized by Google

A Diégo-Suarez, les trois compagnies déjà existantes et qui sont à l'effectif réduit de 80 hommes, mais avec les cadres nécessaires pour une unité de 150 hommes, seraient portées à ce dernier chiffre et une nouvelle compagnie à 150 hommes serait envoyée en plus, afin de former un bataillon complet.

Il n'est pas dit un mot de Madagascar, pays de protectorat, dans ce projet de loi qui n'a pas exigé moins que la signature de quatre ministres.

Celui du commerce, de l'industrie et des colonies, qui intervient pour la forme, puis c'est le sous-secrétaire d'État, qui est le véritable ministre, non responsable, du plus compliqué de tous nos départements ministériels ;

Celui des affaires étrangères ;

Le Ministre de la marine et le Ministre des finances.

Pourquoi le Ministre des affaires étrangères?

Ah! voilà... vous n'en direz rien, n'est-ce pas? Songez donc, de très grands intérêts... oui publics et privés....

Eh bien! — mystère et discrétion — c'est pour l'expédition de Madagascar qu'on les envoie à la Réunion et à Diégo-Suarez.

Mais il ne faut pas que Son Excellence le premier ministre s'en doute.

Des esprits chagrins prétendent que cette trame profonde et sombre est faite de fil blanc ; mais

Digitized by Google

Il y a des esprits qui ne sont jamais contents. Qui vivra verra.

Or si pour voir il faut vivre — ce qui est assez naturel d'ailleurs — combien parmi nos nationaux, installés à Madagascar sur la foi des traités et à l'instigation du gouvernement, seront, avant longtemps, en situation de voir?

L'incendie et le meurtre sont à l'ordre du jour à Madagascar : et l'on renforce la garnison de la Réunion! Encore une fois je ne m'en plains pas pour cette dernière colonie, mais je ne vois pas en quoi cela peut modifier la situation sur la Grande Terre.

S'illusionne-t-on au point de croire que cette mesure impressionnera les Hovas? Il suffit de considérer ce qui se passe en ce moment : un consul d'Amérique vient d'être nommé et notre gouvernement n'a pas osé lui délivrer l'exequatur, parce que le ministre hova continue à revendiquer ce droit pour lui-même, malgré les termes formels du traité.

Il n'y a du reste qu'à lire le détail des crédits demandés pour voir que le gouvernement est tout à fait disposé à ne rien faire encore cette année.

Envoyez donc là-bas l'un de ces vaillants et résistants chefs, rompus aux trucs hovas et bien savants du pays : vous verrez qu'il ne faut ni tant de millions, ni une armée entière pour mettre à la raison les pseudo-soldats déguenillés qui, depuis

Digitized by Google

si longtemps, se moquent de la France et de son gouvernement.

Ou bien si, malgré les engagements du Ministère et les votes de la Chambre, on ne doit décidément rien faire, il faut avoir le courage de le dire.

Il faut dire : nous sommes impuissants à « protéger nos nationaux et faire respecter le drapeau ».

Tout vaut mieux que la misérable incertitude où sont laissés ces Français. Ils s'en iront de Madagascar et ce sera fini. Une fois de plus la politique de « pas d'affaires » aura triomphé.

*
* *

Un kabar.

J'ai lu à *l'Officiel* le décret en vertu duquel un tribunal indigène est constitué à Diégo-Suarez. « Son devoir sera de régler les différends entre autochtones, en tenant compte de leurs mœurs et coutumes principales, tout en cherchant à les rapprocher des usages français. »

J'ignore ce que pensera de cette institution M. Paul Leroy-Beaulieu, qui a publié ces jours-ci, dans *l'Économiste français*, un si remarquable travail sur l'organisation coloniale, dans lequel il n'épargne ni les colonies ni les coloniaux.

Oui, qu'en pensera M. Leroy-Beaulieu? Voilà ce que l'on se demande avec anxiété à l'Élysée, au

Digitized by Google

pavillon de Flore, et en général parmi les consommateurs au teint hâlé qui se pressent chez Durand à l'heure où l'on potine.

En attendant enregistrons le décret comme une tentative faite en vue de l'assimilation progressive des tribus indigènes aux « usages français ». Cette œuvre part d'un bon naturel et produira peut-être d'excellents effets, encore que l'utilité ne m'en paraisse pas absolument démontrée.

Tous ces « indigènes des pays environnants et des îles circonvoisines » de Diégo-Suarez sont parfaitement au courant des « usages français » et des lois françaises, qui les régissent depuis fort longtemps — qu'ils viennent de Nossi-Bé, de Sainte-Marie ou même d'Anjouan. Les chefs appelés à composer le tribunal, avec voix consultative, ne seront, en général, que des bonshommes qu'il faut être nous pour prendre au sérieux : fainéants enveloppés dans le lambas rayé, où ils drapent leur gueuserie avec leur arrogance... une arrogance qui s'exerce à l'égard des trois ou quatre infortunés composant ce qu'ils appellent avec pompe « la tribu ».

Croyez bien qu'on ne la leur fera ni à l'antique verroterie, ni aux petits couteaux, ni au miroir magique ou pas. Corrompus jusque dans la moelle, voleurs, ivrognes, menteurs, ces prétendus chefs n'ont pas une qualité et possèdent un complet assortiment de tous les vices des civilisations avan-

Digitized by Google

cées. On en veut faire des magistrats? Soit, j'en accepte l'augure et je forme des vœux bien sincères pour le succès de la tentative.

M. le Ministre des colonies voudra-t-il me permettre une toute petite critique, sans fiel, non au sujet de l'institution en elle-même, mais à cause du nom.

Kabar...? Le boulevardier — s'il en est un qui parcourt *l'Officiel* — a dû demeurer rêveur en lisant cette appellation bizarre.

Kabar? Pourquoi kabar? pourquoi pas simplement tribunal?

Ils vont bien rire, les Malgaches, de cette passion de la couleur locale qui dévore nos administrations romantiques et même romanesques.

Kabar... c'est pour donner confiance aux *autochtones*, lesquels n'auraient pas compris sans doute le mot tribunal. Avec kabar cela ira tout seul et ils se feront juger avec entrain.

Kabar.... Mais quand vous avez fait ce charmant kabar, en aviez-vous senti toutes les beautés, monsieur le chef ou sous-chef, préposé à la rédaction de ces imposants protocoles?

Le malheur c'est que kabar ne signifie pas — mais pas du tout — tribunal.

Ce n'est même pas un conseil où les anciens de la tribu solennellement fument le calumet.

Non. Quand les Malgaches voulaient prendre une résolution grave, ils s'assemblaient, hommes,

Digitized by Google

femmes, enfants, tous, formant un kabar, une façon de réunion du peuple sur le forum ou dans ses comices.

C'est ainsi que Beniowski se fit proclamer roi dans un grand kabar, auquel furent convoquées toutes les peuplades de l'île.

Car il y avait le grand et le petit kabar : celui de tous les autochtones et celui de la tribu.

Aujourd'hui, c'est passé de mode; on ne *kabarre* plus que pour danser en rond « au son du bobre madécasse » pour parler comme le cher maître Leconte de Lisle.

Donc kabar est d'une habileté contestable. En tous cas c'est risqué.

Oserai-je ajouter que les habitants des « pays environnants et des îles circonvoisines » n'emploient plus ce mot que par forme de raillerie. Ainsi les Français de l'océan Indien disaient très bien : « Que va-t-il sortir du grand Kabar de MM. les colonisateurs en chambre? »

Kabar c'est, à proprement parler, un meeting ou mieux une sorte de conseil tenu par les rats. Mais pas un tribunal....

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES CRÉDITS

1° Dans la presse : Il fallait s'y attendre. — Les canons hovas. — Un jalon. — Vive la France! — Aboutissez.
2° Devant la Chambre : Discussion des crédits.

Il fallait s'y attendre [1].

Le ministre hova a répondu par une fin de non-recevoir à l'ultimatum que lui a porté M. Le Myre de Vilers.

On serait presque tenté de l'en remercier.

Après les attentats commis à Madagascar, je me demande ce qui doit davantage étonner : la longanimité française ou la suffisance des sauvages qui gouvernent la province d'Emyrne.

Le jour où le résident général arriva à Tamatave, toute la colonie française se réunit à la rési-

1. Cet article et les suivants ont paru dans le journal *la France*.

Digitized by Google

dence et lui remit, pour être présentée au président de la République, une pétition qui est comme un appel suprême à la France.

On y lit notamment :

Que la situation des colons à Madagascar est intolérable; qu'en effet le gouvernement hova est impuissant à assurer l'ordre et la sécurité dans le pays; que la vie des Français est en danger et leurs biens compromis; qu'en aucun cas ils ne peuvent utiliser les capitaux dont ils disposent ou pourraient disposer.

Que l'impossibilité d'acquérir un droit de propriété ou bail à long terme et l'absence de réglementation du travail empêchent toute colonisation agricole; que principalement l'incertitude dans laquelle on vit depuis plusieurs années sur les intentions du gouvernement français vis-à-vis des Hovas cause le plus grand préjudice à nos intérêts et compromet le prestige de la France.

Qu'il en résulte que Madagascar, appelée depuis deux siècles la France Orientale, ne peut devenir ni une colonie de peuplement, ni une colonie de production, alors qu'elle pourrait être l'une et l'autre; que l'on est revenu aux mauvais jours d'avant 1883; qu'il plaise au gouvernement, en vertu des votes de confiance émis par le Parlement, de prendre toutes les mesures, etc...

Cette pétition porte 90 signatures, celles des 90 Français habitant la seule ville de Tamatave.

Digitized by Google

Elle est l'expression des vœux de tous nos nationaux fixés à Madagascar.

C'est à la France à leur répondre, comme il convient qu'elle le fasse, comme elle a le devoir de le faire.

Il ne faut pas dire que le gouvernement hova est impuissant à assurer la sécurité et l'ordre dans le pays : il ne veut pas, il est complice. Voilà la vérité.

Le vieux ministre qui règne à Tananarive est fou d'orgueil. Il est abonné à *l'Argus de la Presse* et se fait lire les extraits relatifs à Madagascar ou à lui-même.

Il y a, chez les Hovas, des familles chargées de conserver de père en fils les légendes, les discours, etc. ; ce sont les archives vivantes.

Ces gens-là sont atteints d'une hypertrophie héréditaire de la cellule localisant la mémoire.

Le premier ministre serait digne d'en faire partie. Il ne sait pas lire, mais il est doué d'une mémoire prodigieuse et retient tout.

Durant la guerre du Dahomey, il recevait tous les journaux y ayant trait. C'est alors qu'il fit la commande de trente-six canons, à l'aide desquels il aspire à jouer les Behanzins.

Digitized by Google

*
* *

Les canons hovas.

En certaines matières je me défie autant des rapports officiels que de la légende.

On trouve à Madagascar des religieux français qui y sont établis depuis vingt ans et plus. Ils parlent la langue du pays comme la leur, ne sont pas trop mal vus à Tananarive et se tiennent parfaitement au courant de ce qui s'y fait et même de ce qui s'y trame.

C'est à l'un d'eux que je me suis adressé, à Madagascar, pour avoir des renseignements très précis sur l'organisation militaire de la peuplade qui, depuis 1820, tient en échec les nations civilisées.

Les renseignements qu'on va lire sont d'une authenticité et d'une exactitude absolues.

Il n'y a pas d'organisation militaire, à proprement parler.

Les bandes hovas ne sont pas casernées, elles ne font aucune manœuvre ni aucun exercice de tir au fusil ou au canon. Beaucoup de soldats n'ont jamais armé un fusil.

Et ces fusils ! livrés aux soldats, qui les emportent chez eux et les mettent dans le *far-far*, au-dessus du feu de la cuisine, ils sont promptement détériorés. Jamais d'inspection. Au reste, le

Digitized by Google

soldat n'est pas obligé d'entretenir son arme; il lui suffit de la représenter quand on la lui réclame.

Les Hovas sont armés de « Sliders », introduits en 1872, ainsi que de « Remingtons », introduits à différentes époques, et encore au commencement de cette année.

Il y a six batteries, trente-six canons : de la pacotille. Les Hovas avaient acheté, il y quelques années, avec l'autorisation de notre gouvernement, une batterie « Hotchisk ».

Celle-ci est bonne, mais ils ne savent pas s'en servir, c'est de tradition. En 1883, l'unique pointeur qu'ils eussent était un certain Shewington, ex-sous-lieutenant de l'armée anglaise, promu au grade de colonel dans l'armée hova.

Les troupes ne sont pas nourries. Elles vivent de rapines, 25 ou 30 mille soldats ou marmittes (porteurs) sont morts de misère et de faim en 1883 : aussi beaucoup de Malgaches demandent-ils aux religieux français de leur indiquer le moyen pratique de passer à l'ennemi, en cas de guerre.

Et voilà la situation vraie de ce qu'on appelle en style gouvernemental et diplomatique, l'armée hova.

*
* *

Un jalon.

Nous avions déjà le monsieur anglais, homme d'État prétendu libéral, qui affiche pour la France

Digitized by Google

des sentiments d'amitié et lui conseille de benoîtement laisser Madagascar aux Hovas, c'est-à-dire aux Anglais.

Voici maintenant (lire tous les journaux du matin), le télégraphe anglais, la presse anglaise, le monde officiel anglais, qui proclament que le premier ministre « a promis de protéger les méthodistes ».

Il s'agit du premier ministre hova.

C'est authentique, on peut m'en croire. Une dépêche de Port-Louis, île Maurice, veut bien l'annoncer *urbi et orbi*.

Mais les méthodistes sont-ils donc menacés, pour avoir besoin d'être protégés ?

Menacés par qui ?

Non par les Hovas puisque ce sont les Hovas qui promettent de les protéger.

Par qui donc ?

Mais par les Français parbleu !

Cette toute petite phrase, glissée doucement parmi les nouvelles transmises par le câble, croyez-bien qu'on ne l'a pas mise là uniquement pour coudre des mots les uns aux autres et avoir l'air de donner une information.

C'est au contraire tout à fait voulu et machiavéliquement combiné.

On laissera la nouvelle faire son tour du monde, avec les commentaires ordinaires. Il demeurera entendu bien et dûment que ces pauvres métho-

Digitized by Google

distes sont à Madagascar l'objet des plus mauvais traitements.

Maltraités au point qu'ils ont dû invoquer la protection des Hovas !

Ensuite les gazettes de Londres, le *Times* en tête, vont gémir en commun sur le triste sort des méthodistes si cruellement molestés par ces mécréants de Français.

Au besoin on citera des faits. Cela n'est pas pour embarrasser la presse d'outre-Manche. Nous-mêmes, ici, nous finirons par y croire, les uns de confiance, les autres par bêtise, beaucoup par lassitude.

Enfin l'on verra se lever un membre de la Chambre des communes, qui interpellera le gouvernement au sujet des souffrances de toute nature endurées par ces infortunés méthodistes.

Nos voisins pratiquent en grand la maxime de Bazile. Ils estiment « qu'il faut toujours en venir là ».

Et le plus curieux, c'est que notre presse enregistre avec hâte, sans observations et sans protestations, les petites histoires savamment préparées pour devenir un jour des instruments de combat aux mains de l'Angleterre contre nous.

On fait le jeu de ces gens-là avec une inconscience étonnante.

Soit : le premier ministre a promis de protéger les méthodistes.

Digitized by Google

Mais ces bons méthodistes — puisque ce sont les Anglais qui en parlent — ont-ils donc été jusqu'ici à l'abri des misères qu'ont endurées tous les autres *vasas*, c'est-à-dire tous les étrangers, à quelque nationalité qu'ils appartinssent.

Est-ce qu'en 1825, après la proclamation de Radama, les Anglais n'ont pas été pourchassés et mis dehors, fussent-ils méthodistes, absolument comme s'ils n'étaient que de vulgaires Français ?

Et plus tard, en 1845, lors du massacre de Tamatave, les Hovas firent-ils une différence entre les Anglais et les Français, et épargnèrent-ils les premiers ?

En 1883 Anglais et Français furent l'objet des mêmes menaces, des mêmes sévices, leurs biens furent également saccagés ou confisqués, et je ne sache pas que l'indemnité donnée après le traité de 1885 ait été attribuée aux seuls Français. Les sujets de la Grande-Bretagne en ont eu leur bonne part.

Les deux dernières victimes, Louvemont et Gellé, sont un Français et un Anglais.

Quelle est cette misérable hypocrisie qui consiste à représenter les Anglais, méthodistes ou non, comme exposés à être traqués par les Français et ayant besoin de protection contre ceux-ci ?

Alors, messieurs les Anglais, vous accepteriez

Digitized by Google

avec reconnaissance, vous avez peut-être sollicité la protection du vieux prince consort, que la diplomatie de France prend encore au sérieux ?

Il vous plaît de faire savoir aux nations civilisées que c'est à lui, à ce grotesque, que vous avez recours ?

Les Anglais à Madagascar ne seront plus que des protégés hovas !

Et pourquoi cette misérable comédie ? Dans quel but un pareil aplatissement ?

A défaut de loyauté, à défaut de la franchise puérile et honnête qui a cours même dans les chancelleries, ayez donc un peu d'amour-propre.

*
* *

Vive la France !

Il faut applaudir sans réserve le langage qu'a tenu hier, à la Chambre, l'honorable M. Hanotaux.

Chacun avait la conscience, durant ce discours, qu'il entendait un honnête homme et un patriote.

Pas de phrases, le langage sobre et mesuré, convenant au garde des sceaux chargé d'exposer une question qui, tout en ne regardant que la France, peut intéresser en quelques points d'autres puissances.

Digitized by Google

C'est l'histoire même du protectorat, organisé par le lamentable traité de 1885, qu'a retracée — au milieu de la profonde attention de la Chambre entière — notre Ministre des affaires étrangères.

D'un côté la bonne foi, le désir d'éviter les complications, une longanimité « inexplicable ». Le mot, échappé au ministre a été retiré aussitôt, mais la Chambre l'a retenu et souligné.

De l'autre l'astuce et la fourberie, la volonté de se soustraire aux engagements librement consentis, la présomption poussée jusqu'aux limites dernières de l'infatuation et de la sottise.

Triste expérience de dix années, durant laquelle la France a englouti à Madagascar plus d'argent que ne devrait coûter une expédition décisive.

Quant aux victimes, aux Français et aux étrangers assassinés par les Hovas ou avec leur complicité, la nomenclature en a été donnée par le ministre, très abrégée.

Un silence de mort régnait dans l'Assemblée pendant cette lecture, qui mettait l'émotion et comme un besoin de vengeance aux cœurs, même des plus résolus adversaires de l'expédition de Madagascar.

Des adversaires ?

Mais tous les députés, sur tous les bancs, n'ont-ils pas ressenti la même indignation, bientôt transformée en un commun rire de pitié et de

Digitized by Google

mépris lorsque le garde des sceaux a fait connaître la réponse du Sr Rainilaiharivoni — autrement dit Son Excellence le premier ministre — à l'ultimatum porté par notre plénipotentiaire?

On allait demander les satisfactions aux Hovas et savez-vous ce qu'exigea ce Rivoni-là?

Peu de chose, en vérité :

D'abord qu'il ne fût plus question du traité de 1885 — et sur ce point je suis d'accord avec lui, quoique pour d'autres raisons.

Ensuite que le résident général ne fût plus que le consul des puissances qui consentiraient à lui donner un papier vu, contrôlé et enregistré par ledit Rivoni.

Le reste est à l'avenant.

Il faut, en vérité, que ces bandits à moitié sauvages aient une triste opinion de notre fermeté. Impossible de montrer plus d'insolence.

Et néanmoins nous leur avons encore accordé un sursis.

Les Français sont si bons — sont si bêtes, dit couramment Rainila... etc.

Parlez-moi des Anglais, gens pratiques. C'est eux qui envoyèrent un jour un ambassadeur à Jean René, chef de Tamatave, pour lui porter le titre et les insignes d'aide de camp « correspondant ».

Bien imaginé, n'est-ce pas?

Digitized by Google

Et quel chef-d'œuvre que la lettre de l'ambassadeur!

J'en ai pris copie et je la livre à la méditation de nos diplomates :

« Monsieur et ami, je suis extrêmement fâché de ne pas pouvoir vous voir et remplir les ordres de Son Excellence le gouverneur, *de vous revêtir d'une manière solennelle et en présence de toutes les personnes de Tamatave et de ma division*, de l'uniforme qu'il a plu à Son Excellence de vous envoyer en vous nommant son aide de camp correspondant. »

Nous autres Français — et voilà bien ce qui nous perd — nous sommes incapables d'écrire un pareil style et de soupirer après les hautes fonctions de valets de chambre des chefs, nègres ou pas.

Mais par exemple nous dépensons des millions pour assister l'arme au bras aux déprédations des Hovas, tolérer leurs attentats et favoriser les exactions commises sur des tribus qui depuis deux cents ans sont nos fidèles alliés et protégés.

Maintenant l'expérience est faite et le système vingt fois condamné.

C'est à Tananarive qu'il faut aller châtier les Hovas insoumis. Raini... rivoni n'a même plus la ressource de dire : « Cela durera bien autant que moi. »

Cela ne peut plus, cela ne doit plus durer, pour

Digitized by Google

la sûreté de nos nationaux et pour l'honneur de la France. Voilà ce que M. Hanotaux a dit excellemment à la tribune, en associant tout le cabinet, le gouvernement à sa déclaration.

La Chambre qui, il y a dix mois, a voté l'ordre du jour si net et si ferme rappelé hier par le ministre des affaires étrangères, saura mettre ses actes à l'unisson de ses déclarations.

C'est l'heure d'agir.

*
* *

Aboutissez.

On lit dans le projet de loi soumis aux Chambres par MM. nos ministres, au nom du président de la République, pour « pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar » :

« Câble de Mozambique à Majunga : 3 000 000 de francs. »

Impossible de plus clairement dire que Majunga sera le centre et le pivot de l'opération et que la « marche par Majunga » est décidée.

Sans doute il serait puéril de faire mystère de ce qui pour personne n'est mystère depuis longtemps, mais est-il absolument utile de proclamer ainsi nos plans de guerre?

Et n'est-ce pas autoriser la Presse et le Parlement à les examiner et même à les discuter?

Digitized by Google

Un câble entre Mozambique et Majunga, soit, c'est nécessaire et je pense bien qu'aussitôt le vote des Chambres on va se mettre à l'œuvre.

Mais ce n'est pas tout, cela ne saurait être tout. Il existe bien une ligne de Tananarive à Tamatave — qui sera d'ailleurs coupée, qui l'est déjà — mais ne compte-t-on pas relier à Majunga l'expédition en marche? La prudence le commande cependant, autant que les plus simples notions des choses et des lieux.

Un câble de Mozambique à Majunga, rien de mieux. Mais Diégo-Suarez, Nossi-Bé, la Réunion, où sont concentrées nos troupes? On n'entend donc pas communiquer avec ces divers points? Il faudra encore recourir aux navires de la station, au prix d'une perte énorme en jours et en argent, pour se mettre en relations avec les lieux d'où nous tirerons une partie des approvisionnements et des troupes?

Tamatave a été évacuée par la garnison malgache et le gouverneur; il s'y trouve un grand nombre de colons de nationalités diverses, surtout français; les femmes et les enfants s'y sont réfugiés; il y existe plusieurs banques, plusieurs maisons de commerce, un magnifique hôpital construit par nous et qui a été récemment inauguré; enfin le fort, notre ancienne possession, est redevenu nôtre.

Je veux qu'on prenne toutes les précautions pour

Digitized by Google

tenir cette capitale maritime de Madagascar à l'abri d'une attaque, voire d'un coup de main; mais en ces matières il faut prévoir l'impossible. Comme c'est pratique, le système qui consistera à expédier un bâtiment, s'il s'en trouve un, à la recherche des secours!

On ne veut plus de « petits paquets » et l'on a bien raison. Mais la combinaison proposée, mais le câble entre Mozambique et Majunga seulement, qu'est-ce autre chose que l'éparpillement de nos soldats sur la côte, à Fort-Dauphin, à Foulpointe, à Tamatave, isolés les uns des autres et ignorants des événements? Qu'est-ce autre chose que le retour aux « petits paquets » dans ce qu'ils ont de plus lamentable. A Mayotte, à Nossi-Bé, à Diégo-Suarez, à Sainte-Marie, à Tamatave passent les bateaux des Messageries, chargés du service postal : l'on n'en a cure, pas de câble.

La Réunion est le point terminus : c'est là qu'on peut et doit évacuer les malades, c'est là qu'on trouvera des approvisionnements et peut-être des renforts au premier appel. Il ne faut pas oublier que cette colonie a fourni 700 volontaires en 1883 et qu'elle en fournirait le double et le triple si on voulait. Mais notre vieille colonie est suspecte, elle fut toujours soupçonnée de vouloir faire à elle seule et pour son propre usage, la conquête de Madagascar et autres lieux circonvoisins. Pas de câble pour la Réunion.

Digitized by Google

Je veux croire que cette terre française ne portera pas la peine d'un patriotisme légendaire comme celui de nos Antilles : le Ministre des colonies saura faire comprendre à ses collègues que l'heure est venue de l'arracher à l'odieux isolement où est comme systématiquement laissée la « perle de l'Océan Indien ».

*
* *

Les crédits de Madagascar à la Chambre.

M. le Président. — La parole est à M. Brunet.

Sur divers bancs. — La clôture !

M. Louis Brunet. — Je demande la parole contre la clôture.

M. le Président. — La parole est à M. Brunet contre la clôture.

M. Louis Brunet. — Je suis aux ordres de la Chambre; mais il est certain, que moi qui vote les crédits de Madagascar....

M. Henri Boucher (Vosges).. — Le budget annexe de la Réunion.

M. Louis Brunet. — Quel rapport existe-t-il entre ces deux questions ?

Je disais que moi qui vote les crédits de Madagascar, je trouve la question parfaitement élucidée. C'est vous dire que je ne me serais pas opposé

Digitized by Google

à la clôture, si je n'avais à répondre à de certaines allégations présentées par les adversaires de l'expédition.

Après les déclarations si nettes qu'a apportées le ministre à la tribune, après les constations officielles et autres qu'il nous a fournies...

A l'extrême gauche. — Et autres surtout!

M. Louis Brunet. — Je dis volontairement « et autres », parce que M. le Ministre des affaires étrangères a cité, par exemple, un document qui a bien sa valeur, l'adresse des habitants de Tamatave, et qui n'est pas, que je sache, une pièce officielle. Ce document est la protestation de nos nationaux contre la politique suivie depuis 1885 à Madagascar.

Je suis absolument prêt à ne pas continuer la discussion si la Chambre est d'avis qu'elle est édifiée sur la demande de crédits...

M. Julien Goujon. — Nous ne serons jamais trop édifiés dans une question comme celle-là.

M. Louis Brunet. — Quoique inscrit pour parler, je ne voudrais pas abuser de l'attention de la Chambre, si ces débats, qui ont déjà beaucoup duré, ont fixé toutes les incertitudes.

Je répète donc que je suis aux ordres de la Chambre.

Sur divers bancs. — La clôture!

M. le Président. — Je consulte la Chambre sur la clôture.

Digitized by Google

M. le vicomte Melchior de Vogué. — Je demande la parole contre la clôture.

M. le Président. — Je ne puis vous donner la parole.

M. le vicomte Melchior de Vogué. — J'insiste pour avoir la parole contre la clôture.

M. le Président. — J'ai donné la parole à M. Brunet contre la clôture. Je ne puis pas la donner à un autre orateur.

Je mets aux voix la clôture de la discussion.

(La clôture, mise aux voix, n'est pas prononcée).

M. le Président. — La discussion continue.

M. Brunet a la parole.

M. Louis Brunet. — Messieurs, j'estimais en effet que tout avait été dit en faveur de la demande du gouvernement et qu'après les très éloquentes paroles de M. André Lebon et de M. Hanotaux, pour ne parler que des discours entendus aujourd'hui, nous pouvions passer au vote.

Au centre. — Eh bien! alors?

M. Louis Brunet. — Laissez-moi parler!

Mais un autre orateur est venu à cette tribune reprendre toute l'argumentation apportée hier par les adversaires du projet; et même cette question des 5 millions d'exportation ou mieux de transit dont M. le Ministre des affaires étrangères avait fait bonne et entière justice, il a fallu qu'on la remît sur le tapis. Tous les arguments que l'on pouvait invoquer, on s'en est servi. On a parlé

Digitized by Google

même de complications possibles, comme s'il fallait établir encore aux yeux de la Chambre qu'à Madagascar nous sommes chez nous et qu'aucune puissance européenne n'a rien à y voir.

J'ai le devoir, moi dont le nom a été prononcé à diverses reprises au cours de ce débat, moi qui suis l'auteur de l'ordre du jour du 22 janvier dernier, de protester contre les allégations de l'orateur qui vient de descendre de cette tribune.

Il y a quelques semaines, je me trouvais à Madagascar.

Un membre à l'extrême gauche. — Ils en viennent tous!

M. Louis Brunet. — Nous sommes au moins deux ayant fait le voyage récemment : M. de Douville-Maillefeu et moi.

J'ai pu, sur les lieux, recueillir les plaintes de nos nationaux et je suis en mesure de vous les soumettre et de les défendre.

Songez qu'actuellement, non pas 150 de nos nationaux — car on a prétendu qu'à Madagascar il n'y a que 150 Français — mais plus de 10 000 des nôtres attendent avec anxiété à Madagascar et dans les îles environnantes le résultat du vote que vous allez émettre.

Ces bons Français sont établis depuis de longues années dans la grande île, ils en ont fait leur autre patrie, ils y ont leurs familles et leurs intérêts.

Digitized by Google

Il paraît qu'une statistique couronnée par l'Académie des sciences, veut qu'au bout de deux mois ou de deux ans, on ne puisse pas vivre à Madagascar : nos compatriotes sont vivants et bien vivants. Bonnemaison, Bocard, Garnier et tant d'autres que je pourrais citer, vous diraient : On ne meurt pas nécessairement de la fièvre à Madagascar.

M. Gaston Doumergue, *ironiquement*. — On en vit!

M. Louis Brunet. — Mettez en première ligne le poison et la sagaie.

Ceux de nos compatriotes qui sont là et qui luttent non seulement pour la défense de leurs intérêts, mais aussi, mais surtout, pour l'honneur du nom français, ont certainement payé leur tribut à la fièvre sur les côtes; mais cet ennemi-là ils le connaissent et savent s'en préserver.

Je pourrais par le menu, indiquer aux amateurs de statistiques les noms des Français qui habitent Tamatave, Majunga, Vohémar, Fort-Dauphin, depuis de longues années déjà.

On a cité le nom de Laborde. Savez-vous combien de temps Laborde a habité Madagascar? Cinquante-deux ans! Et Campan et Lambert et tant d'autres? Les côtes sont insalubres, vous le proclamez, et c'est aux côtes que vous voulez borner notre occupation! (*Très bien! Très bien!*)

Je n'ai pas à rappeler ce qui ne fait plus de

Digitized by Google

doute pour personne, à savoir que l'intérieur de notre grande possession de la mer des Indes offre aux voyageurs et aux habitants un climat tempéré, comparable à celui d'une partie de la Franee.

M. Julien Goujon. — Mais il faut y arriver, à l'intérieur. Et si on est frappé auparavant!

M. Louis Brunet. — On ne l'est qu'à condition de résider sur les côtes et de ne pas prendre les mesures de précautions nécessaires. On ne le sera, si on y réside, que si on n'assure pas, au moyen de travaux qui s'imposent, l'écoulement des eaux vers la mer.

On prétend que nous irions à Madagascar pour faire de l'esclavage; voilà ce qu'a dit hier mon honorable collègue et ami M. Vigné d'Octon. Se rappelant les souvenirs du Soudan, où cependant il n'y a pas d'esclavage, quoi qu'il en dise, où il y a l'affranchissement, par les Français qui y sont et par nos soldats, des hommes menés en esclavage, notre collègue a parlé de Madagascar, cette France de l'Afrique orientale; il en a parlé avec le sentiment que là encore nous irions maintenir le trafic odieux qui a été aboli par la révolution de 1848. Il y a à Madagascar, en effet, dans ce pays de protectorat, dans ce pays français, il y a une sorte d'esclavage à peine déguisé, que maintient sous nos yeux le gouvernement hova; eh bien, c'est précisément pour faire cesser cet odieux état de choses, qu'il faut y assurer notre domination.

Digitized by Google

M. Hubbard. — Vous ne pourrez pas le supprimer avec le protectorat.

M. Louis Brunet. — Pardon! Le protectorat avec toutes ses conséquences nous en donnera le moyen.

M. Julien Goujon. — Mais ce sera l'annexion, alors!

M. le Ministre des affaires étrangères. — Est-ce qu'on n'a pas aboli l'esclavage en Tunisie?

M. Louis Brunet. — On vient de prononcer le mot de « protectorat », et on prétend qu'avec ce régime il est impossible de supprimer l'esclavage à Madagascar. Assurément, le protectorat tel qu'il existe actuellement n'est pas pour nous donner satisfaction, bien loin de là! mais nous avons retenu le mot prononcé hier par M. le Ministre des affaires étrangères, nous voulons le protectorat avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire l'abaissement et le châtiment des Hovas, l'affranchissement des tribus qu'ils exploitent et torturent et notre absolue suzeraineté sur elles, c'est-à-dire, en un mot, la France souveraine à Madagascar.

Mais, dit-on, comment le ministère que présidait l'honorable M. Brisson a-t-il pu approuver un traité si contraire aux intérêts de la France? C'est qu'apparemment il n'a pu faire autrement.

En effet, à ce moment, nous avions au Tonkin les complications que vous savez.

A l'extrême gauche. — Cela a déjà été dit!

Digitized by Google

M. Louis Brunet. — C'est possible, mais il me plaît de le répéter ; en tous cas, cela n'a pas été dit à propos du ministère de M. Brisson.

L'honorable président du Conseil de l'époque, dont le patriotisme est bien connu, a dû accepter le protectorat tel qu'il lui était présenté, tel qu'il nous était imposé.

Mais aujourd'hui les choses ont changé; il faut bien que les sacrifices faits par nous à Zanzibar nous soient de quelque utilité. On peut même considérer qu'ils n'étaient pas nécessaires et que nous n'avions pas besoin de les faire pour que toutes les nations européennes reconnaissent que nous sommes chez nous à Madagascar et que nous avons le droit d'y dicter nos volontés.

Non, je n'accepte pas ce protectorat tel qu'il existe; j'en connais tous les vices, de même que je connais toutes les incohérences et toutes les lacunes du traité de 1885. (*C'est cela! — Très bien!*)

Même le traité de 1885 fait foi aussi bien d'après le texte hova que d'après le texte français — car on a élevé l'idiome hova au rang d'une langue diplomatique. Devons-nous tolérer une clause aussi ridicule et aussi contraire au bon sens et au droit des gens? Qu'en résulte-t-il? Le texte français porte que nous présidons aux relations extérieures du pays hova ; les Hovas, d'après leur texte, — j'appelle sur ce point l'attention de M. le Ministre des affaires étrangères, — comprennent et traduisent

Digitized by Google

que nous « contemplons » les relations extérieures. (*Rires.*) Dès lors, nous avons fait la guerre à Madagascar, nous y payons chaque année un lourd tribut pour l'entretien de notre résident et de nos fonctionnaires, nous y construisons des hôpitaux pour « contempler » les relations extérieures de Madagascar et assister, l'arme au bras, aux attentats dont nos nationaux sont victimes. (*Mouvements.*)

M. Desfarges. — Et après, on paiera bien davantage!

M. Louis Brunet. — Il est évident que de telles clauses doivent disparaître et que si nous allons à Madagascar, ce n'est pas pour le maintien du protectorat tel qu'il existe actuellement.

On vous rappelait tout à l'heure la protestation signée par les habitants de Tamatave. A leur tête se trouve le doyen de cette colonie, l'honorable M. Bonnemaison, qui, ainsi que je vous l'ai dit il y a un instant, y est fixé depuis trente-quatre ans. Voici les conclusions d'un travail très remarquable qu'il a fait :

« Le traité de 1885 a-t-il été respecté? — Non.

« Sommes-nous aussi avancés que nous l'étions en 1883, à Madagascar? — Non.

« La politique suivie depuis 1885 nous a-t-elle donné un bon résultat? — Non.

« Que faut-il pour arriver à quelque chose de mieux? — Il faut aller à la capitale hova. »

Digitized by Google

M. Paschal Grousset. — Qui a dit cela?

M. Louis Brunet. — M. Bonnemaison.

M. Paschal Grousset. — Quel est ce monsieur?

M. Louis Brunet. — C'est, je le répète, le doyen de la colonie de Tamatave. Il a des intérêts considérables non seulement à Tamatave, mais encore à Diégo-Suarez. Ce monsieur, pour m'exprimer comme vous, mon cher collègue, est d'avis qu'il faut abandonner Madagascar ou bien changer la politique qui s'y pratique.

M. Julien Goujon. — Et garantir la dette s'il y en a?

Louis Brunet. — De quelle dette parlez-vous?

M. Julien Goujon. — Nous ne connaissons pas l'état des finances malgaches. Je demande si nous garantirons la dette, s'il y en a.

M. Louis Brunet. — Vous savez que les Hovas ont contracté une dette vis-à-vis du Comptoir d'escompte, que tous les ans ils doivent verser une somme de 600 000 francs et qu'ils n'ont pas payé l'annuité d'octobre dernier.

M. Julien Goujon. — Il ne faudrait pas que le gouvernement s'engageât dans les affaires financières de l'île, comme il l'a fait pour la Tunisie.

M. Desfarges. — Est-ce que le gouvernement a garanti cette créance?

M. Louis Brunet. — Demandez-le-lui!

M. Desfarges. — C'est justement sur ce point qu'il faudrait avoir des explications.

Digitized by Google

M. Louis Brunet. — Je continue la citation de M. Bonnemaison. (*Bruit de conversations.*)

Messieurs, il s'agit d'un bon Français fixé à Madagascar depuis longtemps. Il a été témoin de tous les événements, il est au courant de tout, il mérite qu'on prête attention à ce qu'il écrit :

« Il faut avoir habité trente-quatre années ce pays, comme nous l'avons fait, pour connaître les ressentiments des peuples malgaches contre les Hovas, voire même ceux de la plupart des officiers subalternes contre leurs chefs de la capitale. Le jour donc où la France s'occupera sérieusement et définitivement de la délivrance des peuples soumis aux Hovas de la capitale, elle trouvera, au lieu d'ennemis, des alliés qui viendront encore à elle.

« Les alarmistes, et surtout ceux qui ont passé leur existence sur le boulevard parisien, se plaisent à dire que la route vers Tananarive est impraticable. Mais à ceux-là on peut dire que le moindre gringalet — évidemment ce n'est pas un littérateur qui parle — que le moindre gringalet de porteur hova franchit ce trajet en quelques jours avec 40 kilogrammes de marchandises sur le dos. »

C'est le résultat d'une longue expérience, d'une longue pratique, que vous donne là le doyen de la colonie de Tamatave.

« Puisque les Hovas eux-mêmes, ajoute-t-il, ont trouvé moyen d'y transporter un canon Armstrong, le seul qu'ils possèdent, nos soldats trou-

Digitized by Google

veraient bien le moyen d'y transporter aussi quelques canons de campagne ainsi que leur équipement.

« Dans le parcours, il n'y a aucune forteresse à escalader; une centaine de tirailleurs sénégalais suffiraient à garantir les troupes de toute surprise par l'ennemi.

« Vatomandry, point où nos troupes et le matériel peuvent être débarqués, n'est qu'à 600 kilomètres de Tananarive. »

Non! le protectorat tel qu'il existe ne peut subsister. Mais ce n'est pas le moment de soulever cette question, ce serait imprudent. Nous avons de graves objections à faire à l'instrument diplomatique de 1885. Il faut le remanier entièrement. Nous viendrons devant vous, nous vous dirons quelles réformes il faut faire. Actuellement, nous n'avons qu'à nous incliner devant le fait acquis. L'heure n'est plus aux délibérations...

M. Coutant. — Vous vous engagez?

M. Louis Brunet. — C'est la Chambre qui s'est engagée par son vote du 22 janvier.

S'il faut faire appel, car on a parlé de l'amour-propre national... (*Bruit.*)

M. de Mahy. — Je prie la Chambre de me permettre de lui fournir un simple renseignement. (*N'interrompez pas!*)

J'en demande l'autorisation à M. le président et à l'orateur.

Digitized by Google

Notre honorable collègue M. Boucher vient d'adresser à M. Brunet cette interpellation : « Vous vous engagez dans les crédits, mais non dans le bataillon ».

Je dois déclarer que M. Brunet s'est engagé en 1870. Il était alors à l'île de la Réunion ; il est venu en France prendre part à la guerre. (*Très bien! Très bien!*)

M. Henry Boucher. — Notre excellent collègue M. de Mahy relève une parole de moi qu'il a fort mal comprise.

Au moment où M. Brunet parlait des engagements que la Chambre avait pris, un nos collègues de l'extrême gauche lui a dit : « Vous engagez-vous?... » faisant allusion à un engagement militaire. J'ai fait remarquer à mes voisins que l'interrupteur se méprenait et qu'il s'agissait d'engagements financiers et non pas d'engagements dans le bataillon.

C'est sur cette parole que notre honorable collègue M. de Mahy, malgré mes amicales protestations, s'est enflammé avec une ardeur juvénile à laquelle j'applaudis et pour laquelle je l'aime encore davantage, car il garde toujours pour la défense de ses compatriotes et de son pays sa fraîcheur de cœur que nous admirons et que nous lui envions. (*Très bien! Très bien!*)

M. Louis Brunet. — Messieurs, je remercie mon excellent collègue M. de Maby de son inter-

Digitized by Google

vention, d'autant plus qu'elle a amené de si complètes et de si courtoises explications. En tous cas, nous sommes accoutumés depuis deux jours à entendre cette plaisanterie que nous rendrions à nos collègues, à l'occasion. C'est la note gaie au milieu de ce débat où les uns et les autres nous mettons notre responsabilité tout entière.

L'honorable M. Avez, notamment, nous disait hier : « Vous autres qui votez les crédits pour Madagascar, êtes-vous prêts à y aller? » Je n'ai pas songé à m'en fâcher, car tous ici, à quelque côté de la Chambre que nous appartenions, nous ne reculerions devant aucun devoir, de même que nous savons nous mettre à la hauteur de toutes les responsabilités. (*Très bien! Très bien!*)

Je termine cette trop longue discussion. (*Parlez!*) Je voudrais cependant, messieurs, vous mettre sous les yeux l'opinion de nos pères, de ceux de qui nous relevons, de nos aînés de la première République, sur toutes les questions coloniales.

C'était au lendemain de notre affranchissement, alors que toute l'Europe était liguée contre nous. A ce moment la question se posait à l'Assemblée nationale de savoir si nous ne ferions pas bien d'abandonner nos colonies. La réponse fut négative, mais du moins il semblait qu'il n'y avait pas lieu de maintenir nos établissements français de l'Inde, si réduits.

Les ministres de Louis XVI avaient, en effet,

Digitized by Google

décidé l'abandon de Pondichéry, la capitale de nos Indes, et de tout ce qui nous restait des conquêtes faites dans ces contrées asiatiques que nos soldats, sous les ordres de Dupleix, de La Bourdonnais, de Bussy, avaient arrosées de leur sang. La grande majorité de l'Assemblée nationale vota les conclusions de son comité colonial, dont je vous demande la permission de vous donner lecture.

« Votre comité doit vous faire observer qu'il importe de rappeler en Asie, sur la nation française, la haute considération dont elle a joui et qu'elle n'a perdue que par l'ignorance de ses ministres.

« Il semble, en effet, qu'ils se soient étudiés à affaiblir eux-mêmes notre puissance. Après les victoires et les succès de Suffren, pouvait-on s'attendre que le dernier traité de paix, qui devait accroître nos possessions et nos moyens de prospérité, nous plongerait plus avant dans l'avilissement et dans la dépendance? Un ministre à grande réputation, jugeant peut-être lui-même de la sublimité de ses lumières par les éloges de ses admirateurs, traita avec le plus habile négociateur de l'Angleterre, sans aucune notion des lieux, des hommes ni des choses et sans consulter les Français qui, ayant habité... » Écoutez bien cela, messieurs, c'est l'histoire de ce qui se passe pour Madagascar : « ... et commercé aux Indes pouvaient l'éclairer sur nos vrais intérêts ; aussi furent-ils entièrement sacrifiés.

Digitized by Google

« Après une telle ignominie, il ne manquait, pour combler notre honte, que d'abandonner en pleine paix la seule place fortifiée que nous eussions en Asie, Pondichéry, le centre de tous nos établissements, une des plus belles villes des Européens dans l'Hindoustan, peuplée de Français, et qui certainement, avec le double avantage de la liberté civile et de la liberté de commerce, va devenir un entrepôt florissant.

« La postérité ne pourra pas le croire, et nous ne le croirions pas nous-mêmes aujourd'hui, si le fait n'était aussi récent...

« L'Asie, indignée de notre faiblesse, ne nous vit plus qu'avec mépris; l'Europe, ne pouvant pas croire à notre ignorance, y vit l'effet de la trahison, sinon du ministre, au moins de ses coopérateurs. »

C'est ainsi, messieurs, et avec de semblables combinaisons, que la nation française, au lieu de s'élever vers les glorieuses destinées qui l'attendent, déclinait visiblement vers sa ruine. Mais, grâce à la Révolution, la scène a changé et le temps est passé où les intérêts les plus chers de l'État étaient à la merci des vices et des faiblesses d'un ministre. » (*Très bien! Très bien!*)

Voilà, messieurs, quelle fut l'impression des députés de la nation.

A ce moment, je le répète, la France était ou allait être alors envahie; nous allions avoir à faire

Digitized by Google

tête à toute l'Europe liguée contre nous. Cependant, ils n'hésitèrent pas, nos aînés.

Et maintenant, messieurs, il s'agit de savoir si nous devons continuer à Madagascar la politique que nous y suivons depuis dix ans.

Il s'agit de savoir si nous entendons évacuer la grande île ou y établir définitivement notre domination et conquérir à notre civilisation les tribus malgaches, en fécondant ces plaines superbes dont elles ignorent le prix, en exploitant les forêts et les mines, en excitant les populations au travail par notre exemple.

Il s'agit de savoir si nous allons demander enfin satisfaction de tant d'attentats commis, « protéger nos nationaux, faire respecter le drapeau ».

Le gouvernement a fait son devoir. (*Très bien!*)

Il nous demande de ratifier ses actes derniers à Madagascar. Votre patriotisme vous dictera votre réponse. Et cette réponse sera conforme au vote unanime du 22 janvier, auquel a obéi le ministère. Elle sera conforme surtout au sentiment que nous avons tous ici de nos devoirs envers tous nos nationaux, même les plus humbles, envers la République et envers la patrie. (*Applaudissements.*)

Digitized by Google

CHAPITRE III

APRÈS LE VOTE

Saint-Laurent. — Avertissement. — Colonies.
Politique de sauvages. — Au ministre de la guerre.

Saint-Laurent [1].

Rien de crispant comme les messieurs qui à perte de vue dissertent sur les choses qu'ils ignorent.

Ils se sont voilé la face, sur cette déclaration du ministre qu'actuellement, et parmi les agitations et les crises traversées, le port de Tamatave fournit un transit d'un million dans un semestre!

On a voulu comprendre, ou l'on a compris que là se bornait l'importance du commerce de toute l'île.

Voici une statistique empruntée à un Anglais, le docteur Davidson.

1. Cet article et les suivants ont été publiés dans le journal *la France*.

Digitized by Google

A Tananarive on achète annuellement pour être exportés :

150 000 cuirs de bœuf;

20 000 cuirs de mouton;

80 000 kilos de caoutchouc ;

86 000 kilos de cire vierge, recueillie dans les forêts ;

50 000 kilos de café, etc.

On y fabrique des tissus de soie, du chanvre, des bijoux d'or et d'argent sur modèles, de la coutellerie, de la poterie et le reste.

Que dire d'un pays où, dans la seule province de l'Imérina, on peut abattre 150 000 bœufs dans une année ?

Cette statistique du docteur anglais remonte à 1880.

Depuis, des plantations considérables de café ont été faites dans les environs de Tananarive, et M. Rigaud, ingénieur français, qui a longtemps résidé à Tananarive, me disait encore tout récemment qu'une seule des plantations de café existantes devait donner un revenu net de 30 000 francs par an.

A Tamatave « le mouvement commercial s'est effectué, en 1887, par 192 navires, et le chiffre du tonnage importé et exporté s'est élevé à 46 000 tonnes ».

Ces chiffres, dit M. Bonnemaison, à qui je les emprunte, ont été pris à la douane. Il donne

Digitized by Google

ensuite la nomenclature des articles français les plus demandés.

Je ne saurais trop recommander la lecture de ce petit opuscule, qui n'a aucun caractère officiel. Il émane d'un homme qui habite Madagascar depuis trente-quatre ans et ne songe nullement à mourir des fièvres.

La seule petite île de Nossi-Vé (ne pas confondre avec Nossi-Bé), située sur la côte occidentale, à l'entrée de la baie de Saint-Augustin, importe une valeur de 700 000 francs et exporte 1 200 000 francs.

« Son climat, qui est le même que celui de Fort-Dauphin et de Sainte-Luce, sur la côte orientale, est tempéré, et des plus sains qu'on puisse trouver dans l'océan Indien. La vie y est des plus faciles, le poisson abonde dans les rivières, le gibier dans les plaines, les bœufs y viennent seuls dans les vallées, sans aucun soin. Les ministres français qui y ont lancé les Hovas ont commis une faute des plus graves, car si ceux-ci deviennent maîtres de cette île, les Français n'auront qu'à s'en retirer, comme ils ont dû le faire des divers points de la côte est donnés à des concessionnaires anglais. »

J'ai dit ailleurs que l'amiral Thomasset, dans un rapport officiel, énonce qu'avant 1885, le commerce de Madagascar avec l'Europe et l'Amérique sans parler de Zanzibar, la côte d'Afrique (Maurice, Réunion), était de 40 millions de francs.

Digitized by Google

Il y a de prétendus colonisateurs qui se sont bien gaudis quand j'ai énoncé que 10 000 Français habitaient Madagascar : je ne puis pourtant pas les leur présenter individuellement.

C'est une farce aussi, sans doute, ces immenses établissements industriels établis par Laborde, qui employaient des milliers d'ouvriers et dont les traces restent encore, malgré les sauvageries des Hovas?

Et les mines d'or et d'argent? Invention pure....

La houille, le cuivre — *le plus beau du monde, suivant Rigaud*? — Imaginations....

Je vous dis qu'ils sont admirables, ces adversaires de « la politique coloniale, de l'expansion coloniale », de tout ce qui est colonial, qui n'ont qu'une excuse — et ce n'en est pas une — c'est qu'ils ignorent le premier mot de ce dont ils parlent.

Je viens de lire, tout d'un trait, les impressions du voyage de François Cauche, qui quitta Dieppe le 15 janvier 1638 et y rentra le 21 juillet 1644 après avoir séjourné et commercé dans toute l'île de Madagascar, à laquelle fut donné à ce moment le nom de Saint-Laurent, et qui ne devait devenir qu'un peu plus tard l'île Dauphine.

Voici la conclusion de son livre, qui est, avec celui de Flacourt, le plus exact qu'on ait publié sur cette vieille possession française :

Digitized by Google

« J'adjousteray pour conclusion à ce mien traitté, que je m'estonne comme cette isle, si grande, si peuplée, et si fertile, ayant des habitants fort traittables, des mines de fer, d'or et d'argent, des gommes et des résines, du sel — que les vagues et vents de la mer laissent dans les trous des rochers — des forests, du coton, du mahault, des roches entièrement de cristal dans la province d'Anthongil, où, fouissant dans les ruisseaux qui en sortent, on trouve des esmeraudes et des saphyrs : comme du talque dans les montagnes des Machicores et des Madégasses, n'a pas encore attiré de nostre France des colonies entières, pour s'en rendre maîstres, et y establir la religion romaine, à laquelle ceux du pays se porteraient facilement, pour estre dociles et pour n'avoir encore fait chois d'aucune religion.

« Au surplus, aymant extraordinairement la conversation des François, avec lesquels ils trafiquent librement, leur découvrant leurs secrets et les invitant à prendre alliance avec eux. Outre ces raisons, il n'y a point de païs au monde dont la situation soit plus à estimer, cette isle estant entre les deux Indes, comme arbitre de la conqueste des unes et des autres, ayant tout ce qui est nécessaire pour la navigation, entretien et nourriture de l'homme. »

Ce livre a été publié en 1651.

J'engage fort les adversaires des prétendues

Digitized by Google

« expéditions lointaines » à méditer les idées de François Cauche.

*
* *

Avertissement.

On ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a à relier entre elles et au continent nos possessions de la mer des Indes.

Si jamais cette nécessité fut démontrée, c'est au moment même où va se faire l'expédition de Madagascar.

Le gouvernement, très large sur les autres crédits, n'a demandé que trois millions pour l'installation d'un câble entre Mozambique et Majunga.

Les autres points resteront isolés.

La *France* n'a pas hésité à faire connaître ses appréhensions, qui sont partagées par tous les hommes au courant de la question.

Eh bien, ces appréhensions sont absolument confirmées par les lettres qu'a portées le dernier courrier.

On écrit d'Antsirane (Diégo-Suarez) :

« Les Hovas sont massés au sud d'Ambouhémarina, au nombre de trois mille. Cette position a été renforcée. Ils ont des canons et des mitrailleuses. Leurs fusils sont des Snyders. Il faudra un effort *très sérieux* pour s'emparer de cette position. Ici, il n'y a pas assez de monde pour cela, à

Digitized by Google

moins de risquer un échec. Il faut dire aussi que la batterie ne peut pas fonctionner au complet, faute de mules, qu'il n'y a point ici de bombes ou d'obus à la mélinite, etc. Les Hovas mettent des postes sur divers points du territoire contesté.

« Poussez à la roue, aussitôt la rupture connue, pour que le colonel P... soit envoyé sur la côte ouest, chez les Sakalaves. Vous savez ce qu'il vaut et ce qu'il peut.

« Ici les pauvres tirailleurs sont mal payés : on prétend, paraît-il, à Paris, les traiter comme on traite les tirailleurs annamites.

« La situation n'est pas la même. On aura grand besoin de ces braves gens; il faudrait les habiller convenablement et les mettre à l'abri, pendant l'hivernage, des pneumonies auxquelles ils sont sujets.

« Antsirane est sur le qui-vive... Dès que la ville sera dégarnie des troupes qui sont ici, on pourra craindre certainement une attaque à main armée... »

D'autre part, je reçois de Tamatave des lettres où se trouvent énumérées les mêmes craintes...

Dans cette ville, on avait appris la rupture des négociations et l'on se demandait à quand l'ouverture des hostilités.

« S'il faut attendre plusieurs mois la marche sur Tananarive, écrit-on, ce sera la condamnation des colons à toutes sortes d'embarras et de dangers,

Digitized by Google

car la question malgache ne peut se régler qu'à Tananarive. L'occupation de la côte aura simplement pour résultat de mettre le pays en état de guerre, sans qu'il y ait réellement le moindre progrès pour notre action, car les Hovas ont l'ordre de se retrancher derrière leurs lignes, situées à quelques kilomètres dans l'intérieur.

« ...La malle est arrivée ce matin; il y a à bord 150 hommes pour Diégo-Suarez, venant de la Réunion.

« Ainsi on ne prend aucune mesure pour la sécurité de Tamatave. Il y a bien deux navires de guerre en rade, mais combien d'hommes pourront-ils débarquer à l'occasion? »

Ce correspondant aurait pu ajouter qu'aussitôt les hostilités commencées, ces navires seront forcément appelés ailleurs et utilisés au transport des dépêches à Mahé (de Seychelles), Port-Louis (de l'île Maurice), Zanzibar et Mozambique.

Et voilà à quelles conséquences on arrivera peut-être, après avoir systématiquement exclu de tout ce qui regarde l'expédition de Madagascar, le Ministère des colonies si bien qualifié pour en parler et pour y prendre part.

Maintenant, le gouvernement est prévenu. Il lui appartient de prendre des mesures immédiates pour éviter, devant le pays et devant sa propre conscience, les responsabilités.

Digitized by Google

*
* *

Colonies.

La constitution d'un Ministère des colonies impliquait évidemment le rattachement à ce ministère de tous les pays de protectorat.

La situation actuelle est singulière et anormale.

Notre protectorat de Tunisie ressortit aux affaires étrangères et ceux d'Indo-Chine et des Comores aux colonies.

A Madagascar, c'est mieux; une partie du pays dépend du quai d'Orsay et l'autre du pavillon de Flore. Brochant sur le tout, il y avait la rue Royale : depuis quelques jours le ministère de la guerre est prépondérant, mettant la main sur tout l'effectif de la future campagne et disant pour commencer : prenez mon.... général en chef.

Je ne parle que pour mémoire du Ministère des finances.

Ce n'est plus un dualisme de pouvoirs : il faut inventer un mot pour qualifier la situation faite à la plupart de nos colonies et il faut plaindre les administrateurs chargés d'exécuter des instructions forcément contradictoires.

Pris entre l'enclume et le marteau, que pourra faire le plus souvent l'infortuné gouverneur?

Et quand il aura, nautonier habile, navigué durant des semaines parmi tant d'écueils, ne finira-

Digitized by Google

t-il pas nécesssairement par aborder le récif et plonger à l'abîme?

Au parlement est un parti hostile à l'expansion coloniale : il ne faudrait cependant pas fournir des arguments à l'appui d'une thèse, il est vrai, pas neuve, dont les premiers apôtres en France furent les Louis XV et les Dubois, qui fut soutenue non sans éloquence durant toute la période de conquête de l'Algérie et qu'on a entendue récemment développer à la Chambre, à propos de Madagascar.

Je n'ignore pas qu'à côté de quelques convaincus adversaires, se trouvent bon nombre de députés n'ayant vu, en cette dernière occurrence, qu'une occasion de faire pièce au gouvernement. Raison de plus pour ne pas préparer la plate-forme de leur opposition.

Le fait est étrange, mais c'est un fait; à l'heure où toutes les nations européennes s'épandent à l'extérieur, où nous perdons chaque année plus de vingt mille Français qui vont s'expatriant vers Rio de Janeiro ou ailleurs, d'autres Français — des mieux qualifiés, puisqu'ils représentent la nation — voudraient nous faire cuire dans ce jus auquel Ernest Picard prétendait condamner les Parisiens.

Rien ne change, l'histoire recommence, on revit l'histoire.

Il y a un peu plus de cent ans Barnave constatait à l'Assemblée nationale la présence de « per-

Digitized by Google

sonnes qui mettent en question l'utilité des colonies et du commerce extérieur ».

Et, après avoir énergiquement combattu des théories néfastes, il concluait :

« Il s'agit de savoir surtout, si, dans la position où nous sommes, engagés dans une révolution dont l'accomplissement assure à jamais la gloire et la prospérité de la nation française, et dont la chute la plongerait dans un abîme de maux, cette secousse violente ne présenterait pas le plus redoutable des écueils; si la situation de nos finances n'en éprouverait pas une atteinte sans remède; si la force des mécontents ne s'en accroîtrait pas hors de toute proportion; si enfin la Constitution, qui pourrait seule avec le temps réparer ces grandes calamités, n'en serait pas elle-même renversée.

« Quand on voudra considérer la question sous ces points de vue, elle ne présentera plus de doute; on sentira qu'il faut, avant tout, prévenir les maux qui nous menacent de plus près, et, que toutes les autres spéculations deviennent étrangères quand il s'agit de l'intérêt sacré de la Révolution et de la destinée de plusieurs millions de Français attachés à la prospérité de notre commerce, à la possession de nos colonies.

« Ce serait, en effet, le fruit d'une grande ignorance ou d'une étrange mauvaise foi, que de prétendre séparer la prospérité du commerce national de la possession de nos colonies.

Digitized by Google

« Non seulement elles forment la portion la plus considérable de nos relations maritimes et extérieures, mais la valeur de nos productions, l'activité de nos manufactures, nos transports, nos échanges intérieurs, sont, en grande partie, l'effet de nos rapports avec elles...

« Abandonnez les colonies, et ces sources de prospérité vont disparaître ou décroître.

« Abandonnez les colonies, et vous recevrez, à grands frais, des étrangers ce qu'ils achètent aujourd'hui de vous.

« Abandonnez vos colonies au moment où vos établissements sont fondés sur leur possession, et la langueur succède à l'activité, la langueur à l'abondance : une foule d'ouvriers, de citoyens utiles et laborieux, passent subitement d'un état aisé à la situation la plus déplorable.

« Enfin l'agriculture et les finances sont frappées du désastre qu'éprouvent le commerce et les manufactures.

« Et combien ne serait-il pas facile en portant plus loin ses regards, d'établir la liaison de cette branche de notre commerce avec toutes ses autres parties, avec notre existence maritime, avec le système général des puissances européennes?

« Il est puéril de dissimuler ce que personne n'ignore. Le commerce de nos colonies et toutes les branches de navigation qu'il met en mouvement sont l'école et la pépinière de nos matelots.

Digitized by Google

« Nous n'avons point, comme nos voisins, pour former des matelots, un cabotage intérieur entretenu par les côtes des deux grandes îles et leurs continuelles relations, d'importantes pêcheries, des possessions immenses dans les Grandes Indes, un commerce établi dans la Baltique.

« Presque toute notre navigation, dans le moment où nous sommes, est l'effet médiat ou immédiat de la possession de nos colonies.

« De là, je conclus qu'en les abandonnant, nous perdrions les moyens de former et d'occuper, pendant la paix, le nombre des matelots nécessaire pour soutenir nos forces navales pendant la guerre. Dès lors, non seulement les produits du commerce qui nous resterait seraient sans aucune proportion avec les frais de la marine militaire, nécessaire pour le protéger, mais il nous deviendrait même impossible d'entretenir cette marine.

« Réduits sur toutes les mers à l'impuissance de faire respecter notre pavillon, nous verrions nos relations avec le Levant et toutes celles qui pourraient exister ailleurs, successivement nous échapper, et toute espèce de commerce maritime cesserait d'exister pour nous.

« Dès lors, les proportions de forces seraient changées entre les autres puissances. Les Anglais acquerraient sur toutes les mers une supériorité sans obstacle... »

Il faut bien arrêter cette citation, malgré le désir

Digitized by Google

que j'aurais de montrer l'orateur annonçant le déclin fatal de l'Espagne, sans colonies, ainsi que l'exorbitante extension de l'Angleterre maritime et coloniale.

*
* *

Politique de sauvages.

C'est ainsi que, dans la discussion des crédits au Sénat, un orateur caractérisait la politique suivie par la France à Madagascar, depuis 1885.

Et il ajoutait :

« Je voterais les crédits nécessaires pour une expédition que je crois populaire dans le pays, à condition que l'on fasse un effort décisif. Mais ce qui m'inquiète, *c'est le lendemain.*

« Le sang français sera-t-il versé utilement? sera-t-il versé en vain?

« On dit qu'on organisera un protectorat. C'est là un mot bien vague.

« Il faut en finir avec cette politique de sauvages, qui est inspirée, vous le savez, par des gens très civilisés. »

Durant que M. de Lamarzelle, au Sénat, tenait ce langage, au même moment, à la Chambre, M. Camille Pelletan tonnait contre la politique coloniale, qui, selon lui, coûte à la France beaucoup plus cher — pécuniairement parlant — que

Digitized by Google

l'Angleterre ne dépense pour son immense empire colonial.

Pour un peu nous aurions entendu, parmi les chiffres énumérés avec verve par M. Pelletan, la fantastique énonciation des sommes que l'Inde paye à Sa Très Gracieuse Majesté pour avoir l'honneur de lui fournir des millions de sujets fidèles. — Fantasmagorie des nombres!

Eh bien, je l'avoue : si nous devions faire ces gros sacrifices en argent et en hommes afin de maintenir à Madagascar le protectorat suivant le cœur de l'amiral Miot et de quelques autres, oui, je ferais comme M. Pelletan, quoique pour d'autres motifs, et je m'élèverais contre cette politique anti-coloniale et anti-française.

Que fera-t-on le lendemain? Telle est bien la question qu'il importera de résoudre.

Il n'était peut-être pas opportun cependant de l'agiter dans le Parlement, à l'heure même où se décide une expédition tendant à châtier les traîtres Hovas et à tirer vengeance des attentats dont nos nationaux ont été victimes; mais qui l'a voulu, si ce n'est ceux qui, en même temps qu'ils demandent ou défendent les crédits, nous parlent encore du maintien du protectorat?

Que sont ces précautions oratoires, ces circonlocutions, ces réticences dont on entoure cette affaire et contre laquelle M. de Lamarzelle a protesté avec raison?

Digitized by Google

Alors nous irions là-bas pour maintenir un traité honteux, qui a enfanté de toutes pièces la situation dont nous souffrons?

Alors c'est le protectorat de 1885, avec sans doute la lettre Patrimonio-Miot comme commentaire officieux ou officiel, que l'on va essayer de ressusciter?

Renoncez plutôt à Madagascar, abandonnez nos nationaux, congratulez les Hovas.

On a mis la signature de la France au bas d'un instrument diplomatique, qui est la négation de tous nos droits.

Nous l'avons respecté, nous, mais nous seuls. Et c'est cela que vous entendez maintenir quand les Hovas, après avoir déchiré le pacte, après en avoir violé toutes les clauses, après avoir insulté la France, élèvent encore les plus ridicules prétentions.

Il ne manquera plus que de recommander à nos soldats de se laisser battre, comme on l'a fait à Farafate.

C'est odieux à la fin.

Personne ne comprendra en France ni à l'étranger qu'au moment où nous partons en guerre, nous prenions comme des précautions contre nous-mêmes.

A qui veut-on donner des gages?

Que médite-t-on encore, pendant que des Français, allés là-bas sur la foi de vos promesses,

Digitized by Google

de vos invitations réitérées, attendent pour savoir s'ils ne sont pas décidément condamnés, autre chose que des discours et des votes, mais des actes enfin.

On vote l'expédition, mais on voudrait bien ne pas la faire.

On est comme ces poltrons qui, forcés d'aller sur le terrain, regardent tout le temps en arrière, espérant toujours voir apparaître la main, la bienheureuse main, qui arrêtera tout.

Deux sentiments s'emparent de vous — dit un écrivain contemporain — l'un d'admiration, en songeant aux luttes soutenues dans la mer des Indes par tant de Français héroïques pour l'honneur du nom français; l'autre de haine et de mépris pour les jalousies bureaucratiques, qui ont fait échouer au profit des Anglais les projets de ces hommes qui voulaient doter la France d'un empire oriental.

Il n'y a pas que les jalousies bureaucratiques : il y a « la politique des sauvages, inspirée par des gens très civilisés ».

Il y a la politique qui consiste à donner et à retenir — à faire et à ne pas faire — à mettre au vent une flamberge soigneusement émoussée, à dire aux Anglais et aux Hovas : soyez paisibles, c'est pour la forme.

Cette politique a un nom : trahison.

Digitized by Google

*
* *

A M. le Ministre de la guerre.

Vous avez désiré conserver la haute direction de l'expédition de Madagascar.

C'est à l'armée de terre qu'on a demandé le général en chef et l'état-major du corps expéditionnaire, à l'exclusion de cette infanterie de marine qui compte tant d'officiers généraux et d'officiers supérieurs du plus haut mérite, rompus aux guerres de l'Afrique, bronzés et brûlés par le soleil tropical, ayant payé leur tribut aux fièvres et à la dysenterie — aussi aptes à tenir tête aux trahisons de climats dissimulant leur inclémence sous le vaste pavillon d'un ciel toujours bleu qu'habiles à triompher des embûches des sauvages.

Ceux que vous avez choisis, intrépides, héroïques, rivalisent de courage et d'énergie avec leurs émules de la marine. L'endurance, née de la volonté de l'homme, ils l'auront au plus haut point.

Puissent-ils résister aux pays dont ils sont impatients de faire le redoutable apprentissage.

Ils seront deux fois vainqueurs et nous doublement fiers, doublement heureux.

Au reste, monsieur le Ministre, votre département aura tout prévu, dans la sagesse d'une orga-

Digitized by Google

nisation non improvisée — au contraire de longue date préparée sur le terrain même.

La campagne a été méthodiquement étudiée par des officiers de mérite, très au courant du pays et des habitants. Il n'y aura pas d'à-coups, rien ne sera livré au hasard, la fatalité seule pourrait faire naître des *impedimenta* presque improbables.

Et pourvu que nos soldats soient abondamment pourvus de cette manne inappréciable, que nos explorateurs invoquent sous le vocable de « Sainte-Quinine », nous avons lieu de compter sur une marche — je ne dirai pas triomphale, le mot serait bien gros — mais victorieuse, jusqu'à Tananarive.

Vous avez même poussé votre paternelle prévoyance — si j'en crois les journaux — jusqu'à envoyer une mission, composée d'officiers supérieurs de la plus haute compétence, à la recherche d'un sanatorium dans la mer des Indes, soit à l'île de la Réunion, soit à Diégo-Suarez.

On ne saurait trop louer pareille exploration. Pourtant une incertitude me vient. Était-elle donc bien nécessaire cette mission?

Je ne me permettrais pas de dire que vous auriez pu consulter de simples mortels comme les vieux colons, non fonctionnaires, qui résident à Paris, presque sous votre main.

Mais au défaut de ceux-ci, qui ne pouvaient prétendre à cet honneur — n'étant que de simples

Digitized by Google

civils — il était possible de demander, sur ces questions particulières, d'utiles avis à vos collègues de la marine et des colonies. Ils vous auraient répondu, enseignés par une longue expérience, qu'à Diégo-Suarez se trouve le sanatorium de la Montagne-d'Ambre, admirablement situé à 1000 ou 1200 mètres d'altitude, au milieu d'une forêt de beaux arbres, près d'un cours d'eau, climat enchanteur et réparateur, qui guérit en quelques jours les fièvres les plus rebelles. Excusez cette formule de prospectus, qui est peut-être d'occasion à cette heure de l'année où les prospectus abondent.

Ils auraient ajouté que non loin de là, dans l'île de la Réunion, se trouve cette pittoresque vallée de Hell-Bourg, à Salazie, au pied du Piton des Neiges, où sont les sources minérales si renommées, où il fait froid, même en décembre — qui est l'époque des fortes chaleurs dans cette île extraordinaire. Il s'y trouve un hôpital considérable, auquel ont été adjointes des baraques en grand nombre, qui servirent aux soldats revenus de Madagascar en 1884 et 1885.

Et encore Cilaos, aux sources chaudes, où les rhumatisants guérissent vite.

Et la plaine des Palmistes, où est une eau comparable à celle de Saint-Galmier pour la douceur, plus active et plus riche quant aux principes qu'elle contient; et la plaine des Cafres, point culminant

Digitized by Google

de l'île : deux magnifiques plateaux, où l'on jouit du climat de la France, où les administrations militaires demandaient tout récemment encore d'installer une convalescence.

L'accès n'est pas difficile de tous ces lieux qui donnent la santé, rendent la vie : le chemin de fer d'abord, les plus belles routes du monde ensuite, y conduisent rapidement, sauf à Cilaos, qui n'est pas encore desservi, mais qui ne tardera pas à l'être.

Tels sont les renseignements que, sans déplacer de si hauts personnages, vous auriez pu obtenir de votre collègue de la marine et plus particulièrement de votre collègue des colonies.

On vous aurait fait observer aussi, monsieur le Ministre, que c'est grande imprudence d'acheter en France des mulets destinés à l'expédition de Madagascar. Pauvres bêtes, non acclimatées, robustes, vaillantes, fortes et lourdes : elles succomberont vite et nous, ici, nous dirons : « Encore Madagascar! »

Elles succomberont parce qu'elles ne sont pas nées pour servir, avant une très longue acclimatation, dans le pays où on les envoie.

Même les petites mules que l'île de la Réunion et l'île Maurice tirent en si grand nombre de l'Abyssinie et de Buenos-Ayres, pour le transport aux usines des cannes à sucre — vives, alertes, sauvages, se contentant des grains et des herbes

Digitized by Google

du pays, accoutumées à toutes les intempéries — même ces petites mules-là, il leur faut, pour être utilisées et résister, un temps de préparation et d'acclimatation.

Je me permets de vous écrire cela, monsieur le ministre, parce que j'ai vu ce matin encore, dans plusieurs journaux d'ordinaire bien informés, que des ordres seront donnés pour d'importants achats : et je me suis dit qu'il n'est jamais trop tard pour donner un bon avis.

A la Réunion et à Maurice vous trouverez ce qu'il vous faut, à un prix sensiblement moindre, et sous ce rapport du moins, le succès de la campagne sera assuré.

Et si, avec ces notables économies, il vous reste quelque argent sur les 65 millions, vous pourriez peut-être vous occuper de relier à Majunga, par un télégraphe sous-marin, vos garnisons qui, isolées à Diego-Suarez, Foulpointe, Vohémar, Fort-Dauphin, Tuléar, Tamatave et ailleurs, offriront aux coups de l'ennemi bon nombre de ces fameux « petits paquets » dont on mène si grand bruit depuis quelque temps et que l'on va peut-être, si personne n'y prend garde, reconstituer et espacer le long de la côte de la Grande Ile.

Digitized by Google

UN DERNIER MOT

J'ai voulu rassembler, d'après des documents que je possède ou que j'ai puisés parmi les très riches archives de l'île de la Réunion les éléments propres à l'histoire de nos établissements à Madagascar, depuis la Restauration.

On comprendra que je n'aie fait qu'indiquer le traité de commerce de 1863, la mission Dupré, l'assassinat de Radama. Ces faits sont trop connus, ils ont été trop souvent racontés — ainsi que le rôle des Lambert et des Laborde, l'assassinat de Darvoy et d'autres événements plus récents — pour qu'il fût utile d'en parler longuement.

Le but poursuivi a été avant tout de démontrer qu'à Madagascar la France n'a pas seulement des « droits historiques », suivant la formule généralement employée. Elle est chez elle. Les Hovas, inventés de toutes pièces par la politique anglaise, sont des usurpateurs et des oppresseurs. Jusqu'en 1885, la France n'avait jamais reconnu leur

Digitized by Google

suprématie sur la Grande-Terre, et, même à cette époque, nos droits furent réservés.

A cet égard j'aurais pu citer encore une lettre bien curieuse qui m'a été remise récemment. Elle fut adressée en 1854 à un négociant de la côte Ouest par le commandant Vincent, chef de la station navale dans la mer des Indes. Le « roi des Hovas » n'y est pas ménagé, pas plus que son entourage, et le brave commandant n'emploie pas de circonlocutions pour dire que ce principicule n'a ni titre ni qualité pour prétendre à la domination d'une terre qui appartient à la France.

Mais la preuve n'est-elle pas faite? Les documents diplomatiques relatés, cités textuellement au commencement de ce livre, ne sont-ils pas de nature à convaincre les plus incrédules et à confondre la mauvaise foi?

Mon collègue et ami, M. Deloncle, très compétent en tout ce qui touche aux affaires coloniales et extérieures, exprime très nettement cette conviction dans la lettre ci-après :

« Paris, le 18 février 1895.

« Mon cher ami,

« Votre étude est complète. Quel malheur pour notre pays qu'elle n'ait point paru avant 1885! Notre diplomatie y eût trouvé des titres bien faits

Digitized by Google

pour déconcerter l'intrigue anglaise et pour encourager l'effort patriotique. Il est bon, néanmoins, que votre livre vienne à l'heure même où nos troupes partent pour Madagascar. La France et l'Europe apprendront, en le lisant, que nous n'allons pas là-bas à la suite d'un coup de tête, mais bien que nous accomplirons, avec le calme et la volonté du devoir fort, le dernier acte d'une politique séculaire, legs de l'ancienne France, testament de Sylvain Roux et de tant d'autres braves dont vous avez réveillé la mémoire endormie par un demi-siècle d'abandon national.

« M. de Mahy et vous-même, mon cher collègue, figurerez dans l'histoire comme les évocateurs de ce grand passé, seul enseignement digne de notre pays, et d'ici quelques mois, nous vous en marquerons toute notre reconnaissance, en vous acclamant tous deux « députés de Madagascar ».

« Cordialement à vous,

« François Deloncle. »

*
* *

L'expédition votée par le Parlement aura-t-elle lieu? A l'heure où j'écris les dernières lignes de ce livre[1], des dépêches — de source anglaise, *timeo danaos* — annoncent que la pseudo-reine de

1. 21 décembre 1894.

Digitized by Google

Madagascar « se déclarait prête à accepter sans réserves les conditions de la France », l'occupation de Tamatave lui ayant donné à réfléchir.

On ne part pas en guerre contre un ennemi qui se soumet. Reste à savoir si, en admettant même que la dépêche anglaise soit vraie, ce n'est pas encore un de ces moyens dilatoires dont nos voisins ont, de longue date, enseigné la pratique à la peuplade hova.

Quoi qu'il en soit, la France se doit à elle-même d'exiger qu'à Tananarive on se soumette purement et simplement, et sans conditions. Il y a quelques mois, lorsque M. Le Myre de Vilers allait tenter un rapprochement, d'ailleurs impossible, il pouvait bien être question d'un ultimatum : aujourd'hui que nos protégés d'hier ont placé les Chambres françaises dans la nécessité de voter des crédits — non pour une guerre, mais pour la répression de sujets insoumis — parler d'ultimatum, de traité, d'accord entre puissances, serait duperie. La France tout entière, que les événements malgaches ont préoccupée et émue, se révolterait contre l'emploi de la diplomatie là où il ne faut plus que l'intervention du gouvernement dictant ses volontés.

Oui, le mot protectorat a été souvent prononcé durant la discussion qui a eu lieu au Parlement. Et l'on a vu des hommes politiques, depuis longtemps considérés comme les adversaires de l'expan-

Digitized by Google

sion française à Madagascar, préconiser avec ardeur la démonstration armée que l'opinion publique réclamait depuis longtemps.

Était-ce l'effet d'une conversion subite, ou bien gardaient-ils, en prenant comme la direction du mouvement, l'arrière-pensée de faire maintenir l'état des choses résultant du lamentable traité de 1885?

On a prononcé, sur tous les bancs de la Chambre et du Sénat, le mot protectorat, mais le gouvernement a ajouté, et les Chambres ont entendu voter : « Avec toutes ses conséquences ».

Or le protectorat « avec toutes ses conséquences » qu'est-ce autre chose que l'annexion de Madagascar à la France, comme le Tonkin et la Tunisie? Faire une expédition en vue de replâtrer le traité de 1885, ce serait trahison.

Il ne faut pas penser à transformer l'administration de Madagascar en autant de petits gouvernements qu'il y a de tribus ou de provinces, pour donner des places aux candidats bien « pistonnés ».

On ne saurait non plus vouloir installer à la Grande-Terre les rouages compliqués et trop perfectionnés de notre machine gouvernementale, ainsi que les multiples services que le premier Empire nous a légués et que la troisième République n'a pas encore eu le loisir de simplifier.

Encore moins devra-t-on songer à dépouiller les indigènes soumis à la France des territoires qu'ils

Digitized by Google

possèdent, pour en faire l'objet de concessions aux grosses compagnies financières ou à des messieurs bien rentés, désireux de se tailler des pachaliks dans les pays lointains où la France, au prix du sang de ses enfants, a planté son drapeau.

D'autre part il n'échappera à personne que l'organisation administrative actuelle ne peut pas être maintenue. Il est ridicule et surtout nuisible aux intérêts français que, dans le même pays, une partie du continent (Diégo-Suarez) et toutes les îles environnantes (Mayotte, les Comores, Nossi-Bé, Sainte-Marie), dépendent du ministère des colonies, tandis que le reste du continent ressortit à celui des affaires étrangères. Il y a là une source de conflits et déjà l'on en a constaté trop souvent, et de trop graves, pour que le gouvernement et les Chambres ne soient pas peu soucieux d'en voir naître d'autres.

La mission de la France à Madagascar doit être toute de civilisation : affranchir les tribus opprimées par les Hovas, les soumettre, ainsi que les Hovas, à notre juridiction, les amener progressivement à s'assimiler nos coutumes, leur imposer l'état civil et les institutions primordiales établies aujourd'hui chez tous les peuples; leur enseigner le parti qu'on peut tirer du sol et des ressources naturelles du pays; surtout ni les écraser d'impôts, eux et les colons qui sont fixés ou se fixeront là-bas, ni les trop gouverner.

Digitized by Google

Son premier acte doit être l'abolition de la corvée et l'émancipation des esclaves.

Enfin il importe que nos gouvernants comprennent qu'un vice existe dans notre système de colonisation.

Nous avons trop de fonctionnaires et pas assez de colons.

Et ceux-ci sont victimes du régime dictatorial qui a cours dans nos possessions d'outre-mer, où le caprice et le bon plaisir administratifs tiennent trop souvent lieu de la loi.

Une triste constatation se fait chaque année. Pour quelques centaines de Français qui vont chercher fortune dans les colonies françaises, combien de milliers d'autres, et des meilleurs, et des plus robustes, et des mieux doués, préfèrent s'en aller au Brésil ou dans la République Argentine!

Dans ce dernier état on compte aujourd'hui 120 000 des nôtres — et je ne parle pas de leurs enfants, nés sur ce sol étranger et ayant perdu la nationalité de leurs parents!

Cette statistique désolante est le plus éloquent réquisitoire que l'on puisse faire contre notre système de colonisation.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE V

LETTRE DE M. DE MAHY.. VII

PREMIÈRE PARTIE

LA REPRISE DE POSSESSION ET L'ADMINISTRATION DE SYLVAIN ROUX

CHAPITRE I

Traité de 1814. — Prétentions de l'Angleterre sur Madagascar. — M. Farquhar. — Le général Bouvet de Loziers, commandant de Bourbon, désavoué par son gouvernement. — Démarches de Sylvain Roux. — Négociations entre la France et l'Angleterre au sujet de Madagascar. — M. Desbassyns de Richemont en Angleterre. — Dépêche de lord Bathurst. — Attitude de M. Farquhar..... 1

CHAPITRE II

Mauvaise foi de M. Farquhar. — Le capitaine de frégate Martin de Lacroix est chargé d'une mission auprès du gouverneur anglais. — Instructions qui lui sont remises. — Persistance de M. Farquhar à ne pas tenir compte des

Digitized by Google

ordres de son gouvernement. — Moyens dilatoires. — M. Martin de Lacroix rentre à Bourbon. — Départ pour Londres de M. Farquhar. — L'Angleterre reconnaît nos droits. — M. Sylvain Roux est chargé de la reprise de possession des établissements français à Madagascar... 10

CHAPITRE III

Sylvain Roux. — Son administration à Madagascar avant l'occupation anglaise. — Relations qui existaient à cette époque entre Madagascar et les colonies de l'île de France et Bourbon. — Prise de Tamatave en 1811 par les Anglais. — Période d'occupation..... 26

CHAPITRE IV

L'exploration de Madagascar. — Tamatave. — Rapport de Sylvain Roux. — Reprise de possession. — Jean René, chef de Tamatave. — Affirmation de nos droits. — Politique proposée par Sylvain Roux. — Il se rend en France. 32

CHAPITRE V

Sylvain Roux à Paris. — Ses démarches en vue de la colonisation de Madagascar. — Son projet. — Sa correspondance avec M. Milius, gouverneur de l'île Bourbon. — Obstacles à surmonter. — Résistances inexplicables.... 43

CHAPITRE VI

Nouveaux retards. — L'expédition est enfin décidée. — Sylvain Roux nommé commandant particulier des établissements français à Madagascar. — Trop tard. — M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon. — Intrigues des Anglais à Madagascar. — Leurs projets. — Instructions remises au commandant particulier..... 51

CHAPITRE VII

Nos divers agents à Madagascar pendant le gouvernement de Milius. — Des Roland. — Nagel. — Carayon. —

Digitized by Google

Albrand. — Dayot. — Suffisance et incapacité de ce dernier. — La mission Havet. — L'affaire de la *Prospérité*. — Irritation de Jean René. — Sévères remontrances que lui adresse Sylvain Roux. — Nécessité pour la France d'avoir un agent auprès de Radama. — Mort de Fiche..... 55

CHAPITRE VIII

Arrivée à Sainte-Marie de Sylvain Roux et d'une partie de l'expédition. — La flûte la *Normande*, capitaine Vergoz. — Les appréhensions du commandant Roux. — Préventions de M. de Freycinet. — Installation à Sainte-Marie. — Difficultés de toutes sortes. — Les Anglais à Tananarive et à Tamatave. — La corvette anglaise le *Menay* devant Sainte-Marie. — Fière réponse de Sylvain Roux. — Appel à M. de Freycinet. — Annonce de la venue prochaine de Radama sur la côte Est. — Lagardère. — Négociation avec les chefs de Sainte-Marie et de Tintingue..... 76

CHAPITRE IX

Difficultés nouvelles. — L'état de la question exposé à M. de Freycinet. — Représentations respectueuses que Sylvain Roux adresse au gouverneur. — Mécontentement de ce dernier. — La baie de Vohémar. — Nouvelles instances de Sylvain Roux. — Singulière attitude de M. de Freycinet. — Ses reproches au commandant Roux. — Indignation de ce dernier. — Il se soumet aux exigences du gouverneur de Bourbon. — Serment d'allégeance des principaux chefs de la province de Tanibée.. 97

CHAPITRE X

Les collaborateurs de Sylvain Roux. — Les officiers de la *Bacchante* et de la *Normande*. — Le capitaine Dubeau. — Le capitaine Blévec. — Le greffier Débonnaire. — Le médecin en chef Marquis. — Comptabilité de l'établissement. — Affaire de traite. — Frappas. — Arnoux. — Jacques Glond, régent de Tanibée. — Nouvel appel à M. de Freycinet. — Titre et pouvoirs illusoires..... 123

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Proclamation de Radama. — Manœuvres anglaises. — Ovas et Anglais à Foulpointe. — Indignation du commandant Roux. — Indifférence du gouverneur de Freycinet. — Une division navale française à Sainte-Marie. — Réception. — Appels désespérés. — Entrevue projetée avec Radama. — Lettre de ce chef. — Mort de Sylvain Roux. 136

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

LA PRISE DE FORT-DAUPHIN PAR LES HOVAS

1825. — L'ancien chef-lieu des possessions françaises au delà du cap de Bonne-Espérance. — Acquisition du sol. — La garnison de Fort-Dauphin en 1822. — Soumission des tribus voisines. — Nouvelles manœuvres des Anglais. — Une expédition hova contre Fort-Dauphin. — Le général Ramananoulou. — Trahison. — Félicitations des Anglais. — Récit d'un témoin. — Un manuscrit de 1825. — La fin d'une légende..... 151

CHAPITRE II

L'EXPÉDITION GOURBEYRE

1829. Mort de Radama Ier. — Ranavalona la Cruelle. — Nos nationaux spoliés. — M. de Cheffontaines et le Conseil colonial de Bourbon. — Envoi de Gourbeyre. — L'ultimatum. — Il est rejeté. — Prise de Tintingue. — Proclamation du premier ministre. — Devant Foulpointe. — A Tamatave. — Le corps de débarquement. — Terreur des Hovas. — Prise de Tamatave. — A Ambatoumanoui. — Retour à Foulpointe. — Bombardement. — Héroïque conduite du capitaine Schoëll. — Prise de la forteresse de Pointe-Larée. — Retour à Bourbon..... 179

CHAPITRE III

L'EXPÉDITION ROMAIN DESFOSSES

1845. Un édit de Ranavalona. — Protestations des *vasas*. — Romain Desfossés, commandant de la station navale

Digitized by Google

de la mer des Indes. — Il est envoyé à Tamatave par le gouvernement de Bourbon. — Le *Berceau*, la *Zélée*. — Le *Conway* et le capitaine Kelly. — Vaines tentatives de conciliation. — Le bombardement de Tamatave. — La retraite..... 184

CHAPITRE IV

LA MISSION DUPRÉ

1862-63 : Radama II. — Laborde et Lambert. — Le sacre de Radama : M. Dupré à Tananarive. — Un traité de commerce. — La compagnie de Madagascar. — Départ pour la France du commandant Dupré, dans le but de faire ratifier le traité. — Ratification. — Assassinat de Radama..... 189

CHAPITRE V

LES VOLONTAIRES DE L'ILE DE LA RÉUNION

1883-85 : Une fête patriotique à la Réunion. — Les plaines de la Redoute. — La médaille de Madagascar. — Discours du gouverneur Richaud. — Les descendants des compagnons de Mahé de Labourdonnais. — Les Bourbonnais dans l'Inde. — Volontaires dans les Hunes ! — Des braves. — L'appel de 1883. — Les crédits votés par le conseil général. — Plus de 700 volontaires. — Le carnet d'un volontaire. — Mauvais traitements. — Toujours prêts. — Le conseil général de l'île de la Réunion. — Adresse au Parlement et au pouvoir exécutif..... 194

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

UNE MISSION A DIÉGO-SUAREZ

1888-89 : Les instructions ministérielles. — Notre territoire de Diégo-Suarez. — Anamakia. — La rivière des Caïmans. — Baie des Amis. — Vallée de Béthaïki. — Mangoaka. — Montagne d'Ambre. — Les plateaux d'Antsirane. — Les forêts. — Colonisation. — Le port. — Travaux exécutés et à exécuter. — Importation et exportation. — Les concessions. — Conclusion..... 219

Digitized by Google

CHAPITRE II

EN VOYAGE

I. Tamatave. — La valise. — Deux nouveaux assassinats. — Les réquisitions. — A la découverte. — La ville. — La plage. — Aperçu de Tamatave. — Fitacons et bourjanes. — Arrivée du courrier. — Conséquences d'un retard. — M. Larrouy..... 246

II. Sainte-Marie. — Ce qu'en dit M. Génin. — La situation de cette île. — Son importance. — Jadis et aujourd'hui. — Le sol. — Le climat. — L'îlot Madame. — Un acte de courage. — *Hic capita jacent*..... 250

III. Nossi-Bé. — Nossi-Bé il y a dix ans. — Situation géographique. — Nossi-Comba. — Sépultures malgaches. — Une centralisation fâcheuse. — Le triomphe de la logique administrative. — L'expédition 1883-84. — Pennequin et sa compagnie « maquoua ». — Compagnies sakalaves. — Leurs casernes à Nossi-Bé et à Diégo-Suarez. — Le dernier descendant de Jean Bart. — Sucouf..... 254

IV. Mayotte. — Les quarantaines. — Joli système. — M. Le Myre de Vilers. — M. Ranchot. — L'escale nécessaire. — Notre manière de coloniser. — Une suggestion. — Fonctionnaire invraisemblable. — Chez le gouverneur. — L'ultimatum..... 258

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I

L'INTERPELLATION DU 22 JANVIER.

1° A la Chambre : Discussion sur la politique générale du gouvernement à Madagascar. — 2° Dans la presse : Flamberge au vent. — Trop hautes conceptions. — Un kabar..... 265

CHAPITRE II

LES CRÉDITS

1° Dans la presse : Il fallait s'y attendre. — Les canons hovas. — Un jalon. — Vive la France! — Aboutissez. — 2° Devant la Chambre : Discussion des crédits..... 299

Digitized by Google

CHAPITRE III

APRÈS LE VOTE

Saint-Laurent. — Avertissement. — Colonies. — Politique de sauvages. — Au ministre de la guerre..... 331

Un dernier mot..... 353

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 15-95.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris

C vert foncé

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16

3 FR. 50 LE VOLUME

VOYAGES

ABOUT (Ed.) : *Alsace* (1871-1872); 7e édition. 1 vol.

— *La Grèce contemporaine;* 10e édition. 1 vol.

BOISSIER : *Promenades archéologiques : Rome et Pompéi;* 4e édition. 1 vol.

— *Nouvelles promenades archéologiques : Horace et Virgile;* 2e édition. 1 vol.

CAVAGLION : *254 jours autour du monde.* 1 vol.

CHEVRILLON : *Dans l'Inde.* 1 vol.

DU CAMP : *Le Nil;* Egypte et Nubie ; 5e édition. 1 vol.

ESTOURNELLES DE CONSTANT (Baron d') : *La vie de province en Grèce.* 1 vol.

FREY (le général) : *Pirates et rebelles au Tonkin.* 1 vol.

GRÉGOROVIUS (F.) : *Promenades en Italie,* traduit de l'allemand, avec une préface par M. Émile Gebhardt. 1 vol.

GULBENKIAN (C.) : *La Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron.* 1 vol.

JUSSERAND (J.) : *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle.* 1 vol.
Ouvrage couronné par l'Académie française.

HUBNER (Comte de) : *Promenade autour du monde* (1871); 8e édition. 2 vol.

LEGRELLE : *Le Volga,* notes sur la Russie. 1 vol.

LENTHÉRIC : *La région du bas Rhône.* 1 vol.

MARMIER (X.), de l'Académie française : *Voyages et littérature.* 1 vol.

— *A travers les tropiques.* 1 vol.

— *De l'est à l'ouest.* 1 vol.

— *Lettres sur le nord;* 6e édit. 1 vol.

— *Un été au bord de la Baltique;* 2e édit. 1 vol.

— *Nouveaux récits de voyage.* 1 vol.

MILLET : *Souvenirs des Balkans.* 1 vol.

MISMER : *Souvenirs de la Martinique et du Mexique.* 1 vol.

— *Souvenirs du monde musulman.* 1 vol.

MONTÉGUT (E.) — *Souvenirs de Bourgogne;* 3e édition. 1 vol.

— *L'Angleterre et ses colonies australes;* 2e édition. 1 vol.

SIMONIN (L.) : *Les ports de la Grande-Bretagne.* 1 vol.

TAINE (H.), de l'Académie française : *Voyage aux Pyrénées;* 13e édition. 1 vol.

— *Notes sur l'Angleterre;* 9e édition. 1 vol.

— *Voyage en Italie;* 7e édition. 2 vol., qui se vendent séparément :
Tome I. *Naples et Rome.*
Tome II. *Florence et Venise.*

VARIGNY (De) : *L'océan Pacifique.* 1 vol.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard. — 11-95.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YB 343

815760 DT469
M32B7

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google